







SÉANCE PUBLIQUE  
DE  
L'ACADÉMIE  
DE DIJON.

S. 861.3.3.

ACADÉMIE  
DES SCIENCES,  
ARTS ET BELLES-LETTRES  
DE DIJON.

---

SÉANCE PUBLIQUE TENUE LE JEUDI  
22 AVRIL 1819.



A DIJON,

CHEZ FRANTIN IMPRIMEUR DU ROI  
ET DE L'ACADÉMIE.

---

M. DCCC. XIX.



---

---

ACADÉMIE  
DES SCIENCES,  
ARTS ET BELLES-LETTRES  
DE DIJON.

---

---

SÉANCE PUBLIQUE TENUE LE JEUDI  
22 AVRIL 1819.

---

**M.** ANTOINE, Docteur en Médecine, président, ouvre la Séance, et dit :

MESSIEURS,

Au retour de chacune des époques consacrées à la tenue de ses séances publiques, l'Académie de Dijon éprouve une satisfaction nouvelle et bien douce d'avoir à rendre compte de ses travaux annuels devant une assemblée nombreuse et brillante, qui, en l'honorant de sa bienveillance, lui témoigne un intérêt qu'elle a toujours ambitionné, et dont elle doit se glorifier d'être l'objet.

Les sciences et les arts, nés du besoin qui se fait constamment sentir chez tous les peuples civilisés, ne seroient que des inventions oiseuses, s'ils n'étoient dirigés vers un but d'utilité générale, et c'est pour l'atteindre que les sociétés savantes mettent tous leurs soins à leur imprimer cette utile direction. L'Académie de Dijon a quelque droit de revendiquer sa part dans les progrès qu'ils ont faits, surtout depuis près d'un demi-siècle, puisqu'elle a été le berceau d'une de ces sciences positives qui n'étoit alors, pour ainsi dire, qu'ébauchée, mais qui aujourd'hui, brillante de l'éclat qu'elle doit à une salutaire réforme, marche à grands pas vers le terme de sa perfection possible. Sans doute les membres actuels de l'Académie ne sauroient se prévaloir des mêmes succès que ceux qu'ont obtenus leurs devanciers; mais ils espèrent, en suivant leurs traces, pouvoir encore se rendre utiles à leurs concitoyens par la culture assidue des sciences, des arts et des lettres, dont ils s'attacheront à inspirer le goût de tout l'effort de leur zèle.

Si l'Académie a paru jusqu'ici s'occuper plus spécialement des sciences et des lettres, elle n'a pas, pour cela, négligé de donner

ses soins aux arts utiles, et principalement à l'agriculture, le premier et le plus important de tous. Elle peut en effet fournir la preuve que, dans plusieurs circonstances, elle a donné des conseils, publié des instructions, soit sur des objets d'économie rurale, soit relativement à des épizooties désastreuses qui détruisoient des troupeaux entiers, et, par cette espèce de calamité, privoient le cultivateur de ces animaux précieux, qui, devenus ses compagnons nécessaires, partageoient avec lui ses travaux agricoles. Et tout récemment encore, n'a-t-elle pas éveillé l'attention de l'autorité administrative sur une pratique dangereuse, suivie par un grand nombre d'agriculteurs, et obtenu d'y substituer l'emploi d'autres moyens non moins sûrs, qui n'entraînent aucun inconvénient, pour opérer la destruction d'une multitude de ces animaux rongeurs, appelés campagnols, dont la longue sécheresse de l'année dernière avoit favorisé l'excessive multiplication, et qui ravageoient le territoire de cette belle plaine qui forme, dans notre département, le bassin de la Saône ? Pénétrée de cette vérité, que l'agriculture est le principal mobile de l'industrie, dont elle développe l'activité, et qu'elle alimente

le commerce qui , à son tour , porte partout l'abondance et vivifie tous les canaux de la prospérité publique , elle voit découler de cette triple source tous les avantages qui peuvent assurer le bien-être et procurer des jouissances à l'homme vivant en société.

C'est en encourageant les hommes laborieux , voués par état à l'art de cultiver la terre ; c'est en leur faisant connoître les bonnes méthodes de culture, que les compagnies savantes peuvent le plus dignement seconder les intentions d'un Gouvernement sage et éclairé qui paroît aujourd'hui porter un regard attentif sur cet art bienfaisant , dont il veut sans doute hâter la perfection. L'Académie regardera toujours comme un devoir de faire pour l'agriculture ce que déjà elle a fait pour l'industrie , et ce ne sera peut-être pas sans succès ; car , vous le savez , Messieurs, nous en serions encore à attendre la création de cette ingénieuse machine à fabriquer le papier , au moyen de laquelle on peut se passer de presque tous les ouvriers papetiers , sans les encouragemens que notre Société a donnés à l'inventeur, M. Ferdinand Leisteinschneider , de Poncey, commune du canton de Saint-Seine. La même chose peut arriver à l'égard d'autres arts industriels, et

l'Académie, autant que ses facultés pourront le permettre, sera toujours disposée à donner les mêmes encouragemens.

Mais suffit-il, pour assurer la félicité de l'homme social, des nombreux avantages que lui procurent les sciences et les arts, et ces avantages sont-ils capables de modérer ses desirs, de mettre un frein à son ambition? L'expérience n'a que trop prouvé le contraire. Il est donc une autre science plus nécessaire à sa nature, plus propre à réprimer la fougue de ses passions, la science de ce qui est bon, de ce qui est juste, en un mot, la morale, cette garantie puissante de l'ordre et de la tranquillité, dont ne peuvent se passer les nations policées, et qui, lorsqu'elle n'est pas méconnue, supplée toujours efficacement à l'insuffisance des lois. On conçoit parfaitement qu'il ne peut être ici question de la morale des anciens philosophes, qui laisse tant à désirer, et qu'on s'efforceroit en vain de remettre en vigueur; mais bien de cette morale évangélique, fille de la Religion, comme la Religion est la fille du Ciel d'où elle est descendue sur la terre pour le bonheur des hommes, dont elle est la plus douce consolation dans l'adversité.

C'est cette morale pure et toute divine , presque foulée aux pieds de nos jours , que l'Académie s'empressera de favoriser et de répandre par la voie des belles-lettres. Elle ne cessera de l'opposer à ces maximes perverses qui corrompent les sociétés, et qui cent fois pulvérisées, ne se reproduisent pas moins avec la même impudeur. Comment en effet ne pas gémir sur ces déplorables théories de quelques écrivains qui, dans des ouvrages tout récents, estimables cependant sous d'autres rapports, ont glissé, non pas peut-être sans dessein, des assertions hardies, dans lesquelles on peut démêler, à travers le vague des pensées, l'intention bien formelle d'enlever à l'homme ce principe immatériel qui lui est étroitement uni, et qui seul constitue son intelligence ; car ils osent attribuer à la matière la faculté de faire penser la matière, tout en convenant qu'il est dans l'homme des phénomènes inexplicables par les lumières de la raison. Insensés ! qui ne veulent pas reconnoître que le suprême Auteur et modérateur de ce vaste univers oppose à la curiosité inquiète de l'esprit humain, des barrières qu'il n'est pas dans son pouvoir de renverser.

L'Académie ayant décidé que le Discours qui a remporté le prix seroit lu en entier à cette séance, le temps ne pourra permettre la lecture des différens morceaux qui étoient destinés à la remplir. En conséquence, le Secrétaire fera un exposé sommaire du compte rendu, et la séance sera terminée par l'annonce des sujets de Prix pour 1820 et 1821.

---

---

---

# COMPTE RENDU

*DES travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.*

~~~~~

MESSIEURS,

L'usage que les Académies ont adopté de rendre, tous les ans, un compte public de leurs travaux, est un motif qui entretient leur activité, et qui stimule leur ardeur pour atteindre le but d'utilité vers lequel elles dirigent leurs efforts.

L'Académie de Dijon a cette année la satisfaction d'en fournir la preuve, en détaillant les occupations auxquelles elle s'est livrée ; ces occupations ont reçu un accroissement par des circonstances qu'il est important de signaler.

Rempli de zèle pour tout ce qui peut améliorer le sort d'un département, dont la richesse est loin de justifier le nom brillant qu'il a reçu en 1790, le Conseil général désiroit, depuis quelques années, voir les bon-

nes méthodes de culture se répandre dans cette partie de l'ancienne Bourgogne, à l'administration de laquelle il coopère : il a jugé que le moyen le plus sûr d'atteindre ce but étoit d'en confier le soin à l'Académie, et il en a consigné le vœu, d'une manière formelle, dans le procès-verbal de sa dernière session.

Empressée de répondre à la confiance et aux vues patriotiques du Conseil général, l'Académie s'est occupée de former dans son sein (*6 janvier 1819*) une Commission permanente d'agriculture, composée de MM. GRASSET, DÉZÉ, BONNET-COQUEAU, MASSON et VALLOT. Cette Commission s'éclairant des lumières des diverses Sociétés d'agriculture, et des autres correspondances que pourra encore ouvrir l'Académie, répétera les essais et les expériences, y joindra les siens propres, fera sur les procédés d'une utilité constatée, ses rapports à l'Académie, qui rédigera des instructions claires, précises, débarrassées des détails scientifiques, et à la portée des plus simples cultivateurs auxquels elles seront spécialement destinées; bien convaincue que, quoique nécessaires pour éclairer la pratique, les dissertations théoriques éloignent l'attention des agriculteurs qui ne

s'attachent qu'aux faits, et qui ne demandent que des expériences dont les résultats soient certains.

L'Académie, qui a déjà reçu de sa Commission plusieurs rapports de cette nature, les a transmis à l'autorité administrative supérieure, et celle-ci s'est hâtée de leur donner de la publicité.

La Commission continue ses travaux, dans lesquels elle suivra, autant que possible, l'ordre des saisons, des cultures et des récoltes, afin que les instructions soient rapprochées des époques où elles devront être mises en pratique.

Nous commencerons par ces détails l'examen du travail auquel l'Académie s'est livrée depuis sa dernière séance publique.

#### AGRICULTURE.

On se rappelle l'annonce faite, l'année dernière (*Séance publique*, 1818, p. 31), d'une expérience sur l'incision annulaire de la vigne (1). Elle a été tentée sur une variété de muscat, tellement sujette à la coulure,

---

(1) Cette méthode, pour empêcher la coulure de la vigne, fut indiquée, il y a vingt ans, dans la *Décade philosophique*, an VII, 3.<sup>e</sup> trimestre, pag. 503.

que chaque année on avoit le déplaisir d'être privé de fruits. Il étoit difficile de rencontrer un échantillon plus convenable pour s'assurer des avantages du nouveau procédé. Au mois de juin dernier, cette treille en espalier au levant, au Jardin botanique, étoit chargée de fleurs, comme elle l'est tous les ans. A cette époque, M. VALLOT, Docteur-Médecin, fit pratiquer l'incision annulaire sur plusieurs sarmens ; et afin d'avoir des points de comparaison, il fit laisser les autres intacts : les incisions n'ont été pratiquées que sur les pousses de l'année, et dans la partie du rejet qui se trouve immédiatement au-dessous de la grappe. Le résultat de l'opération a été de provoquer la fécondation des ovaires dans les grappes situées sur les sarmens incisés, et de leur faire rapporter du fruit, tandis que les sarmens intacts ont coulé comme les années précédentes, et n'ont rapporté que des grappes dégarnies. L'efficacité du procédé ne peut point être révoquée en doute pour le cas présent : d'ailleurs ce procédé est analogue à celui des vigneronns de Frontignan, qui tordent la queue de leurs raisins (*Collect. acad. t. iv. p. 213*) pour en accélérer la maturation, et à l'usage de nos jardiniers qui, pour avoir

des primeurs, pratiquent sur les arbres fruitiers en fleurs, des ligatures au moyen de fil de fer. Ce fait est conforme aux phénomènes de la physiologie végétale, et M. VALLOT ignore pour quelle raison M. Deschartres ( Voy. *Ephémérides de la Société d'Agriculture du départem. de l'Indre pour 1817*, xi.<sup>e</sup> cahier, p. 101 ) n'a pas réussi. Ce propriétaire annonce que sur la moitié des ceps opérés par lui, le raisin a coulé entièrement. L'expérience faite à Dijon a eu le succès le plus complet. Le rapport en a été fait à l'Académie ( *Séance du 19 août 1818* ); il est imprimé en entier dans les *Annales de l'Agriculture française*, 2.<sup>e</sup> série, tom. 3, pag. 353-358.

L'incision annulaire n'épuise-t-elle pas le cep? Cette méthode, employée anciennement sur les arbres fruitiers, a été abandonnée, à raison de la mort des branches opérées. La taille de la vigne s'oppose à cet inconvénient; mais n'y en a-t-il pas d'autres? C'est à l'expérience à prononcer. La beauté de la saison pendant laquelle la vigne étoit en fleur l'année dernière, est sans doute le motif pour lequel on n'a point employé dans les vignes la méthode de l'incision annulaire; et d'après des renseignemens

qui nous sont parvenus , les propriétaires de vignes pensent qu'à raison de la taille courte employée dans la Côte , cette pratique ne peut point être usitée dans notre vignoble. Des observations faites par M. Benon ne sont point favorables à l'introduction de l'incision annulaire dans le Mâconnois. (*Compte rendu de la Société des Sciences, Arts et Belles-lettres de Mâcon. 17 décembre 1818. pag. 9*).

Comme tous les êtres organisés , la vigne a une durée limitée ; mais la culture est parvenue à la prolonger par le provignement , c'est-à-dire , le couchement des ceps.

La Société des Sciences , Arts et Belles-lettres de Mâcon , a envoyé à l'Académie , pour en avoir son avis , un mémoire sur une méthode pour renouveler la vigne. (*Séance du 2 décembre 1818*).

L'auteur de ce mémoire , M. RUBAT , propriétaire à Vinzelles , arrondissement de Mâcon , a recouché , en avril 1813 , six coupées de vignes usées par l'âge. Elles prirent , par cette opération , l'aspect d'une plante de quatre ans , qui est à sa première taille : elles en offrirent la progression , soit pour la beauté du bois , soit pour les produits ; et à leur cinquième feuille , les vigneronns les plus exer-

cés leur donnèrent huit ans. Par cette méthode, le propriétaire a bénéficié des trois ans de repos nécessaires au sol, après l'arrachement; des trois ans d'enfance de la vigne, d'une année pour les chances de la reprise, et enfin du prix de façon de la jeune vigne pendant trois ans.

M. RUBAT détaille le procédé qu'il a suivi; il dit que pour les terrains glaiseux ou argileux, il faut l'employer au mois d'avril, mais qu'on doit en faire usage dès le mois de décembre ou pendant l'hiver, pour les terrains siliceux ou sablonneux.

Il distingue deux espèces de vigne, dont il développe les caractères : le *plant ordinaire* ou *gamet*, dont les feuilles à cinq lobes sont faiblement colorées; et le *plant vivace* ou *plant fin*, à feuilles tribolées d'un vert foncé, et qui se distingue par l'excellence de ses produits. L'auteur indique ensuite la nature du terrain et l'exposition qui conviennent à chaque espèce; il rappelle l'influence de ces deux conditions sur le produit et la qualité, et rassure contre la crainte manifestée par les vigneron, qui disent en proverbe : *Le gamet tuera le plant fin.*

M. RUBAT passe en revue les diverses manières de provigner usitées dans le Mâcon-

nois; il les regarde comme insuffisantes; mais il convient que le procédé usité dans *la Côte*, et qui peut seul convenir dans les terrains sablonneux, ne pourroit pas être remplacé par le sien.

La méthode de M. RUBAT n'est point nouvelle; elle est indiquée dans plusieurs traités sur la culture de la vigne : mais ce propriétaire a le mérite de l'avoir employée en grand avec intelligence et avec beaucoup d'avantage : on peut former des souhaits pour que son exemple soit suivi dans tous les pays où le terrain et la manière de cultiver la vigne permettent de recourir à ce procédé.

M. DE SOUHEY, Associé non résident, a adressé à l'Académie (9 décembre 1818) un mémoire intitulé : *Essai sur les moyens de prévenir les maladies épizootiques.*

Après des considérations générales sur les épizooties, leur contagion, leurs ravages, l'auteur fait sentir aux propriétaires, l'avantage de prévenir les épizooties. On y parviendroit, dit-il, en tenant les étables propres, et en déposant les fumiers dans un local approprié. En effet, dans nos campagnes, les étables sont basses et nullement aérées : les animaux qui y sont entassés, y

éprouvent une température élevée qui les rend très sensibles à l'impression de l'air extérieur, lorsqu'ils sortent : les émanations qui s'échappent de leur corps, altèrent les fourrages, qu'une distribution mal entendue fait ordinairement placer sur les étables, dans des fenils qui n'en sont séparés que par des claies.

A ces causes éloignées des épizooties, M. de Souhey ajoute encore, la fatigue d'un travail excessif auquel on astreint quelquefois les animaux ; l'usage où l'on est de les faire paître dans des lieux où ils trouvent des plantes humides ou couvertes de rosée ; et enfin le parcours<sup>(1)</sup> qu'il regarde comme nuisible et perfide. L'auteur admet deux sortes d'épizooties ; l'une *spontanée*, l'autre par contagion ; c'est contre cette dernière seulement que les mesures de police sont dirigées. La première est celle contre laquelle M. de Souhey désire que l'on emploie les moyens préservatifs qu'il indique d'après sa propre expérience. Il suppose que l'on a suivi d'abord

---

(1) Voy. les *Réflexions* de M. GASQUET, sur les droits de parcours, de vaine pâture et d'usage dans les bois. Annal. de l'Agriculture franç. 2.<sup>e</sup> série, tom. V, pag. 251—259.

les conseils dont nous avons parlé plus haut, et il ajoute que la chaux vive répandue dans les étables et arrosée d'eau, puis fondue sur la litière des animaux, à mesure que l'on en forme les tas de fumier, présente le double avantage de prévenir le développement des épizooties spontanées, et de fournir un précieux engrais.

M. de Souhey s'est assuré que la chaux vive mélangée intimement avec les fumiers, produit l'engrais le plus actif qui soit connu, puisqu'il répare l'épuisement des terres, et qu'il peut être employé en moindre quantité; M. de Souhey s'est assuré par lui-même qu'une partie de ce nouvel engrais fertilise plus que cinq de fumier ordinaire. Cet engrais a en outre le précieux avantage de détruire les mauvaises herbes, ce qui évite les journées de sarclage et les frais de criblage; il détruit aussi les insectes, les limaces qui causent un si grand dommage dans nos cultures. L'auteur, dans son Mémoire, rappelle aux agriculteurs que la source de leurs richesses consiste à former beaucoup d'élèves pour multiplier les bestiaux; à établir des prairies artificielles, qui sont un trésor inépuisable, sur-tout si, lorsqu'on en donne le produit au bétail, on a l'attention

d'y ajouter du sel. M. de Souhey termine son travail en indiquant la manière de confectionner le nouvel engrais. Lorsque dans la fosse à fumier, le tas est élevé d'un demi-mètre, on recouvre la surface avec trois ou quatre centimètres de chaux vive concassée : ainsi de suite alternativement (1). Ce procédé, indiqué dans le *Traité des Engrais..... par F. G. MAURICE, Genève, 1806. in-8.º, pag. 141. 162*, doit être d'autant moins négligé, que la confection des engrais est un des moyens le plus avantageux dans l'agriculture; aussi de tout temps on s'en est occupé, et aujourd'hui on prépare, dans les environs de Lyon, un nouveau compost qui, sans être le même que celui employé par M. de Souhey, est confectionné d'après des principes analogues. (*Annal. de l'Agricult. franç.º, 2.º série, t. v, p. 274*). On voit, d'après cet extrait, que M. de Souhey, en indiquant des moyens pour prévenir les épizooties, ne s'est point écarté des grandes règles d'agriculture.

La température douce de l'automne, la sécheresse et le peu de rigueur de l'hiver,

---

(1) L'eau chargée de chaux magnésienne fournit un sédiment qui, mêlé avec du fumier, forme un excellent compost. *Ann. de l'Agr. franç.º, 2.º sér., tom. v, p. 230.*

avoient singulièrement favorisé la multiplication des rats ( campagnols ) dans le pays bas. Pour s'opposer à leurs ravages , les gens de la campagne ont eu recours à l'arsenic ; ce moyen pouvoit donner lieu à de grands abus et à des accidens terribles. L'Académie, frappée du danger d'une méthode aussi dangereuse , chargea sa Commission d'agriculture de lui présenter un travail sur ce sujet important.

En conséquence M. Masson , rapporteur , a lu (27 janvier 1819) le Mémoire dans lequel la Commission insiste sur le danger de se servir de l'arsenic ; cette substance ne détruit que peu de rats , et empoisonne le gibier de toute espèce , ainsi qu'on en a eu la preuve cette année : d'un autre côté , l'arsenic fait périr les végétaux qu'il touche , et sous ce point de vue , il est plus nuisible que les rats contre lesquels on l'emploie. Ainsi , à raison du danger et de l'inutilité de cette substance délétère , la Commission a proposé à l'Académie de s'adresser à l'Autorité pour la prier de défendre que l'on recoure à ce moyen. Elle a indiqué plusieurs procédés plus efficaces , moins dangereux , et aussi économiques , pour obtenir l'effet que l'on désire ; ce sont les pâtes avec la noix vom-

que (1), l'ellébore blanc, la poudre de staphysaigre, la lauréole, etc. etc. Elle a fait sentir que tous les moyens, quels qu'ils soient, ne seront couronnés du succès qu'autant que leur emploi sera simultanément dans toute l'étendue du canton qu'on veut délivrer ; et que tous les pièges, tous les appâts empoisonnés partiels ne produiront nul effet. D'après l'avis de sa Commission, l'Académie a adressé à M. le Préfet une copie du rapport. Ce magistrat en a senti l'importance, il s'est empressé de prescrire des mesures administratives, et de donner de la publicité au travail de l'Académie : il a fait insérer un extrait du rapport dans le *Mémorial administratif* (1819, n.º 6, pag. 46 et suiv. ; n.º 11, pp. 93—95), et a invité les Maires à ne point perdre de vue un objet aussi important.

Les plantes céréales sont sujettes à diverses maladies : les plus terribles sont la carie, et le charbon (2). Le travail de M. TILLET,

---

(1) La noix vomique est aujourd'hui conseillée pour l'empoisonnement des loups. *Ann. de l'Agr. franç.*, 2.º série, tom. IV, pag. 331.

(2) A l'époque des semailles du seigle et du froment, la Commission d'Agriculture n'existoit pas ; c'est pour cela que l'Académie n'a publié le procédé du vitriolage qu'à l'époque des semailles de l'orge et de l'avoine, qui, comme on le sait, sont très sujets au charbon.

( *Haller, Bibl. bot. t. 2. p. 445. §. MDCXXXI* )  
 couronné dans le milieu du siècle dernier par l'Académie des sciences de Bordeaux, renferme des vues extrêmement curieuses et des expériences très exactes sur la contagion de ces maladies ; il indique, pour les prévenir, plusieurs préparations salines dont les agriculteurs n'avoient conservé que *le chaulage*. L'insuffisance de ce moyen a engagé depuis plusieurs agronomes à substituer à la chaux un sel plus efficace. On essaya le vitriol bleu (*sulfate de cuivre*), qui fut annoncé, il y a environ une quarantaine d'années, par M. Tessier, et sur lequel M. Prevost vient de publier un Mémoire intéressant.

Un de nos collègues, M. BONNET-COQUEAU, s'est assuré de l'efficacité de ce moyen ; il en fait usage depuis plus de vingt ans ; il en a obtenu le succès le plus complet : il fit même acheter au marché du blé le plus noir et le plus moucheté, il le *vitriola* pour le semer, et il en obtint du blé très sain et très beau.

Persuadé que les meilleurs procédés en agriculture ne se propagent chez les gens de la campagne qu'à l'aide du mystère, il promit à plusieurs laboureurs, étonnés de la beauté de ses champs, de leur apprendre son secret, à condition qu'ils ne le diroient à per-

sonne; il savoit bien que cette condition seroit un motif qui porteroit les paysans à divulguer le secret. Les laboureurs auxquels M. Bonnet confia son procédé, s'en servirent avec avantage; mais ils l'abandonnèrent ensuite, parce qu'ils espérèrent qu'ils n'en auroient plus besoin, et qu'on pouvoit s'en passer. Ils se fondoient sur ce que pendant une ou deux années, la carie et le charbon (champignons parasites intestinaux) ne s'étoient point développés dans les champs de leurs voisins qui n'avoient point usé du préservatif, et ils regardèrent alors comme inutile la préparation qu'ils donnoient à la semence; mais ils ne tardèrent pas à se repentir de leur insouciance. La carie et le charbon ravagèrent de nouveau leurs moissons, sans que ce fléau les décidât à recourir au préservatif. Tel étoit l'état des choses, lorsque ces années dernières on annonça dans notre département une poudre végétative qui prévenoit la carie.

M. MASSON, notre collègue, fut chargé d'analyser cette poudre; il reconnut qu'elle n'étoit composée que de sulfate de cuivre en petite quantité, associé à quelques autres substances salines masquées par d'autres matières inertes. La Commission d'agriculture

à laquelle il communiqua son travail , en fit un rapport ( 10 mars 1819 ) à l'Académie. Cette Société s'empressa d'adresser le rapport à l'Autorité , en la priant d'éclairer les agriculteurs , et de leur indiquer le moyen de remplacer très économiquement et bien plus avantageusement une poudre qui leur coûtoit fort cher , et qui ne pouvoit pas produire un grand effet , à raison de la petite quantité de sulfate de cuivre contenue dans chaque dose.

L'Autorité , toujours empressée de saisir ce qui a rapport à l'avantage de ses administrés , a fait imprimer le travail de l'Académie dans le Mémorial administ. ( 1819 , n.º 10 , p. 85 *et suiv.* )

M. THOUIN , Académicien non résident , pour répondre aux intentions de S. Exc. le Ministre de l'intérieur , a envoyé , pour la pépinière du Département , des glands du chêne , appelé en Espagne , *Ballota*. Ces glands , confiés à notre collègue M. GRASSET , sont actuellement disposés pour en favoriser la germination.

#### BOTANIQUE.

La famille des champignons fournit une multitude d'espèces , que les travaux des Botanistes modernes ont contribué à faire

connoître : le tort que ces champignons causent aux objets sur lesquels ils croissent, en rend la détermination très importante ; c'est ce qui a engagé M. VALLOT à donner (27 janvier 1819) l'histoire de plusieurs de ces végétaux, qui ne sont point portés sur la Flore de Bourgogne.

N.º 1.º *Agaricum album terrestre, medullam panis referens.* MICHELI nov. gen., p. 121, tab. 63, f. 2.

N. B. C'est à tort que BULLIARD (*Hist. des Champignons de la France*, p. 86), rapporte cette citation à sa seconde espèce de Réticulaire (*Réticulaire des jardins*), qui est évidemment d'un genre différent.

*Polyporus crustaceus, effusus, farinosus albus.* HALLER, *Hist. helvet.*, n.º 2272.

En effet, dans le mois de janvier, j'ai vu ce Bolet répandre ses graines qui sont sous la forme d'une poussière impalpable d'une grande blancheur.

*Boletus medulla panis.* JACQ. *Misc. austr.*, tom. 1, p. 141, tab. II.

*Boletus medulla panis.* B. *Crustaceus albus effusus difformis.* GMEL S. N. *édit. XIII*; tom. 2, p. 1438, n.º 76.

*B. Albus, durus, effusus, planus crustaceus, superne perforatus, tubulis obliquis rectisque.* *Encycl. méth. Botan. sup.*, tom. 1, p. 666, n.º 10.

Le caractère *superne perforatus*, n'est pas exact, comme on le verra plus bas.

Bolet mie de pain. DEC. *Fl. fr. sup.*, tom. 7, p. 39, n.º 299.º

Ce bolet de couleur blanche, ne présente qu'une

couche , qui recouvre le bois et se répand sur les corps environnans , sans adopter de forme déterminée. Il suit leur contour qu'il incruste ; il se répand sur la mousse , sur le fer , sur le mastic , sur des brins de bois , etc. etc. , auxquels il adhère par sa surface stérile. La surface fructifère offre des tubes dont l'ouverture est très petite : le bord de ce Bolet paroît former un léger bourrelet , comme s'il eût été une substance fluide , telle que de la crème épaisse qui auroit coulé sur le bois ; c'est dans ce bourrelet que réside la force de végétation , et avec une loupe on y remarque l'orifice des tubes qui doivent s'y développer. Il peut acquérir une grande épaisseur , s'il croît dans un angle , comme je l'ai observé dans la serre du jardin de Botanique où cette espèce de Bolet en détruit les poteaux , quoiqu'ils soient peints.

Ce Bolet s'étend sur la surface , tournée vers le sol des traverses supérieures , et il offre dans une épaisseur assez grande , des tubes distincts ; la portion , qui se répand le long des poteaux perpendiculaires , offre des plaques peu épaisses , de figure irrégulière , et ne présente que des stries , par l'allongement des tubes.

D'après cette disposition , on voit que l'expression *superne perforatus* donneroit une fausse idée , puisque la surface où sont les pores , n'est jamais tournée du côté du ciel ; aussi cette expression ne doit-elle se rapporter qu'à la surface opposée à celle qui adhère fortement et dans toute son étendue , aux corps sur lesquels se trouve ce bolet. Dans l'analyse des espèces ( Dec. Fl. fr. , tom. 1 , p. 99 , n.º 6 ) , elle sera désignée par : Plante crustacée étendue en plaques.... B. mie de pain(299.c)

N.º 2. *Hydnum Hæmisphæricum*. **NOB.** H. acanle lenticulare , supra tomentosum squalidum , infra albo flavum , margine aucto.

Cette espèce dure et coriace se trouve sur le bois de hêtre qui commence à se décomposer ; elle adhère par le côté du chapeau, qui est tomenteux en dessus, d'un blanc grisâtre ; la surface inférieure offre des pointes qui n'occupent que le disque, tandis que la circonférence forme un limbe dépourvu de pointes.

Je n'en ai vu que du diamètre de 3—4 lignes et au-dessous.

Dans l'analyse des espèces de la 2.<sup>e</sup> édition de la Flore française, par MM. De Lamarck et Decandolle, elle sera placée ( tom. 1, p. 98 , n.<sup>o</sup> 9 ), sous le titre : *Pedicule nul, plante coriace..... 9\**.

9\* { Oblongue, violette ou vineuse en dessous, *Hydne trompeur* (296.)  
 { Circulaire, jaunâtre en dessous, *Hydne hémisphérique*, NOB.

On la trouve toute l'année dans les chantiers de bois de sciage.

N.<sup>o</sup> 3. Le Bisse peau, *Bissus aluta*, Dec. Fl. fr. tom. 5, p. 10, n.<sup>o</sup> 164.<sup>a</sup>

Cette espèce est appelée *Cuir des arbres, Peau de gant, Amadou blanc*. Dict. sc. nat., tom. XII, p. 150.

Il en existe des échantillons d'une grande étendue de diverses figures et de différentes épaisseurs, sous les estrades de la salle des hommes à l'hôpital général de notre ville ; ils se modèlent suivant l'espace dans lequel ils peuvent se développer.

Au mois d'août 1817, on releva une partie des planches qui étoient posées depuis 49 ans, pour réparer les traverses qui les soutiennent ; je vis alors cette espèce de Bisse garnir la surface inférieure des planches qu'elle recouvre, et former des plaques très larges : la

présence de ce Bisse accélère la décomposition des bois, de même que la présence de tous les autres champignons qui croissent à leur surface.

Cette espèce n'est peut-être qu'une variété du Bisse gigantesque, DEC. n.° 164.

N.° 4. Agaric des gerçures, *Agaricus rimicola*, NOV.

Petit Agaric dont le pédicule plein? plus large à sa base, offre des radicules blanches. Son chapiteau convexe est roussâtre dans le disque et plus clair sur les bords.

Il se trouve toute l'année, après les pluies, dans les fentes de l'écorce des arbres dont le tronc est couvert de mousse. On l'y observe sous toutes ses dimensions; son pédicule se courbe pour reprendre la verticale.

Sur les tilleuls de nos promenades, sur les ormes au parc, etc. il se pourroit que le pédicule fût fistuleux, quoiqu'il m'ait paru plein; alors cet agaric seroit l'A. des écorces. *Dec. Fl. fr., tom. 2, p. 165, n.° 440.*

Quoi qu'il en soit, l'Agaric que je décris a été indiqué par Micheli. (*Nov. gen., p. 146, n.° 34, tab. 74, f. 7,*) sous le nom de

*Fungus minimus, albus, pileolo Hæmisphærico, in arborum caudicibus, toto anno post pluvias oritur.*

*Funghino bianco, diligine, di capo mezzo tondo, che si trova dopo le pioggie ne pedali degli alberi.*

La petitesse de ce champignon, son apparition, toute l'année, après la pluie, me persuadent qu'il est le même que celui que j'ai appelé A. des gerçures *Agaricus, rimicola*, NOV., et qui sera l'A. des écorces, DEC., si l'on reconnoît que le pédicule est fistuleux.

#### N.° 5. MATIÈRE VERTE.

Cette substance est encore peu connue, quoique les physiciens s'en soient beaucoup occupés, et qu'elle ait

été observée pour la première fois par *Thomas HENSHAW*, qui la signale parfaitement (*Philos. Transact.*, n.° 3, art. 1, an. 1663); il l'avoit remarquée en répétant des expériences sur la rosée. (*Voy. Collect. académ.*, tom. 2, pag. 7.)

On avoit totalement perdu de vue cette production jusqu'à *PRIESTLEY*; puisque le savant *DECANDOLLE* (*Flore française*, 3.<sup>e</sup> édition, tom. 2, pag. 63), dit que ce créateur de la chimie pneumatique, est le premier qui l'ait découverte.

Depuis ce physicien, elle est devenue le sujet d'observations nombreuses, ainsi qu'il est aisé de s'en assurer en consultant le journal de physique (tom. XVII, part. 1, 1781, mars, p. 209, Mémoire sur la matière verte, ou plutôt sur l'espèce de conferve qui croît dans les vaisseaux pleins d'eau exposés à l'air, etc.; par *M. Jean SENEBIER*, bibliothécaire de la République de Genève, etc. etc., tom. XXV, part. II, 1784, juillet, pag. 1. Remarques sur l'origine et la nature de la matière verte de *M. PRIESTLEY*, par *Jean INGEN-HOUZ*). Ce dernier auteur a confondu des animalcules infusoires avec la matière verte.

*SCHRANCK* (*Flora Bavarica*, 2, p. 336, n.° 1393), appelle la matière verte, *Lepra infusionum*.

*GMELIN* (*Caroli a LINNÉ systema naturae*, tom. 2, p. 1394, n.° 63), la désigne sous le nom de *Conferva infusionum*.

*VAUCHER* (*Histoire naturelle des Conferves*, pag. 241), la regarde comme une *Ulve*.

*DECANDOLLE* (*Flor. franç.*, tom. 2, p. 65, n.° 160), la désigne sous le nom de Vauchérie infusoire, *Vaucheria infusionum*.

Dans le nouveau Dict. d'Hist. nat. ( *édit. 2, tom. XIX, p. 449* ), la matière verte est regardée comme appartenant au genre de l'*Oscillaire*, où on la décrit ( *N. D. H. N., éd. 2, tom. XXIV, p. 199—200* ).

M. PALISSOT BEAUVOIS lui a donné le nom de *Coccodée verte* ( *Nouv. Dict. d'Hist. nat., édit. 2, tom. 7, pag. 242* ); car il ne se développe pas dans l'eau conservée dans les vases, deux sortes de matière verte, comme sembleroit l'indiquer le ( *Dict. Sc. nat., tom. 9, pag. 497* ). L'âge de cette singulière production est cause de la différence que l'on a observée. La matière verte ne seroit-elle pas l'origine du *Byssus flos aquae* ?

On doit rapporter à la *matière verte* le produit de l'infusion du *Lichen prunastri* que décrit GIROD-CHANTRANS ( *Recherches chimiques et microscopiques sur les Conferves, bysses, p. 44, n.º 13, p. 184, addition au n.º 13 de mes Mémoires, tab. VII, f. 13* ).

Mais il faut bien distinguer la plante, des animalcules dont parle l'auteur. Ces animalcules sont le *Monas lens*. Mull. ( *Animalc. infusoria, p. 4, n.º 5, tab. I, f. 9—11* ).

M. Girod-Chantrans a confondu, dans ses observations, les Conferves, les Bysses, avec les Animalcules infusoires, parfaitement décrits par Muller, ainsi qu'on peut s'en assurer par les rapprochemens suivans : p. 227, tab. XXXIII, fig. 77, en parlant d'une Conferve inédite (qui est une espèce de *Conjugata*), il regarde les corpuscules K' K'' K''' comme en faisant partie; mais ces corps sont le *Vibrio lunula* (Muller, an. inf., p. 55, n.º 63, tab. VII, f. 8—15).

Les espèces de cornets qu'il décrit, p. 36, et dont il donne la figure, tab. V, fig. 9''''', sont les sporanges

d'une espèce de Tremelle , analogue à la *Tremella nans*, dont HEDWIG (*Theor. gener.*, p. 218, tab. 36, fig. 9-10), a représenté les sporanges.

Les corpuscules dont il parle , p. 63, et qu'il représente , tab. ix, fig. 19'', sont le *Gonium pectorale* (*Mull.* p. 110, n.° 114, tab. 16, f. 9—11).

A la pag. 166, il décrit la rouille du Pourpier potager qu'il a fait graver , tab. xxiii, f. 59. Decandolle l'a décrite depuis sous le nom de *Uredo portulacae*. Fl. fr., tom. 5, p. 88, n.° 637.

M. Girod rendroit un vrai service à la science , s'il rapportoit aux dénominations systématiques, adoptées par les cryptogamistes modernes, les plantes qu'il a décrites, p. 20, n.° 4; p. 26, n.° 6; p. 45, n.° 14; p. 46, n.° 15; p. 66, n.° 20; p. 74, n.° 21; p. 94, n.° 29; p. 111, n.° 35; p. 121, n.° 38; p. 126, n.° 40; p. 132, n.° 44; p. 140, n.° 46; p. 146, n.° 49; p. 149, n.° 51; p. 203, n.° 71; p. 206, n.° 72.

M. VALLOT, D. M., a également présenté à l'Académie (24 mars 1819) un travail qu'il a rédigé, pour son usage particulier, sur les Cryptogames parasites. Cette famille intéressante de végétaux est devenue plus nombreuse, depuis que plusieurs Botanistes en ont fait l'objet unique de leurs méditations; les espèces se sont multipliées, et leur détermination, par le secours des systèmes, devient souvent très difficile, à raison de la petitesse de ces plantes et de la ténuité des

organes sur lesquels sont établis les caractères qui les distinguent. Pour abrégér les recherches et éviter le découragement qui naît souvent de la perte de temps, l'auteur a rangé méthodiquement, sous le nom de chaque plante phanérogame, toutes les cryptogames parasites qui croissent sur chacune d'elles. Il les désigne par une phrase caractéristique, en indique la synonymie et les particularités : de sorte qu'au lieu de chercher, parmi une centaine d'espèces, celle dont on désire trouver le nom, on se trouve limité à quatre ou cinq. Cette distribution donne le moyen de reconnoître très promptement et très sûrement la petite plante que l'on examine ; elle a ensuite le très grand avantage de lier l'étude des végétaux avec celle des cryptogames parasites qui croissent sur eux ; de faire connoître tous ceux décrits jusqu'à ce jour, et de donner une véritable histoire naturelle de chaque plante, si l'on y joint ce qui a rapport aux insectes qui se nourrissent de chaque végétal. La botanique offre alors un intérêt plus vif, un attrait plus séduisant, et ne mérite plus le reproche de ne consister que dans un assemblage de noms plus ou moins difficiles à fixer dans la mémoire.

Ce travail complète celui que M. VALLOT a déjà annoncé ( 1812 ) sous le titre d'*Insectorum incunabula*. Pour faire connoître le plan de ces deux ouvrages, nous donnerons deux fragmens, l'un tiré de la *Cryptogamie parasite* ( 1 ), l'autre de l'*Insectorum incunabula* ( 2 ).

DODÉCANDRIE TRIGYNIE.

CVI. *EUPHORBE DE MAURITANIE*. *Encycl. méth.*

*Bot.*, tom. 2, p. 418, n.º 17.

1. APHYTÉE PARASITE. Fleur sessile, haute de trois pouces, à trois pétales, et à trois étamines monadelphes.

*Encycl. méth. Botan.*, tom. 1, p. 210.

*Dict. Sc. nat.*, tom. 2, p. 276.

*Nouv. Dict. Hist. nat.*, éd. 2, tom. 2, p. 229.

( 1 ) *Cryptogamie parasite*, ou distribution des Champignons parasites, d'après les végétaux sur lesquels ils croissent : par J. N. VALLOT, D.<sup>r</sup> en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc. etc.

( 2 ) *Jac. Nicol. VALLOT, M. et Sc. D. Hist. nat. Prof. mult. Societ. sodalis INSECTORUM INCUNABULA juxta methodicum ordinem disposita, adjectis differentiis, synonymis moribus, locis, observationibus, epochis, cum indice locupletissimo.*

Cet ouvrage, offrant l'état de la science entomologique à l'époque actuelle, et étant le complément des travaux de LINNÉ, FABRICIUS et LATREILLE, a dû être écrit dans la langue que ces savans ont adoptée, afin d'être à l'usage des Naturalistes de toutes les Nations.

Cette plante singulière, en ce qu'elle n'a, ni tige, ni feuilles, croît sur les racines de l'Euphorbe de Mauritanie, au Cap de Bonne-Espérance.

*EUPHORBEE CYPRÈS. Dec. Fl. fr., tom. 3, p. 337, n.º 2158.*

2. URÉDO EN ÉCUSSON. Poussière nue, d'un brun foncé, entourée des rebords de l'épiderme, qui forment autour d'elle un receptacle blanc.

*Tithymalus verrucosus, Chabraeus, pag. 454, n.º 3.*

*Esula Verrucosa, Weinmann Phythant, tom. 2, pag. 414, tab. 491, f. d.*

*Dec. Fl. fr., tom. 2, p. 227, n.º 606.*

*Encycl. méth. Bot., tom. 8, p. 224, n.º 15.*

Cet Urédo vient de préférence sur les feuilles du haut de la tige, dont il occupe la surface inférieure; souvent il est disposé sur deux séries de points, de chaque côté de la nervure de la feuille.

Dans ce cas, les feuilles ne deviennent point ovales, elles sont seulement un peu plus longues, plus larges et plus épaisses.

Cet Urédo paroît d'abord sous forme de petits points jaunes proéminens, qu'il ne faut pas confondre avec le premier état de l'Écidium des Euphorbes.

Trouvé en avril, au Mont-Afrique.

Les tiges, attaquées de cet Urédo, portent des fleurs dont les bractées sont déformées, et des feuilles défigurées, ovales, épaisses, et d'autant plus arrondies, qu'elles se rapprochent davantage du sommet; leur surface inférieure paroît blanche vernissée: l'épiderme se fend irrégulièrement.

3. ÉCIDIUM de l'EUPHORBEE CYPRÈS. Petits points

jaunes protubérans , qui grossissent , et s'ouvrent en une coupe circulaire , d'un jaune pâle , peu prominente ; les bords sont presque entiers , un peu réfléchis. La poussière est d'abord d'un jaune orangé , et finit par être brune ; mais elle est toujours dans une cupule.

*Réaum.* (*Mém. ins. tom. 3, p. 513*), dit : « Poussière « jaunâtre , qui , au microscope , imite une fleur , « produite par la piquûre d'un insecte que je n'ai pu « découvrir. »

*Adanson, Famille des Plantes, tom. 1, p. 43.*  
Rouille.

*Dec. Flor. fr., tom. 2, p. 240, n.º 647, tom. 5, p. 91, n.º 647.* Écidium des Euphorbes.

*Encycl. méth. Bot., tom. 8, p. 236, n.º 76.*

*Encycl. méth. Entom., tom. 11, p. 597, col. 2,*  
Galles en moisissure.

C'est ainsi qu'Olivier désignoit l'*Écidium des Euphorbes* , et les différens Urédo qui croissent sur ces plantes.

Cette espèce paroît dès le printems sur la surface inférieure des feuilles. On la remarque même sur les tiges qui sont à peine sorties de terre. Elle rend stériles les pousses qu'elle affecte (1). Elle répand une odeur particulière et désagréable , qui devient surtout plus marquée dans l'âge adulte.

Les feuilles , chargées de cet Écidium , sont plus larges et plus épaisses : au mois de mai , la surface in-

(1) *C. Bauhin Pin. p. 291, §. 1.* Tithymalus *Cyprissias foliis punctis croceis notatis.* *Encyc. méth. Bot., tom. 2, p. 438, n.º 93.* \* *Esula degener.* L'auteur dit que cette monstruosité est produite par des piquûres d'insectes.

*N. B.* Cela n'est pas ; il paroît confondre cette plante avec la précédente.

férieure des feuilles est couverte de petites cavités bordées de blanc , qui imitent les trous d'une râpe.

Au printemps, sur les chemins couverts, autour de la ville.

4. **SCLEROTE DE L'EUPHORBE CYPRÈS.** Fongosité globuleuse, resserrée à sa base, noire à l'intérieur, d'un beau violet à l'extérieur. L'épiderme forme une petite cupule étoilée à la base de ce Sclerotium. *Dec. Fl. fr., tom. 5, p. 114, n.° 746.*

Cette plante charnue se trouve à la surface inférieure des feuilles.

5. **HYPODERME DES BRANCHES SÈCHES.** Taches noires, luisantes, ovales ou oblongues, éparses, s'ouvrant par une fente longitudinale. *Dec. Fl. fr., tom. 5, p. 165, n.° 822A. β.*

*EUPHORBE DOUCE. Dec. Fl. fr., tom. 3, p. 541, n.° 2167.*

6. **URÉDO CREUSÉ.** Tubercule jaune et prominent : l'épiderme se rompt au sommet, et forme un orifice circulaire au fond duquel est une poussière brune.

*Dec. Fl. fr., tom. 2, p. 227; tom. 5, p. 69, n.° 607.*

*Encycl. méth. Bot., tom. VIII, p. 224, n.° 16.*

Cet Urédo couvre la face inférieure des feuilles sans les déformer. L'ouverture, par laquelle la poussière sort, est de moitié plus petite que dans l'*Urédo en écusson*. Les lambeaux de l'épiderme ne forment point une bordure blanche autour de la poussière.

Cette plante paroît en juin ; je l'ai trouvée, à cette époque, au bois d'Asnières.

*EUPHORBE RÉVEIL-MATIN. Dec. Fl. fr., tom. 3, p. 335, n.° 2155.*

7. **URÉDO DU RÉVEIL-MATIN.** Tubercules épars,

presque planes , d'une couleur orangée assez vive , entourés par les lambeaux de l'épiderme déchiré.

*Dec. Fl. fr. , tom. 2 , p. 232 , n.° 622.*

*Encycl. méth. Bot. , tom. 8 , p. 230 , n.° 44.*

On ne confondra pas cet Urédo avec ceux déjà décrits. La couleur suffit pour les distinguer.

8. URÉDO PONCTUÉ. Tubercule convexe , d'un jaune pâle , orbiculaire , un peu grenu ; ce tubercule se couvre bientôt de cinq à sept taches protubérantes noires.

*Dec. Fl. fr. , tom. 2 , p. 236 , n.° 633.*

*Encycl. méth. Bot. , tom. 8 , p. 233 , n.° 59.*

*EUPHORBIE PEPLIS. Dec. Fl. fr. , tom. 3 , p. 330 , n.° 2145.*

9. URÉDO CONFLUENT. Tubercules d'un jaune pâle , poussière très fugace après la rupture de l'épiderme , dont les fentes ont une disposition à se réunir sous la forme d'anneaux concentriques.

*Dec. Fl. fr. , tom. 2 , p. 233 ; tom. 5 , p. 86 , n.° 626.*

*Encycl. méth. Bot. , tom. 8 , p. 231 , n.° 50.*

URÉDO PONCTUÉ. *Voy. 8.*

*EUPHORBIE MONNOYER. Dec. Fl. fr. , tom. 3 , p. 330 , n.° 3144.*

10. URÉDO PROTUBÉRANT. Tubercule applati , fauve arrondi , bordé par les débris de l'épiderme déchiré.

*Dec. Fl. fr. , tom. 2 , p. 235 , n.° 632.*

*Encycl. méth. , tom. 8 , p. 233 , n.° 58.*

A la fin de sa vie , ce tubercule se change en poussière rousse. Cet Urédo naît épars à la surface inférieure des feuilles. En faisant attention à la manière dont il s'est développé , on ne le confondra pas avec un Ecidium.

*TITHYMALE FLUET. Lam. Fl. fr. , tom. 3 , p. 100 , n.° 729 , XLII.*

URÉDO PONCTUÉ. *Voy. 8.*

*EUPHORBE DE BOIS.* *Dec. Fl. fr.*, tom. 3, p. 339,  
n.° 2163.

11. ÉCIDIUM DE L'EUPHORBE DES BOIS. Petits points jaunes protubérans épars, et qui occupent quelquefois la surface supérieure de la feuille. La poussière est orangée.

*Dec. Fl. fr.*, tom. 2, p. 241, n.° 648; tom. 5,  
p. 91. γ. Ecidium des Euphorbes.

*Encycl. méth. Bot.*, tom. 8, p. 237, n.° 77.

*EUPHORBE A VERRUES.* *Dec. Fl. fr.*, tom. 3, p. 343,  
n.° 2171.

ÉCIDIUM DES EUPHORBES. *V.* 3 et 10. *Dec. Fl. fr.*,  
tom. 5, p. 91, n.° 647 β.

La variété d'Ecidium qui croît sur l'Euphorbe ver-  
ruqueuse, démontre l'identité des deux Ecidiums,  
n.° 3 et n.° 11.

URÉDO CREUSÉ. *Voy.* 6. En mai, sur le chemin au  
dessus de la fontaine de Larrey.

## INSECTORUM INCUNABULA.

*Dodécandrie Trigynie.*

CXLVII. EUPHORBE.

On trouve sur cette plante des insectes dans l'état  
parfait, et d'autres dans l'état de larves. Ils sont dis-  
tribués d'après l'ordre systématique employé par les En-  
tomologistes.

1. CHARANSON DE L'AILLAIRE. *Schranck*, *ins.*  
*Austr.*, p. 106, sp. 200. *Curculio Alliarie*.

Est-ce le même que le *C. Alliarie*, LINN. *Gmel.*,  
p. 1742, n.° 4?

2. CHRYSOMÈLE BORDÉE, LIN. *Gmel.*, p. 1680,  
n.° 39.

On trouve en grande quantité cette espèce sur les Euphorbes dans le bois de Boulogne , près Paris.

*Encycl. méth. Ent. , tom. IV , p. 111 , sp. 41.* *Altica marginata.*

3. PUNAISE, PATTE ÉPINEUSE. *Schranck, ins. Austr. , p. 273 , sp. 527.* *Cimex spinipes.*

Schranck a observé sur un échantillon de cette espèce, de petits corps ovales, d'un jaune blanchâtre, luisant, de la grosseur du double de celle des œufs du papillon du chou. Ces corps adhéroient fortement à l'insecte, ils étoient immobiles.

Je pense que c'étoient des *Acarus*, ou au moins leurs œufs.

4. PUNAISE AGILE. *Schranck, p. 287 , n.° 554.* *Cimex agilis.*

*Geoffr., ins. , tom. I , p. 449 , sp. 26.* La punaise brune, à antennes, et pattes panachées.

*Gmel., S. N. éd. XIII , p. 2184 , n.° 492.* *Cimex melanochros.*

*Latreille , Hist. nat. ins. , tom. XII , p. 207 , sp. 14.* *Coreus nugax.*

Cette punaise, au printems et au commencement de l'été, se trouve sur les Tithymales.

Cette espèce est-elle le *Cimex agilis*, FABR. *Gmel., S. N. éd. XIII , p. 2178 , n.° 431 ?*

*N. B.* Fabricius, *Syst. Entom. , p. 726 , n.° 148*, en citant Geoffroy, a commis une erreur de pagination ( 452. 26 ), qui a été copiée par Gmelin, *S. N. éd. XII , p. 2189 , n.° 101.* Elle pourroit faire rapporter, à la 26.<sup>e</sup> espèce de Geoffroy, le *Cimex laevigatus* de LINN., qui appartient à la 46.<sup>e</sup> espèce, p. 457. C'est pour prévenir la confusion, que je relève cette erreur.

5. PHALÆNA B. *Castrensis*. *Linn.*, p. 818, n.° 36.  
Larve velue, bleuâtre, offrant des lignes rouges, piquetées de noir. *Voy.* Alchemille I.

Larve en société, vivant sous une toile.

6. PHALÆNA B. *HEBE*. *LINN.* S. N., p. 820, sp. 40. Larve solitaire, velue; les trois anneaux antérieurs rougeâtres.

*Mouffet*, *Theat.*, p. 93. *Phalæna decima octava*, p. 94, fig. 1.

*Hufnagel*, *Berlin. Magaz.*, tom. 2, p. 416, XXXII. *Phalæna festiva*.

*Encycl. méthod. Ent.*, tom. V, p. 90, sp. 224.

*Nouv. Dict. Hist. nat.*, éd. 2, tom. 2, p. 445.

Arctie Hébé.

Cette larve, noire, velue, naît en septembre; elle passe l'hiver sous des feuilles. Au mois d'avril ou de mai, elle construit une coque solide, dans laquelle elle reste vingt jours; elle s'y transforme en chrysalide noire; et en juin, elle paroît sous la forme d'insecte parfait.

La femelle pond ses œufs en juillet; ils éclosent en septembre.

7. PHALÆNA *geometra euphorbiata*. *Gmel.*, S. N. éd. XIII, p. 2482, sp. 573.

8. PHALÆNA *noctua Euphorbiæ*. *Gmel.*, S. N. éd. XIII, p. 2560, sp. 1121. Larve velue, verdâtre. Taches noires sur le dos. Deux taches lunaires rougeâtres sur les parties latérales du cou.

*Encyclop. méth. Ent.*, tom. VIII, p. 343, sp. 398.  
Noctuelle de l'Euphorbe.

*Albin*, tab. 88, f. f.—h.

*Reaumur*, *Mém. ins.*, tom. I, p. 537, 538, tab.

37, f. 8—10, 15; tom. 11, p. 89—117, tab. 4, f. 14.  
 Roesel, ins., tom. 1, Phal. class. 2, tab. 45.  
 Ernest, Pap. Europ., n.° 293.

Cette chenille a sur chaque anneau dix faisceaux de poils, dont les deux supérieurs sont hors du rang des huit autres. On voit sur les côtés du corps, des lignes alternativement jaunes et noires, avec des taches en forme de trèfle. La partie supérieure du cou offre des taches rouges.

Au mois d'octobre, cette chenille construit une coque oviforme, dont les extrémités sont inégales. Cette coque est recouverte de feuilles très régulièrement disposées. L'insecte parfait paroît au printemps suivant.

La femelle pond des œufs globuleux de couleur rose.

9. *PHALÆNA noctua Medicaginis*. NOB. Larve à XVI pattes, d'un blanc jaunâtre, offrant des lignes formées par de petits traits noirs placés à la suite les uns des autres. *Voy.* Luzerne.

*EUPHORBIA CHARACIAS.*

10. COCHENILLE DU CHARACIAS. *Nouv. Dict. Hist. nat.*, tom. 5, p. 573. La femelle, d'un blanc de lait, se reconnoît, parce que son abdomen est terminé par un sac floconeux qui contient les œufs.

*Journ. de Phys.*, 1784, tom. 24, p. 171, tab. 1, f. 2, 3. — 1785, mars, tom. 26, p. 207, tab. 1, f. 14—16.

*Encycl. méthod. Entom.*, tom. 6, p. 99, sp. 19.  
 Coccus Characias.

*Latreille, Hist. nat.*, tom. 12, p. 368, p. 385, sp. 6. — *Genera*, tom. 3, p. 175, 1.

*Nouv. Dict. d'Hist. nat.*, éd. 2, tom. 9, p. 552.  
 Dorthésie.

Dès le commencement du printemps, on trouve la femelle dont l'abdomen s'allonge postérieurement en un sac floconeux qui contient les œufs. Les mâles ailés paroissent en septembre. Après avoir fécondé les femelles, ils se retirent au pied des plantes, et restent immobiles sous les pierres; ils se couvrent de duvet et périssent. Les femelles, après la ponte, changent de peau, passent l'hiver engourdies, et se raniment au printemps.

Cet insecte se trouve sur plusieurs autres plantes. Je l'ai rencontré abondamment sur la route de Paris, au bas de Talant.

COCCINELLE DU CHARACIAS. NOB.  $\beta$ . Larve couverte d'une poussière blanche, qui s'insinue dans le sac aux œufs de la femelle de la cochenille.

*Journ. phys.*, 1785, mars, tom. 26, p. 210.

*Encycl. méth. Ent.*, tom. VI, p. 100, col. 2.

Cette larve s'introduit dans le sac, sans tuer la mère, y suce les œufs et les petits; lorsqu'elle les a tous dévorés, ce qui est l'affaire de deux à trois jours, elle va à une autre femelle.

#### EUPHORBIE CYPRÈS.

11. CHRYSOMÈLE DE L'EUPHORBIE. *Schranck*, p. 83, sp. 155.

*Encycl. méth. Ent.*, tom. IV, p. 112, sp. 7. *Altica Euphorbiae*.

*Dict. Sc. nat.*, tom. I, p. 525, n.° 12. Altise du Tithymale.

12. CAPRICORNE, TÊTE ROUGE. *Schranck*, *ins. Aust.*, p. 143, sp. 270.

*Gmel.*, *S. N.*, éd. XIII, p. 1840, sp. 208. *Cerambyx erythrocephalus*. *Saperda*, *FABR.*

13. GRIBOURI LONGIMANE. Lave renfermée dans une coque.

*Gmel.*, *S. N. éd. XIII*, p. 1703, sp. 19. *Cryptcephalus longimanus*. *Chrysomela*, LINN.

*Encycl. meth. Ent.*, tom. VI, p. 31, sp. 3. *Clytra longimana*.

*Voy. Trefle*.

PUNAISE AGILE. *Voy. n.° 4*.

14. SPHINX DE L'EUPHORBE. *Linn.*, p. 802, sp. 19. Chenille cornue, noire, tachetée de blanc, ligne rouge sur le dos ; sur les côtés, ligne et points jaunâtres.

*Hufnagel*, *Berlin. Magaz.*, tom. 2, p. 180, IX.

*Harris Aurel.*, tab. 4, f. a—c.

*Réaumur*, *ins.*, tom. 1, p. 289—291.

*Bonnet*, *OEuvres*, 4.° tom. 1, obs. XVII, p. 353 — 359.

*Bergst*, *Sphing.* p. 7, sp. 1, tab. 6, f. 9, larva ; tab. 13, f. 9, Pupa.

Cette belle chenille a une longueur de 36 à 42 lignes. Elle se retire en terre au mois de septembre, y construit une coque dans laquelle elle se transforme en une chrysalide brune, dont les stigmates sont noirs : elle devient insecte parfait depuis le mois de mai jusqu'au mois de juillet.

Cette chenille est carnicière ; elle dévore ses propres dépouilles, et souvent attaque ses semblables.

*Brez (Flore des insect.)*, p. 196, dit qu'elle paroît périodiquement, tantôt tous les deux ans, d'autres fois tous les trois ans, quelquefois après quatre ans.

15. PHALÈNE DU TITHYMALE. *NOB. Linn.*, *faun. suec.*, éd. 1, p. 266, n.° 826.

*Frisch. Germ.*, 9, p. 10, f. 8. *Papilio Erucae Tithymali secundæ.*

*Phal. pectinicornis* elinguis ; alis deflexis griseis ; fasciis duabus obliquis albidis ; inferioribus prominulis.

Cette espèce est-elle la même que la noctuelle de l'Euphorbe , n.° 8 ?

16. CÉCIDOMYE DE L'EUPHORBE. NOB. Pendant l'été , on trouve souvent , au sommet des rameaux stériles de l'Euphorbe Cyprés , de fausses galles rouges formées par des feuilles élargies , se recouvrant exactement , et imitant un globule ; Tournefort en avoit fait une espèce , sous le nom de *Tithymalus Cyparissias* , *capitulo rubente.* (*Tournefort , inst. rei herb.*, p. 86 ).

Au centre de cette galle , et entre les feuilles qui la forment , existent des larves apodes , blanchâtres , qui se filent des coques soyeuses blanches , d'où sortent , en juillet , des insectes parfaits , qui sont des Cécidomyes.

N. B. Les galles en moisissure , AUT. sont les plantes cryptogames parasites , appelées aujourd'hui *Ecidium* de l'Euphorbe. *Vid.* p. 33 , n.° 3.

17. GALLE DES RACINES. On trouve quelquefois , sur les côtés de la racine , une galle grosse , ligneuse , noueuse , contenant une larve dans l'intérieur.

*Malpighi , Anat. plant.*, pars alter. , p. 42 , f. 66.

EUPHORBIA PURPURATA. *Dec. Fl. fr.*, tom. 3 , p. 342 , sp. 2168.

La fausse galle qui se remarque au sommet de cette plante , et qui est comme celle de l'Euphorbe Cyprés ( n.° 16 ) , contient plusieurs espèces d'insectes. J'y ai remarqué les suivans , au milieu de septembre :

a. Une larve hexapode , à deux antennes et deux filets

à la queue. Le corps est ovale, et recouvert d'un duvet extrêmement blanc.

Je pense que cet insecte est le *Dorthezia Characias*, Bosc., que j'ai trouvé depuis aux environs de Dijon, sur plusieurs espèces de plantes ; mais à l'époque où j'ai fait l'observation, j'ignorois que la Dorthésie existât en Bourgogne, c'est pour cela que je me suis contenté de tenir note de l'insecte, sans le déterminer.

β Le centre de la galle étoit occupé par des larves en société, apodes et pointues à chaque extrémité. Ce sont les larves de la Cécidomye de l'Euphorbe. *Voy.* 16.

γ. Il y avoit au centre de la galle une chrysalide que je soupçonne être celle d'un Ichneumon, dont la larve avoit dévoré celles de la Cécidomye.

Ces deux articles, extraits, l'un de la *Cryptogamie parasite*, l'autre de l'*Insectorum incunabula*, démontrent que la Botanique peut présenter un intérêt nouveau, dont on ne s'est point encore occupé jusqu'à ce jour. On voit en effet les rapports qui existent entre les différens êtres : et chaque plante devient un centre autour duquel se groupent des objets qui en rendent l'étude bien plus attrayante. Cette nouvelle méthode complète l'Histoire naturelle des Végétaux qu'il faut connoître, non-seulement d'après les avantages que nous en tirons, mais encore d'après le rang que chacun d'eux tient dans le grand plan de la création.

De plus, ce travail donne l'état actuel de la science ; il désigne les observations déjà faites, et détermine en conséquence si celles auxquelles on se livre, sont nouvelles. S'il eût été publié, M. Hubert n'auroit pas donné comme nouvelle à l'Institut, (an 1813), l'histoire de la

*Chenille à hamac*, qui a été publiée il y a plus de quarante ans par Goeze (*Naturf.*, *5 stuck*, p. 1—18, *tab. 1*, f. 3—11).

Le désir de connoître l'origine des contes fabuleux faits sur les plantes, a déterminé M. VALLOT à rédiger des recherches, dont il a communiqué les résultats à l'Académie (2 déc. 1818, 13 janv. 1819). Il démontre que tous les contes fabuleux, faits sur les plantes, ont leur source dans des faits réels mal observés, ou altérés, soit par l'amour du merveilleux, soit par le désir de piquer la curiosité; l'auteur fait observer qu'il est bien surprenant que tous ces contes aient été répétés successivement par tous les auteurs, sans qu'ils se soient occupés de déterminer le degré de confiance que l'on doit accorder à des assertions aussi étranges.

*EXPLICATION DES CONTES FABULEUX imaginés sur quelques singularités du règne végétal. (2 déc. 1818.)*

Tous les contes avancés, en histoire naturelle, par les anciens et répétés par les modernes, ont leur source dans des faits mal observés ou altérés par l'amour du merveilleux, ou par le désir de tromper les amateurs, ou d'inventer une mystification. Nous en avons déjà donné des preuves (*V. Séance publ.* 1817, pag. 16-25; 1818, pag. 32). On peut en lire une autre à l'article DAIC (*Ornith*), *Dict. Sc. nat.*, tom. 211, p. 450. On en trouvera une nouvelle dans le ser-

pent de mer d'Amérique , dont les journaux ont tant parlé en 1817 et 1818, qui n'est qu'un *Scomber thynnus* de 9 à 10 pieds ; *Bullet, soc. Philom.*, 1818, pag. 190 ; *Journ. phys.* 1819, janv. tom. 33, pag. 111.

Je me suis livré à ce travail avec d'autant plus de plaisir, que j'ai eu la satisfaction de trouver l'explication de tous les contes rapportés par *Gaspard BAUHIN* et par le docteur *JONSTON*. Quelques-uns ont déjà été éclaircis par des savans ; j'aurai l'attention d'indiquer leurs recherches.

C'est sous la rubrique, *herbae et arbores admirandae*, que *C. BAUHIN* a réuni tous les végétaux qui offrent des propriétés curieuses : dans l'examen que je vais en faire , je suivrai l'ordre adopté par cet auteur dans son *Pinax*, pag. 512 et suiv.

Il parle d'abord d'une plante (1) qui a la propriété de provoquer des *sueurs de sang*.

*RAJ* (*Hist. Plant.*, tom. 2, pag. 1795) range à tort cette assertion parmi les fables, puisqu'elle n'est qu'un fait mal observé. La lettre écrite à *MONARDÈS* est claire et positive ; elle dit « qu'un Indien, dans « la ville de Posto, guérissoit les malades, en frottant « avec le suc d'une plante, qu'il n'a jamais voulu « faire connoître, les membres affectés : le malade « s'enveloppoit de couvertures, et le *sang couloit* des « parties qui avoient été enduites du suc. »

Il n'y a rien d'étonnant dans cet effet que nous

(1) *Planta sanguineos sudores excitans. C. B. Pin*, p. 512.  
*Arbor sanguineos sudores excitans. JONSTON Dendrol.* p. 468,  
 § 11.

voyons journellement se répéter parmi le peuple ; il croit en effet que des *topiques de verveine* ( *verbena officinalis*, LINN. ), appliqués sur le côté douloureux, en attirent *le sang* ; ce qui est confirmé, disent les bonnes femmes, par la couleur rouge des compresses employées.

Tous les médecins ( GEOFFROY, *Tract. de mat. med. tom. 2*, p. 323 ), savent que l'apparence, qui séduit dans cette circonstance, ne dépend que du *mélange de la matière de la transpiration avec le suc de la verveine*, et qu'il n'y a pas plus de sang que dans les urines colorées et imitant du sang, rendues par les personnes qui mangent les fruits du cactier en raquette (1) ou figuier d'Inde, *cactus opuntia*.

PLUKENET ( *Amalt. botan.*, pag. 116 ) parle d'une plante (2) parasite des Barbades qui rend un suc rouge comme du sang.

(1) JONST. *Dendr.*, p. 7, §. xv. 4. Poma diuretica comesta urinam provocant et emittere cogunt ad sanguinis colorem. P. 56, 1.<sup>o</sup> col. PERNETTI. *Voy. aux Iles Malouines*, tom. 3, p. 201.

(2) Herba parasitica barbadensis sanguineum liquorem fundens.

N. B. L'insuffisance de cette description ne m'a pas permis de déterminer le genre et encore moins l'espèce de cette plante, qui n'est point la Patience sanguine (a) ( *Rumex sanguineus*, LINN ), acclimatée dans quelques contrées de l'Europe, quoique originaire de la Virginie.

Je ne crois pas non plus que Plukenet ait voulu désigner le CROTON SANGUIFLUUM, KUNTH, du tronc duquel il découle une liqueur rouge comme du sang.

Dict. sc. n. tom. 12, p. 55. Croton sanguinolent.

(a) GEOFFROY, TRACT. DE MATER. MEDICA. VENETIIS tom. 2, p. 352, §. iv. Lapathum sanguineum. Sanguineo scateus succo.

On ne peut pas dire si la plante, citée par PLUKENET, est celle dont parle MONARDÈS, puisque l'Indien n'a pas voulu la faire connoître.

PLUKENET, dans cet article, rapporte le conte de la plante *Flabia*, ou herbe d'amour de l'empereur Marc-Aurele. (*Mognodetus in vita Marci Aurelii, lib. 3, cap. 10*). Cette plante laisse échapper un suc rouge qui, tant qu'il est chaud, provoque l'amour, mais qui, froid, provoque la haine, à raison de ce qu'il ressembloit au sang des animaux. Mais elle n'est pas la seule qui soit rangée parmi les *plantes d'amour*, que les anciens désignoient sous le nom de *philtres*. PLUKENET en indique d'autres; il appelle la première, *Scorpioïdes pinguisfolium triphylion, corniculis articulatis intortis*: si ses feuilles appliquées avec de la salive sur la peau y causent de la rougeur, c'est un signe d'amour; si elles font élever des pustules, c'est un signe de haine. (*Almag. botan., p. 337, 6. Amalth. botan., p. 189 - 2*). C'est l'*Ornithopus scorpioïdes*, LINN.

La seconde est désignée sous le nom de *Convolvulus exoticus, annuus foliis Myriophilli* (*Almag. botan., p. 117 - 3. Mantiss., pag. 55*). Les Malais regardent le suc de cette plante comme très efficace. C'est l'*Ipomoea quamoclit*. LINN.

La troisième est l'*Herba amatoriis efficax, quae circa Troglodytarum insulam nascitur*. Apud Plin. lib. 13, cap. 25. PLUKENET pense qu'il s'agit d'une espèce de sensitive qu'il appelle *mimosa humilis*, Ind.orient., *simpliciter pinnatistamarindi foliis, floribus coronariis flavis, lituris rubris eleganter strictis*. (*Almag.*

botan., p. 252, 8. Mantiss., p. 131). C'est l'*Oxalis sensitiva*. LINN.

Enfin sous la rubrique *Laurifolia Ind. orient.* (Cerbera manghas), PLUKENET (*Amalth.*, p. 130, 7.) cite avec doute la plante *Rhaphani* (1), appelée *Attire-chevaux* (Plin., lib. 12, cap. 8), et rapporte les contes faits sur elle.

On sait aujourd'hui que les propriétés merveilleuses, attribuées aux diverses *plantes d'amour* que nous venons de citer, sont nulles, et qu'elles avoient leur source dans la forme de ces plantes, dans la couleur de leur suc propre, et dans l'étonnement que causoient les phénomènes d'irritabilité végétale offerts par quelques-unes d'entre elles.

Une autre plante dont parle C. BAUHIN, est celle(2) que l'on dit avoir la propriété de *pronostiquer* la *vie* ou la *mort* aux malades.

« On mettoit cette plante en la main gauche du  
« malade que l'on tenoit long-temps serrée. Si le ma-  
« lade devoit en échapper, il devenoit joyeux et allè-  
« gre; mais s'il devoit en mourir, il devenoit chagrin et  
« fâché. » (*Hist. génér. des Plantes. Lyon, 1653. fol.*  
*tom. 2, pag. 747, liv. xxviii, ch. 139).*

(1) Hippomagnesia. C. SCHOTT *physic. curiosa* 1368. *Magia par. 1v, lib. 1v, c. 2, p. 434.*

(2) Herba mortem, aut vitam in morbis prænuntians. C. B. *Pin*, p. 512.

Herba Peruana quæ vitam et mortem ægris indicat. JONST. *Dendrol. P. 472, § 11...* Earumdem, et *Teoumall* (tab. cxxxiv), virium.

N. B. La figure de cette plante, copiée de Nierenberg, est le fruit de l'imagination de l'artiste.

RAJ ( *Hist. Plant.* , tom. 2 , pag. 1795 ) regarde avec raison comme une fable ce que l'on dit de cette plante. Mais en se rappelant que les Brasiiliens étoient très superstitieux ( *Guil. PRISON, med. Brasil.* , liv. 3, pag. 40 ) , on trouvera facilement l'origine du préjugé dont nous nous occupons. A défaut de médicamens positifs , ces peuples , ainsi que beaucoup d'autres , ont eu recours à des pratiques superstitieuses , telle que celle de placer dans la main gauche du malade une plante particulière. Le désir de connoître l'avenir , de deviner l'issue de la maladie , aura fait supposer entre elle et la plante un rapport mystérieux , semblable à celui que les astrologues admettoient dans leurs talismans , les mesmériens dans leur magnétisme , les charlatans dans leur baume , etc. etc.

Ne voit-on pas encore de nos jours une foule de bonnes femmes prétendre suivre le développement de l'orifice de l'utérus dans l'accouchement ( JONSTON , *Dendr.* , pag. 406 ) , en observant le phénomène hygrométrique de la rose de Jérigo ( 1 ) , ( tige desséchée de l'*Anastatica hierochuntica* , LINN. ) , qui se resserre par la dessiccation et qui s'épanouit dans l'eau phénomène qu'offrent les mousses , et dont la contre-partie

( 1 ) Rosa Hierichuntina. JONST. *Dendr.* p. 405-III, §. 1, tab. CXI, où elle est représentée cinq fois.

Arbor in Sofala — ἀφύλλος JONST. *Dendr.* p. 470, §. XVIII.

Arbor sine foliis. C. B. *Pin. index* ?

PLUKENET ( *Almag.* p. 306 ) rapportoit , avec doute à la vérité , l'Arbor sine foliis C. B. P. à son *Prunifera jamaicensis fructu rubro* , *cujus ante maturitatem folia non promit* , qui en est très différent , et qui me paroît être le *Macaxocotlifera*. ( JONST. *Dendr.* p. 80, § 13. ) ou PRUNE de cerf. NIEREME. *H. N. exot.* lib. XII, c. 61, p. 318.

s'observe aussi dans la vesseloup hygrométrique (*Geastrum hygrometr. Dec. Fl. fr., to. 2, p. 268, n°. 720*), dont les divisions de son enveloppe externe se recoquillent en dehors par un temps sec, et en dedans par un temps humide.

A cette occasion, je rappellerai qu'il y a plusieurs végétaux hygrométriques; les parties des uns se resserrent par l'humidité (les écailles des cones de pin, les cils du péristome de l'urne des mousses), tandis que d'autres s'épanouissent dans la même circonstance; (la rose de Jérico): la capsule de l'*Ænothera tetraptera* qui se referme par la sécheresse, et dont la déhiscence est singulièrement favorisée par l'humidité, (*Bullet. Societ. philom. 1818, pag. 153. Journ. phys. 1819, janv., tom. 88, pag. 97*): la capsule de la *Ruellia antipoda*, LINN., qui plongée dans l'eau, éclate avec force, et lance vigoureusement les graines qu'elle contenoit. (*PLUKENET, Almag., p. 167, tab. 186, f. 2*).

Les étamines des prêles se contractent et se roulent en spirale autour de l'ovaire, quand l'humidité les pénètre; elles s'étendent comme les pattes d'une araignée, si-tôt qu'elles viennent à se dessécher. Dans ce dernier cas, elles se déroulent par une élasticité de ressort si brusque et si ferme, qu'elles impriment un mouvement projectile au pistil auquel elles sont fixées, et s'élancent avec lui à une hauteur considérable, eu égard au poids infiniment léger de cette petite machine hygrométrique; souvent en moins d'une minute ces bonds se répètent plusieurs fois. (*Dict. Sc. nat., tom. XII, p. 98*).

La troisième plante merveilleuse dont parle BAVHIN,

est celle connue sous le nom de *Baharas* (1). On sup-  
 posoit « que le soir cette plante brilloit d'un vif éclat,  
 « qu'elle fuyoit celui qui vouloit la saisir, à moins que  
 « préalablement elle n'eût été arrosée d'une manière  
 « particulière, etc. etc. »

Ce conte, fait par JOSEPH ( *de Bell. judaï.* ), a été ré-  
 pété par tous les auteurs du moyen âge, et même jusqu'au  
 xvii.<sup>e</sup> siècle. Il est un mélange de la singularité qu'of-  
 frent les *feux follets*, le *bois phosphorescent*, les *vers*  
*luisans*, quelques *taupins*, les *fulgores* ( *Nouv. Dict.*  
*hist. nat.*, édit. 2, tom. 26, pag. 6 ), le *Paussus*  
*sphaerocerus* ( *Linnæ. trans.* iv ), et les vertus suppo-  
 sées de la *mandragore*. Je n'ai point parlé de la ful-  
 guration des fleurs de la capucine, observée d'abord  
 par Mll<sup>e</sup>. Linné, et ensuite par son père ( *Journ. phys.*  
*et d'hist. nat. par l'abbé ROZIER*, tom. 1, pag. 137,  
 1773. février ), parce qu'elle est aujourd'hui, et avec  
 juste raison, révoquée en doute par les Naturalistes.  
 ( *Nouv. Dict. d'Hist. natur.*, 2.<sup>e</sup> édit., tom. 5, p.  
 248 ).

La *Baharas* n'est pas la seule plante sur laquelle on  
 a réuni des propriétés appartenant à différens êtres ; il  
 suffit d'ouvrir les anciens livres d'histoire naturelle,  
 pour s'assurer que fréquemment cette cumulation avoit  
 lieu, et qu'elle a donné naissance à des opinions bien  
 étranges. On en a la preuve dans les *prétendus arbres*,

(1) *Baharas in Judæa radix colore flammæ assimilis, circa  
 vesperam veluti jubare fulgurans. C. B. Pin, p. 512.*

*Radix Baharas. JONST. Dendrol. p. 572, §. 1.*

*CARDAN de rer. variet. lib. v1, c. 22. De subtilit. lib. v111.*

*N. B. On ignore ce qu'elle étoit*, dit un des collaborateurs du  
*nouv. dict. d'hist. nat. édit. 2, tom. 26, p. 4.*

dont les feuilles se convertissent en *canards* (1), et sur lesquels GUETTARD (*Nouv. Mém.*, tom. 1, pag. 244) a donné une savante dissertation : il a démontré que l'on avoit confondu ce qui a rapport aux *conques anatifères*, qui souvent adhèrent aux bois, avec ce qui regardoit une espèce de canard (*anas erithropus*, LINN.) fort commune dans le nord, où ces testacées sont très abondans ; que la diminution des conques anatifères, dévorées par les canards, avoit fait croire à leur changement, et que l'amour du merveilleux avoit engagé à dire que les feuilles des arbres, en tombant dans la mer, subissoient une métamorphose et donnoient naissance à des canards : cette extravagance avoit déjà été réfutée dès le XIII.<sup>e</sup> siècle par Albert le Grand.

On en a une seconde preuve dans ces arbres, dont les *fruits* sont, dit-on, des *huîtres* (2) : il ne s'agit cependant que de la circonstance que présentent les Mangliers (*Rhizophora mangle*, LINN.), dont les racines et même les branches pendantes et plongées dans l'eau, sont souvent chargées d'huîtres (*Ostrea parasitica*, GMEL. *S. N.*, ed. XIII, tom. 1, pag. 3336, n.<sup>o</sup> 116), regardées comme très délicates par les navigateurs.

(1) *Arbores anatiferae*. C. B. *Pin*, p. 513.

*Arbor in Orcadibus et Hybridis insulis anatifera* JONST. *Dendr.* p. 471, §. xxv. *Tab. cxxxiv*, sur laquelle est une mauvaise figure du *Lepas anatifera*, LINN.

(2) *Fructus ostraceis non dissimilis arboribus nascens*. C. B. *Pin*, p. 514.

*Arbor Ostreifera*. JONST. *Dendr.* p. 470, §. xv.

Une troisième preuve se tire des arbres, dont on dit que les *feuilles marchent* (1).

Les *Phyllies* ressemblent à des feuilles ; les *Phasmes*, à des brins de bois (2).

La ressemblance de certains insectes orthoptères, *Mantis gongylodes-gigas*, avec des petits rameaux secs ou des feuilles d'arbres, a donné naissance à ce conte, et à sa contre-partie attestée par PISON (*Hist. nat. et médic.*, pag. 317, lib. v, cap. XXI. Gaayara, *Mantis gongylodes*, LINN.), qui regrette de ne pouvoir offrir au lecteur la plante dans laquelle s'étoit transformé un de ces insectes (*mantis gongylodes*), parce que le dessin a été égaré dans la traversée. Pison aura confondu la ressemblance de certaines feuilles avec l'insecte.

On doit également rapporter ici les prétendues mouches végétantes de Cayenne (3), mouches végétantes des Caraïbes, observées d'abord par Joseph TORRUBIA : ce sont les *Clavaria militaris-sobolifera* qui ne croissent que sur les nymphes de Cigales. (*Act. Paris.* 1769. pag. 467, tab. 4. ROZIER, *Obs. phys.* 1771, tom. 1, part. 2, p. 238, tab. 2, f. 5. 6. 1772, juin. tom. vi, part. 2.<sup>e</sup>, p. 199-200).

(1) Arbor Foliis ambulantis. C. B. Pin, p. 512.

Arbor Frondiviva. JONST. Dendr. p. 468, §. 1v.

Arbor in Borneo insula. JONST. Dendr. p. 471, §. XXI.

(2) N. D. H. N., éd. 2, t. 25, p. 506 ; t. 26, p. 29.

(3) WALTON *Phil. trans.* vol. LIII, p. 27, tab. 33, f. 1.

SEELIGMAN *aves. fascicul.* ix, tab. 25.

BONNET. *Contempl. de la nat.* Part. x, p. 87.

ROBINET. *De la nature.* Tom. 4, p. 171.

SPALLANZANI. *Obs. microsc.* p. 249, tab. 6.

MILLER. *Illust. of. syst. sex. tab. ultim. fig. dextra infer.*

La *Sphaeria entomorhiza* ( Encycl. méth. dict. bot. tom. VII , pag. 326 , n<sup>o</sup>. 9 ) croît sur les larves d'insectes ; et cette observation avoit déjà été faite par un savant ( *Act. Paris*, 1769 , p. 470 , tab. 5, f. 1-9 ), qui avoit trouvé sur des larves de scarabées une sphérie pareille ou analogue.

Une quatrième preuve est fournie par les dénominations équivoques, qui transportent à des substances des propriétés qui ne leur appartiennent pas : c'est ainsi que JONSTON parle d'un *arbre* (1) qui, la nuit, est entouré d'un essaim de mouches luisantes. Ces mouches peuvent être des fulgores ou des taupins cucujo ( *elater noctilucus*, LINN. ) ; mais je ne sache point que l'on ait observé qu'elles préféroient, pour se rassembler, un arbre à un autre. Aussi PLUKENET ( *Almag.*, p. 228, *Lucinium arbor tiliaefoliis majoribus americanum*, t. 201. f. 3. *Amyris balsamifera*, LINN. ) rapporte-t-il dans la synonymie de son *Lucinium*, avec doute, à la vérité, l'arbre des mouches luisantes de JONSTON. A cette occasion, il observe que dans les Barbades, le *Lucinium arbor*, etc., est désigné, par quelques personnes, sous le nom de *Light-wood*, non à cause de la lumière qu'il répand, mais à cause de la légèreté de son bois.

J'observerai que Jacques BONTIUS ( *Hist. nat. et med. Ind. orient.*, pag. 85, lib. V, cap. XXXIII ), dit qu'au Japon il croît une plante, de la forme d'un palmier, qui, si elle est mouillée par la pluie, meurt sur-le-champ, à moins qu'on ne l'arrache aussi-tôt

(1) Arbor Muscarum splendentium. JONST. *Dend.* p. 471, §. XXVII.

pour la porter dans un lieu sec , afin de la replanter ensuite , etc.

Je pense qu'il y a ici équivoque , et que *palmas figura* qui se trouve dans le texte , ne doit point être traduit par *figure de palmier*, mais *imitant la paume de la main*. Alors on reconnoît dans la plante dont parle *Bontius*, un cactier à articulations comprimées, une raquette ou une des autres plantes grasses, qui en effet pourrissent par la grande humidité , et ne prospèrent que dans les climats chauds et les terrains secs. JONST. (*Dendr.*, pag. 66, col. 1.<sup>re</sup>) l'avoit déjà dit du *cactus opuntia*, LINN : *pluviae, quâ faciliè corrumpitur, inimica*.

J'ai jugé les développemens qui précèdent, nécessaires pour venir à l'appui de ce qui me reste à dire sur la racine de *Baharas*, à laquelle on a attribué la propriété des vers luisans (*lampyris noctiluca*, etc.) dont la lumière n'est apparente que la nuit ; celle des *feux follets* qui fuient ceux qui les poursuivent , et celles de la *mandragore* sur laquelle on a fait tant de contes.

La *Mandragore* (J. BAUHIN, *Hist. Plant.*, tom. 3, pag. 614-617. *Dict. des Sc. médicales*, tom. 30, p. 424 et suiv.) avoit des propriétés merveilleuses ; on l'employoit à beaucoup d'usages superstitieux ; on lui attribuoit la vertu de rendre fécondes les femmes stériles, etc. etc. ; aussi cherchoit-on à se procurer un objet aussi précieux , et les charlatans tiroient un grand parti de la crédulité du vulgaire. Ils préparoient la mandragore, non-seulement avec la racine de la plante qui en porte aujourd'hui le nom (*atropa mandragora*, LINN.), mais encore avec des racines de guimauve (*althaea officinalis*, LINN.), de bardanne (*aretium lappa*, LINN.),

d'Angélique (*angelica archangelica*, LINN. (1)), etc.etc. Ils en faisoient de métal, de verre, de pierres, de bois. Ces mandragores représentoient souvent la forme humaine toute entière, et quelquefois la partie inférieure seulement. Elles étoient connues en Allemagne sous le nom de *racines d'alrune*, *alraune*, *figures alruniques*.

GLEDITSCH (*Nouv. Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1778, pag. 36 et suiv.) donne sur la Mandragore une dissertation curieuse. Il cite à cette occasion un ancien manuscrit de Dioscoride, acheté en 1562 par Auger BUSBECQ pendant son ambassade à Constantinople, de la part de la cour de Vienne. Ce manuscrit du v.<sup>e</sup> siècle, est en parchemin; il fait partie de ceux de la bibliothèque de Vienne; il offre deux figures ou tableaux relatifs à la Mandragore, et au moyen qu'il falloit employer pour se la procurer: l'un d'eux (*gravé à la table 3, p. 61 des nouv. Mém. Berlin*, 1778) porte au bas: *Canem (radicem) evellentem deindè morientem*; parce que l'on prétendoit que celui qui arrachoit la racine mourroit sur-le-champ, et que, pour éviter ce malheur, on se servoit d'un chien pour l'arracher.

Un ancien médecin, appelé LUTH-F.-DALLAH, avoit déjà cherché à détruire le conte de la Mandragore; il regardoit comme une fable la nécessité d'employer un chien pour l'arracher, et il dit positivement que la *clarté du Baratas dépend des Vers luisans* qui sont quelquefois posés sur la plante.

Leonard PLUKENET, célèbre botaniste anglais, à

(1) MANGET *Biblioth. pharmaceutico-medica*, tom. 2, p. 208.

l'article Ninzin, seu Ginseng (*Almag.* p. 263, *tab.* 101, *f.* 7. *Mantiss.* p. 135. *Amalth.* p. 152-154.), pense que la racine de cette plante (*Panax quinque folium*, LINN.), à cause des propriétés aphrodisiaques dont on l'a dit douée, est la Mandragore. Il rapporte également à cette même racine ce que l'on dit de la lumière de la Baharas. Il s'appuie sur le rapport d'un témoin oculaire, qui lui a assuré positivement que le *Ginseng*, avant d'avoir des feuilles, jette de la lumière pendant la nuit. Si le personnage cité par PLUKENET a vu ce qu'il dit, il n'y a pas de doute qu'il n'ait été trompé par la présence d'un ver luisant sur la racine de Ginseng.

Quelques commentateurs (1) ont cru que la Mandragore étoit le *Dudaïm*; mais M. VIREY a très bien prouvé que ce puissant analeptique est le *Salep* (2).

(1) Jacobi THOMASII de Mandragora disputatio. Lipsiæ, 1655, 4.º Hall. 1739, 4.º

ANDREA HOLZBOM de Mandragora. Utrecht, 1694, 4.º

Olai RUDBECK filii de Mandragora disputatio. Upsal. 1710, 8.º icon.

(2) Il n'a pas été si heureux en disant ( *nouv. Dict. d'Hist. nat.*, edit. 2, tom. 22, p. 576 ). « NERF DE BŒUF. On nomme « ainsi les tendons de cet animal, que les bouchers font sécher « pour servir de fortes courroies. On prend ordinairement pour « cela les tendons de la jambe et du calcanéum, qui corres- « pondent au tendon d'Achille dans l'homme. »

N. B. Tout le monde sait que le nerf de bœuf n'est que la verge desséchée de cet animal, et que les pédagogues s'en servoient jadis pour corriger les enfans confiés à leurs soins.

Cette petite note doit être jointe à celle (*séance pub. acad. Dijon, 1818, p. 51*), qu'a provoquée l'article MÉSENTÈRE (*Nouv.*

D'autres commentateurs ont cru que la Mandragore étoit la *Baharas* : ils ont raison s'ils se servent du mot Mandragore pour désigner une racine quelconque, douée de propriétés fantastiques.

A cette occasion, je rappellerai qu'il existe dans beaucoup de cabinets de curieux, des *racines très dures*,

*Dict. d'Hist. nat.*, édit. 2, tom. xx, p. 332 ). On peut y joindre les suivantes :

**GUACATANE.** Plante indiquée par *Monardus*, assez semblable au *POLIVM*, mais inodore. Cette plante paroît être une GERMANDRÉE. ( L N ). *Nouv. Dict. d'Hist. nat.*, éd. 2, t. 13, p. 565.

Obs. En consultant l'histoire générale des plantes de Lyon, j'ai trouvé ( tom. 2, p. 746, livre xviII, chap. 138 ) la figure de la petite plante que Monardès avoit reçue de la *nouvelle Espagne*; cette figure représente le fruit du Cornaret anguleux, *Martynia angulosa*, Lam. (*Enc. méth.*, tom. 2, p. 112, n.º 2), qui croit à la *Vera-Cruz*. Le rédacteur de l'art. du *nouv. Dict. d'Hist. naturelle*, édit. 2, s'est contenté de recourir au *Pinax* de C. BAUHIN, où il a trouvé ( p. 221, n.º vi ) *Polio affinis Guacatane* : il n'a point cherché à s'assurer qu'elle étoit la plante dont parle Monardès, qui n'étant point un botaniste habile ( *Voy. HALLER, Bibliot. botan.*, tom. 1, p. 333. ), a pris dans cette circonstance pour des feuilles les pointes de la capsule recourbées en crochet.

**ALVARDE.** *Lygeum Spartum*, Linn. *Lygeum Spathaceum*. Lam. *Encycl. méth. bot.*, tom. 1, p. 96.

Cette plante qui croit en Espagne, où elle est employée à divers usages, a été décrite deux fois par C. BAUHIN. *Voy. Pin.*, p. 5 et p. 396.

*Gramen Spartheum* 2. *Paniculá brevi folliculo inclusa*. C. B. *Pin*, p. 5. 11.

*Spartum sterile*. C. B. *Pin*, p. 396. vi. JONST. *Dendr.* p. 376, §. r. *Spartum sterile*. Sur la première citation tous les botanistes sont d'accord; et en lisant le petit extrait qui est au-dessous de la seconde, il ne restera aucun doute. *Sparti genus in Hispania et Africa, juncus propriè aridi sst, quod neque folium,*

à fibres contournées, auxquelles, avec très peu de travail, on a donné la figure d'un homme, ou, si l'on veut, d'un magot chinois. Ces racines sont connues sous le nom de *Mandragores* : on les regarde vulgairement comme appartenant à un roseau des Indes ; c'est une erreur. Ces sortes de Mandragores s'obtiennent avec

*neque florem, neque semen fert, quo ad varia utuntur. Guiland. pap.* En réléchissant sur cette courte note, on s'assurera que Guilandinus aura été trompé par le nom vulgaire de *Spartum*, que quelques anciens ont donné à l'*Alvarde* ; il ne se sera plus rappelé cette dernière plante, et il aura cru que la dénomination de *Spartum* n'avoit jamais été donnée qu'à des plantes légumineuses ; ne voyant point de fleurs papillonacées sur l'*Alvarde* dont les feuilles sont d'ailleurs très petites, il a fait sa description en détaillant seulement des caractères négatifs.

SERPENTAIRES grande de Matthiol. (*Hist. génér. des plantes. Lyon, 1653, fol. tom. 2, p. 470, liv. xv, chap. xxvii*), vue à Trente et à Venise par Matthiol, qui dit qu'elle a la racine en forme de rave.

*Dracunculus bistortæ folio.* C. B. Pin, p. 194, 1.

C. BAUHIN avoue n'avoir pas vu cette plante ; il rapporte que Dodonée doute de son existence, et que si cette plante existe, elle est une espèce de Bistorte. Pena dit que malgré ses recherches il n'a point trouvé cette plante, et Guilandinus avance que la figure est de fantaisie. Il paroît que presque tous les botanistes ont adopté cette dernière opinion, puisque Gilibert (*Hist. des Plantes d'Europe, ou élémens de botanique pratique, Lyon, 1798, tom. 2, pag. 425, n.º 435*) dit : *fig. fict.* dans sa Synonymie liunéo-Matthiolienne. On ne peut plus nier aujourd'hui l'existence de la grande Serpentaire trouvée et décrite par Matthiolo, puisque Plukenet en a donné la gravure et la description sous le nom de

*Arum caulescens Rumicis agrestis foliis sibi invicem implicitis, Virginianum.* Pluken. *Almag. Bot. p. 50, tab. 271, f. 2.*

*Amalth. p. 37-39.*

La suppression que J. Ant. Saracenus (*Sarrazin*) a faite d'un

des racines de Chine (*smilax china*, LINN.) ; j'en tire la preuve de la texture des racines et des échantillons qui faisoient partie des *productions végétales envoyées à l'Académie* par S. A. S. Mg<sup>t</sup>. LE PRINCE DE CONDÉ. (*Regist. de l'Acad.*, séance du 25 avril 1776).

Les échantillons portoient l'étiquette suivante : *Racines de Chine travaillées, et vulgairement appelées*

---

chapitre des commentaires de Matthiolo sur Dioscoride de *dracontio*, a fait croire que la figure de Matthiolo étoit de fantaisie.

*Rariora novae angliae.* Jo. Josselin, p. 44.

Il seroit possible que la plante décrite par PLUKENET fût l'*Arum Seguinum*, Linn., et dans ce cas il faudroit de nouveau décrire la grande serpentaire de Matthiolo, parce que je ne pense pas qu'elle soit la même que le *Gouet vénéneux* ou la *Séguine*. Au surplus c'est une vérification à faire.

*Dracunculus S. Serpentaria major*, *Weinmann.* t. 2, p. 365, tab. 472, lit. a, cultivée dans les jardins où elle fleurit en juin et juillet.

Cette Serpentaire est entièrement différente de celle appelée *Serpentaria mirabilis montana.* *Sidereon.* RAJ, *Hist. Plant.*, tom. 3, pag. 656, § 4. HALLER, *Bibliot. botan.* tom. 1, pag. 291, n. 4 (c) ; tom. 2, pag. 203. Weinmann *Phythanthoza iconographia*, tom. iv, p. 323, tab. 916, lit. a. *Commerc. litterar. Norimberg.* 1738, p. 377-379, tab. VII, f. 12-14.

La merveilleuse Serpentaire de montagne est une figure de fantaisie, faite sur une plante qui croît spontanément dans les montagnes de la Styrie et de la Hongrie ; plante que *Muntingius* a cultivée pendant sept ans dans son jardin, où elle a fleuri sans donner de fruit, et qui est la même que la *Spaccalocchio.* (*C. del DURANTE. Herb.* p. 443).

Le dessinateur a placé une étoile dans le centre de la tige, (à l'imitation de celle qui se trouve au printemps dans la Chaussetrape, *Centaurea Calcitrapa.* LIN.) pour représenter la fleur, et a dessiné un serpent la gueule béante, à la place de la nervure principale des feuilles.

Les botanistes de la Styrie ou de la Hongrie pourront peut-être retrouver la plante dont a parlé MÜNTINGIUS.

MANDRAGORE ( Voy. Journ. M. S. pour servir au catalogue du Cabinet d'Hist. natur. de l'Acad. des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, pag. 128, n<sup>o</sup>. 28 ).

Ces sortes de racines ont été désignées par ALDROVANDE (*Monstror. historia... Bononiae*, 1642, folio, pag. 135. 659. fig., pag. 136-670), sous le nom de *radix Andromorphos*. La 2.<sup>e</sup> édition du nouv. Dict. d'Hist. nat. ne donnant aucun détail à ce sujet, j'ai cru qu'il étoit nécessaire de publier cette note, en faveur des curieux dans les cabinets desquels se trouvent ces racines.

L'arbuste qui rapporte des *agneaux* (1) est un conte fondé sur l'adresse de quelques trompeurs qui faisoient la racine d'une espèce de fougère (*Polypodium borametz*, LINN. ; *Dicksonia culcita*, LHÉRIT.) ; et lui donnoient la figure d'un animal porte-laine : comme, avec une peau de raie on faisoit des basilics, et avec une peau de serpent, garnie de sept têtes de belette, on avoit fait la fameuse hydre de Hambourg, etc. (*Séance publ.* 1817, pag. 22-23).

BAUHIN parle d'une plante qui a la propriété de rendre chaste (2).

L'observation et l'expérience ont appris que certaines substances agissoient d'une manière *spécifique* sur

(1) Frutex Tartaricus C. B. Pin, p. 512. Frutex Scythicus, Borametz. JONST. Dendrol., p. 471, §. 1, tab. cxxxiv. Agnus Scythicus, figure de fantaisie.

(2) Arbor venereos stimulos domans. C. B. Pin, pag. 513. JONST. Dendr. p. 468, §. III.

quelques-uns de nos organes. Tous les médecins savent que le mercure agit sur les glandes salivaires ; la graine du *Phellandrium aquaticum*, LINN., sur le poumon ; le camphre et les cantharides, sur la vessie ; l'opium, sur le cerveau ; l'aloës, sur le rectum ; l'ellébore (*helleborus niger*, LINN.) introduit dans l'estomac, détermine l'inflammation du rectum. ( ORFILA, *Traité des Poisons*, 2.<sup>e</sup> édit. tom. 2, p. 27 (1); ) la Belladone, sur la pupille ; la noix vomique, sur les muscles ; la digitale, sur le cœur, etc. etc. ; l'emploi du seigle ergoté (2) paroît diriger toute son action sur l'utérus. (*Précis constit. médic. de Tours*, 1818, 4.<sup>e</sup> trimestre, p. 12 ). On connoît les effets des Nénuphars (*Nymphaea alba - lutea*, LINN.) ; on en attribue d'analogues au gatilier (3) (*vitex agnus castus*, LINN.), qui jadis étoit employé à Athènes.

L'usage de l'eau-de-vie de datte, à laquelle les habitans ajoutent les fruits de quelques *Solanum* et du piment, put contribuer à la MICRORCHIDE, dont furent atteints plusieurs soldats de l'armée d'Égypte. (*Dict. scienc. med. tom. 33, pag. 371.* )

Il ne seroit donc point surprenant de trouver au Pérou un arbre qui possède les mêmes vertus. La superstition

(1) Les lavemens de décoction de gratiolo produisent la nymphomanie. ORFILA, *Traité des poisons*, éd. 2. t. 2, p. 95—96.

(2) *Secale luxurians*. C. B. *Pin*, p. 23 §. 1<sup>r</sup>. Ergot, Tessier, *malad. des grains*. *Sclerotium clavus*, Dec. *Fl. fr. t. 5, p. 115, 746f.*

(3) *Veneréos impetus genituram dissolvendo infringit. Hinc matronis in Cereris sacro, ut castitatem servarent ex foliis lectum sternere suetum.* JONST. *Dendrol. p. 256, col. 2.*

s'y sera jointe et aura porté les Indiens à n'employer jamais cet arbre, dont le bois est spongieux, pour faire du feu, dans la crainte de devenir impuissans.

On rapporte qu'à la Chine il croît une plante (1) qui, dit-on, *rend stériles* ceux qui la mangent.

C'est sans doute pour faire la contre-partie de ce qui précède, que l'on a supposé un arbre dont le *fruit féconde* (2). Des lotions avec la décoction des feuilles, des fleurs et des fruits du gatilier découpé (*vitex negundo*) passent pour rendre apte à la conception (3) (*N. D. hist. nat. édit. 2.<sup>e</sup> t. 22, p. 472*); extrait de JONST., *Dendrol.*, p. 182, qui ajoute *folia masticata . . . . . stimulos Veneris cohibent*. Il suffit d'énoncer ce conte pour en faire sentir le ridicule; car il ne faut pas confondre cet effet avec celui des *aphrodisiaques*, parmi lesquels l'*Agnacath* (4) (*Laurus persea*, LINN.) jouoit un des premiers rôles, sans compter la divinité payenne, ou ces saints que la superstition avoit rendus si célèbres en Bretagne, et auxquels il ne faut pas ajouter excessive confiance, quoiqu'on ne puisse pas révoquer en doute l'effet *du phosphore, des cantharides*, etc. etc. Les fruits du briu d'amour (*Malpighia urens*, LINN.) confits, passent à St.-Domingue pour aphrodisiaques.

(1) Herba Hoaco..... comesta steriles reddere putatur. JONST. *Dendrol.*, p. 472, §. VI.

(2) Arbor fructu impræguante. JONST. *Dendrol.* p. 468, §. 1.

(3) Succus fruticis ignei *Tlepatli* conceptionem juvat. JONST. *Dendrol.*, p. 124, §. IV. Cet arbre n'est pas connu des botanistes modernes.

(4) Fructus validos adeo efficit ad coïtum, ut propius miraculo sit ejus efficacia. SCALIGER *exercit.* 135. JONST. *Dendrol.*, p. 125, col. 1.

BAUHIN parle d'un arbre dont les *feuilles se replient lorsqu'on les touche* (1).

Sous ce titre doivent être rangées toutes les plantes que l'on appelle *sensitives* : elles sont assez nombreuses et appartiennent à plusieurs familles. Nous n'entreprendrons point d'expliquer ce phénomène dont la cause dépend d'une *irritabilité végétale*, plus active chez certaines plantes que chez d'autres. On peut d'ailleurs consulter l'excellent Mémoire de M. DESFONTAINES (*Act. Paris.* 1782) sur ce sujet ; on en trouve un extrait dans le Journal de Physique (*tom. xxxi, part. II.* 1787, décembre, p. 447 et suiv.). Voici le nom des plantes où cette propriété est le plus marquée : *Mimosa pudica* — *viva* — *sensitiva* — *casta* — *pigra* — *prostrata* — *quadrivalvis* — *longisiliqua*, LINN.

*Oxalis sensitiva*, LINN., à laquelle il faut rapporter les deux plantes indiquées par C. B. *Pin.* pag. 359 et 360, sous les noms de *Herba viva foliis polypodii* et *Herba mimosa foliis faenu graeci silvestris*, ainsi que l'a très bien indiqué PLUKENET (*Almag.* pag. 252). Jacob. ZANONI (*rarior. stirp. Hist.*, p. 221, tab 131, f. 2) en parle sous le nom de *Todda veddi*.

*Dionaea muscipula*, LINN., appelée vulgairement *Attrape-mouche*.

(1) *Arbor malavarensis, foliis tactu se contrahentibus.* C. B. *Pin.* p. 512.

*Arbor pudica.* JONST. *Dendr.* p. 468, s. v, tab. cxxxii. C'est la figure de l'*Oxalis sensitiva*. LINN.

*Herba sentiens.* JONST. *Dendr.* p. 472, s. xiii.

*Onoclea sensibilis*, LINN., dont le feuillage est si délicat qu'on ne peut le toucher sans qu'il ne se fane et périsse.

L'ARBRE FONTAINE (1) est regardé par RAJ (*Hist. plant., tom. 2, pag. 1795*), et par HALLER (*Bibl. botan. tom. 1, p. 459*) comme fabuleux.

Cependant Jean BAUHIN (*Hist. plant.... Ebroduni 1650, fol. tom. 1, p. 463, lib. IV, c. 25*), sous la rubrique *Arbor aquam stillans*, donne la description d'un *fragment de cet arbre* que le duc de Wirtemberg avoit reçu, le 20 juin 1600, de PALUDANUS. Le prince avoit écrit lui-même de sa main l'étiquette suivante : *Mirabilis arbor ex insulâ dictâ Ferro, quae arbor à multis centenis annorum consistit, et quotidie tantum fundit aquae, ut incolae satis pro potu habuerint.*

J. BAUHIN, après avoir décrit l'échantillon, rapporte ce que BENZO a écrit de l'arbre merveilleux, de la manière dont il a été découvert par l'indiscrétion d'une femme, etc. etc.

Joseph HEUKENS dit avoir vu beaucoup de ces arbres en Guinée, mais aucun qui fournisse autant d'eau que celui de l'île de Fer.

Léonard PLUKENET (*Almag. botan. mantiss. pag. 171*, sous la rubrique *ibid. ad lin. 31*, c'est-à-dire à *Buplevrum fruticosum*, LINN.), dit : *An arbor mirabilis ex insulâ Ferro aquam stillans* (J. B. tom. 1,

(1) *Arbor aquam fundens*, C. B. Pin, p. 512. JONST. *Dendr. p. 469, §. VI, tab. CXXXIII*, offrant une figure de fantaisie.

Si les *étrennes-mignonnes, curieuses, utiles et amusantes pour 1819, Paris, chez Demoraine et Thebaut*, étoient une autorité, on pourroit témoigner sa surprise de ce que le conte se retrouve à la page 55.

p. 463) *ex quâ fortè sagapenum officinarum . . . . .*  
*arbores enim ex quibus ingens aquarum scaturigo in*  
*insulâ Ferro et Sancti Thomæ ferulæ sunt arborescentes ,*  
*asserente Vossio. ( Not. in Pompon. Melam. )*  
 Il est surprenant que PLUKENET, citant Jean BAUHIN, ait adopté l'opinion surannée de VOSSIUS, lorsqu'il est démontré, par la description de Jean Bauhin, que l'arbre dont il s'agit est de la famille des palmiers, et qu'il a été vu par plusieurs voyageurs.

On sait que les Nègres, qui habitent les rives du Congo, font usage d'une liqueur très agréable, que l'on nomme *Palme-wine*. C'est le suc qui découle *en abondance* d'une espèce particulière et *fort élevée* de palmier, lorsqu'on perce le tronc près du sommet. Ce suc possède à un degré très remarquable la propriété si précieuse sous les tropiques, d'étancher promptement la soif. Les Nègres ont remarqué que l'opération ne réussit que la nuit, et qu'après le lever du soleil, il ne s'écoule par la blessure du tronc que de très petites quantités de liquide. (*Narrat. of expedit. by S. K. TUCKEY, Annal. de Chimie et de Phys. 1818. avril, tom. VII, p. 421*).

PÉRON (*Voyag. de découv. aux terres australes*), parle de l'arbre du voyageur, *Ravenala Madagascariensis*, SONNERAT, ainsi appelé, parce qu'il est de la plus grande ressource aux voyageurs, auxquels il fournit une boisson très salutaire, lorsqu'on perce le tronc à la naissance des feuilles.

Dans nos pays, le bouleau fournit aux bergers qui en percent le tronc, une sève abondante qu'ils boivent avec délices. Il existe sur la propriété du chevalier BANKS, un bosquet composé d'une centaine de bou-

leaux , qui depuis plus de soixante ans fournissent une sorte de vin ; on y pratique alternativement la térébration tous les trois ans. ( *Annales de l'Agriculture française* , 2.<sup>e</sup> série , tom. v , pag. 231 ). Plusieurs érables donnent aussi un fluide salulaire , lorsque l'on perce leur tronc ; tel que le COUTON des Canadiens ( JONST. *Dendr.* p. 110 , §. 5 ), *Acer saccharinum*, LINN. Le Maguey , *Agave cubensis*, JACQ. , distille une eau douce et transparente , lorsqu'on en a arraché les feuilles intérieures. La Caragate utriculée ( 1 ) , *Tillandsia utriculata* , LINN. , conserve dans un réservoir intérieur , formé par l'élargissement de la base des feuilles , une assez grande quantité d'eau ou des pluies , ou des rosées très abondantes , sous les zones torrides , pour désaltérer les voyageurs.

La Bandure de Ceylan , *Nepenthes destillatoria*, LINN. contient toujours dans les utricules operculées de ses vrilles , une certaine quantité d'eau.

Beaucoup d'autres végétaux offrent des réservoirs plus ou moins considérables.

Maintenant , pour connoître l'origine de la fable de *l'arbre Fontaine* , il suffit de se rappeler , 1.<sup>o</sup> le Palmier cité par tous les voyageurs , et dont Jean Bauhin a décrit un régime ; 2.<sup>o</sup> que les hautes montagnes ont leurs sommets perpétuellement couverts de vapeurs qui se résolvent continuellement en eau.

« Au S. O. de la nouvelle Zélande est la baie obs-

(1) Arbor foraminulenta aquoso humore plena. JONST. *Dendr.* p. 469 , §. VII.

L'auteur a confondu l'arbre avec la plante parasite ( *Tillandsia utriculata* ) qui croît sur lui.

« cure ( *Duski-bay* ); les montagnes de sa côte sud sont  
 « toujours couvertes de nuages ; . . . . . les vapeurs se  
 « meuvent avec différens degrés de vitesse sur le banc  
 « des collines : elles enveloppent d'un brouillard blanc  
 « à demi-opaque, les arbres sur lesquels elles passent,  
 « et se convertissent ensuite en bruine, en pluie.....  
 « ( *Second voy. de Cook. 4<sup>o</sup>. tom. 1, p. 168* ). Le pic  
 « d'Egmont est entouré d'un nuage..... ; les montagnes  
 « de Taïti sont humectées par les brouillards suspen-  
 « dus tout le jour sur leurs cimes. . . . . Tous les  
 « voyageurs parlent des nuages adhérens aux pics  
 « d'Adam, de *Teneriffe*, etc. etc. » ( *DUCARLA, Journ. Phys. 1784. tom. 23, pag. 31-94 ; tom. 24, pag. 392-456, des nuages parasites* ).

En comparant les propriétés du Palmier vniifère et les phénomènes des nuages parasites avec ce que l'on a raconté de *l'arbre Fontaine*, on reconnoît sur-le-champ l'origine du conte.

Les premiers voyageurs auront confondu les deux phénomènes : pour rendre leur récit plus surprenant, ils l'auront brodé, et auront supposé que l'arbre ne croissoit qu'à l'île de Fer, qu'il étoit unique, et qu'il duroit depuis plusieurs siècles. Cette dernière supposition étoit fournie par l'arbre de mille ans<sup>(1)</sup>, *Ficus indica*, LAM. ( *Encyc. mét. bot. tom. 2, p. 498-8* ). ( *JONST. Dendr. p. 48, §. III, p. 56. §. 8.* ), qui subsiste pendant quelques siècles. Le nuage que l'on disoit envelopper la cime de l'arbre, prouve l'exactitude de l'explication que j'ai donnée.

---

(1) Ciennéen. *JONST. Dendr. p. 470, §. XXI. Millenaria*

Les ARBRES sur lesquels on bâtit des cabanes (1) n'ont rien d'extraordinaire, puisque nous voyons quelque chose de semblable sur nos tilleuls d'Europe; celui du pont de Mayence, celui à une lieue et demie d'Hesdin, etc. etc. (JONST. *Dendr.* p. 211, col. 2).

Les arbres dont les voyageurs ont voulu parler, sont des fromagers; c'est l'espèce appelée par LINNÉ, *Bombax ceiba*, auquel le renflement (2) subéreux qu'offre son tronc vers sa partie moyenne, a valu ce nom; c'est l'un des plus gros végétaux après le *Baobab* (*Dict. Sc. méd. tom. 30, pag. 373*), qui est, comme on le sait, le colosse du règne végétal (ADANS. *fam. plant.*). Il seroit possible que dans les dimensions attribuées à ces arbres par les copistes, on y ait rapporté celles qui conviennent au *Baobab* (3), *Adansonia digitata*, LINN. (*ADANS. fam. des plant. pag. ccc.*), et au figuier d'Inde, *ficus indica*, LAM.

L'article, dans lequel C. BAUHIN parle des *arbres*

(forte) Sinarum. S. Herba per mille annos durans. PLUKEN. *Amalth.* p. 147—2.

JONSTON *Dendr.* p. 472, §. VIII.) dit que la décoction de cette plante a la propriété de *noircir* les cheveux *blancs* et de prolonger les jours.

On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur les *élixirs de longue vie*.

(1) Arbores quibus ædiculæ superstruuntur. C. B. *Pin.* p. 513.

*Ceiba seu Cerba arbor.* JONST. *Dendrol.* p. 469, §. VIII, tab. cxxxiv. Arbores supra quas domicilia Indorum. Tableau fruit de l'imagination.

(2) Saamouna Pison *Ind.* Vid. *infr.* p. 79. H.

(3) Licondo. C. B. *Pin.* p. 513.

JONSTON (*Dendr.* p. 470 §. X), sous la rubrique *Licondo*, parle du *Baobab* et du *Figuier d'Inde*.

dont on fait des pirogues (1), ne convient qu'au cocotier, *cocos nucifera*, LINN., dont le tronc a de 4 à 7 pieds de diamètre, et 50 pieds de hauteur. (PISON, *Ind. pag.* 130).

Les Euterpes, dont la flèche acquiert une hauteur de 200 pieds, sont ces arbres si élevés, qu'une flèche ne peut en atteindre le sommet.

Les arbres (2), employés en Virginie pour faire des bateaux, me paroissent être le *Juglans alba*, LINN., dont le tronc s'élève quelquefois jusqu'à 80 pieds; mais sur-tout l'éérable à feuilles de frêne (*acer negundo*, LINN.), arbre qui s'élève à une hauteur considérable sur un tronc fort droit.

D'autres arbres (3) ont une écorce épaisse que l'on emploie entière pour faire des canots; l'écorce de l'un d'eux (Yuire) est employée à faire des cordes, comme dans notre pays, on en fait avec le liber du tilleul.

RAJ (*Hist. Plant. tom.* 2, *pag.* 1802, §. 9; *tom.* 3, *pag.* 317, §. 16) se contente de citer ces arbres, sans donner sur eux aucun éclaircissement.

Cependant on ne peut méconnoître pour un de ces arbres le bouleau à canot, *Betula papyrifera*, MICH.

(1) Arbor in summo cacumine saltem frondes minimas parturiens ex cujus trunco integro canoas suas exstruunt. *C. B. Pin.* p. 513.

JONSTON *Dendr.* p. 470, §. 1X, tab. cxxxiv, où la figure représente un fruit simple, au lieu d'un régime.

(2) Rattiak arbor ex qua in Virginea lintres fabricant. *C. B. Pin.* p. 513. JONST. *Dendr.* p. 470, §. XI.

(3) Yga, Yuvera. *C. B. Pin.*, p. 513. JONSTON *Dendrol.* p. 470, §§. XII. XIII.

Arboris Ygæ cortex ad navigia. *J. B. t.* 1, l. 4. p. 506.

qui est un des plus grands et des plus beaux arbres de l'Amérique septentrionale, et qui est encore aujourd'hui employé aux mêmes usages. Cette espèce de bouleau, et plusieurs autres du même pays, fournissent en outre l'écorce propre à faire des cordes.

Le GELSOMORO (1) est un arbre dont l'écorce est employée dans quelques endroits de l'Inde, comme monnaie.

Il est très difficile aujourd'hui de déterminer l'arbre dont l'écorce étoit *si précieuse*; peut-être appartient-il à la famille des lauriers.

Toutes les recherches que j'ai pu faire ont été infructueuses, et je n'en suis pas surpris, d'après ce que M. PALISSOT DE BEAUVOIS (*Flore d'Oware et de Benin, pag. 40*) a rapporté du Kola ou Cola (2), fruit du sterculier acuminé (*sterculia acuminata*, PALISS.; *Encyc. mét. botan. tom. 7, pag. 433, sp. 15*), et que l'on regardoit aussi comme servant de monnaie.

Ce fait, entièrement détruit par les détails que donne M. Palissot de Beauvois, nous apprend qu'il faut, dans bien des cas, se défier des rapports de voyageurs. Plusieurs ont dit que les Mexicains employoient le

(1) Gelsomoro arboris ab incolis dictæ cortex..... C. B. Pin., p. 513. JONST. *Dendr.* p. 470, §. XIV.

(2) C. B. Pin., p. 507, sub. rubricâ x.  
Palma ( forte ) cujus fructus cola dicitur...  
PLUKENET. *Amalth. Botan.*, p. 165. 2.

Gola Nigritarum..... utuntur eo pro moneta.  
JONST. *Dendrol.* p. 110, 2.<sup>e</sup> col. 4. Nux de Gambia.  
*Ibid.* p. 114, §. VII. I. ou noix de Gambie.

Cacao (1) comme monnoie, et que les feuilles de la Coca (2) servoient au même usage.

PLUKENET (*Almag. p. 41, Mantiss. p. 20*), sous la rubrique *Arbor americana sindophoros laurifolia, etc.* l'arbre à dentelle, *daphne lageto* ou *lagetta lintearia* (*Encyc. méth. botan. tom. 3, pag. 376*), demande si ce n'est pas à cet arbre qu'il faut rapporter le *Mattombe*, arbre d'Ethiopie dont l'écorce entière, convertie en pagnes ou autres étoffes, sert de monnaie, que les Portugais de l'île de Lovando acceptent également? Mais il n'y a point d'identité entre ces deux arbres qui croissent d'ailleurs dans des climats différens. A la Chine, on prépare l'écorce du mûrier à papier (*Broussonetia Papyrifera, Linn. sub Morus*) Y'auroit-il en Afrique un Mûrier dont l'écorce pourroit être préparée de même? On seroit tenté de le croire, en s'attachant au mot *Gelsomoro*, qui, en italien, indique le Mûrier. C'est aux Naturalistes voyageurs à résoudre cette question.

Les POMMES de *Sodome et de Gomorrhe* (3) ont joui d'une trop grande réputation, pour que nous les passions sous silence.

Ces pommes, au dire de ceux qui en parlent (*COTOV., It. Hierosol., lib. II, cap. 18; Voyage nouveau de la Terre Sainte, lib. IV, p. 380; TILLET, Dissert.*

(1) Fructu (*Theobroma Cacao, Linn.*) olim nummorum loco utebantur Mexicani. *JONST. Dendr. p. 124, 2.<sup>e</sup> col.*

(2) Cocæ (*Erythroxylum coca, Linn.*) folia pro pecunia usitata. *JONST. Dendr. p. 242, col. 2.*

(3) Poma Sodomæ et Gomorrhæ. *JONST. Dendr. p. 7, §. XIV—7. De Malis Syriæ et Gomorrhæ. J. BAWHIN, Hist. plant., tom. 1, p. 27, lib. 1, cap. 2.*

*JOSEPH Bell. judaic. lib. 4, cap. 27.*

sur la cause qui corrompt les blés, p. 65, note (a); DE CHATEAUBRIAND, *Itinér. de Paris à Jérusalem*, tom. 2, p. 188—190), sont vertes : elles ont un aspect séduisant qui engage à les manger ; mais si l'on veut les saisir, elles s'affaissent, se brisent, et ne laissent échapper que de la poussière ou de la cendre (1).

HASSELQUIST dit que les pommes de Sodome (HALLER, *Biblioth. botan.*, tom. 2, p. 403), sont le fruit de la Melongène (*Solanum Melongena*, LINN.) : cette assertion est répétée dans le *Nouv. Dict. d'Hist. natur.* (éd. 2, tom. 27, p. 525), mais je crois sans fondement, puisque les fruits de la Melongène sont charnus et presque toujours ovoïdes. Si véritablement les pommes de Sodome sont un fruit, elles seroient plutôt celui de la Morelle coagulante (*Solanum coagulans*, LAM. *Encycl. méth. Bot.* tom. 4, p. 299, n.º 58), qui a une forme globuleuse, et qui se trouve en Arabie.

En admettant ces explications, il faudra alors supposer, ou que ces baies ont eu leur pulpe rongée par des larves d'insectes qui y auroient laissé le résidu de leur digestion ; ou admettre que ces baies, à écorce assez ferme, conservées longtemps, offrent leur pulpe réduite en poudre, comme on seroit en droit de le conclure des observations suivantes.

JONSTON (*Dendr.*, p. 385, §. III), parle d'un fruit pulvérulent (*Ceratium Monococcum*, *fructus Phalloïdes*, *fungosus pulverulentus*), que je présume être

(1) N'auroit-on pas supposé ces détails pour exprimer physiquement l'allégorie de cette phrase du langage oriental : *Le pain dérobé par le méchant se réduit en poussière dans sa bouche ?*

celui de l'*Hymenea Courbaril*, LINN., cueilli avant sa maturité, et gardé ensuite longtemps. Il en est de même des fruits dont parle MARCGRAVE (*Brasil. Hist. Pl., lib. 2, cap. XIV, p. 77.* JONST. *Dendrol, p. 7, § XIII*). Ils appartiennent à un arbuste du Brésil, que les Botanistes n'ont point encore classé dans leurs systèmes, parce que la description en est fort incomplète. On la trouve sous le titre de *Frutex* (cujus nomen autor non prodidit), et l'on en voit la figure à la page 78. MARCGRAVE dit des fruits de cet arbuste : *Omnia Poma matura evacuata et inania reperiuntur.*

CLUSIUS (*Exot., lib. 1, cap. 9*), parle d'un arbre de la Guiane, que je crois être le Genipayer (*Arbor peregrina, ex Guinea*, il faut lire *Guiana*, c'est par erreur que Clusius a écrit *Guinea*), dont le fruit est également rempli de poussière (*Fructus instar mali magni ex flavo spadiceus, nigro polline plenus*). JONST., *Dendrol, p. 7, §. XIV. 2, fructus alter Brasilianus.* Ejusd. *p. 232, §. IX, 1, arbor Laurifolia Guineensis, lisez Guianensis una.*

JONSTON (*Dendr., p. 7, §. XV, 3*), dit que les HIACI ressemblent aux pommes de la Mer Morte, ils sont vides et n'ont que l'écorce et le noyau.

De ces divers rapprochemens, on pourroit croire que les pommes de Sódome sont des fruits bacciformes, desséchés, et dont la pulpe s'est réduite en poussière. Mais ils n'offriroient point cette flexibilité dont parlent les auteurs.

C'est dans la famille nombreuse et variée des champignons, que l'on peut espérer de trouver l'explication désirée. En effet, cette famille offre des espèces (LYCOPERDON), dont le *péridium* (la peau) mince recouvre,

dans la maturité , une immense quantité de graines pulvérulentes qui s'échappent par la pression.

N'ayant point eu occasion de voir de ces pommes de Sodome , je ne puis dire positivement à quel végétal elles appartiennent ; mais il me paroît bien probable qu'elles ne sont qu'une plante analogue à la Réticulaire Vesse-loup ( BULLIARD , *Champignons de la France* , p. 95, 12.<sup>e</sup> espèce , tab. 446, f. 4 ; tab. 476 , f. 1—3 ) ; c'est-à-dire , une espèce de Lycogola , ou peut-être une espèce de Vesse-loup ( *Lycoperdon* ).

Nous engageons les Botanistes de la Capitale à visiter M. le Vicomte DE CHATEAUBRIAND , pour le prier de leur faire voir les pommes de Sodome qu'il possède ; il leur sera facile alors de confirmer ou de détruire nos soupçons ; et ils auront l'avantage d'éclaircir un point d'Histoire naturelle assez curieux.

Le PINDO (1) est une grande herbe que les Sauvages mettent au-devant de leur porte , sur leurs fosses. Voyez JEAN DE LERY , qui n'a donné sur cette plante aucun autre renseignement , de sorte qu'on ne peut pas indiquer à quel genre elle appartient. Les naturels ayant été presque tous exterminés , il seroit difficile aujourd'hui de retrouver tous les usages qu'ont observés les premiers voyageurs.

Nous avons parlé de la CORNE (2) poussant des racines

(1) Pindo Herbæ caules aut Palmarum ramos ad januas ædium Brasiliani adponunt. *C. B. Pin*, p. 513. JONST. *Dendr.* p. 473, §. XIV.

(2) Cornu plantabile. *C. B. Pin.* p. 514. JONST. *Dendrol.* p. 473, §. XVI.

( *Séance publ. Acad. des Sc., Arts et Bell. Lett. de Dijon, 1818, p. 32* ).

Nous rappellerons que l'arbre (1) qui porte des cornes, est connu des Botanistes, sous le nom d'Acacie Portecorne (*Mimosa Cornigera*, LINN.), parce qu'en effet, à l'origine de chaque rameau, il a des épines grandes, creuses, arquées, et ressemblant, on ne peut mieux, à des cornes de bœuf.

J'ai pensé faire plaisir aux Botanistes, en leur communiquant quelques synonymes de plantes anciennement connues, et que l'on croyoit n'avoir point encore été observées. Ce travail facilitera les recherches aux Savans, et pourra servir de supplément à des articles du Dictionnaire d'Histoire naturelle.

A. CROPIOT *Americanorum* (CLUS., Exot., l. 2, c. 21; JONST., Dendr., p. 182, §. IV, 3, tab. LVIII). C'est sous ce nom que l'Ecluse a parlé de la fève du Tongo (*Coumarouna odorata*, AUB.), (Séance cit. p. 60, n.º 77), dont on se sert encore aujourd'hui pour aromatiser le tabac.

B. MELISSÆ *species agrestis* (PISON, Ind., p. 242). *Xochi copalli*, id est, copal floridum, et *Xarapisca* (DELAËT, Ind. Occ., l. 5, c. 2; JONST., Dendr., p. 314, §. IX). Sous ces noms, Pison et Delaët désignent la Verveine odorante (*Zapania citriodora*, Enc. méth. Bot., tom. 8, p. 845, n.º 19), qui est aujourd'hui si recherchée en France à cause de son odeur.

PLUKENET (*Almag.*, p. 247, tab. 3c6, f. 3), trompé par l'indication de Pison, a donné à tort le

(1) Arbor Cornigera. JONST. *Dendr.* p. 368, §. III, tab. xcvi et p. 470, §. xvii.

*Melissæ species agrestis*, PISON, comme synonyme de la *Melissa Jamaïcana odoratissima*. Ce sont deux plantes entièrement différentes.

PLUKENET (*Almag.*, p. 140), ne s'attachant qu'à la disposition des feuilles, a rapporté, avec doute à la vérité, à l'*Eupatorium foliis enulæ* (*Eupatorium purpureum*, LINN.; *Eupatorium verticillatum*, *Encycl. méth. Bot.*, tom. 2, p. 405, n.º 12), le *Xochicopalli*, DELAET, qui n'y ressemble nullement, ainsi qu'il est aisé de s'en assurer, en se rappelant les caractères de l'Eupatoire et ceux de la Verveine odorante.

C. CHEQUINQUAMMINS *Virginianorum* (JONST., *Dendr.*, p. 194, col. 2, § III, extrait de DELAET); c'est le *Juglans nigra*, LINN., ou peut-être, le *Quercus Phellos*,  $\gamma$ . *Encycl.* t. 1, p. 722, n.º 13.  $\gamma$ ; car les fruits de l'un et de l'autre sont employés de la même manière.

D. FLORIBUNDIO ex arbore quæ solum flores fert, fructus nunquam (JONST. *Dendr.*, p. 243, col. 2, 5). BORACHERA arbor, cujus foliorum succus ex aquâ sump-tus, inebriat. (JONST. *Dendr.*, p. 470, §. XXIV). Flos indicus arboreus Liliorum specie (*C. B. Pin.*, p. 470, col. 2, IV). C'est la Stramoine en arbre (*Datura arborea*, LINN.), si répandue aujourd'hui dans nos jardins, et qui en effet ne fructifie point en Europe.

E. *Arbor Americana foliis salicis*, incolis *Xonaquilpatlis* (JONST., *Dendr.*, p. 446, §. XII), est la *Spiræa salicifolia*, LINN., si commune aujourd'hui dans tous les jardins.

F. *Cistifolio, arbor exotica* (JONST., *Dendr.*, p. 412, 12, tab. cxv; *C. B. Pin.*, p. 465, XIII), désigne le *Budleja globosa* (*Encycl.*, I, p. 513, n. 3), arbuste agréable, cultivé dans les jardins de Botanique.

G. *Jasminum Brazilianum* (JONST., Dendr., p. 429, §. VI), figuré à la table CXXI; sous le faux titre (1) de *Jasminum luteum vulgò dictum bacciferum* (*Jasminum fruticans*, LINN.); *Jasmini species* (MARCG., Hist. plant. Brasil., l. 1, c. 22, p. 47), allégué par PLUKENET (*Almag.*, p. 108), sous le titre de *Clematis Hederacea*, *Bucanantes siliquosa*, *indica*, est le *Bignonia radicans*, LINN., connu des jardiniers, sous le nom de Jasmin de Virginie.

H. SAAMOUNA (PISON, *Ind.*, p. 175, cap. XXIX; *Med. Brasil.*, p. 81, c. 35, Zamouna), est le *Bombex Ceiba*, LINN. Vid. *supr.* p. 70.

PLUKENET, qui ne s'étoit attaché qu'aux feuilles, avoit regardé cet arbre, avec doute à la vérité, comme

(1) JONSTON a plusieurs fois fait des transpositions parcellles; tab. V, sous le titre: *Frutex Brasiliensis innominatus*, il donne à tort la figure du *Guajeru* tab. XXX (*Chrysobalanus icaco*).

Tab. XXII, sous le titre: *Mucuitaiba*, il donne la figure de l'*Auinga-Iba* (*Arum Seguinum*, LINN. *Encyc.* 3, p. 14, n.º 23.)

Tab. LIV, sous le titre: *Canella de mato Linschottani* (*Laurus Cassia*, LINN.) Il donne la figure du *Betre* sive *Tembul* (*Piper Betle*, LINN.) qui se retrouve au bas de la même table à droite.

Tab. XCV, sous le titre: *Acacia foliis scorpioidis leguminosae Veslingii*, il donne la figure du *Siliqua dulcis* (*Ceratonia Siliqua*, LINN.), qui est encore représenté à la table CI.

Tab. XXVI, sous le titre: *Jamacaru prima species* (dénomination employée par Pison pour désigner une espèce de Cactier), JONSTON donne la figure du *Pitoma*, répétée tab. XXX. Ces deux figures sont la copie en raccourci de la plante appelée par PISON (*Hist. nat., et medica*, lib. 4, c. 38, p. 196) *Betys* vel *Betre*, qui est un poivre, ou qui appartient à un genre voisin.

JONST. (*Dendr.* p. 203, §. 1) parle de l'*Arbor Jucaje*, il faut lire *Jucaiaae arbor*, que je soupçonne être le *Mirtus caryophyllata*, LINN.

synonyme de son *Pavia* ( *Almag.* , p. 326 ), *Æsculus Pavia* , LINN. : s'il eût fait attention aux graines , aux épines qui recouvrent le tronc , et à sa texture subéreuse , il auroit bien vu que le Saamouna n'appartenoit point à l'*Æsculus*.

J. KARANTE , sive flos Persidis ( *Jac. Zanonii* , *rar. stirp. Historia* , p. 135 , *tab.* 100 ) ; c'est une mauvaise figure de l'*Hibiscus mutabilis* , LINN. , appelé quelquefois *Rose de la Chine*.

K. *Siler frutice vero di Plinio* ( *Jac. Zanon.* , *stirp.* , p. 157 , *tab.* 117 ) ; c'est le *Rhamnus Alpinus* , ainsi que le prouve la corolle à quatre pétales , dessinée à part sur la planche.

L. *Phillo overo foglio femina Indiano* ( *Zanon.* , *stirp.* , p. 233 , *tab.* 181 ). Cette planche me paroît offrir une mauvaise figure de la plante appelée par Linné , *Clitoria ternatea*.

M. POMPOQUAM ( *JONST.* , *Dendr.* , p. 6 , §. VII , *tab.* v ). c'est le *Sapindus Saponaria* ; sa description est exacte , et la figure mauvaise.

N. SWERTZ ( *florilegium* , *part.* II , *tab.* 22 , n. 4 ) , sous le nom de *Papaver Indiae occidentalis* , *Swertii* . représente le fruit du *Nelumbo* ( *Nymphaea Nelumbo* , LINN. *Nelumbo indica* , *Encyc. méth.* , *tom.* 4 , p. 453 , n. 1. )

Swertz a eu tort d'indiquer cette plante comme venant des Indes occidentales , puisqu'on ne la trouve que dans les Indes orientales.

O. Dans le bas de la même planche , à droite , cet auteur a représenté , sans y ajouter de nom , une mauvaise figure ( répétée dans *Buchoz* , *Décad.* 6 , *tab.* IX , *fig.* 2 ) , d'une plante qui par sa fleur ressemble à la

rose du Japon, *Hortensia opuloïdes*, mais qui en diffère par les feuilles.

P. DALECHAMP (*Hist. gén. des plantes, tom. 2, pag. 740, lib. XVIII, chap. CXXVI*), donne, d'après PENA, la description et la figure d'un fruit, sous le titre de : *Gousses d'un arbre qui retire au rosage*.

C. BAUHIN, *Pin. pag. 464, §. III*, le rapporte sous le titre de : *Nerio similis arbor*.

Il me paroît que cet échantillon appartient au Cérépègue porte-lustre, *Ceropegia candelabrum*. LINN.

Q. Le fruit de l'arbre PORTE-DRAGON (*Hist. gén. des Plantes, Lyon, 2.<sup>e</sup> vol., p. 716; C. B. Pin., p. 505, col. 2, fructus Draconis arboris ex Monardes; JONST., Dendr., p. 288, col. 1, tab. LXXXI, Aceris cognata Tiliæ folio Bengalensis, fructu amplissimis membranulis circumcincto; PLUKEN., Mantis, p. 3, art. 4, p. 120, art. 8, Angsana vel Angsava Javanica, Hort. Amstelodam., fol. 213, c. 109; H. J. N. CRANZ, de duabus arboribus Draconis, 1768, 4.<sup>o</sup>*), décrit et représenté par MONARDÈS, qui y voyoit, en soulevant la première peau, la peinture d'un Saurien, est celui du *Pterocarpus Draco*, LINN., c'est-à-dire, une gousse orbiculaire, grande, comprimée, à grosses nervures, très saillantes dans son milieu. Cette gousse, à une loge, contenant deux ou trois semences assez petites, ovales, oblongues, est environnée à son contour d'une large membrane, mince, ferme, entière, nerveuse, etc. (1)

(1) COMMELIN (*Hort. Amstelodam. I, p. 213, cap. 109, tab. 109*) avoit déjà reconnu l'identité des fruits du *Pterocarpus Draco* avec celui décrit par MONARDÈS.

L'empreinte des graines, les nervures de la gousse, ont représenté un dessin qui en a imposé à Monardès.

R. C'est ainsi que ZANONI (*Rarior. Stirpium Histor.*, p. 60, *tab.* 41, sous le titre de *Butua radix mosambicensis; Ambutua legno, Butua overo Brutua arbore*), représente l'Abutua à feuilles simples, et indique, sur la tranche des racines, un *soleil*. Cette figure est formée par les couches concentriques, et les rayons médullaires qui y sont très prononcés; de la même manière que la tranche des racines de la *Pteris aquilina* représente l'aigle de l'empire d'Allemagne, dont on croit trouver la figure dans deux lignes qui se croisent, dont l'origine et l'usage sont peu connus. Le même dessin se voit aussi en coupant, en bec de flûte, la tige de cette fougère par le bas : ce qui dépend de l'organisation de cette tige, et de la disposition de certains vaisseaux fort gros, dont on ignore encore les véritables fonctions (*Bulliard, pl.* 207) (1).

S. BAKELI, nom d'un arbre dont parle Zanoni, p. 43, *tab.* 28, d'après Mathieu de S. Joseph.

Cet arbre croît près de Negapatan, sur la côte de Coromandel; à ses fleurs succèdent des fruits qui ressemblent à des oiseaux. (2)

(1) *Bignonia crucigera*, LIN. a reçu ce nom à raison de la figure d'une croix que présente la coupe transversale de ses tiges.

(2) C'est le VENDEJANG, espèce d'arbre qui porte des fleurs de la grosseur du doigt, dont l'odeur est très agréable; lorsque le fruit commence à se former, il a la figure d'un canard. Cet arbre est commun dans le royaume de Lahos. DUNALDE, *Descript. géogr. hist. de l'empire de la Chine*, t. 1, p. 106, col. 7. *Comm. litt. Norimb.* 1738, p. 157.

Il est assez difficile de déterminer exactement l'arbre dont on a voulu parler.

Cependant, en examinant avec attention la figure, on reconnoît que la fleur appartient à une Malvacée, dont le fruit ovoïde, alongé et fusiforme, aura été pris pour un oiseau.

Cet arbre a du rapport avec le Velaga (*Tab. regn. végét. par Ventenat, tom. 3, p. 193*), ou avec le Quararibea (*Encycl. méth. Bot., tom. 6, p. 23*).

T. LAMBA (*Zanon. p. 138, tab. 36, f. 3*). Les fruits, de couleur d'or, ressemblent à une cerise. Les femmes s'en servent pour teindre leurs cheveux; mais elles se cachent pour cette opération, parce qu'il est défendu, sous des peines sévères, de cueillir ces fruits destinés à la nourriture des oiseaux. Quelques recherches que j'aie faites, je n'ai point encore trouvé à quel genre appartient le *Lamba*.

L'arbre MATUUI (1) est certainement le Sterculier fétide (*Sterculia fetida, LINN.*), malgré que PLUKENET, qui l'appelle *Matuni* (*Almag., p. 266*), pense qu'il en diffère.

L'arbre de SUMATRA (2) qui a pour racine un grand ver, et qui se convertit en pierre, après la chute de ses feuilles, est un conte fondé sur la forme singulière des racines de Chine (*Smilax China, LINN.*), et sur les propriétés du Corail (*Isis nobilis, LINN.*), ou des autres Lithophytes.

L'arbre du CHILI (3), dont le père KIRCHER dit que

(1) *Matuui arbor in sofala etc. JONST. Dendr. p. 470, §. XIX.*

(2) *Arbor in Sumatra etc. JONST. Dendr. p. 470, §. XX.*

(3) *Arbor Chilensis cujus in foliis vermes primo nascuntur, etc. JONST. Dendr. p. 470, §. XXI.*

les feuilles portent des vers qui , en tombant à terre ; se changent en serpens , est le résultat d'observations confuses faites sur des chenilles qui se nourrissent des feuilles d'arbres situés dans des cantons où les serpens sont communs. Ces larves , à l'époque de leur transformation , disparoissoient , parce qu'elles se cachoient ; les serpens restoient , et on les supposoit produits par les chenilles , comme on croyoit que la Jackie (*Rana paradoxa*, LINN.) se convertissoit en poisson. SEBA , Mus. I , , t. 78. MERIAN. , *Surinam* , t. 71.

L'arbre des PHILIPPINES (1), dont les feuilles et les racines dirigées vers l'orient , sont salutaires , tandis que celles qui regardent le couchant , sont vénéneuses , a été inventé pour rendre plus merveilleux les effets de l'Ipo (*Antiaris Toxicaria*, LESCH.) ; de l'Ahouai Manghas (2) *Cerbera Manghas*, qui croît aux Indes Orientales, et dont le fruit est un poison ; ou peut-être , pour rappeler le figuier du Perou , ( JONST., *Dendr.* , p. 56 , §. 1 , *Ficus Peruana*) : arbre portant des feuilles et des fruits, du côté du midi, quand l'été est sur les montagnes ; et lorsque l'été est dans la plaine , qui en porte du côté opposé. Ce conte paroît avoir sa source dans l'alternative des saisons que présente la presque île en deçà du Gange , dont la côte orientale a l'été , dans le moment où la côte occidentale essuie l'hiver.

(1) Arbor Malacensis multis radicibus prædita. C. B. *Pin.* , p. 457. C. SCHOT, *Magia pars IV.* Syntagma 1 , c. 2 , p. 366.

Arbor Philippinarum insularum etc. JONST. *Dendr.* p. 470 , §. XXII.

(2) *Cerbera Manghas.* (*Akasond siye Arkasond. Zanoni* p. 12 , tab. 9.

PLUKENET (*Amalth. Bot.*, p. 103, et *Mantiss.*, p. 86), rapporte à tort cet arbre à son *Galactoxylon*, qui croît en Amérique, et que SLOANE a désigné sous le nom de *Laurifolia arbor venenata*. *Cat. Jam.*

Le BAXANA (1) est un arbre dont les fruits sont vénéneux ; il croît dans le golfe d'Ormuz. Sa racine est un contrepoison. Ce conte me paroît fabriqué sur le *Cerbera Manghas*, LINN., et peut-être aussi sur les propriétés singulières du Manioc (*Jatropha Manihot*, LINN.), dont la racine crue, ou le suc, est un violent poison, tandis que la racine cuite, ou la fécule privée de son suc, par la compression, et soumise à l'action du feu, est un aliment salubre, que l'on regardoit jadis comme un contrepoison. (PISON, *Ind.*, p. 115—305 ; *Marcgrave, Brasil.*, p. 65).

Ces deux auteurs parlent d'une autre plante qu'ils appellent ERVA DO RATO (2) (MARGG., *Brasil.*, p. 60), Tangaraca 1.<sup>a</sup> (PISON, *Ind.*, p. 302 ; PLUKENET, *Almag.*, p. 47, tab. 144, f. 3), dont la racine est le contrepoison des feuilles, des fleurs et des fruits, qui sont très vénéneux. On peut douter de ces récits, puisqu'ils ne sont fondés que sur l'opinion des Brasiiliens, qui avoient des idées très superstitieuses ; c'est ce qui

(1) *Arbor fructu venenato, radice venenorum antidoto*. C. B. *Pin.*, p. 512.

Baxana. JONST. *Dendr.* p. 476, §. v. *Encycl. meth. Botan.*, tom. 1, p. 391. *Dict. Sc. nat.*, tom. 4, p. 161.

PLUKEN. (*Mantiss.* p. 23) dit : Baxana..... radicibus venenatis..... fructu *nirabix* dicto antidoto et alexiterio. *Ce qui est positivement le contraire.*

(2) JONST. *Dendr.* p. 296, tab. LXXXII. *Taugaracæ secunda species.* p. 467, § 1x.

explique les propriétés délétères qu'ils attribuoient à quelques espèces (1) d'acacies, parmi lesquelles l'observation n'en a pas encore démontré une nuisible.

Cette histoire merveilleuse n'auroit-elle point sa source dans les propriétés vénéneuses du Mancenillier (2) (*Hippomane Mancinella*, LINN.), et de l'Ahouai de THEVET (*Cerbera Ahouai*, LINN.)? dont les effets ont dû étonner les premiers navigateurs; aussi y a-t-il dans leurs récits beaucoup de confusion.

Le Mancenillier a été mentionné pour la première fois par THEVET (*Singul. de la France antarctique*, chap. LXI, fol. 118 verso), qui l'appelle : arbre qui porte un fruit gros comme un Esteu, et beau à voir (*Hist. gén. des Plant.*, Lyon, tom. 2, p. 722, liv. XVIII, chap. CXII).

Jean DE LERY, (*Hist. Voy. Bras.*, l. 1, c. 12, p. 181), le décrit sous le nom d'arbrisseaux portant fruits ressemblans à nos nefles (JONST., *Dendr.*, p. 46, §. IV). *C. B. Pin.*, p. 512, arbor, fructu Pilæ magnitudine. *C. B. Pin.*, p. 454, Mespilo similis, fructu venenato. *C. B. Pin.*, p. 405, fructus orbicularis minor, novem venis, ut et semen distinctum. PLUK., *Alm.*, p. 44, *Mantiss.*, p. 23, arbor Americana, *Mancinello* dict.

(1) La racine de l'*Aconitum anthora*, LINN., étoit regardée comme l'antidote des autres espèces d'Acoût, et l'expérience apprend que cette racine est un poison âcre.

ORFILA, *Traité des poisons*. Ed. 2, tom. 2, p. 80.

(2) Voy. pour le Mancenillier, Dict. Sc. médic. tom. 30, pp. 411 et suiv.

L'arbre PORTE OR (1) est le fruit de l'imagination. Les richesses acquises par les voyageurs qui alloient en Amérique , avoient fait penser que l'or étoit extrêmement commun dans ce pays , et qu'il se trouvoit même dans les arbres. Il seroit aussi possible qu'un arbre croissant sur un terrain aurifère , ait été déraciné par un ouragan , que quelques paillettes d'or , mêlées avec la terre , soient restées adhérentes aux racines , et aient contribué à propager le conte dont nous parlons.

L'arbruste ANTIPATHIQUE (2) , dont parle KIRCHER (*Art. Magnet.*, lib. III, p. 510) , a reçu ce nom , parce que les fragmens de ses jeunes rameaux , coupés d'une certaine manière , se repoussent ; ce qui forme une espèce de jeu dont les enfans s'amuseut.

Cet arbuste est le Mollé à feuilles dentelées , ou Poirrier du Pérou (*Schinus Molle*, LINN.); quant on déchire ses feuilles , il en sort un suc laiteux qui s'échappe par jets ; si l'on place les morceaux sur l'eau , ils reçoivent à chaque éjaculation une impulsion qui les fait changer de place. (*Nouv. Dict. d'Hist. nat.*, édit. 2.<sup>e</sup>, tom. XXI, p. 263).

Si l'on secoue sur la superficie d'une eau stagnante , couverte d'ordures , le lait du Tithymale à feuilles rondes (*Euphorbia Peplus*, LINN.), on voit sur-le-champ tous les corps hétérogènes , qui la couvroient , se ranger sur les bords du vase ou du bassin , et l'eau devenir pure comme de l'eau de source (BUL-

(1) Arbor in Hispaniâ quæ aurivenas habet. JONST. *Dendr.* p. 471, §. XXIII.

(2) Frutex antipatheticus. JONST. *Dendrol.* p. 472, §. II.

LIARD, *Plant. vénér. de la France*, p. 113 ). On obtiendra le même effet avec toutes les espèces de *Tithymale*. Il ne faut pas répéter souvent cette expérience sur une eau dans laquelle il y auroit du poisson.

Ce phénomène rappelle les attractions et les répulsions des fragmens de Camphre ou d'autres substances placées sur l'eau, sur lesquelles on trouve un Mémoire très curieux dans les *Annales de Chimie*.

Pour faire la contre-partie de l'arbre antipathique, KIRCHER (*loc. cit.*), parle d'une plante (1) qui, placée entre deux morceaux de bois, les unit si bien, qu'il faut une grande force pour les séparer.

Il ne s'agit que de la propriété du suc visqueux de l'*Anona asiatica*, dont on se sert dans le pays, aux mêmes usages que la colle-forte dans celui-ci; ou bien, du Nagas des Indes (*Mesua ferrea*, LINN.), dont le fruit, avant la maturité, laisse écouler un suc glutineux et extrêmement tenace.

La gomme résine de l'*Eucalypte résinifère*, est si solide, que les naturels de la Nouvelle Hollande s'en servent pour fixer leurs haches de pierre aux manches, et qu'elle devient presque aussi dure que la pierre même. *Nouv. Dict. Sc. nat.*, éd. 2, tom. 10, p. 526.

Plusieurs arbres ont un suc propre, très visqueux; les *Xanthorrhœa* (*Annal. du Muséum d'Hist. nat.*, tom. xvii, p. 84); les Glutiers ou *Sapium*, etc. etc.

Les fruits du Mangoustan du Malabar (*Garcinia Malabarica*) contiennent un suc glutineux, si abon-

(1) Herba attractiva in insula Zeilan. JONST. *Dendr.*, p. 473, s. xv.

dant, qu'il s'échappe au travers de l'écorce ; il est d'un emploi commun pour faire de la colle , employée par les Pêcheurs pour enduire leurs filets, afin de les conserver plus long-temps. ( *Dict. Sc. méd.* , tom. xxx , p. 436 ).

L'herbe d'ETHIOPIE (1), qui éloigne les coquillages vénéneux , est une plante dont je n'ai pu découvrir le nom : l'article dans lequel il en est fait mention , ne donnant de détails , ni sur la plante , ni sur les coquillages.

Cette propriété ne seroit-elle pas modelée sur celles de l'Ophiorrhize , de la racine d'Apinel ( *Aristolochia anguicida* ) , etc. etc. ?

L'herbe QUEI (2) est le Thé ( *Thea Viridis* , LINN. ).

L'herbe LUNGSIN (3), qui , mangée par les chevaux , leur donne de la force et de la vitesse , n'est peut-être que l'avoine ( *Avena sativa* , LINN. ) , que l'on croit originaire de l'île de Jean Fernandez.

Ce n'est pas la graine de Jusquiame , *Hyoscyamus niger* , LINN. ; elle donne du feu aux chevaux , mais elle les fait maigrir. Les maquignons , pour engraisser promptement leurs chevaux , mettent , tous les matins , dans leur avoine , plein un dé de graines de Jusquiame. Mais cet embonpoint ne dure pas , et les chevaux ne tardent point à dépérir entièrement.

(1) Herba Aethiopica a qua venenatae cochleae abhorrent. JONST. *Dendr.* p. 472 , §. IV.

(2) Herba Quei. JONST. *Dendr.* p. 472 , §. V.

(3) Herba Lungsini. JONST. *Dendr.* p. 472 , §. VII.

L'herbe ASBESTE (1) est le minéral appelé *Amiante*, ou *lin incombustible*, et dont on prépare des tissus, du papier, qu'on nettoie en les jetant au feu.

Le PECI (2) est le fruit de la Macre bicorne (*Trapa bicornis*, LINN. *fil.*), plante qui est, à la Chine, où l'on en fait usage comme aliment, l'objet d'une culture réglée. Ce fruit n'a pas, comme on l'a dit, la vertu, mis dans la bouche avec du cuivre, d'amollir le métal, et de le rendre susceptible d'être broyé avec les dents.

C'est un conte qu'il faut ranger à côté de celui que nous fait BONTIUS (*Ind.*, p. 86), en disant qu'il croît, à Malacca, et dans quelques endroits du continent de l'Inde, une petite plante, dont la graine, qui imite l'orge, est plus noire et plus hérissée; si l'on frotte les dents avec le suc de cette plante, elles peuvent broyer des cailloux. Je n'ai pas pu reconnoître la plante dont a voulu parler Bontius.

Si cette fable eût été faite dans les Indes Occidentales, on auroit pu facilement en expliquer l'origine, par la plante que PLUKENET (*Almag. Bot.*, p. 80), a désignée sous le nom de *Canna Indica sylvestris*, *fructu Saxcae duritie, et Gypsi ad instar, mansu sub dentibus scruposo*. En effet, le fruit de ce Bananier ayant la dureté du plâtre, peut faire croire à ceux qui en mangent la première fois, qu'ils croquent de la pierre.

(1) Herba Asbestos. JONST. *Dendr.* p. 472, §. x.

(2) Peci fructus sinensis. JONST. *Dendr.* p. 473, §. xvii.

Peci. DUHALDE, *Descript. Chin.* tom. 1, p. 24. 141. 174, a confondu sous le nom de Petsi quelques espèces de Nénuphar avec la *Macre bicorne*, bien indiquée par les détails qu'il donne.

Il est à croire que les cailloux dont parle BONTIUS, ne sont que les graines dures de quelques végétaux, telles que celles de la Larmille, *Coix Lacryma Job. LINN.*; ou plutôt, que ce n'est qu'une manière inexacte de désigner l'usage que font les Indiens, du masticatoire composé de Bétel, d'Arc, et de *chaux* de coquilles calcinées. JONST., *Dendr.*, p. 151, §. VIII.

L'herbe YU (1), dont on fait des étoffes plus belles que la soie, est, suivant moi, le Byssus des Pinnes marines (*Pinna*, LINN.). Peut-être, ne sont-ce que les fibres du Bananier, dont on fait les NIPPIS, (*Nouv. Dict. d'Hist. nat.*, édit. 2, tom. 23, p. 4), ou celles du Mûrier à papier (*Broussonetia papyrifera*, LINN., sub *Morus*).

PLUKENET (*Almag.*, p. 203, *Mant.*, p. 111, *Amalth.*, p. 128, sous la rubrique *Kinsu S. Byssini Aurei, herba Sinensium*), parle de l'herbe YU. Il cite les différens auteurs qui en ont parlé, et rapporte les diverses substances végétales qu'il croit y avoir rapport. Mais toute sa synonymie n'éclaircit rien. Il dit seulement qu'il y a une mousse dorée, que l'on appelle laine d'agneau de Scythie; mais il ne donne pas d'autre détail. Et l'on sait que la prétendue laine de l'agneau de Scythie, n'est que le duvet qui recouvre la racine avec laquelle on fait cette ressemblance d'animal.

(1) Herba YU. JONST. *Dendr.* p. 472, §. XII.

Cette plante n'auroit-elle pas du rapport avec « l'arbrisseau « singulier, et assez semblable au lierre, en ce qu'il grimpe en « haut et s'attache aux arbres; il produit des fleurs dont la « couleur est d'un jaune qui tire sur le blanc; les extrémités de « ses branches sont aussi *déliées* que des filets de soie. » Du- « HALDE, *Descript. de la Chine*, tom. 1, p. 186.

*Commerc. litt. Norimb.* p. 158.

L'herbe Pusu (1) est une espèce d'immortelle que l'on conserve toujours verte. Seroit-ce une plante grasse ? Je suis plus porté à croire que c'est une espèce d'immortelle appartenant à l'un des genres *Gnaphalium* : *Xeranthemum*, *Celosia*, *Gomphrena*.

Le TENG (2) est une espèce de Liane, que l'on ne peut déterminer, d'après la courte indication sous laquelle elle est désignée. Cependant elle est indiquée par quelques voyageurs.

« Il croît sur les montagnes de la province de *Quang-tong*, une quantité prodigieuse d'un osier admirable, qui n'est pas plus gros que le doigt : il rampe à terre et pousse des scions fort longs, qui ressemblent à des cordes entortillées. Le passage en est tellement embarrassé, que les cerfs même ne sauroient s'en tirer.

« Cet osier est très souple, ne se rompt pas aisément ; on en fait des cables et des cordages de navire ; on les sépare en des filets fort déliés, dont on fait des corbeilles, des paniers, des claies, des sièges et des nattes fort commodes, sur lesquelles la plupart des Chinois couchent en été, parce qu'elles sont fraîches. »  
*Description géographique, historique.... de l'empire de la Chine.... par le P. J. B. DU HALDE; tom. I, p. 222, col. 2; pag. 230, col. 2. BUCHOZ ( planches des trois règnes de la nature, Décad. 8, tab. III, fig. 3 ), a donné, à ce qu'il me paroît, la figure de cette liane, extraite d'un ouvrage chinois dessiné sur les lieux.*

Je crois que l'on peut regarder comme la même plante,

(1) Herba Pusu. JONS. *Dendr.* p. 472, §. IX.

(2) Teng Vimen sinense. JONST. *Dendrol.* p. 473, §. XVIII.

celle représentée par le même auteur, tab. LXXXIII, fig. 2. (2.<sup>e</sup> cahier de supplém. des planches enluminées pour l'herbier de la Chine.)

L'herbe CHIFUNG (1) indique aux matelots, par ses nœuds et leur intervalle, le mois et le nombre de tempêtes qu'ils essuieront dans l'année.

Il suffit d'annoncer une pareille superstition, pour la faire apprécier à sa juste valeur ; il faut la ranger avec cette opinion des bonnes femmes, qui croient deviner le nombre d'enfans à venir, d'après les nœuds qu'offre le cordon ombilical du dernier né.

La plante en question seroit-elle une graminée ? C'est ce qu'on ne peut assurer, d'après le peu qu'en disent les auteurs.

J'ai tâché, dans cette dissertation, de réunir toutes les fables établies sur divers phénomènes offerts par les végétaux : en admettant que j'aie omis de citer quelques-uns de ces contes, leur explication se trouvera facilement en suivant la marche que j'ai tracée, c'est-à-dire, en remontant aux sources, ou aux premiers auteurs qui en ont parlé, et en comparant les détails qu'ils ont donnés, avec ceux transmis par leurs commentateurs.

#### SUR L'HUILE DE PALME.

HUILE DE PALME. ( Codex S. Pharmacop. gallica p. clv, ex fructibus Cocos butyraceæ, L. F. elicitor Vid. Codex, p. cij ). Ce mot désigne tantôt l'huile de Ricin, mais alors on dit *Palmae oleum liquidum*, et

(1) Herba Chifung. JONST. *Dendr.* p. 472, §. XI.

tantôt l'huile de Palmier ; on dit alors *Palmae oleum sebaceum*. C'est de cette dernière seule que nous nous occuperons.

Deux espèces de Palmiers la fournissent.

L'une, commune à la Jamaïque, à Cayenne, aux Barbades, a été indiquée par PISON, *Med. Brasil.*, p. 62 : *ind.* p. 125, lib. IV, cap. XI, sous le nom *Pin-dova*.

SLOANE, (*Hist. Jam.*, p. 113, tab. 214,) la désigne sous le nom de *Palma foliorum, pediculis spinosis, fructu pruniformi luteo oleoso*.

BARRERE, *Æquinoct.* 87, *Palma dactylifera aculeata, fructu corallino*.

HUGHES, *Barbad.*, p. 111 ; BLACKW, *Herb.*, tab. 363, *Palma oleosa*.

*Petr. Jonas BERGIUS, Materia medica, è regno vegetabili, tom. 2, p. 881, n.º 555, Cocos butyracea. LIN. fil.*

Une autre espèce de Palmier, qui croît en Guinée, au Sénégal, et qui n'est point portée dans les ouvrages systématiques des botanistes modernes, fournit aussi de l'huile de palme. Elle est désignée par THEVET, (*France antarct.*, p. 23,) « arbre fructifère et huile de grande propriété. Du fruit, gros comme dattes, on en extrait une « huile qui teint l'eau en couleur jaune comme safran ; « l'huile a l'odeur de violette, et la saveur d'olive. »

*C. B. PINAX, p. 508, xv, Arbor exotica fructu dactylis simili.*

*J. BAUHIN, Hist. plant., tom. 1, p. 254, lib. 3, Cap. 8, Arbor tinctoria. Jonst. Dendr., p. 145.*

*RAJ, Plant. 3, lib. XXIV, p. 1, tom. 2, p. 194, n.º 55, Palma Guineæ.*

SLOANE, *Jam.*, tom. 2, p. 215, Palma altissima non spinosa, fructu pruniformi minore, racemo sparso. *Jonst. Dendr.*, pag. 145, III, Arbor tinctoria Theweti.

ADANSON, *Senegal.*, p. 107. Palmiste, ses fruits sont de la grosseur d'une petite noix, et recouverts d'une chair jaunâtre dont on fait l'huile de Palme.

*Petr. Jon.* BERGIUS, *Materia medica*, tom. 2, p. 882.

HALLER, *Biblioth. botanica*, tom. 1, p. 307, Oleum ex Senegâ crocenm, violæ odore. Excerpt. ex CARDANI *oper.*, tom. 3, p. 302. *De subtilitate*, lib. VIII, Oleum admirabilis naturæ.

D'autres plantes fournissent de l'huile odorante.

LOUREIRO parle d'une espèce de Camelli qui croît à la Cochinchine, dont les semences fournissent une huile d'une odeur agréable. *Encycl. suppl.* 2, p. 48, col. 2.

M. TOURNON, Docteur-Médecin, correspondant à Toulouse, a adressé à l'Académie (20 janv. 1819) une gravure de la *Valisnérie*, qui représente les pieds mâle et femelle de cette plante, avec tous les détails des organes de la fructification : cette gravure est beaucoup plus exacte que celle donnée par *Micheli*, (*Nov. gen. plant. tab. 10*). La singularité de la spirale qui porte les fleurs à pistil, pour les soutenir constamment à la surface de l'eau, quel qu'en soit le niveau, et la

manière étonnante dont les fleurs à étamines sessiles, et submergées, se détachent du pied mâle pour venir s'épanouir à la surface de l'eau, et féconder le pistil des fleurs femelles, offrent un des phénomènes les plus surprenans dans le règne végétal, et méritoient bien que l'on donnât une représentation exacte de cette plante si singulière, que l'on peut appeler avec raison une des merveilles de la nature.

#### M É D E C I N E.

Parmi les faits étranges qu'offre journellement l'étude des phénomènes de l'économie vivante, M. VALLOT a choisi celui que le hasard l'a mis à même d'observer, et il en a consigné les détails dans les registres de l'Académie (30 déc. 1818). Plusieurs historiens avoient révoqué en doute la singularité qu'offrit le fils de Louis XIII qui vint au monde avec deux dents : un phénomène plus extraordinaire est arrivé dans notre ville au mois de décembre dernier. La femme d'un manœuvre est accouchée à terme d'un garçon bien conformé et bien portant, qui avoit *cinq dents* à la mâchoire inférieure. Ce fait rare n'est point unique, puisque les éphémérides des curieux de la nature (*Dec. 1,*

*an. 8, observ. 47, p. 75. Dec. 3, an. 3, obs. 7, p. 10*) en rapportent des exemples, et que des auteurs attestent avoir vu des dents chez le fœtus. (HALLER, *Physiologie*, tom. VIII, part. I, pag. 46, §. XXI).

Ce fait, de pure curiosité, n'en mérite pas moins l'attention de tous les physiologistes.

Deux empoisonnemens accidentels, qui heureusement n'ont point enlevé les individus, ont eu lieu au mois de décembre dernier ; ils ont fourni le sujet d'une notice que M. VALLOT a communiquée à l'Académie (10 fév. 1819) ; il a pensé qu'en signalant ces malheureux événemens, il engageroit les ouvriers à prendre plus de précautions lorsqu'ils emploient des substances vénéneuses ; et les gens crédules, à avoir moins de confiance dans les conseils imprudens des *bonnes femmes*.

L'un des empoisonnemens eut lieu sur un jeune homme qui, pour fabriquer du plomb de chasse, avoit augmenté la dose d'arsenic nécessaire à la réussite de l'opération, et y avoit ajouté deux gros de mercure. Ce jeune homme se servit d'un instrument de fer, à manche très court, pour rompre la croûte

formée à la surface du plomb fondu ; au même moment, une grande quantité de vapeurs d'arsenic et de mercure se dégagent, le sujet de l'observation les respire, et leur effet délétère se manifeste sur-le-champ par les symptômes les plus alarmans. Les soins que l'auteur de cette observation a rendus au malade l'ont rappelé à la vie ; mais les accidens de l'empoisonnement métallique, quoique bien diminués, n'étoient point encore totalement dissipés, puisque le malade ne pouvoit point marcher seul. (1)

Le second empoisonnement a été observé sur une domestique, qui, pour remédier à des douleurs dont elle étoit tourmentée à chaque époque menstruelle, prit, d'après le conseil d'une femme, une forte décoction de lauréole (*Daphne laureola*, LINN.) qui produisit des accidens terribles, auxquels l'auteur de la notice eut le bonheur de remédier très efficacement.

M. CHEVREY (de Seurre), docteur-médecin, a envoyé à l'Académie (13 janvier 1819) un

(1) Le sujet de cette observation est aujourd'hui (1.<sup>er</sup> mai 1819) guéri complètement. Il est sorti de l'hôpital pour retourner chez son père à Toulouse.

manuscrit, intitulé : *Considérations physiologiques et médicales sur le sommeil.*

L'auteur commence par préciser la différence physiologique qui se trouve entre l'état de *veille* et l'état de *sommeil* ; il examine l'action des organes pendant ces deux périodes qui partagent notre existence ; il rappelle la division entre les organes , dont les uns servent à la vie organique , et les autres à la vie de relation , et il examine les changemens que le sommeil amène dans chaque ordre de ces fonctions. L'ouvrage est un précis de ce que les physiologistes modernes ont publié sur le sommeil.

#### ZOOLOGIE.

M. VALLOT a communiqué à l'Académie (13 janv. 1819) des observations sur diverses productions marines, dont l'une est appelée le *Boudin de mer*, et l'autre la *Crasse de mer* : par le rapprochement des observations faites par divers auteurs qui ont parlé de ces substances , M. VALLOT démontre le rang qu'elles doivent occuper dans les classifications systématiques , et invite les naturalistes qui habitent les bords de la mer , à renouveler les observations pour confirmer ou détruire les rapprochemens qu'il a faits.

## SUR LE BOUDIN DE MER.

Les observations, faites par des amateurs, serviroient bien plus aux progrès de la science s'ils avoient l'attention de désigner, par le nom systématique qui leur convient, les corps qu'ils examinent. La négligence de cette précaution nous prive de l'avantage de profiter d'une foule d'observations plus intéressantes les unes que les autres, et met les naturalistes presque dans l'impossibilité de les répéter pour s'assurer de leur exactitude.

Parmi les savans qui méritent ce reproche, je ne m'adresserai, pour le moment, qu'à l'abbé Dicquemare. Il a enrichi le journal de physique de mémoires très curieux sur plusieurs animaux marins, dont quelques-uns ont été rapportés, par les naturalistes modernes, aux espèces systématiques auxquelles ils appartiennent; mais dont d'autres sont jusqu'à ce jour tellement restés incertains, que l'on seroit presque tenté de nier leur existence: témoin, l'animal décrit par Dicquemare sous le nom de *Boudin de mer*. On est surpris que les naturalistes, qui sont allés au Havre, n'aient pas examiné, de nouveau, cet animal qui se trouve dans ces parages.

Cette production, sous forme de tuyau mol, gros comme le pouce, long d'environ un pied, renferme un animal d'autant plus singulier qu'il contient une espèce d'éthiops plus épais que celui de la sèche. (*Voy. journ. phys. 1778, octob., tom. XII, part. II, p. 286, tab. 2, fig. 1—3.*)

La structure singulière de cet animal m'a engagé à rechercher si quelques naturalistes n'en auroient pas fait mention.

Je trouve dans Rondelet ( *de insectis et Zooph. liber*, p. 110, cap. *xv*. De Verme μακρορυγχοτέρω. De piscibus stagni marini liber p. 145. Longus lumbricus etc. Sub Tit. De Vermibus stagni marini. Edit. franç. p. 75. 102, ) deux descriptions qui paroissent convenir exactement à cet animal, par la longueur, la grosseur et la forme qui imite celle d'un BOUDIN, dont l'intérieur ne contenoit que de l'eau et de la boue.

DESLANDES ( *Mém. de l'Académie des sciences de Paris*, 1728, p. 401, tab. 19 ), parle d'une espèce de ver singulière, longue de deux pieds et demi à trois pieds, offrant une gaine coriace toute semblable à un cuir qu'on auroit laissé tremper dans l'eau. Sa queue (1) presque ronde découpée, s'ouvre et se ferme comme un parasol. Par cette queue le ver tenoit si fortement au bordage, qu'à peine pouvoit-on l'arracher avec la main.

LINNÉ ( *Amœnit. Academ. tom. xv*, pag. 264, tab. *xix*, fig. 5 ), me paroît avoir parlé du même ver qu'il appelle *Nereis Sacculo induta*. Si ce savant naturaliste a en effet décrit le *Boudin de mer*, il l'aura désigné postérieurement sous le nom de *Sipunculus Saccatus*, ( *S. N.*, éd. *xii*, p. 1078, n.° 2. )

GUETTARD ( *Mém.*, tom. *xix*, p. 62 ), parle de longs tuyaux membraneux, d'un pouce au moins de diamètre, dans les glaises.

Ce ver est aussi représenté dans les planches de l'en-

(1) Deslandes a été induit en erreur par la forme de la tête de ce ver. Elle ressemble en effet à la queue de la larve de la mouche armée, *Stratiomys chamaeleon*.

cyclopédie méthodique. ( *Planch. vers mollusques, tab. 87, fig. 7—8.* )

Le savant et modeste HERMANN, Professeur célèbre d'histoire naturelle à Strasbourg, et dont la science déplorera long-temps la perte, frappé de la structure singulière de ce ver, en avoit fait un genre particulier sous le nom de THECOSPONDYLUS, à cause d'une apparence d'articulation qu'offre la gravure de l'animal, et du fourreau qui le renferme.

Dans le nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle, ( édit. 2, tom. *xv*, p. 261, ) il est dit : Boudin de mer..... ver à tuyau qui paroît avoir beaucoup de rapport avec les *Néréides*. Cet animal a besoin d'être observé de nouveau. N. B. D'après les gravures, je ne pense pas qu'il se rapproche des *Néréides*.

Dans le Dictionnaire des sciences naturelles (tom. *v*, *suppl.* p. 51, art. Boudin de mer, ) on donne l'extrait de la note de l'abbé Dicquemare. On y a joint des réflexions très sensées sur l'inconvenance du nom, sur l'insuffisance des détails donnés par l'abbé Dicquemare; mais on ne fait aucun rapprochement du travail des autres observateurs sur ce ver.

J'ai pensé qu'en rapprochant les différens passages où il est question de ce ver tubicole, je stimulerois la curiosité des naturalistes actuels, et que ceux du Havre seront engagés à vérifier les caractères d'un animal, sur le genre duquel on n'a point encore de données positives; à moins que ce ne soit effectivement le *Sipunculus Saccatus*, ce que je serois porté à croire d'après la concordance de la synonymie.

## SUR LA CRASSE DE MER.

M. Lamoureux ignore quelle est la nature de la matière écumeuse jaune, appelée *crasse* de la mer, qu'il soupçonne être la cause des qualités délétères des moules. Voy. sa lettre du 5 janvier 1818, Orfila. *Traité des poisons*, tom. 2, p. 518.

Les détails suivans serviront à éclaircir ce fait.

GUETTARD étoit un naturaliste fort exact, ainsi qu'on peut s'en assurer en consultant les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris*, et ceux qu'il a publiés à part. On regrette seulement que les descriptions qu'il donne ne soient point assez exactes, et sur-tout qu'il n'ait pas adopté la méthode Linnéenne pour la détermination des espèces dont il parle. Il en résulte que beaucoup d'observations très curieuses sont perdues, et qu'il est même difficile de les répéter, soit par l'impossibilité de se transporter sur les lieux, soit par la difficulté de trouver dans ses ouvrages les descriptions qu'il a données.

En parcourant ses nouveaux *Mémoires* (*tom. I, p. 163, tom. II, p. 333*), j'ai trouvé l'observation suivante qui me paroît curieuse :

« Une *Limace de mer*, d'un beau jaune, dépose des  
 « masses d'œufs, également d'une belle couleur jaune,  
 « qui forment, par leur ensemble, de longues et larges  
 « espèces de rubans..... Ce frai a l'air de rubans d'un  
 « beau jaune et grenus. Le grenu est formé par les œufs  
 « arrangés symétriquement : lorsque ces œufs sont  
 « éclos, les rubans sont parsemés de trous (*tom. I,*  
 « *p. 164.*) »

GUETTARD (*Mémoires de l'Académie des sciences*

de Paris, 1736. Pag. 157), parle d'un *Lièvre marin*, jaune citron, qui fait sortir du trou qu'il a sur le dos, un panache feuilleté, composé de plusieurs branches.

Ses œufs sont très petits; ils forment par leur assemblage des espèces de bandelettes d'un beau jaune citron. Ces œufs sont liés par une matière gluante et tenace qui prend une certaine consistance. On les trouve assez souvent répandus sur les bords de la mer du bas Poitou.

Ce frai a été observé par quelques anciens auteurs qui l'ont décrit, comme une production marine, sous le nom d'*Alcyonium Taeniatum*, autor. *Alcyonium vermiculatum flavescens*. TOURN., I. R. H. p. 577.

CUVIER (*regn. anim.*, tom. 2, p. 390), dit que le frai des Doris est en forme de bandes gélatineuses répandues sur les pierres, les varecs.

En rapprochant ces divers passages, je pense que l'on demeurera convaincu que l'animal décrit par GUETTARD, sous le nom de *Limace de mer* d'un beau jaune, *Lièvre marin* jaune citron, est une espèce de Doris que je désigne sous le nom de *Doris Flava*, NOR, et que l'*Alcyonium taeniatum*, AUTOR., en est le frai. Cette espèce n'est point décrite par les auteurs, et M. Cuvier n'en a pas fait mention dans son beau et savant mémoire sur le genre Doris.

C. B. Pin (p. 368. 111), appelle le frai de l'*Aplysie dépilante*, *Alcyonium vermiculare*, imper. C'est le *Vermichiaria* d'imperati.

TOURNEFORT (*institut. rei herbariae*, p. 576), sous le nom d'*Alcyonium vermiculatum purpureum*, indique le frai pourpre de l'*Aplysie dépilante*, très

bien décrit par GUETTARD ( *Mém. tom. 3, p. 146. 171. Nouv. Mém., tom. 1, p. 163, Alcyonion milésien, tom. 3, p. 333. Mém. de l'Académie des sciences de Paris, 1736, p. 157, ) de la manière suivante :*

« Les masses de frai ressemblent à des vers ou des ver-  
« misseaux qui par leurs entrelassemens contournés de  
« toutes façons, forment des espèces de boules irrégu-  
« lières dont on trouve une grande quantité sur les bords  
« de la mer.

« Le frai est une espèce de gelée blanchâtre, ou d'un  
« violet plus ou moins foncé. Les masses d'œufs ainsi réu-  
« nis, sont contournées en divers sens, et on les prendroit  
« d'abord pour des espèces de vers réunis ensemble. Ces  
« masses sont quelquefois plus grosses que le poing; on  
« les trouve en octobre sur les côtes du bas Poitou. »

Je ne puis qu'inviter les naturalistes, qui habitent les côtes de l'Océan, à répéter les observations de GUETTARD, pour les confirmer ou les éclaircir, dans le cas où elles laisseroient quelques doutes.

#### P H Y S I Q U E.

M. ARNAUD aîné, Docteur-Médecin, correspondant au Puy, a adressé ( 18 nov. 1818 ) une notice, dans laquelle il annonce que tous les ouvrages de géographie ont donné une latitude inexacte du Puy. Il rapporte les différentes latitudes citées; il les compare avec la carte de Cassini, et il en conclut que la vraie latitude du Puy est de  $45^{\circ} 2' 25''$ ; et que celle indiquée  $45^{\circ} 25' 2''$  est le résultat

d'une erreur typographique qui a été et qui est journellement répétée par les auteurs.

M. DELUC , Correspondant à Genève , adresse à l'Académie ( 18 nov. , 30 déc. 1818 ) de nouveaux détails pour appuyer son opinion relative à *l'insuffisance de la neige ou des glaces pour abaisser la température de l'air dans leur voisinage* , insérée dans le bulletin de Berne , n.° 6.

Il s'appuie sur la vigueur de la végétation au pied des glaciers des Alpes, pour en conclure que le refroidissement de l'atmosphère ne dépend ni de la glace, ni de la neige, ni de la grêle; il pense que les retours de froid, qui s'observent en été, tiennent à des changemens subits dans la température de l'atmosphère, changemens dont les causes ne sont pas plus connues que celles de plusieurs phénomènes météorologiques notés par les observateurs, et dont nous ne rappellerons que les deux suivans :

On sait qu'en 1709, le froid qu'on éprouva dans la Hollande, en Angleterre et en Prusse, fut moindre qu'à Montpellier, et que le maximum du froid, en janvier 1709, eut lieu à Montpellier deux jours plutôt qu'à Paris.

( *Annales de Chimie* , 1818, nov. tom. 1x, pag. 297 ).

Le second phénomène est le suivant :

Sur les côtes des Etats-Unis , la marche de quelques ouragans est du sud au nord , quoique le vent souffle du nord-est. Ce phénomène observé d'abord par FRANKLIN, a été revu depuis par WARGENTIN, dans le nord de l'Europe : lorsque le vent passe à l'ouest , il se fait sentir à Moscou plutôt qu'à Abo, qui est de 15° plus occidental ; et il ne parvient en Suède qu'après avoir préalablement soufflé en Finlande. ( *Journ. phys.* 1819, janv. tom. 88, pag. 33 ).

Jusqu'à présent , les physiciens n'ont point encore reconnu la cause de ces phénomènes.

Les réglemens de l'Académie prescrivent à chaque membre de lui rendre compte des principales découvertes qui se font dans la partie des sciences qu'il cultive plus particulièrement. On a rédigé l'extrait suivant dans le double but de remplir ce devoir et d'avoir un texte pour l'une des leçons de physique de la faculté des sciences de Dijon. L'Académie a jugé que les objets dont il traite ne se trouvant encore que dans les journaux scientifiques et disséminés dans un assez grand nom-

bre de mémoires, méritoient une nouvelle publicité. Elle en a ordonné l'impression, pour être jointe au compte rendu de ses travaux.

#### DE LA FLAMME.

1. Si l'on approche un fil de platine très fin à  $\frac{1}{20}$  pouce de la flamme d'une lampe à esprit-de-vin, il devient blanc par l'effet de la chaleur ; si l'on plonge dans la même flamme un fil d'argent, il entre d'abord en ignition et se fond quelques secondes après. La température de la flamme surpasse donc la chaleur blanche des corps solides.

2. Si on allume, sur de l'huile, un fil de coton de  $\frac{1}{30}$  po., et qu'on en approche un anneau de  $\frac{1}{10}$  po. de diamètre, formé d'un fil de fer de  $\frac{1}{100}$  po., il s'éteint aussitôt, et avant que l'anneau touche la flamme ; mais si celui-ci est préalablement échauffé, on peut faire passer la flamme au travers. On observe un effet analogue en se servant d'un globe métallique de  $\frac{1}{20}$  po. produit par la fusion de l'extrémité d'un fil. Si on l'échauffe, il n'éteint la flamme qu'à une moindre distance : il la laisse subsister même au contact, s'il a acquis la chaleur blanche. Au reste, ces phénomènes ne sont pas bor-

nés à des flammes aussi petites : je me suis assuré qu'on peut faire évanouir celle d'une bougie avec un anneau de  $\frac{1}{6}$  po. de diamètre, formé d'un fil de laiton de  $\frac{1}{16}$  po.

3. La flamme est généralement formée du mélange des gaz et vapeurs qui se dégagent du corps combustible, et se trouvent à une température assez élevée pour être lumineux pendant leur combustion au milieu de l'air atmosphérique. A chaque instant, le mélange qui brûle communique à celui qui lui succède la chaleur nécessaire pour produire son inflammation. Or, si par un moyen quelconque on dérobe à la flamme une portion notable de sa chaleur, elle ne pourra plus faire cette communication, et le nouveau mélange ne s'enflammera pas. C'est précisément ce que le métal opère dans les expériences du (N<sup>o</sup> 2), en vertu de sa faculté conductrice. Aussi, en substituant à l'anneau métallique un anneau de verre (substance qui conduit mal la chaleur) de même dimension, le phénomène n'a plus lieu, et on ne peut le renouveler qu'en diminuant le diamètre de l'anneau ou augmentant l'épaisseur du verre.

4. Le même anneau capable d'éteindre la

flamme de l'huile ne pourroit produire le même effet sur celle du gaz hydrogène, et encore moins sur celle du soufre : il faudroit diminuer son diamètre, ou le former avec un fil plus gros ; ainsi les mélanges gazeux qui composent la flamme possèdent des degrés différens de combustibilité.

Ces préliminaires posés, étudions les circonstances principales qui peuvent influencer sur la flamme. Nous suivrons à très peu près la marche de sir H. Davy, à qui la physique doit presque tout ce qui regarde ce sujet.

La première cause qui se présente est la raréfaction de l'air qui peut être occasionnée, soit par la diminution de pression, soit par la chaleur. Commençons par le premier mode, il nous mettra en état de prévoir l'influence du second.

5. Une petite lampe philosophique qui donnoit une flamme de  $\frac{1}{2}$  po. de hauteur fut placée, avec un récipient de 2 à 300 po. de capacité, sur la platine de la machine pneumatique, et on soutira l'air. D'abord la flamme s'agrandit; elle arriva à son *maximum* quand la pression fut diminuée cinq ou six fois, puis elle s'amointrit et s'éteignit enfin lorsque la pression fut réduite à  $\frac{1}{8}$ .

On fit usage d'un jet de flamme plus considérable ; l'extrémité du tube de verre devint blanc , et il fallut réduire la pression à  $\frac{1}{10}$  pour éteindre la flamme.

Ce résultat avoit droit de surprendre. On devoit penser d'abord que l'hydrogène dégagé ne cessoit de brûler que lorsqu'il ne trouvoit plus assez d'oxygène dans l'air environnant , et dès-lors une flamme plus grande , usant plus rapidement l'oxygène , devoit s'éteindre plus vîte. Le fait est entièrement opposé. La cause ne réside-t-elle pas dans la chaleur que le tube de verre communique au gaz et sans laquelle la combustion ne peut continuer (N.º 3) ? Pour le vérifier, on attachâ un fil de platine roulé en spirale au-dessus du tube de la première expérience , de manière qu'il se trouvât dans la flamme ; on le vit bientôt passer à la chaleur blanche ; le jet de flamme ne s'éteignit plus comme auparavant à une raréfaction de  $\frac{2}{3}$ . A cette époque , le fil étoit seulement rouge à sa partie supérieure. Lorsque la pression ne fut plus que de  $\frac{1}{10}$ , le rouge devint obscur ; mais , aussi longtemps qu'il dura , la partie du jet en contact avec lui continua de brûler , et ce phénomène

ne cessa que quand la pression fut diminuée des  $\frac{1}{3}$ . Notre conjecture est ainsi pleinement justifiée.

6. Voici donc ce qui se passe : le calorique latent qui devient sensible à chaque instant de la combustion du gaz hydrogène, se porte sur le platine et le fait rougir ; ce dernier élève à son tour le nouveau gaz qui arrive à la température nécessaire pour déterminer sa combinaison avec l'oxygène (*a*) ; la combustion cesse quand les gaz sont trop raréfiés pour dégager le calorique suffisant à l'ignition du fil. Nous devons en conclure que la raréfaction n'augmente ni ne diminue la combustibilité des substances inflammables.

7. Il suit de là que celles de ces substances qui exigent le moins de chaleur pour leur combustion, ou celles qui en développent davantage pendant qu'elle a lieu, doivent continuer à brûler dans un air plus raréfié ; l'expérience le confirme merveilleusement :

1.<sup>o</sup> La flamme de l'oxide de carbone donne très peu de chaleur, mais s'allume à la cha-

(*a*) On sait que l'ignition visible d'un fil métallique est le degré de chaleur qui allume l'hydrogène.

leur rouge-obscur ; elle s'éteint , entourée du fil de platine , lorsque l'air est raréfié six fois.

2.° L'alcool et la cire exigent beaucoup de chaleur , parce qu'elle se dissipe dans la volatilisation et la décomposition de leur matière combustible. Aussi s'éteignent-ils lorsque l'air est raréfié cinq fois , et avec le platine , par une raréfaction de sept à huit fois.

3.° Le gaz oléfiant ne s'enflamme qu'à la chaleur blanche , mais développe presque la même chaleur que l'hydrogène ; il s'éteint avec le platine quand la pression est diminuée dix à onze fois.

4.° Le soufre qui brûle à une température peu au-dessus de celle de la fusion , demande un air raréfié quinze fois pour s'éteindre , et avec un fil de platine que la flamme entretient au rouge obscur , la raréfaction doit être augmentée vingt fois.

5.° Le phosphore brûle dans un air raréfié soixante fois , et l'hydrogène phosphoré donne un éclair dans le vide le plus parfait qu'on puisse produire.

6.° Les combinaisons avec le chlore , si analogue à l'oxygène , sont soumises aux

mêmes lois. Ainsi, son mélange avec l'hydrogène qui s'enflamme à une température plus basse que celui d'oxygène et d'hydrogène, et qui développe une chaleur immense, fait explosion à un degré de raréfaction plus élevé.

8. Les mêmes principes conduisent encore à cette conséquence qu'en échauffant l'air raréfié, on y fera brûler des substances qui refuseroient de le faire à une température plus basse. Ainsi le camphre s'éteint dans un tube où l'air est raréfié six fois ; mais si l'on fait rougir le tube, l'inflammation continue jusqu'à une raréfaction de neuf fois.

Le naphte s'éteint à la même époque que le camphre ; mais étant mis en contact avec un fer rouge, on aperçoit une légère flamme lorsque l'air n'a plus que  $\frac{1}{3}$  de sa densité.

9. Puisque la combustibilité des gaz ne varie pas en vertu de la raréfaction (N<sup>o</sup> 6), et qu'elle croît avec la température (N<sup>o</sup> 8), on prévoit qu'elle s'augmente quand on rarefie les gaz par la chaleur, bien loin de diminuer, ainsi qu'on l'a cru jusqu'ici. Parmi les expériences qui le confirment, je choisirai la suivante : M. Davy introduisit un

mélange d'oxygène et d'hydrogène dans un tube de cuivre, dont le bouchon n'étoit pas tout-à-fait juste, et le soumit à l'action de la chaleur : il détonna avant que le tube fût devenu rouge, et cependant cette dernière température auroit été nécessaire si le mélange n'eût pas été échauffé. *Note (a), pag. 112.*

Le même physicien, dans le cours d'expériences analogues, s'aperçut qu'il se produisoit une combustion lente par une température plus basse que celle où a lieu la combustion ordinaire. Je reviendrai bientôt sur ce fait curieux (*b*).

Voyons maintenant quelle est l'influence des gaz étrangers sur la combustion.

(*b*) Il chercha aussi à évaluer le degré de chaleur qui rend les corps solides lumineux dans l'obscurité. Après avoir introduit un métal fusible dans un tube de verre gradué et recourbé, il l'échauffa d'abord sous l'eau bouillante, puis sur des charbons jusqu'à ce que le métal parût lumineux. Le volume de l'air étoit alors 2,25 fois celui qu'il avoit à 100° (*centigrades*). Or, si l'on représente ce dernier par l'unité, il auroit été représenté par  $\frac{8}{11}$  à 0° (*centigr.*) suivant la règle de M. Gay-Lussac : et si  $t$  est sa température lorsque le volume est 2,25, la même règle donnera l'équation  $\frac{8}{11} (1 + 0,00375t) = 2,25$ . de là  $t = (\frac{24,75}{8} - 1) \frac{1}{0,00375} = \frac{2,09375}{0,00375} = 558^{\circ},33$ . Tel est le degré cherché qui se rapproche beaucoup de celui que Newton avoit déduit d'un fait bien différent.

10. L'explosion d'un mélange d'oxygène et d'hydrogène dans les proportions qui constituent l'eau, dont on représente le volume par l'unité, et qu'on cherche à faire détonner avec une bouteille de Leyde, est empêchée lorsqu'on ajoute, soit 11 volumes d'oxide nitreux, soit 9 d'oxygène, soit 8 d'hydrogène, soit 2 d'hydrogène sulfuré ou d'acide hydro-chlorique, soit 1 d'hydrogène carburé, soit  $\frac{1}{6}$  d'acide fluorique silicé, soit enfin  $\frac{1}{2}$  de gaz oléfiant.

Généralement ces gaz agissent comme corps refroidissans ; mais le pouvoir qu'ils exercent à cet égard dépendant de leur faculté conductrice, de leur capacité pour le calorique, de leur densité, de la mobilité de leurs particules, et peut-être d'autres circonstances physiques, on ne peut jusqu'ici le déduire de lois fixes, et il faut consulter l'expérience pour établir leurs rangs respectifs.

11. Ces rangs une fois fixés demeurent les mêmes relativement aux flammes de toutes les substances.

12. On prévoit sans peine que la quantité de gaz étrangers doit être d'autant plus grande pour empêcher la flamme d'un corps de subsister, qu'il a besoin de moins de

calorique ; c'est ce qu'on prouve d'une façon très simple :

On laisse brûler une bougie dans une bouteille à long col jusqu'à ce qu'elle s'éteigne ; on y introduit une autre bougie qui s'éteint avant d'être au bas du col ; on y substitue une petite lampe philosophique qui y brûle parfaitement , après quoi le soufre allumé y flambe pendant quelque temps , et enfin le phosphore y brûle encore avec un éclat presque aussi vif qu'à l'air libre.

13. On prévoit encore que le pouvoir refroidissant d'un même gaz augmente et diminue avec sa densité , mais la loi en est inconnue.

14. La vapeur exerce aussi un pouvoir refroidissant qui diminue avec son accroissement de température de même que celui des gaz.

15. Ce n'est point ici le lieu de poser des règles pour apprécier les quantités de chaleur qui se dégagent pendant la combustion ; je remarquerai seulement que , toutes choses égales d'ailleurs , elles sont proportionnelles à la quantité de matière qui brûle dans un temps donné ; que celle-ci est considérablement diminuée par la présence de l'azote , et varie très peu lorsqu'on condense ou qu'on

raréfié l'air atmosphérique ; qu'il n'en est pas ainsi lorsqu'on emploie le gaz oxigène pur , surtout dans un état de condensation , et que dans le chalumeau à hydrogène et oxigène , il est probable que les matières solides exposées au jet de flamme atteignent sa température ; qu'enfin les degrés de chaleur des flammes des diverses substances sont vraisemblablement très différens. M. Davy, d'après un essai, évalue celui de la flamme du cyanogène (c) à près de 3000° (*centigrade* ).

Les connoissances que nous venons d'acquérir nous mettent en état d'expliquer l'action des toiles métalliques sur la flamme.

16. Lorsqu'on coupe une flamme par une toile métallique horizontale , elle est forcée de se diviser en autant de parties qu'il y a de mailles dans la toile , et chacune d'elles s'éteint par le pouvoir refroidissant du métal , comme dans l'expérience du N° 2 ; en-

(c) Le cyanogène est le radical de l'acide hydro-cyanique , autrefois nommé acide prussique. Il résulte de la combinaison de 2 volumes de vapeur de carbone et de 1 volume d'azote , condensés en 1 volume. Lorsqu'on le combine avec un volume d'hydrogène égal au sien , on obtient deux volumes de gaz hydro-cyanique. Ces résultats appartiennent à M. Gay-Lussac.

sorte que la partie de la flamme située au-dessous de la toile est la seule qui subsiste.

17. Ce pouvoir refroidissant est d'autant plus grand que les ouvertures sont plus resserrées, que le diamètre des fils est plus gros, et que le métal a plus de faculté conductrice et de pouvoir rayonnant.

18. On peut d'ailleurs le rendre sensible par des expériences directes :

1.<sup>o</sup> Placez la main au-dessus d'une bougie allumée, et abaissez-la jusqu'à ce que la chaleur devienne insupportable : interceptez alors la flamme avec un tissu métallique ; à peine ressentirez-vous une douce chaleur.

2.<sup>o</sup> Attachez des feuilles de papier sur les deux faces d'une toile métallique ; vous pourrez en brûler une sans que l'autre éprouve la plus légère altération.

19. Il est évident d'avance que la petitesse des ouvertures nécessaire pour arrêter la flamme d'une substance doit augmenter en proportion que cette substance brûle à une température plus basse, ou développe plus de chaleur durant sa combustion. Ainsi le gaz hydrogène carburé, la cire, l'huile, le gaz hydrogène, le soufre, le phosphore, exigent des tissus de plus en plus serrés.

20. On devine encore que la même toile

qui à une basse température intercepte une flamme, perd cette faculté lorsqu'elle est échauffée. Ainsi, lorsqu'on coupe la flamme d'une bougie par une toile convenable, on voit d'abord passer une fumée épaisse, qui diminue peu-à-peu d'intensité, et se rallume d'elle-même quand la toile est devenue rouge. Si l'on fait avec une toile plus serrée la même expérience sur la flamme du soufre, elle se rallume bien avant que la toile n'ait acquis la chaleur *rouge obscur*, parce que, comme on l'a déjà remarqué plus haut, le soufre volatilisé qui passe, s'enflamme à un degré inférieur à celui-là.

21. C'est sur cette action des toiles métalliques et sur le pouvoir refroidissant des gaz, qu'est fondée la construction *des lampes de sûreté*, inventées par M. Davy, pour préserver les mineurs, de l'explosion des gaz hydrogènes carbonés qui se dégagent et se trouvent mêlés, suivant une proportion plus ou moins grande, à l'air atmosphérique, dans les mines.

Elles consistent en général dans une lampe ordinaire sur laquelle repose une longue cheminée de verre, renflée dans sa partie moyenne, et surmontée d'un chapiteau de fer blanc garni d'une toile métallique ou

mieux de deux. L'air extérieur arrive par le dessous et traverse deux toiles avant de parvenir à la mèche; un fil de fer recourbé sert à arranger et nétoyer celle-ci, et un orifice extérieur à introduire de l'huile dans le réservoir, sans qu'il soit besoin d'enlever la cheminée. On peut aussi former cette dernière en toile métallique en lui donnant 2 pouces de diamètre. Ce mode est même préféré par l'auteur à tous ceux qu'il a imaginés; le gaz des mines étant heureusement le moins inflammable qui existe, il est impossible que l'explosion se transmette au dehors lorsque les toiles ont 800 ouvertures par pouce carré. M. Davy a montré de plus que si la proportion de gaz méphitique augmentoit trop, en sorte qu'il ne restât pas assez d'air pour entretenir la combustion, la lampe s'éteignoit avant que la respiration pût en être dangereusement affectée.

22. Considérons actuellement l'éclat lumineux des flammes.

Si l'on coupe celle d'une bougie par une toile métallique, et que l'on observe le segment inférieur que nous avons dit subsister seul, on s'assure immédiatement qu'il est composé d'une enveloppe lumineuse très

mince , entourant un espace entièrement obscur dont la mèche occupe l'axe.

La partie de la toile correspondante au cercle lumineux de la section reste nette et brillante , tandis que celle qui repose sur l'espace obscur se couvre de noir de fumée et de cire volatilisée.

Si l'on allume le courant de vapeur qui passe dans les mailles de la toile , il brûle comme si celle-ci n'existoit pas , joue au-dessus d'elle , et en est séparé par un intervalle plus ou moins grand qui permet d'apercevoir son intérieur en regardant par dessous. On le trouve aussi composé d'une mince enveloppe lumineuse qui augmente d'épaisseur à mesure qu'elle se rapproche de la *pointe* où elle atteint son maximum.

Si l'on plie une toile métallique à *retour d'équerre* , de sorte qu'elle forme deux surfaces parallèles , distantes de quelques lignes , et qu'après l'avoir plongée dans la flamme d'une bougie , on allume le courant situé entre les deux surfaces , on produit un véritable tube de flamme dont l'enveloppe seule est lumineuse.

Si l'on coupe la flamme d'une lampe d'Ar-gand , on reconnoît que la section est for-

mée de deux anneaux lumineux séparés par une épaisseur égale à celle de la mèche.

Les flammes du bois et des autres combustibles présentent des phénomènes analogues.

Nous apprenons par cette espèce d'*anatomie* que la flamme n'est réellement lumineuse qu'à sa surface, et que son intérieur contient très peu d'air, puisqu'il s'y fait tout au plus une combustion lente.

23. On doit distinguer avec soin la quantité de calorique des flammes de leur éclat lumineux ; le plus souvent l'un ne s'accroît qu'aux dépens de l'autre, peut-être parce que les particules ne peuvent devenir lumineuses qu'en absorbant beaucoup de calorique. C'est ainsi que dans le chalumeau à gaz hydrogène, la flamme est à peine visible à la lumière du jour, tandis qu'elle donne une chaleur prodigieuse et procure aux corps solides la chaleur blanche la plus brillante. C'est encore ainsi que de toutes les parties de la flamme qui sont en contact avec l'air, les moins éclatantes sont les plus chaudes.

24. M. Davy plaça une toile de 900 ouvertures au pouce carré, presque à l'orifice d'un tube, et alluma au-dessus d'elle le jet

de gaz hydrogène carboné qui en sortoit : la combustion se fit avec une vive lumière. Il éloigna de plus en plus la toile afin que le gaz pût se mêler avec plus d'air avant son inflammation, et il vit la lumière s'affaiblir à mesure, au point de dégénérer en une lueur bleue très foible ; mais en même temps la chaleur s'étoit accrue, car un fil métallique fut à l'instant chauffé au blanc.

Il répéta l'expérience d'une manière inverse, en allumant d'abord le jet, et approchant sans cesse la toile de l'orifice du tube. La lumière fut toujours bleue et très foible ; il ne se déposa point de charbon solide au commencement, et lorsqu'ensuite il s'en déposa, le pouvoir refroidissant de la toile empêcha son inflammation.

M. Davy en conclut que l'éclat des flammes est dû en très grande partie à l'ignition et aussi à la combustion d'une matière solide qui se produit ; et que dans le cas où il ne se forme que des gaz et des vapeurs, la lumière est toujours très foible ; l'expérience le vérifie parfaitement. Ainsi le zinc et le phosphore brûlés dans l'oxygène, et le potassium dans le chlore, ont un éclat très vif, parce que les produits sont des solides ; au contraire, l'hydrogène et le soufre allu-

més dans l'oxigène , et le phosphore dans le chlore , n'offrent qu'une lumière très peu intense , parce qu'il ne se forme que des substances aériformes. Il y a plus , on peut augmenter beaucoup la lumière des flammes foibles , telles que celles du soufre et de l'hydrogène , en y plaçant des substances étrangères susceptibles d'entrer en ignition ; par exemple , de l'amiante très divisée , ou un tissu métallique très fin.

25. Une conséquence pratique de tout ce qui vient d'être dit , c'est qu'il ne suffit pas d'un courant rapide d'air , comme dans les lampes d'Argand , pour donner à la combustion son maximum d'intensité ; il faut encore que les appareils puissent conserver au corps enflammé une température très élevée ; autrement une partie plus ou moins grande se volatilise sans être brûlée , comme il arrive à une chandelle dont la mèche est trop grande , parce que le charbon qui s'y accumule se refroidit par rayonnement , ne fait que rougir et s'échappe sans se consumer ; autrement encore , il se produit de ces combustions lentes que j'ai indiquées plus haut , et dont je vais maintenant m'occuper.

26. M. Davy introduisit dans une lampe de sûreté , en toile métallique , une petite

cage faite d'un fil de platine de  $\frac{1}{70}$  po. de diamètre, et la fixa à 2 pouces au dessus de la mèche ; le tout fut placé sous un récipient dans lequel il pouvoit faire entrer, au moyen d'un gazomètre, une proportion quelconque de gaz hydrogène carboné. Dès qu'il y eut une légère quantité de ce gaz, le platine devint incandescent, et son ignition s'accrut jusqu'à ce que la flamme de la mèche s'éteignit. A cette époque, la flamme du gaz remplissoit la lampe ; il en augmenta encore la quantité ; la flamme disparut, et la cage atteignit la chaleur blanche très brillante. Le gaz augmentant de nouveau, la lumière du platine diminua ; et quand elle fut à peine visible, il suffit pour la raviver d'introduire un peu d'air. M. Davy rétablit successivement les proportions convenables d'air et de gaz ; le platine redevint blanc brillant, le gaz se ralluma dans la lampe, et enfin la flamme de la mèche reparut elle-même.

Cette expérience montre qu'il se produit une combustion lente par une température moins élevée que celle exigée pour une combustion rapide ; que la chaleur qu'elle dégage est suffisante pour causer et entretenir l'ignition d'un fil de platine qui, réciproquement, communique à chaque instant au

gaz qui l'environne la chaleur capable de le faire brûler lentement.

27. Cette découverte si belle en théorie a son utilité dans la pratique : l'ignition du fil cesse quand le gaz hydrogène carburé forme les  $\frac{2}{5}$  de l'air, et alors il peut encore être respiré sans danger. La lampe de sûreté, garnie de sa cage de platine, outre l'avantage de préserver le mineur de toute explosion, remplit encore le double objet de lui donner une lueur suffisante dans les lieux où le gaz méphitique est trop abondant pour que la flamme de l'huile puisse subsister, et de l'avertir de l'instant où il seroit dangereux de respirer l'atmosphère dans laquelle il se trouve.

28. La température nécessaire pour produire les combustions lentes est bien au-dessous de la chaleur rouge. Si l'on retire un fil de platine en ignition du mélange inflammable pour l'y replonger lorsqu'il a cessé de paroître rouge, son incandescence se ranime sur le champ.

29. Les mélanges d'air avec d'autres gaz inflammables, tels que le gaz oléfiant, l'oxide de carbone, le gaz prussique, le gaz hydrogène, donnent les mêmes phénomènes; et dans le dernier cas il y a production d'eau.

Seulement , si ce mélange est susceptible de s'enflammer à la chaleur rouge , la présence du fil le fait détonner.

30. Les vapeurs inflammables d'éther , d'alcool , d'essence de térébenthine et de naphte , sont susceptibles d'éprouver la même combustion : chauffez un fil de platine roulé en spirale à la flamme d'une bougie , ou mieux sur du fer rouge (afin qu'il ne s'en-duise point de noir de fumée qui lui communiqueroit assez de pouvoir rayonnant pour faire évanouir le phénomène) , et plongez-le dans un verre contenant un peu d'éther froid ou d'alcool légèrement chauffé , il deviendra et restera resplendissant.

La vapeur du sulfure de carbone , le plus évaporable des liquides , prend feu brusquement à un degré de chaleur bien au-dessous du rouge ; ainsi l'ignition du fil ne peut y exister sans lui procurer une combustion rapide.

31. Le platine et le palladium paroissent être les deux seuls métaux qui aient assez peu de faculté conductrice et de capacité pour le calorique , pour se mettre en ignition dans les gaz et les vapeurs inflammables. Cependant le docteur Schübler prétend avoir

réussi avec un fil de cuivre rouge de  $\frac{1}{110}$  po. dans la vapeur d'éther rectifié.

32. On a profité de cette découverte pour construire des appareils économiques, dits *Lampes sans flamme*. Ce sont des lampes à esprit de vin dont la mèche est entourée d'une spirale formée avec un fil de platine très fin, qui s'élève un peu plus qu'elle, et qui se trouve dans la flamme. On attend que ce fil soit rouge, et il demeure dans cet état, après qu'on a soufflé la lampe, tant qu'il reste de l'esprit de vin. On peut même diminuer encore la combustion au moyen d'un entonnoir renversé, de verre, que l'on pose sur la lampe : la vapeur forme bientôt une trop grande partie du mélange qui cesse d'être combustible au même degré ; le platine devient obscur, mais la combustion lente dure toujours quoique plus faiblement ; et lorsqu'on enlève l'entonnoir, la proportion convenable d'air se rétablit, et l'ignition du métal recommence. Il faut substituer l'éther à l'alcool pour cette expérience.

33. Il seroit à désirer qu'on examinât avec attention les combustions lentes, et généralement les combinaisons lentes, et qu'on mesurât exactement les températures où elles

ont lieu. On sait, il y a longtemps, que le chlore et l'hydrogène, le fer, l'étain, le plomb, plusieurs autres métaux, et l'oxygène, sont susceptibles de semblables combinaisons; mais on n'a pas donné à ce sujet tout le soin qu'il mérite. Il est probable que leurs produits, surtout lorsqu'on traiteroit des substances composées, telles que corps organisés, différeroient très souvent de ceux des combinaisons rapides, et peut-être en obtiendrait-on quelquefois d'entièrement nouveaux. Dans la lampe sans flamme, il se forme un acide qui s'annonce par une odeur très vive, très pénétrante, et dont un chimiste anglais a déjà tenté l'examen; et MM. Colin, mon collègue à la Faculté de Dijon, et Taillefert, inspecteur des poudres, viennent de trouver que la poudre à tirer est susceptible des deux espèces de combustions lente et rapide, et que si la première développe abondamment, suivant la remarque de M. Proust, du deutocide d'azote, la seconde n'en produit pas un atôme.

## MÉCANIQUE.

*Rapport sur une Pompe à cric ( 17 avril 1819), présentée par MM. BAILLEUL et BETTENMAN.*

MESSIEURS,

Vous nous avez nommé Commissaires , MM. Jacotot , Mathieu et moi , pour examiner une Pompe que vous ont présentée les sieurs Bailleul et Bettenman ( *séance du 17 mars 1819* ). Nous avons rempli vos intentions. Mais les auteurs nous ayant communiqué leur modèle sous le sceau du secret , nous ne pouvons vous en faire connoître le mécanisme. Nous nous bornerons donc à quelques remarques sur les degrés d'utilité et de nouveauté de cet instrument.

Il consiste dans une double pompe aspirante et foulante mise en mouvement par un moteur employé à faire tourner une manivelle ou une roue extérieure, et produire un jet continu. Nous ne chercherons pas à évaluer la quantité d'eau qu'il peut élever à une hauteur déterminée , parce qu'elle dépend des dimensions du petit nombre de pièces qui le composent, et que ces dimensions étant données, ainsi que la grandeur et la condition des pompes, on peut faire ce cal-

cul sur le champ. Mais nous ferons remarquer que l'idée principale consiste à substituer un mouvement de rotation, toujours dans le même sens, au mouvement *de va et vient* qui a lieu dans la construction ordinaire des pompes. Nous ne devons pas vous laisser ignorer que le moyen mis en usage par M. Bailleul étoit déjà connu dans ce qu'il a d'essentiel, et se trouve notamment dans les Recueils de Machines présentées à l'ancienne Académie des sciences; mais M. Bailleul qui l'ignoroit, y a ajouté, en l'inventant de nouveau, un perfectionnement assez remarquable : tel est l'inconvénient pour un ouvrier exercé, d'appliquer les facultés dont la nature l'a doué, à simplifier et améliorer les machines usuelles, que lorsqu'il a réussi et qu'il croit n'avoir plus qu'à jouir de ses succès, il se trouve presque toujours que ses devanciers lui en dérobent le fruit. Quoi qu'il en soit, la Pompe de MM. Bailleul et Bettenman, en la supposant exécutée avec la précision dont elle est susceptible, et dont le modèle qui a été mis sous nos yeux donne la certitude, nous paroît devoir être préférée, soit pour les incendies, soit pour l'arrosement, soit pour les usages domestiques, à celles dont on se

sert ordinairement. Elle est facilement transportable ; les tiges des pistons sont exemptes de tout balancement, et elle peut être mise en mouvement par un seul homme qui y applique ses forces d'une manière également avantageuse et commode.

CHIMIE APPLIQUÉE AUX ARTS.

L'ACADÉMIE avoit chargé M. GIRAULT de remettre en ordre ses anciens papiers ( 8 juillet 1818 ).

Notre collègue , en s'acquittant de cette commission , a trouvé un paquet cacheté , présenté (*séance du 2 mai 1782*) par M. de Morveau , qui avoit désiré qu'il ne fût ouvert que lorsqu'il le demanderoit.

M. de Morveau étant mort sans réclamer le paquet , l'Académie après en avoir délibéré ( 15 juillet 1818 ), a pensé qu'elle devoit en faire l'ouverture , puisqu'il avoit été déposé pour prendre date de la découverte de quelque fait intéressant la Chimie , que l'auteur cultivoit alors avec le plus grand succès.

Elle a trouvé deux feuilles manuscrites qui faisoient partie d'un plus grand ouvrage ; elles étoient paginées 21 — 31 , et avoient pour titre : SECTION 4.<sup>e</sup> *Des vrais Procédés économiques de décomposition du sel marin.*

Malgré les progrès que la Chimie a faits depuis 1782, époque du dépôt, l'Académie a désiré se faire rendre compte du procédé inventé par un des collaborateurs qui ont le plus contribué au perfectionnement de la Chimie moderne.

En conséquence, M. MASSON, dans un rapport ( 22 juillet 1818 ) sur le Mémoire de M. de Morveau, nous a appris que si l'auteur ne l'a pas retiré, c'est qu'il lui étoit inutile, parce qu'il a pris dans le temps un brevet (*Chaptal. Chimie appliquée aux Arts, tom. 11, pag. 147*). Quoique M. de Morveau avoue qu'il a été conduit à sa découverte par des observations de Scheele, il n'en a pas moins le mérite d'avoir avancé que *c'étoit réellement par la chaux que le sel marin étoit décomposé*, bien avant que M. Bertholet eut constaté sur les lieux, que le natrum se rassembloit seulement dans les lacs dont le lit et les bords sont de nature calcaire. M. MASSON termine son rapport en faisant remarquer que les procédés indiqués par M. de Morveau, en 1782, étoient les plus certains et les plus économiques de tous ceux connus alors; qu'ils ont été proposés dans le temps où l'on s'est occupé d'extraire la soude en grand: aujourd'hui ils sont à

la connoissance de tous les savans , et ils n'ont pas été mis en exécution , parce que l'on a trouvé depuis des méthodes plus expéditives , dont l'avantage est constaté par les produits que versent journellement dans le commerce beaucoup de manufactures.

Le Mémoire de M. de Morveau contient des éclaircissemens précieux : il assure à son auteur la priorité d'une découverte qui lui fait le plus grand honneur , et qui , jointe à ses autres travaux , lui assigne une des premières places parmi les créateurs de la Chimie moderne.

*Dissertation sur l'origine des Céréales.*

M. DELUC envoie à l'Académie ( *Séance du 30 déc. 1818* ) une dissertation , intitulée : *De l'origine des Céréales.*

L'auteur rappelle que jusqu'à ce jour on n'a point encore trouvé de pays où croissent spontanément les céréales ; il les regarde comme originaires d'un continent antediluvien , probablement à l'orient de l'Afrique , et qui se trouve maintenant au fond de la mer , par suite de la submersion qu'amena le déluge , dont Moïse a tracé l'histoire. Cette catastrophe , dit M. DELUC , détruisit la terre

sèche qu'habitoient les hommes à cette époque , et dont les ancêtres étoient cultivateurs depuis long-temps : les autres parties de la terre non habitée ne furent point submergées.

L'auteur se sert de la correspondance des couches entre les continens et les îles , de l'escarpement de leurs bords , pour conclure que les terres intermédiaires , qui formoient probablement , suivant lui , des régions végétales , différentes de celles qui existent aujourd'hui , s'en sont détachées et se sont affaissées sous les eaux de la mer. Ce fut dans ces régions submergées depuis 40 siècles , dit M. DELUC , que les premiers hommes trouvèrent spontanées les plantes que nous ne connoissons plus aujourd'hui qu'à l'état de culture. Le plateau de l'Arménie étoit déjà , long-temps avant le déluge , au-dessus du niveau de la mer : il étoit peuplé de plantes et d'animaux ; mais il n'y avoit point d'hommes , point de céréales , point de bétail : les huit individus de la race humaine , préservés du déluge , avoient conservé avec eux les animaux domestiques , et les graines des plantes nécessaires à leur nourriture ; ils les propagèrent sur la nouvelle terre où ils furent portés , ainsi que font les navigateurs

qui vont au-delà des mers fonder de nouvelles colonies.

M. DELUC s'étaie du témoignage de M. de HUMBOLDT, qui a trouvé chez l'un des peuples du Mexique, TESPÍ, correspondant à Noé : il cite les Mythologies anciennes de l'Indostan, qui parlent aussi de Noé, conservateur de la race humaine et des plantes céréales.

M. DELUC fait remarquer que l'on arrive à l'absurde par les interprétations de la Genèse et les extensions données à certaines expressions ; telle, par exemple, que la supposition d'un déluge par lequel tout le globe auroit été couvert en même temps par les eaux de l'Océan : comment les animaux d'Amérique, ceux des zones glaciales auroient-ils pu se trouver dans l'arche ? Aussi M. DELUC soutient que le continent antédiluvien fut seul submergé, que l'arche aborda sur les côtes d'autres continens ; et que c'est là que Noé débarqua les animaux à sa portée, qu'il avoit embarqués, et les plantes cultivées dans le continent qu'il habitoit avant le déluge.

M. DELUC termine sa dissertation en rappelant que la Genèse est la source la plus pure

de nos connoissances sur l'origine de l'univers , sur celle de notre globe en particulier, sur celle des êtres organisés qui le recouvrent , sur celle de l'homme et de son instruction ; et il fait voir , par plusieurs citations , que tous les auteurs qui ont voulu s'écarter du récit de la Genèse sont tombés dans de graves erreurs , et ont émis des opinions entièrement contraires au bon sens.

M. DELUC a encore adressé à l'Académie (*Séance du 3 fév. 1819*), une dissertation, ayant pour titre : *Le Soleil peut-il être peuplé d'êtres vivans ?* Il se décide pour l'affirmative ; il rappelle la structure du soleil d'après les observations d'HERSCHEL ; il raisonne sur les trois atmosphères que cet astronome y admet ; il ajoute quelques considérations tirées de l'importance de cet astre qui n'a pas , dit-il , pour lui-même une lumière stérile et inactive ; et il conclut que le soleil peut être habité par des créatures probablement plus parfaites que celles du globe terraqué : M. DELUC rappelle que Bonnet avoit déjà émis cette opinion, qu'il regarde comme plus conforme à la majesté et à la grandeur de Dieu.

Des fouilles faites au mois de septembre dernier, au pied du Mont-Afrique, ont donné lieu à des découvertes intéressantes, que M. GIRAULT a communiquées à l'Académie. (*Séance du 16 décembre 1818*).

*Rapport sur les tombeaux du Mont-Afrique. Par M. GIRAULT.*

---

*Sepulchra fiunt sanctiora vetustate.*

Cic. Philip. IX, in fine.

Au sud-ouest de Dijon, à deux petites lieues de distance de cette ville, non loin et au-dessus de la Cude, ci-devant premier relais de poste de la route d'Auxerre, est une montagne élevée d'environ 1750 pieds (1) au-dessus du niveau de la mer, appelée le Mont-Afrique (2), sur les confins de l'ancien terri-

---

(1) 1698 pieds, suivant les expériences faites par M. Bollet; 1758 pieds, suivant le père Chrysologue (Journ. des Mines); 141 pieds, suivant le même géographe, au-dessus du niveau de l'Ouche près de l'hôpital de Dijon; 400 toises, suivant le Dict. géogr. de Robert.

(2) Si l'on cherche l'étymologie de cette dénomination dans la langue celtique, nous trouverons (Bullet, Dict. celtiq.) les mots AFRI, APRI, AVRI, *jonction*,

toire des Éduens et de celui des Lingons(1).

Lors de la conquête des Gaules, 58 ans

---

*union*, ce qui convient assez à une montagne qui unissoit le territoire des Éduens à celui des Lingons : nous remarquerons ceux *ABAR*, *ABER*, *AFER*, *qui couvre, qui environne*, et cette montagne *couvre* les routes de Paris et de Lyon qui sont les approches de Dijon ; elle *environne*, ou est dans les environs des territoires des Éduens et des Lingons.

Si l'on veut chercher la dérivation de ce nom dans la langue latine, ce qui lui donneroit une origine beaucoup moins ancienne, on trouvera le mot *AFER*, matrice de ceux, *affreux*, *effroi*, *effrayer*, et de la locution familière, *il fait affre*, ce qui seroit en rapport avec les escarpemens (peut-être *affreux*) que présente presque de tous côtés cette montagne, et pourroit venir de ce qu'elle annonce des orages souvent *affreux*, lorsqu'on l'aperçoit chargée de brouillards et de nuages.

D'autres enfin tirent le nom de cette montagne du nom des peuples *affreux*, les Nègres, les *Africains*, qui pour la première fois apparurent aux Gaulois nos pères, et qui se trouvoient dans les légions romaines. On sait que César fut le premier qui leva des légions à ses dépens, formées des peuples des pays où il se trouvoit, qu'il habilla et arma à la manière des Romains, et auxquelles il donna par la suite le droit de bourgeoisie romaine (Acad. inscr. mém. 58-146) ; mais l'expédition de César en Afrique étant postérieure à la conquête des Gaules, cette opinion est de toutes la moins probable.

(1) Il est reconnu depuis long-temps que la division

avant J.-C. , Jules-César, pour maintenir en son obéissance les peuples qu'il venoit de soumettre, distribua ses légions en quartiers d'hiver chez les Trévirois, les Sénonois, et sur les frontières des Eduens et des Lingons : *per fines Æduorum in Lingones contendit ubi duae legiones hiemabant; ut si quid etiam de sua salute ab Æduis iniiretur consilii, caeleritate praecurreret.* ( Cæs. , lib. VII ).

Chaque légion étoit composée de 5000 fantassins et de 500 cavaliers commandés par un préteur, cinq tribuns et cinquante centurions ( *Acad. inscr. mém.* 264 ), environ 6000 hommes. C'étoit donc 12000 hommes, ou une armée consulaire ( *Tit. Liv. x.* 25 ), que César plaça sur les frontières communes

---

des diocèses, tels qu'ils étoient avant la révolution, a conservé celle des anciens peuples des Gaules : l'on sait que l'ancien évêché de Châlon n'est qu'un démembrement du diocèse d'Autun; conséquemment tous les lieux qui dépendoient des diocèses d'Autun et de Châlon, firent partie du territoire des Éduens; l'on sait de même que l'évêché de Dijon fut démembré de celui de Langres; conséquemment tout ce qui faisoit partie de ces deux diocèses étoit dans la dépendance des Lingons.

aux Eduens et aux Lingons, sous le commandement de l'un des Fabiens : *Caium Fabium cum totidem in AEduos deducit : sic enim existimabat tutissimam fore Galliam, si Belgae, quorum maxima virtus, et AEdui, quorum summa auctoritas esset, exercitiis continerentur.* (Hirt. Pansa, de bell. Gall., lib. VIII *in fine*).

Puisque ces légions étoient destinées à contenir les principaux peuples des Gaules, à réprimer de suite leurs moindres mouvemens, un de leurs premiers soins dut être de ne pas se laisser surprendre : aussi voyons-nous ces troupes se porter sur le lieu le plus élevé des confins de ces deux peuples, d'où ils pouvoient au loin découvrir le pays jusqu'aux montagnes du Jura, dominer sur les

Cela posé, nous voyons *Corcelles* et *Flavignerot* au pied et au levant du Mont-Afrique, dépendre, avant la révolution, de l'archidiaconé du Loscheret, diocèse de Châlon; et d'autre part, *Notre-Dame-de-l'Étang* et *Velars-sur-Ouche* de l'autre côté de la montagne, être du doyenné de Dijon, diocèse de Lauges. (Garr. 86-101) : conséquemment le Mont-Afrique versoit, au sud-est, ses eaux sur les Éduens, au nord-ouest sur les Lingons; il étoit donc point de contact ou de séparation entre ces deux peuples.

routes d'Autun, de Langres, de Lyon, de Sens et de Paris. Sur cette montagne ils trouvoient une esplanade de 210 toises de longueur sur une largeur proportionnée ; sur le revers, les bois qui leur étoient nécessaires ; à mi-côte, des fontaines ; au pied, la rivière de l'Ouche ; en avant, une vaste plaine pour leurs exercices d'évolutions.

Aussi les Romains établirent-ils leur camp dans la partie sud de la montagne dont nous nous occupons : cette partie est séparée de celle qu'on appelle proprement le Mont-Afrique, par une espèce d'enfoncement dans lequel est le chemin de Corcelles à Flavignerot ; l'autre conserve le nom de **CAMP DE CÉSAR** (1).

(1) Ce camp dut être comme tous ceux des Romains, qui avoient un mode uniforme pour leurs diverses espèces de camp, un quarré long entouré de palissades soutenues par de gros pieux liés ensemble (*Dissert. de Leg. Gerl.*, p. 6), percé de quatre portes à l'aspect des quatre points cardinaux, celle prétorienne au levant ou en face de l'ennemi (*Tit. Liv. XL-27.*), celle décumane ou questorienne à l'opposé (*Tit. Liv. X-35*), distribué par rues alignées de l'une des portes à l'autre, avec un espace au centre où se plaçoient les magasins, les ateliers, les enseignes, les faisceaux d'armes, et la tente du général (*Lett. sur Dijon, par Baudot, 94*).

Cette partie qui , avec la première , forme en dedans un angle très obtus , dont l'ouverture est à l'aspect du levant , est par sa nature tellement escarpée de trois côtés qu'elle est presque inaccessible. Au quatrième côté l'on a formé à main d'hommes un fossé très large et très profond , surmonté , du côté du camp , d'un retranchement en pierre mureuse qui n'a pas

---

Un chemin conduisoit de ce camp au confluent de l'Ouche et de Suzon , en descendant la plaine de Corcelles ; ce chemin avoit 20 pieds de largeur ; il étoit formé de plusieurs lits de pierres posées sur champ , dévioit un peu au sud à 700 toises de l'hôpital , à l'endroit où commence la montée que termine la sommité du Mont-Afrique. ( *Grivaud, 1-250* ).

Mais comment 12,000 hommes ( 24,000 , si l'on en croit Hirtius Pansa de préférence à César, *Trebonium cum leg. IIII in Belgis collocat, C. Fabium cum totidem in AEduos deducit* ) ont-ils pu tenir dans un aussi petit emplacement que cette partie du Mont-Afrique appelée *Camp de César* ? Cette réflexion a fait croire , à presque tous ceux qui ont écrit sur l'antiquité de Dijon , que le camp de Fabius étoit au confluent de l'Ouche et de Suzon , d'autant plus qu'ils ont cru reconnoître les traces de ce camp dans la délimitation de la primitive enceinte de Dijon ; et ils ont considéré le camp au-dessus de la montagne , comme le poste avancé , la citadelle qui protégeoit le camp

moins, encore aujourd'hui, de 6 pieds d'élevation en dedans.

C'est dans les environs de ce camp, qu'à diverses époques (1), l'on a découvert plusieurs tombeaux. Les pluies continuelles de 1816 ayant entraîné vers le bas, la terre des lieux plus élevés, le soc de la charrue fut arrêté, dans l'automne de 1818, par des blocs de pierre que jusques-là le laboureur

---

principal, qui éclairait le pays, et où les soldats romains alloient se relever alternativement : mais il nous semble qu'on n'a point fait assez d'attention à l'immensité de cette plaine en avant de Corcelles, où non-seulement 12,000 et 24,000 hommes, mais 50,000 et 100,000 auroient pu camper bien à l'aise ; et, d'après cette réflexion que commande l'aspect du local, la présomption d'un camp de Fabius à Dijon s'affoiblit singulièrement, à moins qu'on n'admette, pour tout concilier, que Fabius seroit descendu pendant l'hiver tout au bas de la montagne pour y venir chercher un climat plus doux, une température moins froide que celle du séjour prolongé des neiges, une atmosphère moins rigoureuse que celle de la sommité d'une montagne.

(1) En rétablissant les signes patibulaires de *Goux-Ville*, lieu qui doit son existence à l'estimable Legouz-Gerland, dont le nom ne doit se prononcer qu'avec vénération dans cette enceinte, les ouvriers trouvèrent, dit Courtépée, III-355, des tombeaux de pierre avec des restes d'ossements et du fer rouillé.

n'avoit pas rencontrés ; il creusa avec sa pioche autour du bloc , et y découvrit un tombeau (1).

Ce monument funéraire n'étoit pas seul dans ce champ ; on en trouva une vingtaine

---

Il y a près de 30 années , dit Mille, (*1-add. 417, qui écrivoit en 1771*), c'est-à-dire , vers 1740 , on trouva auprès de la montagne , entre Velars et Plombières , des tombeaux couverts par des laves fort larges , renfermant des squelettes humains conservés presque en entier.

Ily a environ 12 ans , dit M. Grivaud de la Vincelle, (1-250, qui a publié ses monumens antiques inédits en 1817), c'est-à-dire vers 1806 , que l'on découvrit dans le voisinage du camp de César , un tombeau qui renfermoit la dépouille d'un chevalier ; son armure étoit bien conservée, sa devise étoit gravée sur son épée, dont la lame étoit ornée de ciselures et de damasquinures. Si M. Grivaud a jugé ces armures être du temps des croisades, c'est que , ainsi que lui-même nous l'écrit le 16 décembre 1818 , la devise gravée sur la lame de l'épée étoit en français ; dès-lors il n'étoit pas possible de leur assigner une autre époque.

(1) C'étoit à un demi-quart de lieue de distance du camp de César et du Mont-Afrique , dans l'espace d'angle obtus que forment ces montagnes au climat de *Montrecul* , ou des Petits-Noyers , dans une pièce de terre appartenant à Louis Boudrot , cultivateur à Corcelles.

et plus, placés à côté les uns des autres sur un même alignement, formés de larges pierres régulières du pays, non taillées, mais cassées carrément, enfoncés de deux pieds dans la terre que ces laves soutenoient, fermés par une dalle plus large, que 8 à 10 pouces de terre recouvroient; dans chacun de ces tombeaux on trouvoit un cadavre dont les ossemens paroisoient n'avoir jamais été dérangés depuis un laps de près de dix-huit siècles (1); les pieds du squelette étoient tournés au levant et un peu plus bas que la tête, dans le sens de la déclivité du terrain; ces tombeaux avoient 6 pieds de longueur, 18 pouces de largeur, 2 pieds de profondeur; dans quelques - uns étoient deux

( 1 ) Les anatomistes, présens à ces fouilles, ont remarqué que les dents de ces cadavres avoient conservé tout leur émail; que dans beaucoup de mâchoires, la dent de sagesse étoit à bord de son alvéole, tandis que les autres dents le dépassoient de plusieurs lignes, ce qui indique que ces cadavres étoient ceux de jeunes gens. Ils ont remarqué plusieurs os, entre autres un *humerus* gauche, entaillé avec un instrument tranchant, ce qui indiqueroit quelques blessures graves dont seroit mort l'individu dont on examinoit les ossemens, conséquemment les suites de quelque bataille. Ils ont remarqué

cadavres , l'un sur l'autre , mais séparés par une pierre téguilaire ; beaucoup de ces cercueils n'avoient aucun couvercle , mais tous avoient les quatre dalles au milieu desquelles fut posé le cadavre . A environ six pieds de distance , on trouva un second rang de tombeaux du même genre .

Ces tombeaux sont-ils ceux d'individus Gaulois ou de soldats Romains ? C'est la première question qui se présente à examiner .

Nous remarquons en premier ordre que ce ne sont point des tombeaux isolés , des sépultures locales sur le lieu du décès ; une aussi grande réunion de tombeaux est un véritable cimetièrre , et un cimetièrre indique

certain crânes ayant quatre lignes d'épaisseur , ce qui est en rapport avec ce que dit Hérodote ( *Thalie*, lib. 3, §. 13 , trad. de Larcher, 1786-111, 9. §. 12 ), que les têtes des Egyptiens sont si dures qu'à peine peut-on les briser à coups de pierres , et avec ce que rapporte Ambroise Paré , édit. 1607, p. 164, B, que les Maures et tous ceux qui habitent les lieux chauds , vers le midi et l'équinoxial , ont le crâne fort dur et épais : cette particularité viendroit à l'appui de ceux qui ont prétendu qu'il y avoit beaucoup d'Africains dans les légions de Fabius .

dans le voisinage ou une peuplade ou une grande réunion d'hommes.

Pour que ce cimetièrè ait appartenu à des Gaulois , il faudroit donc qu'ils eussent eu quelque grande peuplade autour de cette montagne , et nous n'en voyons aucune trace : les plus rapprochées seroient celles de Dijon et de Gevrey. Mais est-il probable que des Gaulois soient allés se percher dans un lieu aussi agreste , tandis qu'au pied ils avoient un terrain si fertile à défricher ? Lorsque César nous dit que les Gaulois , pour éviter les ardeurs du soleil , recherchent le voisinage des rivières et des forêts , *vitandi aestus causâ sylvarum ac fluminum petunt propinquitates* ; lorsque Polybe nous les représente appliqués à l'agriculture , se nourrissant de leur chasse et de leur pêche , ne connoissant que deux sortes d'occupations , les hazards de la guerre , ou les travaux d'agriculture et le soin de leurs troupeaux (*Polyb., lib. II; Ælianus., lib. XV*) ; pouvons-nous penser qu'au lieu de cultiver cette plaine fertile de Dijon , et les bords rians de l'Ouche , les Gaulois soient allés se jucher sur le plateau de la montagne , l'une des plus élevées du département , où ils

n'avoient ni terres à cultiver, ni troupeaux à faire paître, ni poissons à pêcher, nourriture dont ils étoient très avides ? Lorsque nous voyons les Celtes avoir près des rivières leurs sépultures particulières, telles que celles découvertes à *Beaugency*, *Montbellet*, *Pouilly-S.-S.*, et autres mentionnées (*Passim.*) dans les Mémoires de l'Académie celtique ; pouvons-nous admettre que ces peuples seroient allés grimper les cadavres de leurs pères sur une montagne éloignée, pour les inhumer seuls au milieu des bois et des rochers ? Ces seules considérations sont suffisantes pour écarter l'idée que ces tombeaux réunis soient un cimetière gaulois.

Cette sépulture est-elle celle de soldats romains ?

Il est assez naturel de penser que deux légions romaines ne seront pas restées tout un hiver dans un camp sans perdre quelques-uns de leurs soldats ; il est plus que probable qu'ils ne leur auront pas donné la sépulture dans le camp même, mais à quelque distance ; des raisons de salubrité doivent déterminer à le penser ainsi.

Mais il se présente une objection : depuis

Sylla , qui mourut 20 ans avant la conquête des Gaules , les Romains n'enterroient plus leurs morts , mais les brûloient.

Il est vrai que Sylla craignant pour son cadavre les représailles du traitement qu'il avoit exercé sur celui de Marius , dont il fit disperser les ossemens dans la campagne (*Caelius Rhod.*, 17, cap. 20), fit adopter à Rome l'usage des Grecs , de brûler les cadavres ; mais c'étoit simplement une mode nouvelle qu'il introduisoit ; il n'y eut jamais de décret du Sénat pour ordonner l'incinération et prohiber l'inhumation , et l'usage ancien d'enterrer les corps ne laissa pas de subsister (*Pline* 7, 54 ; — *Fabretti*, *Journ. des Sav.*, 1699 — 628). Cicéron lui-même , qui vécut encore quinze ans après la conquête des Gaules , n'a pas craint de blâmer la méthode de brûler les corps , et trouve que l'usage de les inhumer , et de les rendre ainsi à la terre dont ils sont sortis , est le plus ancien et le plus naturel de tous (1) ; en effet , nous voyons que ce grand

---

(1) *Ac mihi antiquissimum sepulturae genus id fuisse videtur . . . . redditur enim corpus terrae , et ita locatum ac situm quasi operimento matris obducitur.* (De leg. 11).

homme suivit l'ancien usage pour sa fille dont le tombeau fut découvert en 1550, sous la voie Appienne, portant l'inscription *Tulliolae filiae meae* (1).

Voilà un exemple positif que la coutume d'enterrer les morts, que les Romains pratiquoient depuis Numa (*ill. Orb.* 1, — 82), renouvelée l'an 302 de Rome, dans la loi des XII tables (2), n'a point été expressément abolie, mais que chacun avoit la faculté de déposer dans la terre ou dans un tombeau les cadavres de ses proches, ou de leur faire élever un bûcher, mode de sépulture qui ne dura néanmoins que jusqu'au règne des Antonins (*Journ. des Sav.*), 1675, 214; — *Cérém. funèb.*, par Muret, 1675, in-12).

Quant aux sépultures des soldats en temps de guerre et en pays étranger, il seroit hors de toute vraisemblance de croire qu'on

(1) On rapporte que dans ce tombeau l'on trouva un cadavre de femme qui au premier contact de l'air tomba en poussière, et l'une de ces lampes perpétuelles, encore allumée, mais qui s'éteignit à l'ouverture du tombeau. (*Journ. des Sav.* 1682, pag. 215).

(2) *Hominem mortuum in urbe ne sepelito neve urito.* Leg. 70, XII tabl.

usoit du mode d'incinération au milieu d'un camp formé de matières combustibles, renfermant des loges de planches qui servoient de magasin de toutes les choses nécessaires à un corps d'armée ; on ne sauroit penser non plus qu'on se soit livré à la peine et à la dépense d'élever un bûcher pour un simple soldat.

Rien ne répugne donc à voir dans ces tombeaux la sépulture des soldats des légions de Fabius ; et ce qui doit confirmer cette opinion , ce sont les restes d'armures trouvés dans ces tombeaux.

L'on sait que les Romains jetoient les armes du défunt dans son bûcher. Virgile a dit, *Ænéid.*, lib. XI, — 193 :

*Conjiciunt igni galeas, ensesque decoros.*

C'étoit aussi, suivant César et Tacite, le mode usité chez les Gaulois et les Germains ; usage qui primitivement avoit lieu pour les morts déposés en terre ou dans des tombeaux.

Les débris d'armures trouvés dans ceux des tombeaux du Mont-Afrique qu'une dalle reconvroit, consistent en deux plaques de fer d'égales dimensions, de 5 pouces de longueur, 3 de largeur au-dessus, 2 pouces dans le bas, et une ligne et demie d'épais-

seur actuelle. La partie la plus large de l'une de ces plaques tient par une charnière à un ovale de 4 pouces de longueur et 2 de largeur dans sa partie la plus évasée, de 2 pouces 9 lignes de longueur sur 1 pouce de largeur dans sa partie la plus rétrécie ; la bande de cet ovale a 1 pouce de largeur.

Chacune de ces plaques est percée dans des points correspondans , d'un trou sur le bord de chacun des côtés à la partie la plus large, et seulement d'un trou au milieu de la partie la plus étroite. Ces deux plaques sont légèrement courbées dans leur longueur ; elles ont été ciselées et damasquinées (1) de l'un des côtés seulement, ainsi que le dessus de l'ovale et le bouton destiné à entrer dans cet anneau, lequel porte un pouce et demi de diamètre et 2 lignes et demie d'épaisseur actuelle.

Des plaques et anneaux pareils sont gra-

---

(1) Nous avons encore un exemple d'armures damasquinées en argent dans les tombeaux découverts à Vélou près de Bapaume ; l'Encyclopédie méth. part. d'antiq. en parle au mot *tombeau*, et dit : que sur un monticule on découvrit, à cinq pieds de profondeur, plus de cent squelettes, sur des lignes parallèles, la tête tournée vers le midi ; qu'on trouva dans les tombeaux des épées de deux pouces de largeur, quinze de lon-

vés dans les antiquités du P. Montfaucon , tom. v , pl. 137, et suppl. , tom. III, pl. 22 ; on en trouve aussi de semblables dans le Recueil des Monum. antiq. inédits , publiés par M. Grivaud de la Vincelle , pl. VII.

Quant à leur forme , ces morceaux nous ont paru être les plaques , la boucle et l'ardillon d'un ceinturon destiné à serrer le corps au-dessus des hanches ; l'ovale placé verticalement en faisoit le milieu ; d'un et d'autre côtés les plaques argentées , posées horizontalement , accompagnoient cette boucle ; le bouton passé dans icelle assujétissoit le ceinturon sur le corps. Cet ornement , quoique massif , devoit être très apparent et faire un très bon effet dans un costume militaire (1).

---

gueur , damasquinées en argent très pur , comme une espèce de blanchiment d'alliage d'étain qui résiste au vert-de-gris et s'avive par l'eau-forte , bien conservé , sur-tout sous les clous. Les rédacteurs de cet article réputent ces tombeaux gaulois. Mais s'il est vrai que ce soit des Romains que les Gaulois aient appris l'art de damasquiner , évidemment les tombeaux où se trouvent des armes damasquinées ne sont pas gaulois.

(1) Le P. Montfaucon rapporte que les plaques et l'ovale dont il donne la gravure , furent trouvés en 1705 à Montbellet , terre appartenant à l'évêque de Mâcon ; il transcrit une lettre de ce prélat , envoyée à M. de Gaignières le 3 août 1710 , dans laquelle cet évêque

\* Nos motifs pour reconnoître dans ces morceaux les deux plaques d'un ceinturon

---

pense que ces plaques étoient une coiffure des femmes gauloises : mais comme un pareil ornement étoit lourd à porter sur la tête , il se retranche à dire que cette coiffure n'étoit imitée en fer que pour les femmes dé-cédées , afin qu'étant d'une matière plus solide , elle pût se conserver plus long-temps dans les tombeaux. Le P. Montfaucon ne se prononce pas , par respect sans doute , contre cette singulière opinion de l'évêque de Mâcon ; mais il faut convenir que si ce savant bénédictin eût voulu prendre la peine de réfuter le prélat , qui en fait d'antiquités pouvoit bien être faillible , il ne manquoit pas de motifs.

Si ces lourdes plaques n'étoient faites que pour être déposées dans des tombeaux , à quoi bon les trous dont elles sont perforées , à quoi bon les ciselures ; et si c'étoit pour les conserver plus long-temps qu'elles furent couvertes d'une feuille d'argent , pourquoi n'en avoir mis que d'un seul côté ?

L'évêque ni le bénédictin n'avoient pas connoissance de la plaque correspondante à celle attachée à l'anneau , circonstance qui dérange leur système ; car comment arranger ces deux plaques et cette boucle sur la tête d'une femme , autrement que de les faire retomber sur chaque oreille , et alors la boucle qui se trouveroit sur le sommet de la tête auroit dû en avoir la capacité pour que les plaques retombassent d'elles-mêmes ? pourquoi un ardillon pour retenir la seconde plaque contre l'ovale , toutes deux auroient dû être attachées à l'ovale par des charnières ? Il est donc tout-à-fait impossible d'admettre les présomptions consignées dans Montfaucon.

sont, 1<sup>o</sup> les trous dont ces plaques sont perforées, destinés à attacher la courroie après ces plaques; 2<sup>o</sup> la légère courbure de ces plaques qui est celle ordinaire du ventre de l'homme; 3<sup>o</sup> les damasquinures d'un seul des côtés, preuve que ces plaques n'étoient pas destinées à être vues de l'autre; les ciselures argentées de l'anneau et du bouton qui ne se rencontrent que sur la partie qui dut être visible (1).

Ces damasquinures doivent fixer notre attention.

Si l'art de damasquiner nous est revenu de l'Orient avec les Croisés, il n'en avoit pas moins existé dans les Gaules. Pline, qui mourut l'an 79, nous rapporte, *tom. 11, lib. 34, cap. 17*, que ce fut à Alise que les Gaulois commencèrent d'argenter au feu les ornemens des chevaux; que les habitans de Bourges étoient grands argenteurs. Diodore de Sicile, qui écrivoit sous le règne

(1) Ces plaques ne pouvoient être la garniture d'un fourreau de sabre, car l'ovale n'auroit pas dû être à charnière et à charnière d'un seul côté; l'ovale n'avoit pas besoin d'une ouverture d'un pouce de largeur pour ne recevoir que la lame d'un sabre; les plaques n'auroient pas eu besoin d'une courbure dans leur longueur, elles auroient dû être droites.

d'Auguste, dit, *lib. 6, cap., 9*, que les Gaulois faisoient dorer leurs armes et les garnissoient de corail.

Ces historiens parlent-ils des Gaulois avant ou après la venue de César ? Ce seroit l'objet d'une discussion spéciale, si nous n'avions démontré plus haut que ces tombeaux ne pouvoient appartenir à des militaires gaulois.

D'autre part, l'art de damasquiner étoit bien certainement connu des Romains, puisque Tite-Live, *lib. 33*, consigne qu'après la ruine de Carthage, une partie des dépouilles des vaincus fut employée à dorer (*100 ans avant J.-C.*), les lambris du Capitole ; puisque nous lisons dans Suétone (*Vit. Caes. 67*), que César tenoit à ce que les troupes eussent leurs armes enrichies d'or et d'argent, afin que, pour les conserver, les soldats fussent plus acharnés dans le combat : *Caesar habebat tam cultos milites ut argento et auro politis armis ornaret, quò tenaciores in praelio essent metu damni.*

Ce passage cadre merveilleusement avec l'opinion que nous avons que les débris d'armures trouvés au Mont-Afrique, sont les plaques et la boucle d'un ceinturon destiné à supporter le sabre du guerrier, soit entre

la courroie et le corps , soit suspendu par des agrafes ou chaînettes. Nous avons remarqué des ceinturons du même genre dans les gravures de l'ouvrage de Juste-Lipse *de milit. rom.* , fol. 182 et 241 ; dans le Recueil des Costum. des anciens peuples , par And. Bardon , 1772 , in-4.<sup>o</sup> tom. 1 , pag. 90 , pl. VIII , où l'on voit un chef de légion des armées romaines avoir un ceinturon damasquiné de dessins arabesques , après lequel étoient suspendus , d'un côté un sabre par des chaînettes , de l'autre un poignard ; le ceinturon , comme on sait , étoit la marque distinctive des officiers des armées romaines ; il l'est encore aujourd'hui des officiers des armées de l'Empereur d'occident qui a succédé aux anciens Empereurs romains.

Le tombeau où ces débris furent trouvés étoit donc celui de l'un des officiers des légions de Fabius , même d'un officier de distinction , primipile ou centurion , si l'on en juge par la richesse de son armure , indiquée par celle de son ceinturon ; la distinction d'une couverture à ce tombeau vient encore à l'appui de cette présomption , car trois de ces tombeaux seulement étoient couverts , et dans ceux - là seuls ont été trouvés quelques restes propres à faire re-

connoître l'époque de ces tombeaux, et le peuple auquel ils appartenoient.

Dans l'un de ces tombeaux couverts, M. le juge de paix du canton avoit trouvé dans une précédente fouille, une plaque et un ovale du même genre, également chargés de ciselures et damasquinures en argent ; mais cette plaque est en cuivre, plus petite que la précédente. M. MOREAU a bien voulu s'en défaire en faveur de l'Académie.

Dans ce tombeau, à l'ouverture duquel M. le juge de paix a présidé, l'on a trouvé une médaille consulaire d'argent, de la famille RUBRIA, ayant d'un côté une tête de Neptune, derrière laquelle est un trident, et au bas le mot DOSSEN ; au revers un quadriges sur lequel est placée une espèce d'arche présumée renfermer les statues des Dieux, et au bas, L. RUBRI. Cette médaille appartenoit à M. LEBRETON, receveur des contributions (1), qui en a fait don à l'Académie.

---

(1) La famille de LUCIUS RUBRIUS DOSSENIUS étoit ancienne à Rome ; elle avoit donné à cette ville les plus habiles médecins (*Plin.*, lib. 29, cap. 1.) : aussi voit-on ordinairement sur les médailles de cette famille les statues d'Esculape ou de Mercure (*Hist. rom. par*

Cette pièce étoit sans doute du genre de celles appelées *NAULUS* (*Diod. Sic., lib. 1*), que les Payens plaçoient sous la langue du défunt pour payer à Caron le passage de la barque fatale ; n'indiqueroit-elle pas que le jeune officier , dans le tombeau duquel cette pièce fut trouvée , étoit de cette famille consulaire ?

Les grains ensemençés dans le climat où sont ces tombeaux n'ont pas permis aux Commissaires de l'Académie (1) de faire exécuter de nouvelles fouilles , ni de pousser plus loin celles qu'ils avoient faites. Lorsque cette place sera dépourvue de ses fruits , il sera possible de retourner sur ce sol antique et de l'explorer plus amplement ; peut-être y trouvera-t-on des preuves plus complètes pour déterminer à quels peuples appartiennent ces ossemens , et quelle est l'époque où ils ont été confiés à la terre qui , pendant tant de siècles les avoit dérochés à nos regards.

---

les Médaill. pag. 78 ) ; celle dont il s'agit feroit une exception , et sous ce rapport deviendroit une médaille rare.

(1) M. le docteur *Antoine* , président ; M. le docteur *Vallot* , secrétaire , et M. *Girault* , conservateur du cabinet des antiques et médailles.

Désireux d'éclaircir quelques points d'histoire, et de faire disparaître l'incertitude des auteurs, M. GIRAULT a lu à l'Académie (*Séance du 27 janvier 1819*) une notice, intitulée : *Les grands plaids de Dieu, tenus en juin 1116, entre Lux et Til-Châtel, au département de la Côte-d'Or.*

L'auteur commence par exposer l'état malheureux où se trouvoit la France dans les premières années du XII.<sup>e</sup> siècle : le défaut de police, les guerres privées entre les seigneurs, le brigandage, ne présentoient partout que meurtres, pillage, incendies.

Louis le Gros entreprit de rétablir l'ordre ; il réduisit les seigneurs de Créci, du Puiset, de Corbeil, et remporta, aux environs de Gisors, la victoire sur les Anglais, qui s'en vengèrent en suscitant une guerre civile et intestine, dans laquelle ils étoient secondés par Thibaut le Grand, comte de Champagne. Le désordre étoit au comble, lorsque Hugues II, surnommé le Pacifique, souverain du duché de Bourgogne, et Guillaume III, dit l'Allemand, souverain du comté de Bourgogne, se concertèrent avec les évêques pour appeler l'intervention et l'autorité de l'Eglise.

Ils obtinrent de la Cour de Rome l'autorisation de convoquer des Assises solennelles. Ils en fixèrent le lieu sur les frontières de la Champagne et des deux Bourgogne qui offroient les preuves irrécusables des vexations auxquelles on désiroit porter remède. Ils choisirent la plaine entre les villages de Lux et de Til-Châtel. Josserand , évêque de Langres , dans le diocèse duquel se trouvoit le lieu désigné , fut chargé d'y convoquer l'assemblée pour le 6 des ides de juin 1116, c'est-à-dire pour le 8 du même mois. Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne , qui fut par la suite élevé à la papauté , sous le nom de Calixte II, fut nommé pour présider ces Assises solennelles comme légat du Saint-Siège.

M. GIRAULT donne les détails des préparatifs faits dans la plaine pour la tenue de cette assemblée ; il rapporte des fragmens du discours éloquent prononcé par le légat du Pape. Ce discours produisit tant d'effet que la paix se rétablit.

M. GIRAULT observe que de tous les historiens de Bourgogne, l'abbé COURTEPÉE est le seul qui ait parlé de cette assemblée qu'il appelle à tort un *Concile*. Il signale l'erreur

de Dunod , qui fixoit la tenue de ces plaids de Dieu dans la prairie de *Thise* , sur les bords du Doubs , à une lieue de Besançon. Il termine sa dissertation en disant que, Til-Châtel faisant aujourd'hui partie du département de la Côte-d'Or , il est convenable de placer ces assises dans l'histoire locale du pays , et réparer ainsi le silence des anciens historiens de Bourgogne.

M. GIRAULT annonce qu'une partie des détails que l'on vient de lire , et surtout ce qui a rapport au lieu et à l'époque de la tenue de ces assises , est extrait d'une Chronique rédigée par un religieux nommé THIBAUT , bénédictin de Bèze , qui avoit recueilli tous les miracles de Saint Prudent , auquel on attribuoit dans le temps la pacification qui a été le résultat des assises.

Lorsqu'un grand homme porte le nom d'une famille illustre , on est toujours satisfait d'en connoître tout ce qui y a rapport ; c'est ce qui a engagé M. GIRAULT à communiquer à l'Académie (*séance du 3 février 1819*) la généalogie du célèbre président BOUHIER.

Il l'a composée , 1<sup>o</sup> d'après ce qui est écrit en tête de vieilles heures ayant appartenu à Jean Bouhier , conseiller au Parlement,

aiëul du savant académicien ; et il l'a achevée d'après les renseignemens qu'il a recueillis.

L'arbre généalogique , déposé sur le bureau , apprend que la famille Bouhier , en la personne de Guillaume , son chef , fut amenée à Dijon en 1418 par le duc Jean ; que le fils de ce Guillaume BOUHIER fut l'un des secrétaires du duc Philippe-le-Bon ; que depuis la réunion de la Bourgogne à la France , cette famille a constamment occupé des places dans le Parlement de Bourgogne , depuis sa création jusqu'à sa suppression , et qu'elle a donné à la ville de Dijon deux évêques , dont le second étoit frère du président pour lequel on donne cette généalogie : elle est sur-tout connue par de nombreux actes de bienfaisance en faveur des hospices et des pauvres de la ville de Dijon.

On remarque dans ce tableau Jean BOUHIER , trisaïeul du président. Ce fut lui qui commença cette fameuse bibliothèque *Buhérienne* , réputée la plus belle de celles particulières de la France ; elle étoit estimée 300,000 fr. L'un des gendres du président Bouhier , en 1781 , la vendit à l'abbaye de Clairvaux pour 135,000 fr. On s'arrête avec intérêt sur le nom de cet Etienne BOUHIER , bisaïeul du président , conseiller au Parle-

ment, qui, SEUL de sa compagnie, resta à Dijon pendant la contagion de 1629 ; il aida les indigens et les pestiférés de ses soins, de ses consolations et de sa bourse ; il fut l'un des bienfaiteurs de l'hôpital de cette ville, et mourut en Provence, où il avoit été député par sa Compagnie.

Ce tableau se termine à l'homme illustre dont s'honorent le Parlement de Bourgogne et la ville de Dijon, puisqu'il a porté le nom de BOUHIER au premier rang des grands hommes de la province.

M. GIRAULT a continué de communiquer à l'Académie le résultat de ses recherches sur les *Entrées solennelles des Rois de France à Dijon* ; (voy. la première partie dans le compte rendu, 1818, pag. 13 — 19, 87 — 103). Il lit (24 février 1819) celle de Louis XIII et celle de Louis XIV.

M. PEIGNOT a lu des Recherches (*séance du 17 février 1819*) sur les Triomphes des Romains. Il décrit la pompe de cette cérémonie qui excitoit l'ardeur d'un peuple conquérant, et qui entretenoit une vive émulation parmi ses guerriers.

Rome a été le théâtre de beaucoup de triomphes. M. Peignot ne les décrit pas tous ;

il se borne aux plus importans ; et avant d'entrer en matière , il établit la différence qui existoit entre le grand triomphe et le petit triomphe ou ovation , ainsi appelé parce qu'on offroit une brebis (*ovis*).

M. Peignot rappelle que ce fut au triomphe de Marcus Curius Dentatus que Rome vit pour la première fois des éléphans ; et que le triomphe de Paul Emile fut un des plus brillans. L'auteur , à chaque triomphe , fixe l'époque à laquelle eut lieu la victoire qui le provoqua , le nom des peuples soumis , et tout ce qui avoit rapport à un événement aussi important.

#### BEAUX ARTS.

M. MATHIEU (*séance du 10 février 1819*) lit une Notice sur ce que les Beaux Arts et l'Architecture ont produit de plus intéressant dans le cours de l'année dernière. Il termine sa Notice en indiquant la nécessité de rectifier la dénomination impropre d'*Arc des Orfèvres* , donnée à un édifice antique de Rome. Ce monument , dit-il , doit être appelé *Arc des Banquiers* , parce que *argentarius* désigne un caissier , un trésorier , un banquier , et nullement un orfèvre qui a toujours été désigné par le mot *aurifaber*.

M. MATHIEU (24 mars 1819), lit un morceau intitulé :

SUR L'EXCELLENCE DE L'ARCHITECTURE.

( Ce morceau étoit susceptible de plus d'étendue : il se trouve aussi restreint parce qu'il étoit destiné à être lu en séance publique, et qu'on a été obligé de le proportionner au temps qu'on pouvoit accorder à sa lecture. )

Les beaux arts font une partie essentielle des avantages que procure la civilisation ; ils sont pour les hommes réunis en société, la source de jouissances aussi douces que pures, quelquefois vives, senties par ceux qui les exercent, et par ceux qui, sans les pratiquer, éprouvent les sensations qu'ils font naître.

Chacun des arts nous affecte d'une manière différente et qui lui est propre ; ils parlent au cœur, à l'esprit, auxquels leurs productions arrivent par les organes de la perception ; ou seulement, effleurant le sens intime, leur principale impression a lieu sur la faculté même par qui le sentiment nous parvient.

Si j'emploie, en parlant des beaux arts, le langage de la métaphysique, c'est que presque toujours l'homme qui produit les œuvres,

fruits de ces beaux arts , et celui qui les apprécie , ont besoin du concours d'un sentiment profond , sans lequel le premier ne sauroit créer le sublime , ni le juge être pertinent. C'est cet usage des opérations de l'ame qui distingue le véritable artiste de l'ouvrier , qui peut fort bien réussir avec l'action la plus simple de l'entendement.

L'architecture , considérée sous son point de vue le plus élevé , est un art qui exige sur-tout le secours de la faculté d'abstraire , les sentimens de grandeur , de proportion , d'harmonie , de bienséance : la nature ne lui offre pas de modèles qu'elle puisse imiter ou embellir ; elle a été obligée de s'en créer elle-même , qui , sans être purement fictifs , ne lui présentent cependant qu'une idée première dont elle a dû plus ou moins s'écarter.

Laissons ici parler une personne (1) dont le nom est célèbre dans les arts , et qui a traité ce sujet avec une supériorité à laquelle il ne m'est pas donné d'atteindre : « . . . . .  
 « C'est par-là que , généralisant de plus en  
 « plus l'idée de son modèle , l'architecture

(1) Quatremère de Quincy , Encyclopédie méthodique , Architecture.

« parvint à étendre la sphère de l'imitation.  
 « Ce n'est plus ni la cabane dont elle sor-  
 « tit, ni l'homme sur lequel elle se modela,  
 « c'est la nature entière qui devient le type  
 « de son imitation ; c'est l'ordre lui-même  
 « de la nature qui devient son génie. L'imi-  
 « tation de la charpente, par les dimensions  
 « heureuses qu'elle y puisa , constitua , si  
 « l'on peut le dire , l'ossature de l'art ; l'imi-  
 « tation analogique du corps humain , par  
 « l'étude des proportions et l'application  
 « qu'elle s'en fit , revêtit ce squelette des  
 « formes raisonnées qui lui donnèrent en  
 « quelque sorte le mouvement ; l'imitation  
 « générale de la nature dans ses principes  
 « d'ordre , d'harmonie , relatifs aux affec-  
 « tions de nos sens et aux perceptions de  
 « l'entendement , lui ont donné l'ame , et  
 « en ont fait un art non plus copiste , non  
 « plus imitateur , mais rival de la nature  
 « même.

« Ainsi cet art, en apparence, plus asservi  
 « à la matière que les deux autres, est dans  
 « le fait plus idéal, plus intellectuel, plus  
 « métaphysique qu'eux. Nous avons vu que  
 « la nature ne lui offre par-tout que des  
 « analogies, etc. »

Les qualités que doit réunir celui qui veut apporter à l'exercice de cet art la perfection dont il est susceptible, sont nombreuses; j'indiquerai celles que Vitruve en exige : « Ainsi, « dit cet auteur en parlant de l'Architecte , « il faut qu'il soit ingénieux et laborieux « tout ensemble ; car l'esprit sans le travail, « ni le travail sans l'esprit, ne rendent « jamais aucun ouvrier parfait. Il doit donc « savoir écrire et dessiner, être instruit dans « la géométrie et n'être pas ignorant dans « l'optique, avoir appris l'arithmétique, et « savoir beaucoup de l'histoire, avoir bien « étudié la philosophie, avoir connoissance « de la musique, et quelque teinture de la « médecine, de la jurisprudence et de l'as- « trologie. » Vitruve donne ensuite les raisons pour lesquelles les connoissances dont on vient de parler sont nécessaires à l'Architecte ; puis il ajoute : « C'est pourquoi « Pythius, cet ancien Architecte, qui s'est « rendu illustre par la construction du temple de Minerve dans la ville de Priène, « dit dans son livre, que l'Architecte doit « être capable de mieux réussir à l'aide de « toutes les sciences dont il a la connoissance, « que tous ceux qui ont excellé par une

« industrie singulière dans chacune de ces  
 « sciences. Ce qui pourtant ne se trouve  
 « point véritable; car il n'est ni possible, ni  
 « même nécessaire, qu'un Architecte soit  
 « aussi bon grammairien qu'Aristarque, aussi  
 « grand musicien qu'Aristoxène, aussi ex-  
 « cellent peintre qu'Apelles, aussi bon  
 « sculpteur que Myron ou Polyclète, ni  
 « aussi grand médecin qu'Hippocrate : c'est  
 « assez qu'il ne soit pas ignorant de la gram-  
 « maire, de la musique, de la sculpture et  
 « de la médecine, l'esprit d'un seul homme  
 « n'étant pas capable d'atteindre à la per-  
 « fection de tant d'excellentes et diverses  
 « connoissances. » On peut joindre aux dif-  
 férens genres d'instruction que Vitruve a in-  
 diqués, la stéréotomie, la mécanique, l'hy-  
 draulique, la théorie de la charpenterie, de  
 la menuiserie, de la serrurerie, de l'art du  
 couvreur, etc. Mais une autre qualité essen-  
 tielle, qui ne s'acquiert pas, et dont la seule  
 nature est la dispensatrice, c'est le génie,  
 la faculté d'inventer.

Il est aisé d'apercevoir, d'après cet énoncé,  
 qu'un véritable Architecte, possédant tous  
 les talens qui conviennent à sa profession,  
 n'est point un homme ordinaire, et qu'au

contraire il s'en rencontre peu de semblables; aussi « Platon avoue qu'un bon Architecte « étoit une rareté dans la Grèce. »

En considérant l'architecture sous le rapport de l'utilité, quelle étendue acquiert son domaine ! Je parcourrai rapidement les trois branches principales dont se compose l'architecture ; on la divise en civile , militaire et navale. La première satisfait d'abord à l'un de nos besoins les plus essentiels , celui de nous mettre à l'abri des injures de l'air. Après ce premier secours , nous la verrons diriger la construction des bâtimens de magnificence et de ceux d'utilité : les édifices sacrés, les palais épiscopaux , les séminaires, les presbytères ; les palais des Rois, et leurs dépendances; ces dernières embrassent elles-mêmes un assez grand nombre de détails qui ont chacun leur genre particulier de composition , tels que les écuries , manèges couverts et découverts, muettes , chenils , orangeries , trianons , ménageries ; les jardins et leurs embellissemens , comprenant les terrasses , les escaliers , les pièces d'eau , les parterres , les bosquets , les berceaux : ensuite , les hôtels-de-ville , les bibliothèques publiques , les musées , les palais de justice,

appelés basiliques par les anciens ; les hôtels des monnoies , les bourses ou changes ; les académies , les observatoires , les collèges , les hôpitaux , les prisons , les boucheries , les manufactures , les marchés , les foires , les halles de différens genres ; les théâtres , les aqueducs , les fontaines ; les sépultures publiques et les monumens funèbres ; les arcs-de-triomphe , les colonnes triomphales , les obélisques , les cirques , les portiques ; les bains , les places publiques , les promenades ; les édifices élevés en charpente , à l'occasion des fêtes publiques ou des pompes funèbres , tels que sont les salles de bals et de festins , les feux d'artifice , les illuminations , les catafalques , les chapelles sépulcrales : puis , les canaux de navigation dont le commerce reçoit tant d'avantages ; ceux de dessèchement et d'irrigation , si utiles pour la salubrité et à l'agriculture ; les ponts , les digues , les levées , les voies publiques.

L'architecture militaire , nécessaire à la sûreté de l'État , a principalement pour objet l'attaque et la défense des places fortes ; j'entrerai dans peu de détails à cet égard ; les systèmes qui constituent cette partie de l'architecture ont varié selon les circonstances :

ils exigent souvent, de la part de celui qui s'en occupe spécialement, des ressources dans l'imagination pour obvier à des cas soudains et imprévus. Les arsenaux, les places d'armes, les portes de villes de guerre, les casernes, les prisons militaires, sont encore de son ressort.

C'est par les moyens que fournit l'architecture navale, que l'homme, après avoir appris à reconnoître dans les cieus la trace de sa route sur de vastes mers, put se transporter sur les points de la terre les plus éloignés, et retirer de ces voyages lointains les biens de toute espèce qu'ils procurent : ils agrandissent la sphère des sciences, contribuent au soulagement de quelques maux ou aux aisances de la vie. Un écrivain fameux (1) a dit : « L'opéra et un vaisseau de guerre  
« du premier rang étonnent toujours mon  
« imagination. Je doute qu'on puisse aller  
« plus loin dans aucun des globes dont l'é-  
« tendue est semée. » Outre ces citadelles flottantes et les navires de différentes sortes à la construction desquels préside l'architecture navale, elle régit encore celle des môles

---

(1) Voltaire.

et jetées, des phares, des quais, des ports et bassins maritimes, des bagnes, des arsenaux de marine.

Le génie dont l'Architecte doit être doué, l'étendue des connoissances qu'il doit posséder, ont fait, dans les temps anciens et modernes, traiter avec beaucoup de considération et de grands honneurs, ceux qui ont excellé dans l'architecture. Sans chercher mes exemples dans l'antiquité où j'en trouverois d'insignes, je me contenterai de citer celui de Jean-Laurent Bernini, plus connu sous le nom du cavalier Bernin, et je m'arrêterai aux particularités relatives à son voyage en France en 1665.

Louis le Grand, voulant faire travailler à l'achèvement du Louvre, et choisir pour le diriger les meilleurs artistes, s'adressa pour cet objet au Bernin qui jouissoit alors d'une haute réputation. « Le monarque lui envoya  
 « son portrait, enrichi de diamans, de la va-  
 « leur de trois mille écus, accompagné d'une  
 « lettre qui le sollicitoit à venir en France;  
 « elle étoit conçue en ces termes :

« M. le chevalier Bernini,

« J'ai une estime si particulière pour votre  
 « mérite, que je désire avec empressement

« de voir et de connoître de plus près un  
 « artiste aussi célèbre que vous, pourvu que  
 « mes souhaits ne nuisent point au service  
 « de Sa Sainteté, et qu'ils ne vous dérangent  
 « point : telles sont les raisons qui m'enga-  
 « gent à expédier ce courrier extraordinaire  
 « à Rome, pour vous inviter à me procurer  
 « la satisfaction de vous voir en France.  
 « J'espère que vous profiterez de l'occasion  
 « favorable que vous fournit le retour de  
 « mon cousin le duc de Créqui, mon am-  
 « bassadeur extraordinaire, qui vous expli-  
 « quera plus amplement les raisons qui me  
 « font désirer le plaisir de vous posséder, et  
 « celui de parler avec vous sur les beaux  
 « dessins que vous m'avez envoyés pour la  
 « construction du Louvre. Au reste, je m'en  
 « rapporte à ce que mondit cousin vous fera  
 « entendre par rapport à mes bonnes inten-  
 « tions. Je prie Dieu, Monsieur le chevalier  
 « Bernini, qu'il vous ait en sa sainte garde.

« LOUIS.

« Ce 11 avril 1665. »

Le Roi écrivit aussi au Pape, en deman-  
 dant, comme une faveur, l'agrément de  
 Sa Sainteté pour le voyage en France du  
 Bernin.

« On peut donner le nom de marche triom-  
 « phale à son voyage. Toutes les villes par  
 « lesquelles il passa, lui rendirent des hon-  
 « neurs extraordinaires. Le grand duc Fer-  
 « dinand Côme de Médicis, lui fit faire une  
 « entrée publique à Florence, le logea dans  
 « son palais, et lui prêta sa litière pour le  
 « mener aux frontières de l'Italie. Le duc  
 « de Savoie le reçut avec beaucoup de dis-  
 « tinction, et lui fit des présens dignes d'un  
 « grand prince. Par-tout on couroit en foule  
 « pour le voir; on s'attroupoit autour de lui  
 « comme si, disoit-il en plaisantant, il eût  
 « été un éléphant. Arrivé à Pont-de-Beau-  
 « voisin, il reçut, de la part de Louis XIV,  
 « la visite de ceux qui commandoient la  
 « ville, et fut complimenté selon les inten-  
 « tions du Roi. Toutes les villes du royaume  
 « lui rendirent les mêmes honneurs. Le nonce  
 « du Pape alla au-devant de lui à une lieue  
 « de Paris, et l'accompagna jusqu'au Lou-  
 « vre, où un magnifique logement lui étoit  
 « préparé.

« A son arrivée, Colbert vint le saluer de  
 « la part du Roi, etc. (1) »

---

(1) Encyclopédie méthodique, art. Bernin.

Quoique les projets de Claude Perrault , pour l'achèvement du Louvre , aient été préférés à ceux du cavalier Bernin , le Roi combla celui-ci de riches présens ; « ses élèves et ses domestiques furent aussi magnifiquement récompensés. Il fut défrayé jusqu'à Rome , aux dépens du Roi , et reconduit avec les mêmes honneurs. »

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'estime et la considération que les grands Architectes ont obtenues, et sur les distinctions honorables dont ils ont été l'objet ; je vais tracer l'esquisse de la grandeur de l'architecture et des monumens qu'elle nous a laissés. Ces archives de l'espèce humaine nous fournissent la mesure du génie et de la puissance des nations de qui elles émanent.

L'Egypte , regardée comme l'antique patrie des sciences et des arts , nous présente des restes de sa splendeur passée , faits pour étonner l'imagination : les pyramides, masses énormes élevées par des hommes , et qu'on seroit tenté d'attribuer à des géans, ont excité l'admiration depuis plusieurs milliers d'années. Je citerai encore , par rapport au sentiment que font naître en nous les vastes dimensions d'un édifice , l'écrivain éloquent

dont j'ai déjà transcrit les expressions : « ....  
 « La grandeur physique, dit-il, est une des  
 « principales causes de la valeur et de l'effet  
 « de l'architecture ; la raison en est que le  
 « plus grand nombre des impressions pro-  
 « duites par cet art, tiennent au sentiment  
 « de l'admiration. Or, il est dans l'instinct  
 « de l'homme d'admirer la grandeur dont  
 « l'idée se joint toujours dans son esprit à  
 « celle de puissance et de force ; s'il aime à  
 « en jouir, s'il en recherche la présence et  
 « l'effet dans ces ouvrages de la nature, dont  
 « l'immensité l'accable et l'humilie, en lui  
 « reprochant sa petitesse, combien plus doit-  
 « il se plaire en présence des grandeurs de  
 « l'architecture, et dans un parallèle qui  
 « flatte son orgueil ? Car alors il se croit  
 « d'autant plus grand qu'il se voit plus pe-  
 « tit ; c'est qu'il est fier de se trouver petit  
 « à côté de l'ouvrage de ses mains (1). »

Ce passage explique d'une manière à la fois élégante et précise, la nature de la sensation que nous éprouvons à l'aspect de ces bâtimens dont les masses imposantes s'atti-

---

(1) Quatremère de Quincy, notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Chalgrin.

rent notre admiration , mêlée d'une sorte de respect. Ceux qui ont visité les ruines de la haute Egypte , et principalement celles de la fameuse Thèbes aux cent portes , nous en offrent le témoignage. L'esprit s'étonne à l'idée de puissance que suppose la construction des édifices qui existent encore , et semblent avoir été voués à l'éternité : les hiéroglyphes dont ils sont couverts , donnent la pensée de la sagesse profonde qui les a dictés , et ajoutent à l'impression reçue.

Il n'entre pas dans mon plan de donner plus d'étendue à ce qui est relatif aux monumens d'architecture que présente l'Egypte ; je renvoie , à cet égard , à l'ouvrage magnifique de la Commission , ouvrage qui , par sa somptuosité et les talens qui règnent dans son exécution , est digne de son sujet.

Palmyre , dont les restes ont un charme qui arrête le voyageur et lui cause une espèce de ravissement presque extatique ; Palmyre , dis-je , laisseroit croire qu'elle a dû jadis être habitée par un peuple de qui les trésors et les richesses immenses égaloient leur goût pour l'architecture ; l'imagination se représente difficilement l'effet que produit l'espace couvert des débris de ses édifices.

Par-tout les marbres , ou une belle pierre blanche qui en a l'éclat , taillés en colonnes , en entablemens , en statues , sont accumulés et se pressent pour ainsi dire. Ce n'est plus ici la grandeur des masses qui impose ; Thadmora ou Palmyre , d'une origine moins ancienne que les villes de la Thébaïde , a employé le genre de l'architecture des Grecs , modifiée par les Romains , et y joignant les beautés de la sculpture , l'a mis en usage avec tout le luxe qu'il comporte.

Parler de l'architecture grecque , c'est réveiller les idées de proportion , d'harmonie , d'élégance. Les Grecs , destinés à porter tous les arts à la perfection , ont produit en architecture des chefs-d'œuvre de goût , dont quelques ruines qui subsistent nous offrent les meilleurs modèles ; il faut mettre de ce nombre celles d'édifices appartenant aux plus beaux temps de l'art , le Parthenon et les Propylées à Athènes , érigés depuis plus de vingt siècles.

Les Romains , adoptant les parties principales de l'architecture des Grecs , changèrent néanmoins sa physionomie ; la naïveté et la grâce formoient le caractère distinctif de l'art chez ceux-ci ; la grandeur , l'élégance et la

richesse furent sur-tout empreintes dans l'architecture romaine. Les premières constructions importantes des Romains, sous Tarquin l'Ancien, les cloaques de Rome, ouvrage étonnant, annonçoient déjà d'une manière remarquable ce que pouvoit ce peuple-roi. Depuis, ses grands chemins, ses aqueducs, ses temples, ses palais, en un mot, tous ses édifices publics, et même ses bâtimens privés, ont porté la marque de sa grandeur; des portions considérables de ces morceaux d'architecture demeurent encore et servent de témoignage à ce que les historiens nous en ont transmis : tels sont l'amphithéâtre de Vespasien, appelé le Colisée; les ruines regardées vulgairement comme celles du temple de la Paix; l'édifice connu sous le nom de Panthéon d'Agrippa, etc. etc.

L'architecture romaine, dans toute sa splendeur sous le règne d'Auguste, commença à déchoir après celui d'Antonin le Pieux; elle dégénéra de plus en plus jusqu'à Constantin, et resta dans une sorte d'anéantissement pendant les temps qui suivirent, jusqu'au onzième siècle, où Buschetto, de Dulichium (par la construction de la cathédrale de Pise presque entièrement exécutée

avec des débris de l'architecture antique, en partie recueillis dans la Grèce) donna l'impulsion qui tendit à ressusciter le goût pour les beaux modèles. Les progrès de la restauration furent d'abord peu sensibles, et ne le devinrent que dans le quinzième siècle. Brunelleschi parut alors, et cet homme de génie imprimant de nouveau à l'art un mouvement accélérateur, cette dernière incitation ne se ralentit plus. Le même siècle vit naître Francesco Colonna, dont le livre intitulé, *le Songe de Polyphile*, cachant sous le voile de la fiction, des préceptes utiles à l'architecture, et contenant en même temps les plus pompeuses descriptions d'édifices imaginaires, contribua beaucoup à ramener sur les traces des anciens, et à faire revivre l'amour des grandes entreprises.

Le nom illustre des Médicis se rattache naturellement à la renaissance des arts en Italie, comme ceux de Lazzari, dit le Bramante, et de Michel-Ange Buonarroti, se joignent à cette basilique (1), dont la grandeur et la magnificence sont la gloire de l'architecture moderne et du monde chrétien.

---

(1) Saint Pierre de Rome au Mont Vatican.

Les bornes que je me suis prescrites dans cet aperçu, ne me permettent pas de présenter l'état de l'architecture des différentes nations; cependant je ne me dispenserai pas de dire quelques mots de celle de mon pays.

La France n'offre pas d'édifices antérieurs à l'invasion des Romains dans les Gaules; mais elle conserve quelques beaux restes de constructions romaines. Dans les bas temps, ou ceux de la décadence des arts, l'ancienne et pesante architecture gothique y fut introduite, et elle s'y mêla depuis avec l'architecture arabe, pour composer le genre appelé gothique moderne, dont nous voyons encore des chefs-d'œuvre de hardiesse et de légèreté, mais d'un goût bizarre, et surchargés d'une multitude de petites parties et d'ornemens fantasques.

François I.<sup>er</sup>, ce restaurateur des lettres et des arts en France, fit venir d'Italie Sébastien Serlio pour lui donner la conduite des bâtimens du château de Fontainebleau. Lorsqu'il fut question de continuer le Louvre, Serlio en donna des projets; mais alors comme depuis, ceux d'un architecte français furent justement préférés. On adopta les dessins de Pierre Lescot, abbé de Clagny,

et Serlio eut la grandeur d'ame de conseiller lui-même cette préférence. Ce qui a été exécuté sur les dessins de Lescot, présente en effet des détails de profils et d'ornemens d'un goût exquis et de la plus grande beauté.

On a vu que sous Louis le Grand, Claude Perrault avoit donné les projets sur lesquels une portion du Louvre fut construite : ce célèbre architecte a été un des plus beaux génies qui aient honoré l'art dont il avoit fait son capital. Les édifices élevés sur ses dessins sont autant de modèles excellens : l'arc-de-triomphe du trône, érigé (seulement en plâtre de la grandeur dont il devoit ensuite l'être en pierre) en 1670 ; l'observatoire royal de Paris ; le péristyle du Louvre, chef-d'œuvre d'harmonie, d'élégance, et le plus beau morceau d'architecture qui existe.

Perrault a aussi rendu à l'art un service signalé par sa traduction de Vitruve, enrichie de notes et de commentaires pleins de recherches utiles.

Les règnes de Louis XV et de Louis XVI ont vu s'élever quelques beaux monumens ; mais une ère nouvelle pour l'architecture semble avoir commencé avec le 19.<sup>e</sup> siècle : les restes de l'antiquité ont été explorés avec

plus de soin ; la construction a été mieux raisonnée ; et la théorie de l'art perfectionnée , a trouvé de nombreuses occasions , fournies par l'administration publique , d'appliquer ses principes. L'art et les artistes ont été encouragés et honorés ; Paris s'est embelli , il s'est orné de plusieurs édifices d'un bon style ; et bientôt , il faut l'espérer , des productions multipliées de l'architecture , recommandables par leur utilité , ou remarquables par leur splendeur et le goût qui les aura dirigées , contribueront essentiellement à la prospérité de l'État , et feront avec les sciences , les lettres et les arts , la gloire de la France : cette gloire-là ne fait pas verser des larmes !

Un anonyme a envoyé à l'Académie (*séance du 9 décembre 1818*), un manuscrit intitulé : FRAGMENT .... chap. 14. *De l'Aptitude de quelques peuples pour l'Harmonie et la Musique en général.*

L'auteur passe en revue les Allemands et les Italiens qui cultivent en général la musique ; il désireroit qu'en France , dans les écoles , on inspirât de bonne heure ce goût à l'enfance ; et il pense que de cette manière on auroit la preuve que tous les peuples sont aptes à la Musique.

( 188 )

M. GIRAULT a lu (9 décembre 1818) une Notice biographique sur le père FOURCAUD, minime, natif de Fontaine-Française, et qui, dans la dernière moitié du siècle qui vient de s'écouler, s'étoit rendu célèbre par les collections d'oiseaux qu'il avoit formées lui-même. (*Journ. de la Côte-d'Or*, 1819, 5 janv., 8<sup>e</sup> année, pag. 6; *Journ. d'ann.*, par Carion, 1819, 21 janv., pag. 46).

Si l'on joint à ces travaux les rapports nombreux faits à l'Académie sur tous les ouvrages imprimés (1) qu'elle a reçus depuis sa dernière séance publique, on aura une idée exacte de la manière dont ses séances particulières ont été remplies.

L'ACADÉMIE a perdu plusieurs de ses correspondans :

MM. PICARD, MILLIN, MONGE.

*Joseph-Gaspard* PICARD naquit à Louans, département de Saône-et-Loire, en 1748. Destiné au barreau par son père, le goût du dessin lui fit quitter cette carrière pour en suivre une autre dans laquelle il tint la première place. Il rapporta aux florissantes manufactures de la seconde ville du royaume,

---

(1) Voy. le Catalogue, pag. 195.

toutes les combinaisons de son esprit , toutes les créations de son pinceau , et prit ainsi une part active aux succès de l'industrie lyonnaise.

Associé aux principaux fabricans , sa réputation s'étendit au loin ; elle parvint en Angleterre où l'on désira l'attirer ; mais notre compatriote préféra la gloire de son pays aux brillans avantages qui lui étoient offerts par l'étranger.

M. Picard étoit d'une petite stature ; sa conversation piquante et spirituelle, dans laquelle son imagination se peignoit souvent par des expressions pittoresques , rendoit sa société très agréable.

Il eut le rare avantage de recevoir dans son cabinet le COMTE DU NORD et JOSEPH II, auxquels il développoit les procédés industriels de nos manufactures : « Laissez, di-  
« soit l'Empereur d'Allemagne à ceux qui  
« l'entouroient , laissez parler ce petit mon-  
« sieur , il sait mieux que personne se faire  
« comprendre de moi et m'expliquer ce que  
« je désire apprendre. »

Il fut reçu à l'Académie de Dijon le 27 brumaire an 11 (17 novembre 1802) ; il étoit membre de celle de Lyon.

Une attaque d'apoplexie foudroyante l'en-

leva , le 20 juillet dernier , à une épouse désolée et à ses nombreux amis.

*Aubin-Louis* MILLIN naquit à Paris le 19 juillet 1759. Il perdit son père de bonne heure. Le goût qu'il avoit pour les sciences physiques ne lui permit pas d'acquiescer au désir de sa mère , qui le destinoit à l'état ecclésiastique. Doué d'une mémoire heureuse, d'un ardent désir d'instruction , il commença par l'étude de l'Histoire naturelle : il fut un des fondateurs de la Société linnéenne de Paris, qui le choisit pour son secrétaire.

Pendant la révolution , les membres de cette Société se réunirent sous le titre de Société d'Histoire naturelle , et M. Millin en fut de nouveau nommé secrétaire.

Cette nouvelle Société provoqua de l'Assemblée constituante le décret en vertu duquel fut armée l'expédition pour la recherche de l'infortuné Lapeyrouse.

Le désir de conserver le souvenir des monumens, que renversoit le marteau des Vandales , décida M. Millin à les recueillir sous le titre d'*Antiquités nationales*.

Victime de l'anarchie , il fut emprisonné, et ne dut son salut et sa liberté qu'au 9 thermidor.

Il entreprit, avec MM. Noël et Warens, et bientôt à lui seul, la rédaction du Magasin encyclopédique. En 1794, après la mort de l'illustre abbé Barthelemy, il fut nommé conservateur du Cabinet des médailles, pierres gravées et antiques de la Bibliothèque du Roi; dès-lors il se livra exclusivement aux travaux de ses nouvelles fonctions. Aussi le nombre des ouvrages d'Archæologie qu'il publia est considérable.

Pour réparer sa santé épuisée par de longs travaux, on lui conseilla de voyager dans le midi; mais son activité ne l'abandonna point, et il recueillit tout ce qu'il y avoit d'intéressant dans les lieux qu'il parcouroit.

*N. B.* Nous ne pouvons attribuer les inexactitudes, dans ce qui concerne notre ville, qu'à une rédaction faite après coup sur des notes prises avec précipitation, et qui, par la suite, auront été confondues.

M. Millin avoit consacré sa bibliothèque à la jeunesse studieuse. Ce bel établissement étoit un vrai temple des Arts où l'on trouvoit des savans de tous les pays qui y prenoient des notes, des artistes qui dessinoient, etc. Cette bibliothèque fut brûlée, le 17 février 1812, par la méchanceté de son domestique qui y mit le feu. M. Millin étoit de presque

toutes les Académies et Sociétés savantes de l'Europe. L'Académie de Dijon le reçut le 15 nivôse an 12 (4 janvier 1803). Il mourut le 14 août dernier, regretté de tous les Savans pour lesquels le Journal qu'il avoit créé étoit un point de réunion, un centre de correspondance qui n'existe plus. On trouvera sur M. Millin des détails plus étendus dans l'Eloge qu'en a publié M. Krafft. (*Ann. encycl.*, novembre 1818).

*Gaspard* MONGE naquit à Beaune le 10 mai 1746. Ses dispositions précoces le firent entrer de très bonne heure dans l'un des corps destinés à l'enseignement, et à l'âge de 16 ans il fut chargé d'enseigner la physique chez les Oratoriens de Lyon. A 19 ans il professoit, avec le plus grand succès, les mathématiques et la physique à l'Ecole royale du génie à Mézières. Ses grands talens lui ouvrirent les portes de l'Académie des Sciences dont il devint un des membres les plus célèbres. Il découvrit dans les Mathématiques une partie qu'il appela *Géométrie descriptive*, et dont il enseigna l'application.

Il en donna des leçons à l'Ecole normale. Il fut professeur, et le premier directeur de

l'Ecole polytechnique, pépinière qui a fourni un si grand nombre de Savans dans tous les genres.

Désireux d'agrandir le domaine de la science, M. Monge ne put voir avec indifférence cette expédition d'Egypte qui faisoit espérer pour les Sciences des résultats si flatteurs, et qui promettoit aux Savans, des découvertes curieuses, liées à de grands souvenirs. Aussi, il en fit partie, et fut un des membres les plus zélés et les plus utiles de l'Institut du Caire (1).

La réputation de M. Monge étoit trop solidement établie pour que toutes les Académies de l'Europe ne s'empressassent pas de se l'adjoindre, et l'Académie de Dijon l'associa à ses travaux le 5 janvier 1804. Ses talens étoient accompagnés d'une bonté touchante, qui faisoit le bonheur de sa famille et de ses amis.

M. Monge est mort à Paris le 29 juillet dernier, à l'âge de 72 ans.

Resserrés par l'espace, nous n'avons pu

(1) C'est à M. MONGE que l'on doit la découverte de la cause qui produit le *Mirage* : plusieurs physiciens et astronomes ont, à différentes époques, parlé de ce phénomène, dont il existe une description très exacte dans le tom. I, pag. 82, col. 2, de la *Description géographique, historique et physique de l'empire de la Chine....* par le R. P. DU HALDE.

donner qu'une très courte notice sur le caractère et les talens de M. Monge ; heureusement , nous pouvons renvoyer , pour plus amples détails sur ce Savant distingué , à l'éloge qu'en a publié M. Ch. Dupin.

L'ACADÉMIE a associé à ses travaux :

M. GRASSET , propriétaire de Montmusard , membre résident , (30 décembre 1818) ;

M. *Edouard* PETIT , D. M. à Corbeil , correspondant , (19 août 1818) ;

Sir JOHN SINCLAIR , baronet , fondateur de la Société d'Agriculture de Londres , correspondant , (19 août 1818) ; à Londres.

M. HERSCHEL fils , membre de la Société royale de Londres , etc. , correspondant , (19 août 1818) ; à Londres.

M. GRIVAUD DE LA VINCELLE , historiographe de la Chambre des Pairs , correspondant , ( 26 août 1818) ; à Paris.

M. *Alexandre* LENOIR , administrateur des Monumens de l'Eglise royale de Saint-Denis , etc. , associé non résident , (2 décembre 1818) ; à Paris.

M. PRUDHON , peintre , associé non résident , (2 décembre 1818) ; à Paris.

M. H. MIRAUT , secrétaire général de l'Athénée des Arts , à Paris , etc. , correspondant , (27 janvier 1819).

*CATALOGUE des ouvrages imprimés , envoyés  
à l'Académie , depuis sa dernière séance  
publique.*

L'Académie a reçu la continuation des

1. Annales de l'Agriculture française , par MM TES-  
SIER et BOSQ. 1818.

2. Du Journal des Propriétaires ruraux pour le midi de  
la France ; par la Société d'Agriculture de Toulouse. 1818.

3. Appel à tous les membres de la Légion d'hon-  
neur , et Projet d'une Association industrielle et bien-  
faisante de l'Ordre , soumis au Gouvernement. Paris ,  
1818. In-4.° N.° 1.°

4. Report of the Committee of the Board of Agricul-  
ture , appointed to extract information from the County  
reports , and other authorities , concerning the culture  
and use of potatoes. London , 1795. In-4.°

5. Memoir relative to the annular Eclipse of the  
Sun which will happen on september 7 , 1820. By  
Francis BAILLY. London , 1818. In-8.° 32 pag. fig.

6. Traité historique et pratique du scorbut chez  
l'homme et les animaux ; par M. BALME. Lyon , 1819.  
In-8.° 336 pag.

7. Cours de Droit criminel fait à la Faculté de Droit  
de Grenoble ; par M. BERRIAT St.-PRIX. Grenoble ,  
octobre 1818. In-8.° 167 pag.

8. *Ode*. Anniversaire de la mort de S. A. S. de  
Bourbon-Condé , Duc d'Enghien , pour l'année 1819 ;  
par M.<sup>me</sup> DE BOISSEROLLE. Paris , 1819. In-8.° 8 pag.

9. Extrait d'un Mémoire sur l'hydropisie aiguë des  
ventricules du cerveau ; par And.-Mar.-Jos. BOUVIER ,  
D. M. , etc. Paris , 1807. In-8.° 22 pag.

10. A Plan for the detection and prevention of forgery, by which the bank may be enabled to exhibit to the public the proofs of the forgery of its notes without offering any advantage to forgers.... By *J. Ant. BRUN*. Translated from the french by \*\*\*. London, 1818. In-8.° 34 pag.

11. Programme du prix proposé par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, pour le 24 août 1819. (*Eloge historique du Cardinal de Granvelle.*)

12. Programme de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, Séance publique du 26 août 1818.

13. Almanach de la Société royale de Médecine de Bordeaux, pour l'an 1819. In-12. 72 pag.

14. Notice des travaux de la Société royale de Médecine de Bordeaux, depuis sa dernière séance publique, jusqu'au 1.<sup>er</sup> septembre 1818. Bordeaux, in-8.° 39 pag.

15. Programme de la Société royale de Médecine de Bordeaux, séance publique du 31 août 1818. In-4.° 8 pag.

16. Société d'Emulation de Cambrai, séance publique du 17 août 1818. In-8.° 217 pag.

17. Programme du prix proposé par la Société d'Emulation de Cambrai, pour 1819. *Eloge de Lamoignon de Malesherbes.*

18. Notice de la séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, tenue à Châlons le 26 août 1818. Châlons, 1818. In-8.° 104 pag.

19. Ephémérides de la Société d'Agriculture du département de l'Indre , pour l'an 1817. Séance du 7 septembre 1817. XI<sup>e</sup>. cahier. A Châteauroux. In-8.° 107 p.

20. Ephémérides de la Société d'Agriculture du département de l'Indre , pour l'an 1818. Séance du 6 septembre 1818. XII<sup>e</sup>. cahier. A Châteauroux, in-8.° 100 p.

21. Le retour de nos Rois , Ode. 3 mai 1814. In-4.°  
4 pag.

Au Peuple français. 3 mai 1815. In-8.° 16 pag.

Harangue sur la Tyrannie; par M. A. C. de C\*\*\*\*\*. Paris, 1814. In-8.° 52 pag.

22. Description des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention , de perfectionnement et d'importation , dont la durée est expirée ; publiée , d'après les ordres de M. le Comte LAINÉ , Ministre de l'intérieur, par M. CHRISTIAN, Directeur du Conservatoire royal des Arts et Métiers. Tome second. Paris, 1818. In-4.° fig.

23. Éloge historique de Louise-Auguste de Meklenbourg-Strelitz , Reine de Prusse , lu à la séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon , le 4 juillet 1818 ; par M. le Marquis DE COURTIVRON. Dijon , 1818. In-8.° 28 pag.

24. Le Code d'Instruction criminelle et le Code pénal , mis en harmonie avec la Charte , la morale publique , les principes de la raison , de la justice et de l'humanité. Paris, 1819. 135 pag.

25. Examen de l'opinion vulgaire , que les neiges des montagnes influent sur la température de l'air dans les plaines voisines ; par J. André DELUC , fils de feu G. A. D.

26. Extrait d'un Mémoire sur les blocs de granit et les autres pierres éparses en divers pays ; par J. A. DELUC, fils de G. A. D., lu à la séance de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève, le 10 avril 1817.

27. Transactions of the Society instituted at London, for the Encouragement of Arts, Manufactures, and Commerce ; with the premiums offered in the year 1783—1806. London, 24 vol. in-8.°

28. Society for the Encouragement of Arts, Manufactures, and Commerce. Premiums offered in the Session 1818—1819. London, june. 1818.

29. Procès-verbal de la séance publique de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie, du département de l'Eure, tenue à Evreux le 28 septembre 1818. Evreux, 1818. In-8.° 62 pag.

30. A History of the early part of the reign of JAMES the second ; with an introductory chapter. By the right hon. *Charles James Fox*. To which is added an appendix. London, 1808. In-4.°

*Superbe exemplaire, donné à l'Académie par Lord HOLLAND.*

31. Lettre de M. le Comte FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, sur l'irrigation, et sur d'autres objets d'économie rurale. In-8.° 40 pag.

32. Mémoire sur le Claveau et sur les avantages de son inoculation ; par J. GIRARD, Directeur de l'École royale vétérinaire d'Alfort, membre de la Société royale et centrale d'Agriculture, etc. Seconde édition, revue et augmentée. Paris, 1818. In-8.° 63 pag.

33. Détails historiques et statistiques sur le département de la Côte-d'Or, ses arrondissemens, et sur cha-

cun des trente-six cantons qui le composent ; par l'auteur des *Essais sur Dijon*. Dijon, novembre 1818. In-8.° 96 pag.

34. Entrée solennelle de la Reine Eléonore à Dijon, en janvier 1530 ; par C.-X. G\*\*\*. Dijon, 1819. In-24. 24 pag.

35. Recueil de Monumens antiques, la plupart inédits, et découverts dans l'ancienne Gaule ; par M. GRIVAUD DE LA VINCELLE. Tome second. Paris, 1817. In-4.° fig.

36. Dissertation sur une médaille inédite d'Arsace XV, Phraate IV, Roi des Parthes, et sur quatre médailles d'Attambylus, Roi de la Characène, dont on ne connoissoit point, jusqu'à ce jour, ni le nom, ni les monnoies ; par M. GRIVAUD DE LA VINCELLE. Paris, 1817. in-8.° 17 pag. fig.

37. Mémoire sur l'usage des vases appelés Lacrymatoires ; par M. GRIVAUD. In-8.° 24 pag.

38. Dissertations sur deux pierres gravées inédites, dont l'une représente les Dioscures combattant les Messéniens ; et l'autre, l'Apothéose de Faustine la jeune ; par M. GRIVAUD DE LA VINCELLE. Paris, 1817. In-8.° 12 pag. fig.

39. Description d'une anse de vase en bronze, ornée de bas-reliefs, découverte en 1811 dans les ruines de Nassium ; par M. GRIVAUD DE LA VINCELLE. Paris, 1817. In-8.° 18 pag. fig.

40. Description d'un Camée antique du cabinet de feu M. D.\*\*\* V.\*\*\* ; par M. GRIVAUD DE LA VINCELLE. Paris, 1818. In-8.° 9 pag. fig.

41. Poems elegiac and Miscellaneous ; by M. HACKETT. London, 1804. pet. in-8.°

42. Academic Annals, published by authority of the royal Academy of Arts, 1801—1809. Collected and arranged by PRINCE HOARE, Secretary for foreign correspondance to the royal Academy. London, 1805—1809. In-4.°

43. The exhibition of the royal Academy. M. DCCC XVIII. The fiftieth. London. In-4.°

44. Observations of a Comet, with remarks on the construction of its different parts. By *William HERSCHEL*, LL. D. F. R. S. London, 1812. In-4.°

45. Observations of a second Comet, with remarks on its construction. By *William HERSCHEL*, LL. D. F. R. S. London, 1812. In-4.°

46. Astronomical Observations relating to the sidereal part of the heavens, and its connection with the nebulous part; arranged for the purpose of critical examination. By *William HERSCHEL*, LL. D. F. R. S. London, 1814. In-4.°

47. Astronomical Observations and experiments tending to investigate the local arrangement of the celestial bodies in space, and to determine the extent and condition of the Milky Way. By sir *William HERSCHEL*, Knt. Guelp. LL. D. F. R. S. London, 1817.

48. Consideration of various points of analysis. By *John F. W. HERSCHEL*, esq. F. R. S. London, 1814. In-4.°

49. On the developpement of exponential functions; together with several new theorems relating to finite differences. By *John F. W. HERSCHEL*, esq. B. A. F. R. S., and corresponding member of the royal Society of Gottingen. London, 1816. In-4.°

50. An Elementary Treatise on the differential and integral Calculus. By S. F. LACROIX. Translated from the French, with an appendix and notes. Cambridge, 1816. In-8.° (Par M. HERSCHEL fils.)

51. On circulating functions, and on the integration of a class of equations of finite differences into which they enter as coefficients. By *John F. W.* HERSCHEL, esq. F. R. S. London, 1818.

52. Isoperimetrical Problems. By *J. F. W.* HERSCHEL. In-4.° 8 pag.

53. A Memoir on equations of differences and their application to the determination of functions from given conditions. Cambridge, 1813. In-4.°

54. Notice sur les maladies que les chaleurs et la sécheresse de l'été de 1818 ont pu développer parmi les bestiaux, et sur les moyens de prévenir celles qui pourroient naître pendant l'automne suivant; par M. HURTREL D'ARBOVAL. 3.° édit. In-8.° 16 pag.

55. Lettres minéralogiques et géologiques sur les Volcans de l'Auvergne, écrites dans un voyage fait en 1804; par LACOSTE, de Plaisance, ex-professeur d'Histoire naturelle à l'Ecole centrale du Puy-de-Dôme, etc. Clermont, an XIII—1805. In-8.°

56. Poems, by Chandos LEIGH. Second edition, with additions. London, 1818. Pet. in-8.°

*Exemplaire envoyé à l'Académie par l'auteur.*

57. Abstract of the Constitution and Laws of the Royal Academy of Arts in London, established December 10, 1768. London, 1814. In-8.°

58. Compte rendu des travaux de la Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de

Lyon , pendant le cours de 1817 ; par L. F. GROGNIER , professeur vétérinaire , secrétaire de la Société. Lyon , 1818. In-8.°

59. Compte rendu des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la ville de Lyon , pendant le 2.° semestre de l'année 1818. Lyon , 1819. In-8.° 74 pag.

60. Note sur un nouvel engrais , lue à la Société d'Agriculture de Lyon , dans sa séance du 10 avril 1818 ; par L. F. GROGNIER. 8 pag.

61. Rapport sur un nouvel engrais , présenté à la Société royale d'Agriculture , Histoire naturelle , et Arts utiles de Lyon. 1819. In-8.° 53 pag.

62. Programme des Prix décernés en 1818 , et de ceux proposés en 1819 par l'Académie royale des Sciences , Belles-Lettres et Arts de Lyon. In-8.° 4 pag.

63. La deuxième liste des Souscripteurs pour l'érection de la statue en l'honneur de Mg<sup>r</sup>. le Prince de Condé. In-4.° 20 pag.

64. Observation relative au bon ordre de la Société ; par M. l'abbé MERMET. Avril 1817. In-8.° 15 pag.

65. Traité pratique de l'OEil artificiel..... ; par HAZARD-MIRAULT, membre de l'Athénée des Sciences , Lettres et Arts de Paris , de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale , etc. etc. Paris , 1818. In-8.° 150 pag. 7 pl.

66. Exploration géologique et minéralogique des montagnes du Vauclin à la Martinique , lue à l'Académie royale des Sciences de l'Institut de France , dans les séances des 14 et 29 octobre 1817 ; par Alexandre MOREAU DE JONNÈS , correspondant de l'Académie , etc. In-8.° 20 pag.

67. Monographie du Mabouia des murailles, ou *Gecko Mabouia des Antilles*, extraite du Bulletin de la Société philomatique ; par M. MOREAU DE JONNÈS.

Monographie de la Couleuvre couresse des Antilles, *Coluber cursor*, de Lacépède, lue à l'Académie des Sciences, le 30 mars 1818 ; extraite du Journal de physique, septembre 1818. In-4.° 8 pag. ( par le même. )

68. Compte rendu des travaux de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Màcon, le 17 décembre 1818. Màcon, 1819. In-8.° 78 pag.

69. Mémorial administratif, N.° 6, de 1819.

70. Notes sur le premier Plan de Paris, connu sous le nom de Plan de Tapisserie. In-4.° 11 pag.

71. Les morts rendus à la vie..... ; par M. OPOIX, de plusieurs Sociétés savantes et littéraires. In-8° 8 p.

72. Manière de préparer des médecines, qui présente beaucoup d'avantages ; par M. OPOIX, inspecteur des eaux minérales à Provins. In-8.° 7 pag.

73. Théorie des couleurs et des corps inflammables... ; par M. OPOIX, inspecteur des eaux minérales, etc. etc. Paris, 1808. In-8.° 404 pag.

74. Examen de la Théorie des couleurs et des corps inflammables de M. OPOIX....., et d'un *Postscriptum* du même auteur, sous le titre de Défense de la Théorie des couleurs, etc. Paris, 1810. In-8.° 32 pag.

75. Traité des eaux minérales de Provins ; par M. OPOIX, Inspecteur des eaux minérales, etc. etc. Paris, 1816. In-12. 176 pag.

76. Statuts de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, Orléans. In-8.° 32 pag.

77. Ajax furieux, tragédie en cinq actes et en vers ; par M. de P.\*\*\*, membre de plusieurs Académies,

auteur de plusieurs poèmes. Guéret, 1816. In-8.° 48 p.

78. Essai historique sur la Lithographie ; par G. P. Paris, 1819. 60 pag.

79. Memoirs of the life and writings of the late John Coakley Lettsom, M. D. with a Selection from his Correspondance. By Thomas-Joseph PETTIGREW, F. L. S., etc. etc.

80. Selections from the medical papers and Correspondance of the late John Coakley Lettsom, M. D. LL. D. By Thomas-Joseph PETTIGREW, F. L. S., etc. etc. London, 1817. In-8.°

81. Rapport sur les Fosses mobiles et inodores de MM. Cazeneuve et Compagnie, fait à la Société royale et centrale d'Agriculture, dans sa séance du 19 août 1818. Paris, 1818. In-8.° 62 pag.

82. Rapport fait à la Séance publique de la Société royale et centrale d'Agriculture, le 29 mars 1818, sur les divers concours proposés pour la culture des pommes de terre. Paris, 1818. In-8.° 139 pag.

83. Annuaire de la Société royale et centrale d'Agriculture, pour l'année 1819. Paris, 1819. In-12. 138 p.

84. Programme des prix que la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, a proposés dans sa séance du 23 septembre dernier, pour les années 1819, 1820, 1821.

85. Description d'un Olyphant ou grand cornet, chargé de bas-reliefs, trouvé dans la chaîne méridionale des montagnes du Bugey, département de l'Ain, et observations sur son origine, sa destination et ses anciens possesseurs ; par M. Th. RIBOUD. Bourg, sans date. In-8.° 69 pag.

86. Thermomètre régulateur , pour le décufrage des vins , composé par M. REGNIER. 2 pag.

87. Hymne au Génie, par M. Robert DE RUFFIÈRES. A Londres , 1815. In-12.

88. Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences , des Belles-Lettres et des Arts de Rouen , pendant l'année 1817. Rouen , 1818. In-8.<sup>o</sup> 198 pag. fig.

89. Séance publique de la Société d'Emulation de Rouen , tenue le 9 juin 1818. Rouen , 1818. In-8.<sup>o</sup> 62 pag. fig.

90. Programme des Prix proposés par l'Académie royale des Sciences , des Belles-Lettres et des Arts de Rouen , pour être décernés dans sa Séance publique de 1819.

91. Notice sur quelques Monumens anciens situés dans les environs de Genève ; par Eusèbe SALVERTE. Genève , 1819. in-8.<sup>o</sup> 30 pag.

92. Essai moral sur l'Homme dans son rapport avec Dieu ; ou Discours polémique contre l'Athéisme ; par J. TÉTARD , ancien élève du Collège de Dijon. A Cambrai , chez l'auteur , 1818. In-8.<sup>o</sup> 37 pag.

93. Société de Médecine de Toulouse. Compte rendu des ouvrages manuscrits ou imprimés , lus en séance par quelques-uns de ses membres résidens , ou adressés à la Société par ses correspondans. *Sans date*. In-8.<sup>o</sup> 16 pag.

94. Précis de la Constitution médicale observée dans le département d'Indre-et-Loire , pendant les 2.<sup>e</sup>, 3.<sup>e</sup> et 4.<sup>e</sup> trimestres de 1818 ; publié par la Société médicale de Tours.

95. Réflexions sur le Rapport de la Faculté de Médecine de Paris, concernant la fièvre jaune; par le Docteur Louis VALENTIN, Chevalier de l'Ordre du Roi et de la Légion d'honneur. In-8.° 18 pag.

96. Notice sur l'Opossum, et sur quelques animaux à bourse; extrait des Mémoires de l'Académie de Marseille. 1811. In-8.° 20 pag. Par M. VALENTIN.

97. Rapport fait à la Séance du 5 janvier 1819, sur les pommes de terre; Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

98. Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise, publiés depuis sa séance publique du 13 juillet 1817, jusqu'à celle du 28 juin 1818. 18.° année. Versailles, 1818. In-8.° 146 p.

*Rapport de la Commission d'examen,  
pour le concours.*

MESSIEURS,

LA Commission chargée par vous d'examiner les pièces adressées à l'Académie pour le concours de cette année, vous a déjà fait un rapport duquel il résulte que des cinq discours envoyés, un seul lui a paru devoir être distingué. Vous avez désiré, sur cette composition jugée unanimement digne du prix, un rapport particulier; la Commission vient aujourd'hui ( 3 avril 1819 ) vous soumettre le résultat du nouvel examen auquel elle s'est livrée.

Au nom de CONDÉ se rattachent des sou-

venirs bien dignes d'inspirer tout Français dont le cœur est ouvert à l'amour de la gloire et à ces grandes pensées qui sont la source de la véritable éloquence. Si l'orateur ne s'est pas tenu constamment élevé à la hauteur de son sujet, nous devons du moins lui savoir gré de n'avoir pas désespéré du succès. Son discours se recommande par un style généralement noble et soutenu, par des sentimens généreux, par des pensées justes et profondes. On peut le diviser en deux parties, dont l'une est antérieure, l'autre postérieure à la révolution. Dans la première, les faits sont présentés de manière à placer le Héros dans tout son jour; le style en est plus mâle et plus égal que dans la seconde, et l'art y mérite d'autant mieux d'être loué qu'il s'y laisse moins apercevoir; les réflexions plus naturelles s'y rattachent plus immédiatement au sujet, quoiqu'il soit vrai de dire que si l'auteur s'en écarte quelquefois, soit par des digressions trop prolongées, soit par des considérations politiques trop approfondies, il sait toujours nous y ramener avec adresse, et ce n'est point seulement alors que son talent se fait remarquer par des transitions heureusement ménagées.

La seconde partie offroit plus de difficultés à vaincre, plus d'écueils à éviter. L'orateur a souvent triomphé avec habileté des unes et des autres ; il y déploie , comme dans la précédente, des connoissances historiques dont il fait le plus heureux usage , soit par des aperçus et des développemens présentés avec art , soit par d'ingénieux rapprochemens ou de fines allusions ; il nous montre en lui non seulement l'historien qui raconte , l'orateur qui loue, mais souvent encore le publiciste qui juge , le moraliste qui pèse les hommes et les choses, le chrétien qui remonte à la cause première de tous les événemens. Lorsqu'il déplore les malheurs de son pays , il appelle à son secours la résignation et l'oubli dont la Religion prescrit à tous le sublime devoir , et dont le Prince de Condé nous offre un si touchant exemple : aussi sa douleur et son indignation se taisent devant les décrets de la Justice éternelle , et cèdent à l'espoir consolant d'un avenir plus heureux.

Il est vrai que cette seconde partie offre , dans certains passages, plus de chaleur, plus de mouvemens oratoires , plus de vues élevées ; mais le travail s'y fait peut-être aussi

sentir davantage , et, par une conséquence inévitable , les défauts du style y sont plus sensibles et en plus grand nombre.

On y remarque plus de ces tours forcés , de ces locutions ambitieuses que le bon goût réproûve , de ces phrases obscures ou alongées par des développemens superflus d'une idée qui , pour conserver sa force , a souvent besoin d'être exprimée avec concision.

L'Académie , après avoir entendu la lecture du rapport de sa Commission , en adopte le contenu , et décerne le prix à l'auteur du Mémoire n.º 3 , portant pour épigraphe : *Fuit magnus bello , major in adversis , maximus religione.*

---

---

---

# ÉLOGE HISTORIQUE

DE

S. A. S. LOUIS-JOSEPH DE BOURBON,  
PRINCE DE CONDÉ.

---

Fuit magnus bello , major in adversis ,  
maximus Religione.

---

**D**ANS tous les temps, la valeur conquiert les hommages du genre humain. L'art, à l'abri duquel les autres s'exercent en sûreté, fut en honneur dans l'ancienne Egypte (1); chez les Grecs, les héros eurent des autels après leur mort; chez les Romains, des statues; chez les peuples du Nord, des chants militaires: ce n'étoit point à une nation aussi guerrière que la nôtre, à leur refuser ses louanges; aussi le premier éloge public en-

---

(1) « Après les familles sacerdotales, celles qu'on  
« estimoit les plus illustres étoient, comme parmi nous,  
« les familles destinées aux armes. » BOSSUET, *Hist.*  
*univ.*, 3.<sup>e</sup> partie.

tendu par la France fut prononcé sur la tombe de du Guesclin. Mais, si le guerrier que venoit de perdre la patrie , portoit un de ces noms que le respect des peuples a consacrés et dont le sceau des âges a fixé pour jamais la gloire ; si , humain pendant la guerre et bienfaisant pendant la paix , il avoit traversé sans peur et sans reproche une longue carrière bordée de précipices ; tous les sentimens particuliers se taisoient devant la vénération universelle qui devenoit alors une sorte de culte national. Tel , après une vie orageuse de seize lustres , s'offre à nous le dernier PRINCE DE CONDÉ.

Il est des génies extraordinaires qui , ne paroissant guères qu'à de longs intervalles , semblent faits pour imprimer le mouvement à tout un siècle ; dont la marche étonnante nous frappe d'abord , et commande bientôt notre admiration. Mais heureusement la nature est avare de ces hommes qui sont nés pour changer la face du monde ; et l'œil de l'observateur , fatigué de suivre dans leur course ces rares météores , ne se repose point sans plaisir sur ces caractères moins brillans , et même quelquefois plus utiles , dont la destination paroît être de conserver plus que de créer , qui consolent leur pays par leurs servi-

ces, qui lassent l'adversité par leur courage, et qui savent mourir comme ils ont vécu, en souriant au danger et en faisant le bien. Le souvenir de tels hommes ne s'éteint pas avec eux. L'estime du sage leur est acquise ; ceux qui ont joui de leurs bienfaits, répètent leurs noms avec amour ; l'histoire reconnoissante recueille leurs belles actions ; et la nation qui les regrette leur paie un juste tribut d'éloges : il étoit digne du pinceau de Tacite d'immortaliser les vertus modestes d'Agricola , après nous avoir peint Germanicus.

Et nous aussi, nous venons rendre ce triste devoir au PRINCE DE CONDÉ. Nous louerons peu sa bravoure et sa générosité ; le sang des BOURBONS couloit dans ses veines : mais nous raconterons ce qu'il a fait pour sa patrie et pour ses Rois ; nous le suivrons au sein des camps, à la cour, dans la retraite ; nous dirons combien il se montra grand dans les jours mauvais, combien il respecta les lois de son pays, comment il sut les défendre, et quel fut son attachement à la Religion de Charlemagne et de Saint Louis ; nous rappellerons enfin, que s'il fut vaillant comme du Guesclin et religieux comme Turenne, il pardonna de plus comme Henri IV. Les Lettres qu'il chérit et qu'il encouragea à la ma-

nière du grand Condé, ne seront pas ingrates envers sa mémoire. Déjà les chaires de vérité ont retenti par toute la France de louanges méritées, et l'éloquence sacrée a la première acquitté sa dette à l'égard du dernier dépositaire d'un nom qui rappellera toujours le chef-d'œuvre du plus grand de nos orateurs. Mais c'étoit sur-tout à la Bourgogne, à laquelle une partie de la vie du Prince fut consacrée, à reconnoître, par un solennel hommage, sa constante sollicitude pour une province dont le bonheur étoit devenu une portion sacrée de l'héritage de ses pères. L'académie, dont il s'étoit déclaré le protecteur il y a plus d'un demi-siècle, n'aura pas fait un vain appel à nos souvenirs; ce n'est que dans les murs qui ont vu naître Bossuet qu'on peut bien juger l'éloge du dernier PRINCE DE CONDÉ.

Né d'un père qui, après avoir gouverné la France, supportoit la disgrâce de la cour avec la fermeté d'un grand caractère, et se consolait des illusions de la grandeur en continuant aux sciences et à tous les arts le noble patronage dont s'étoient honoré ses aïeux, LOUIS-JOSEPH DE BOURBON fut l'unique fruit de son union avec Caroline de Hesse-Rhinsfeld, dont l'esprit pénétrant, nourri par une

instruction solide , s'étoit orné de bonne heure de tout ce que l'amabilité y peut ajouter d'agrémens et de charmes. Le jeune prince ne devoit pas jouir de leurs leçons ; il les perdit presque à la fois l'un et l'autre dès sa plus tendre enfance , et demeura seul au milieu des pompes de Chantilly , chargé de tout l'éclat d'un nom que le Grand-Condé , son trisaïeul , avoit rendu si difficile à porter. Cependant l'aménité naturelle de sa mère lui avoit acquis , presque dès le berceau , un protecteur puissant dans ce Roi , dont la malignité s'est tant plus depuis à exagérer les foiblesses , mais qui méritoit alors ce nom de *Bien - Aimé* , qu'il dut quelques années après aux alarmes de son peuple. Louis XV , dans sa jeunesse , visitoit souvent Chantilly dont il aimoit le séjour ; les qualités naissantes de cet auguste orphelin ne pouvoient échapper à sa pénétration naturelle , et le Monarque lui voua dès - lors une affection qui ne s'est guère démentie dans la suite.

Nouveau chef d'une race de héros , qui naguères encore avoit pensé donner une reine à la France , le jeune prince reçut une éducation digne de lui. Le second frère de son père , le comte de Clermont , pour lequel il eut si constamment depuis une déférence

presque filiale, lui donnoit les exemples d'un bon cœur, lui transmettoit les antiques traditions de la chevalerie, et formoit son ame à la pratique de ces vieux principes d'honneur, devenus chaque jour plus respectables à mesure qu'ils perdoient plus de leur salutaire autorité. L'aîné de ses oncles fut son tuteur. C'étoit le comte de Charolois dont l'histoire a vanté l'esprit vif et étendu, et qui avoit su, au camp de Belgrade, comme sur le champ de bataille, obtenir les éloges du prince Eugène sous lequel il avoit appris à vaincre. Voilà sous quels auspices le quatrième descendant du Grand Condé étudia la vie du plus illustre de ses ancêtres ; ses instituteurs savoient que les grandes choses se perpétuent par les grands souvenirs. Ils ne lui laissèrent pas ignorer quelle place Dieu lui avoit marquée sur la terre ; mais ce fut pour l'effrayer par le tableau de tous les devoirs que son rang lui imposoit : ils lui apprirent que si tous les hommes n'étoient pas faits pour être grands, tous du moins, et les princes sur-tout, étoient appelés à être utiles ; et qu'être né du sang des rois n'étoit qu'un lien de plus pour leur rester fidelle et pour aimer leurs sujets. L'amour des lettres vint encore agrandir ses pensées. Le poëte

qui avoit fait couler des larmes d'admiration des yeux de son trisaïeul , fut aussi son poëte ; quand l'âge eut même glacé dans son ame ces premiers élans d'enthousiasme si vifs dans les jeunes cœurs bien nés , la lecture de Corneille exaltoit encore ses sentimens ; il le nommoit le breviaire des princes. Mais bientôt des études plus sérieuses et plus importantes sollicitèrent puissamment son attention. On lui fit méditer dans leur ensemble ces doctrines fondamentales de la Monarchie que l'ignorance dédaigne de nos jours , que la mauvaise foi calomnie , mais dont l'influence tutélaire n'a pu être niée que par ces ennemis de la gloire française qu'on a vus s'égarer dans de ténébreuses recherches pour trouver un peuple d'esclaves dans la nation qui a produit d'Aguesseau et Montesquieu. Le jeune CONDÉ apprit à interroger tour-à-tour notre histoire et les déclarations de nos Rois. Notre histoire lui montra la royauté limitée sous la première race par les seigneurs , sous la seconde par les seigneurs et les évêques , s'élevant sous la troisième une double barrière en affranchissant les communes et en créant les parlemens ; la force des armes toujours balancée par celle des coutumes ; les conseils de la nation associés

à la législation de temps immémorial, la nécessité de leur consentement pour établir les charges publiques; et la France, redevenue par degrés le *royaume des Francs*, selon l'expression d'un de nos anciens rois, constamment retenue dans les tempêtes, pour parler comme un grand publiciste, par deux ancras de salut, la légitimité et la religion, s'avancant vers la civilisation de siècle en siècle à travers les décombres du régime féodal. Les déclarations de nos Rois lui confirmèrent le témoignage de l'histoire. Il lut ces antiques formules de serment où nos princes reconnoissoient solennellement que leur autorité étoit subordonnée aux lois. Il étudia l'esprit général de ces capitulaires qui ne sont guère que les pierres d'attente d'un édifice qui ne put être construit, mais qui sont restés comme des monumens après avoir fondé le droit public de l'Europe. Mais peut-être ne lui fit-on pas assez sentir que ces vieux monumens renfermoient le germe des plus belles institutions, et que le temps étoit venu de féconder ce germe, quand, sur les ruines des intérêts anciens, le colosse de l'opinion élevoit sa puissance nouvelle à côté du trône de nos Rois, et comptoit plus d'un adorateur dans leurs conseils.

C'est par de telles études que le jeune prince préludoit à sa vie politique : bientôt devoit naître pour lui le moment de justifier les espérances de la patrie. A l'est du royaume s'étendoit une province populeuse et fertile , célèbre par les grands génies qu'elle avoit produits , par sa fidélité à ses souverains , et par la culture de tout ce qui est beau et utile parmi les hommes. Les souvenirs de la Bourgogne n'étoient pas sans gloire. Jadis , ses monarques avoient régné depuis le Jura jusqu'à la Loire , des rives du Rhin aux bords de la Méditerranée , et la France lui devoit son culte (1) : par ses ducs , issus de Hugues Capet comme nos Rois , elle avoit tenu plus tard le premier rang entre les pairies du royaume , et donné son nom dans la suite aux fils aînés de nos Dauphins. Il y avoit plus de cent vingt ans que le gouvernement en avoit été confié par Louis XIII au premier prince de son sang , de qui les descendans se l'étoient transmis. Une longue succession de bienfaits avoit perpétué entre sa famille et nous un long héritage de bienveillance et

---

(1) Clotilde , épouse de Clovis , qui le convertit à la foi chrétienne , étoit du sang des rois de Bourgogne.

de respects , de bons offices et de reconnoissance. Aussi les cœurs de nos pères palpitérent d'espérance et d'amour à l'aspect du jeune prince qui alloit remplir avant dix-huit ans ces hautes fonctions tour-à-tour illustrées par le plus fameux des la Tremouille et le plus malheureux des Biron. Il venoit présider une de ces assemblées triennales dont les Bourguignons chérissent toujours l'autorité paternelle , cette autorité qui avoit conservé notre province à la France après la défaite de Pavie , malgré les ordres de François I.<sup>er</sup> , captif , et la puissance de Charles-Quint. Oh ! qui de nous n'a pas entendu avec émotion le récit de ces jours solennels où tous les ordres de sujets resserroient à l'envi les nœuds qui les unissoient au trône ! Le peuple se consolait de ses travaux en songeant qu'ils ne seroient pas ignorés de son gouverneur général qui en retraceroit le tableau à Versailles ; les charges publiques sembloient s'alléger en prenant la forme de dons librement consentis au chef de l'Etat. Qu'est-il besoin de rappeler ici combien le dernier PRINCE DE CONDÉ animoit ces jours de bonheur par sa présence ? Avons-nous oublié qu'accessible à tous , populaire sans rien perdre de sa dignité , il ne s'y montra jamais

inférieur à son nom , soit qu'il protégéât le mérite naissant ou des talens timides ; soit qu'il obtînt du patriotisme des Bourguignons des secours pour notre marine ruinée par une guerre désastreuse ; soit qu'il encourageât l'établissement de cette école , destinée à propager gratuitement dans notre province l'amour des beaux-arts , dont l'habile directeur (1) étoit de son choix , et dont il voulut distribuer lui-même les premières récompenses ?

Mais il est temps de le montrer sur un autre théâtre plus brillant et plus périlleux. Un attentat qui doit être désavoué de tous les vrais Anglais (2) , venoit d'allumer cette guerre de sept ans , l'une des plus meurtrières folies du 18.<sup>e</sup> siècle ; guerre célèbre par le choc des huit principales puissances de l'Europe , et qui , féconde en événemens et en ruines , devoit embrâser les quatre parties

(1) M. Devosges père.

(2) En 1753, les Anglais avoient élevé un fort sur les terres de la domination française. Jumonville, officier français , ayant été envoyé comme parlementaire pour les sommer de se retirer , fut assassiné. Tel fut le sujet des premières hostilités qui rompirent la paix de 1748. — Voy. LACRÉTELLE jeune, *Hist. du 18.<sup>e</sup> siècle*, tom. 3.

du monde , pour assurer à ces habiles insulaires la domination des mers : triste exemple de l'impuissance des progrès de la civilisation contre les passions des hommes qui gouvernent la terre ! Tout-à-coup la querelle maritime qui nous étoit propre , prend le caractère d'une grande querelle continentale. Une femme qui , admise avant son troisième lustre aux conseils d'un puissant empire , s'étoit élevée depuis par la supériorité de l'héroïsme au-dessus des plus fortes épreuves du malheur , et sembla née ensuite pour montrer ce que peut le christianisme sur le trône pour le bonheur des peuples et la prospérité des Etats , Marie-Thérèse , entraîna la France dans la défense de sa cause. Le peuple de Pierre-le-Grand s'armoit aussi pour elle ; il alloit pour la première fois prendre part à des débats qui lui étoient étrangers , et sentir de quel poids il pouvoit être dans la balance de l'équilibre européen. Deux puissances , descendues au second rang depuis un demi-siècle , s'unissoient à ces grands mouvemens. Six grandes armées s'ébranloient pour accabler ce Frédéric qui avoit prouvé , à force d'entreprises et de victoires , la vérité d'un mot de Gustave-Adolphe avec lequel il eut plus d'un trait de ressemblance : *il n'y*

*a de rang entre les princes que celui que leur donne leur mérite.*

Issu d'une race dont le nom étoit devenu celui de la valeur, et dont la gloire militaire se rattachoit à tous les succès des armes françaises depuis deux siècles, le jeune CONDÉ peut-il ne pas s'abandonner aux sentimens belliqueux que la prise de Port-Mahon a réveillés dans tous les cœurs. Il s'arrache, à 19 ans, des bras d'une épouse qui va devenir mère une seconde fois, pour aller dans le camp du maréchal d'Estrées partager les fatigues et les lauriers de Chevert. Déjà le Rhin étoit franchi, la Hesse couverte de nos troupes, et l'ennemi sembloit fuir devant nous. Tout-à-coup on découvre le vainqueur de Dettingue et de Culloden, retranché derrière le Wésér, et déployant son ordre de bataille dans une position presque inexpugnable : c'étoit ce duc de Cumberland, qui avoit tant disputé la victoire de Fontenoy à l'immortel Maurice de Saxe. Il commande une de ces armées si rares au temps de Turenne, depuis si multipliées, lorsque l'Europe s'est étonnée d'avoir à combattre un nouvel Attila : protégée d'un côté par des marais, soutenue par des redoutes, elle s'appuie encore sur une place forte ; de l'autre,

elle est couverte par un bois épais et défendue par des hauteurs garnies de canons. Cependant le vieux maréchal d'Estrées donne le signal de l'attaque. En vain les obstacles se multiplient contre nous ; l'impétuosité française triomphe ; Chevert et Contades ont forcé les doubles retranchemens des ennemis. Mais ceux-ci comptent dans leurs rangs un jeune guerrier qui brûle d'illustrer son premier combat. Le prince héréditaire de Brunswick s'indigne d'une si prompte défaite ; il se met à la tête des Hanovriens , les ramène furieux sur le champ de bataille , s'en rend maître , et tourne notre artillerie contre nous. CONDÉ, qu'anime un même besoin de signaler ses premières armes par un coup d'éclat , s'élançe pour lui arracher la victoire ; il vient de trouver un rival digne de lui. Où tous les guerriers qui l'entourent frémissent du danger , notre jeune Héros ne voit que la gloire ; et , quand son premier gentilhomme le presse de faire quelques pas pour éviter la direction d'une batterie qui faisoit autour de lui d'affreux ravages , il répond sans s'émouvoir : *je ne trouve pas ces précautions dans l'histoire du Grand-Condé*. La fortune sourit à tant d'intrépidité ; Brunswick mal secondé , recule ; et ,

sans cette fatale mésintelligence qui devoit trop souvent se renouveler entre nos généraux pour rendre vains tous nos succès dans cette guerre malheureuse , la victoire de Hastembeck nous eût épargné bien du sang et six années de sacrifices qui ne purent nous sauver du traité de 1763 : du moins cette victoire nous livra le Hanovre , et prépara cette convention de Clostersevern , trop funeste à la Grande-Bretagne pour être exécutée , mais dont la nouvelle porta le désespoir dans l'ame de Frédéric. Voilà par quels exploits il convenoit à un CONDÉ de débiter dans la carrière des honneurs militaires , et de mériter le titre de lieutenant-général. Ce n'est pas la dernière fois qu'il aura à lutter contre un si formidable adversaire , et tout présage dans ce premier succès les journées de Gruningue et de Joannesberg.

Passons rapidement sur les événemens qui suivirent l'occupation du Hanovre : assez d'autres ont retracé tant de batailles qui ne furent que meurtrières ; ont accusé l'indiscipline toujours croissante de nos soldats sous des chefs jamais unis , et presque toujours inhabiles ; nous ont peint Frédéric se jouant avec l'or de l'Angleterre , de projets formés

sans concert , exécutés avec confusion ; et Louis XV achetant , au milieu même du désordre de ses finances et des malheurs de ses armées , le silence de l'auteur d'une invention plus terrible que le feu grégeois. Le sang couloit de toutes parts , mais sans résultats ; et , pour me servir de l'ingénieuse expression d'un historien , la victoire n'avoit plus d'aîles. Dans cet état de choses , le jeune PRINCE DE CONDÉ , étranger à tous nos revers , passa dans cette armée qu'illustrèrent depuis les succès du maréchal de Broglie et le beau dévouement du chevalier d'Assas ; elle étoit alors sous les ordres d'un élève distingué de Maurice de Saxe , le maréchal de Contades. Séduit par quelques avantages , ce général s'avançoit avec assurance contre le prince Ferdinand que la confiance du roi de Prusse , justifiée par trois ans de succès et la brillante victoire de Crévelt , avoit inscrit au rang des grands capitaines. Sûr de prouver qu'on ne se méprend point impunément sur la position de son ennemi , ce prince , immobile dans un poste inattaquable , soutient sans s'ébranler le premier choc. Vainement nos attaques se succèdent ; déjà notre cavalerie est dispersée , et les efforts redoublés de nos fantassins ne font qu'augmenter

nos pertes. Toute l'impétuosité française vient se briser, comme à Fontenoy, devant une masse d'Anglais hérissée de pointes, dont la froide intrépidité rappelle ces vieilles phalanges espagnoles qui balancèrent si longtemps la victoire de Rocroy, semblables, dit Bossuet, à autant de tours, mais à des tours qui sauroient réparer leurs brèches. Rives du Wésér! vous vîtes alors, pour la seconde fois, l'héritier du nom des Condés se multiplier en quelque sorte pour réparer des fautes qui ne sont pas les siennes. Trois fois il tente d'enfoncer ces gros bataillons serrés à la tête de cette fameuse gendarmerie qui avoit rompu la colonne de Fontenoy; trois fois il se voit forcé de reculer pour arrêter le carnage. Animée par ses discours et par ses exemples, cette gendarmerie revenoit une quatrième fois à la charge sur une pelouse jonchée de cadavres, et déjà elle entamoit les Anglais de toutes parts, lorsque Contades fit sonner une tardive retraite pour ne pas prodiguer inutilement le sang français. Mais du moins la défaite de Minden ne sera pas une déroute : si nous cédon, nous cédon en braves, et l'ennemi n'ose inquiéter notre marche.

LE PRINCE DE CONDÉ va s'éloigner encore

de nos soldats : les devoirs de l'amitié le rappellent auprès de ce Dauphin dans lequel sembloit revivre l'immortel élève de Fénelon, et qui , comme lui , fut ravi trop tôt à la France. Trop précieux à l'Etat par sa naissance et ses vertus , il n'avoit pas été donné au fils de Louis XV de suivre les nobles mouvemens de son courage et de combattre à côté de son jeune ami dans ces périlleuses campagnes. Il pleuroit alors l'aîné de ses fils, ce noble enfant mort victime de son excellent naturel , et sur qui reposoient déjà de si hautes espérances (1). Les déchiremens du cœur n'étoient pas inconnus au PRINCE DE CONDÉ; il venoit de perdre une épouse dans sa vingt-troisième année; mais il ne devoit pas goûter long-temps les douceurs de ces épanchemens mutuels. L'armée réclame sa présence; il y vole, et ce général de vingt-cinq ans est jugé digne de ne recevoir d'ordres que de lui-même. La campagne de 1761 est près de finir; il veut la couronner par une conquête importante , et prouver que l'art de prendre des villes ne lui est pas moins familier que l'art de conduire une re-

---

(1) Le duc de Bourgogne , frère aîné de Louis XVI.

traite ou de gagner des batailles. L'un des boulevards de la Westphalie est investi. Ni les eaux réunies d'une rivière et d'un grand fleuve qui le protègent, ni l'hiver qui s'approche, ni des fortifications par lesquelles l'art a doublé les obstacles de la nature; rien ne défendra Meppen de l'ardeur des Français dirigés par un tel chef. Cette forteresse succombe après quatre jours de tranchée, et sa garnison captive pose les armes aux pieds du vainqueur.

De nouveaux succès l'attendent l'année suivante dans les plaines de la Hesse. Il y retrouve ce prince héréditaire de Brunswick, qui unissoit déjà l'activité du grand Frédéric au brillant courage de sa famille, et qui, presque un demi-siècle après, devoit expirer les armes à la main aux champs d'Yéna, avec l'indépendance et la gloire militaire de la Prusse. Fier de l'éclat récent de ses belles campagnes sur le Rhin, ce général croyoit y joindre bientôt de nouveaux trophées. Vain espoir! les lauriers de Warbourg sont flétris à Gruningue(1), et les canons enlevés au prince héréditaire

---

(1) La bataille de Warbourg est un des plus brillans exploits du prince héréditaire de Brunswick.

deviennent les monumens et la récompense de l'habileté de CONDÉ. Ce n'étoit pas le terme de ses exploits. A peine a-t-il goûté quelques jours les douceurs de cette première victoire, que déjà Brunswick cherche à se venger ; il veut isoler les différens corps de l'armée française , et s'approche en silence des retranchemens dont il veut la chasser : mais on a pénétré ses desseins. Non content de prévenir une surprise, CONDÉ s'indigne de l'attendre , marche vaillamment à sa rencontre ; et , bravant à la fois l'avantage du poste et la supériorité du nombre , il commande de charger l'ennemi. Ici , l'ardeur même de ses troupes faillit lui devenir funeste ; elles s'ébranlent en désordre , précipitent l'attaque , et sont repoussées avec vigueur. Cet échec passager va déceler tout le sang-froid de notre jeune héros. Nos braves se sont ralliés à sa voix : c'est au milieu du feu qu'il tient son conseil de guerre et qu'il dirige une seconde attaque. C'est alors qu'il se montre digne de descendre des vainqueurs de Cerisoles (1)

---

(1) François de Bourbon , comte d'Enghien , gagna , à 25 ans , la bataille de Cerisoles , qui lui ouvrit le Montferrat , et qui porta jusque dans Milan la terreur des armes françaises.

et de Lens , en développant , au même âge qu'eux , tous les secrets de la science militaire. Les efforts du prince héréditaire pour prolonger la résistance de ses soldats ne retarderont pas le triomphe de son rival ; pressé de toutes parts , il cède enfin à une attaque si vive et si bien soutenue , et abandonne sa belle position à un prince qui savoit ménager les soldats français sans rien perdre de ses ressources.

La victoire de Johannesberg fut notre dernier succès dans cette guerre ; mais du moins ne fut-il pas inutile à l'accélération d'une paix dont la nécessité a justifié dès long-temps les négociateurs. C'est alors que , rendu aux douceurs de la paix , le PRINCE DE CONDÉ voulut doter de sa gloire cette Académie , qui comptoit Buffon parmi ses membres , et dont J. J. Rousseau avoit ambitionné deux fois les suffrages. Sa protection ne fut pas un vain titre pour cette illustre assemblée ; et , pour ne rappeler ici qu'un de ses bienfaits , nous n'avons pas oublié qu'il ouvrit à un académicien ce cabinet précieux d'histoire naturelle dont il avoit fait l'un des plus beaux de l'Europe , et qu'il enrichit le nôtre d'une collection d'objets curieux dont la variété le disputoit à l'abondance.

C'est à ces nobles soins qu'il s'étoit arraché pour aller au camp de Compiègne partager les fatigues qui achevèrent d'épuiser le Dauphin. Bientôt il se vit menacé de le perdre. Au premier bruit de cette calamité, tous les cœurs français se troublèrent ; tous les temples du royaume retentirent à-la-fois des vœux formés pour sa conservation ; et, quand la mort eut glacé les dernières espérances, cette multitude de chrétiens, de tout rang et de tout sexe, qui inondoit les portiques sacrés, se pressa pour le pleurer autour de la statue de Henri IV, comme pour associer son ombre au nouveau malheur de son peuple : il sembloit que ce bon monarque venoit de descendre une seconde fois dans la tombe..... Ah ! c'est ici qu'il faudroit rendre un digne hommage à la mémoire de ce Dauphin mort, comme devoit mourir cinquante ans après, son auguste ami, avec la radieuse sérénité du juste. C'est ici qu'il faudroit peindre, dans l'héritier du trône de Louis XV, et sa profonde sensibilité qui n'excluoit point cette gaîté douce et inaltérable, compagne ordinaire d'un cœur sans reproche ; et toutes ces vertus domestiques par lesquelles il préludoit aux vertus royales ; et surtout ce vif désir d'imiter Saint Louis auquel il dut la

noble activité de sa jeunesse , la fermeté et la modération de son caractère , et cet ardent amour du travail et du bien public , sans lequel il n'est point de bons rois.

Mais non , détournons plutôt nos regards de ce lit de douleur où gisent les espérances de la patrie , et craignons de nous trop arrêter sur des regrets si souvent renouvelés depuis par nos malheurs. Nous venons d'admirer dans le PRINCE DE CONDÉ , le guerrier valeureux , le gouverneur paternel , et l'ami sensible : une épreuve délicate va nous apprendre avec quelle juste mesure il sait concilier son respect pour le Monarque et son zèle pour les lois de l'Etat. Une lutte très active s'est engagée entre le ministère et ces grands corps dont les prétentions héréditaires , trop souvent exagérées , avoient plus d'une fois fatigué nos Rois , mais qui s'enorgueilloient à juste titre d'avoir vaincu l'inflexibilité de Louis XI , et affronté les poignards de la ligue. C'étoient les Parlemens. L'intrigue avoit porté de leur sein , à la tête de la magistrature , un de ces hommes , dont l'esprit fin et délié , affranchi par l'ambition du joug puissant de la coutume , compte pour rien les institutions qui limitent leur influence , et dont l'étonnante dextérité se joue des obsta-

elles même qui semblent devoir les accabler. Couvrant une profonde dissimulation, du masque de l'étourderie ; maître, par sa pénétration, du secret des autres, sans jamais livrer le sien, le chancelier savoit tour-à-tour tromper ses rivaux par la légèreté apparente de son caractère souple jusqu'à la bassesse, et déconcerter ses ennemis par une volonté aussi immuable que ses fonctions. Sans illusions comme sans scrupules, son mépris profond pour les hommes lui fit braver les anathèmes de l'opinion, fantastique déesse des temps modernes, dont le XVIII.<sup>e</sup> siècle nous a légué l'apothéose, et dont les Français se sont si cruellement disputé les mobiles oracles. Un projet qui eût effrayé Richelieu et Louis-le-Grand dans leur toute-puissance, Maupeou le conçut sans s'intimider. Il fit plus ; il osa mettre sa volonté à la place de celle de son maître, et l'exécuta presque malgré lui. Elevé dans le camp de ses adversaires, il avoit long-temps étudié l'endroit foible avant de frapper, et la combinaison de ses plans ne manqua, ni d'adresse, ni de profondeur. Entouré de jurisconsultes et de publicistes, dont les talens éprouvés en imposent aux soupçons mêmes sur les lumières qui lui manquoient pour l'accomplissement d'un tel des-

sein , il para ses innovations de quelques réformes utiles ; et quand les magistrats furent tombés dans le piège tendu à leur opiniâtreté , il s'appuya sur cette tourbe d'écrivains qui ne pouvoient pardonner aux Parlemens leur zèle pour la religion d'un Molé et d'un Lamoignon , et dont les écrits étoient déjà devenus une puissance. Dès-lors on vit des moyens tyranniques , sans exemple dans les annales de la Monarchie , employés pour punir une obstination qu'on avoit provoquée ; et l'ancienne magistrature , dispersée , dépouillée , proscrite , pour faire place à une magistrature nouvelle , sans considération et sans souvenirs. Dès que l'inaltérabilité des juges fut ébranlée , et que l'indépendance des Tribunaux , l'une des plus fortes garanties de l'ordre social , parut compromise ; dès qu'on eut attenté à une de ces lois que les Rois de France s'étoient reconnus , pour ne servir de leurs propres paroles , *dans l'heureuse impuissance de violer* , le PRINCE DE CONDÉ n'hésita point. Il ne crut pas pouvoir sacrifier , à la bienveillance dont le Roi lui avoit donné plus d'un témoignage , l'hommage solennel qu'il devoit , comme Prince du sang de France , aux doctrines conservatrices de la Monarchie , et il se sépara de la Cour. Mais , lors-

que le nom de Louis XV fut de toutes parts outragé par des libelles , et sa vie menacée par des placards atroces ; lorsque le vrai courage fut de rentrer dans cette Cour qui perdoit tous les jours quelque chose de sa dignité , et non de persister dans une opposition toujours facile et rarement dangereuse parmi nous ; ce courage fut alors celui du PRINCE DE CONDÉ. C'étoit assez qu'une partie de la constitution de l'Etat eût reçu des atteintes. Le projet d'une alliance illustre (1) lui permettoit d'espérer que , loin de laisser à des factieux le temps d'attaquer les autres parties , il pourroit même réparer la brèche faite à nos vieilles institutions : il se rapprocha donc du Roi après s'être éloigné du ministre , et sa réconciliation devint franche et publique comme sa protestation l'avoit été.

A Dieu ne plaise cependant que l'éclat dont brilla toujours la vie publique du PRINCE DE CONDÉ nous fasse oublier sa vie privée ! Ah !

(1) Le projet d'une alliance illustre..... Il s'agissoit de l'union de Monseign<sup>r</sup>. le comte d'Artois, aujourd'hui MONSIEUR, avec Mademoiselle de Condé , aujourd'hui supérieure des religieuses vouées à l'*Adoration perpétuelle* , à laquelle les sacrifices les plus héroïques sont devenus familiers.

c'est surtout dans la retraite , que nous nous plaisons à considérer les héros ; c'est lorsque les prestiges de leur rang ne les environnent plus , que nous aimons les revoir dignes encore de notre admiration première. Si le nôtre n'eût jamais vécu pour lui-même , il auroit moins ressemblé au plus grand de ses aïeux ; et certes , son repos même ne fut pas sans gloire. Le printemps le ramenoit chaque année dans ce vieux château de Chantilly , encore plein des Montmorency et du Grand-Condé ; chaque année , l'automne le retrouvait toujours dans ce lieu d'enchantement , où , pour ajouter encore à la magie des souvenirs , l'art sembloit avoir épuisé ses prodiges , comme la nature ses contrastes. C'est-là que notre Prince reçut tour-à-tour un Roi de Danemarck , vanté avec enthousiasme pour la justesse et l'étendue de son esprit ; l'héritier du trône des Gustaves , qui devoit bientôt marcher sur leurs traces ; le Prince Henri de Prusse , l'un des héros de Rosback et de la guerre de sept ans , qui ne put être effacé même par le Roi son frère. C'est-là qu'il reçut encore , et ce jeune Comte du Nord , à qui les délices de Chantilly firent regretter un moment d'être appelé par sa naissance à tenir le sceptre de Catherine seconde ; et ce

même Prince héréditaire de Brunswick, jadis son émule généreux, qui, frappé de la délicatesse qui avoit fait enlever du château les trophées de sa défaite, s'écrioit avec tant de justesse : *Vous m'avez vaincu deux fois*. Et qu'on ne craigne pas que la magnificence de ces fêtes fasse négliger au PRINCE DE CONDÉ les soulagemens qu'il doit à l'indigence. Son bonheur étoit d'occuper tous les ans la population de Chantilly, presque entière, à des embellissemens nouveaux, pour épargner la confusion de recevoir à ceux qui lui faisoient goûter le plaisir de donner : et quand elle se seroit effacée de notre mémoire, cette cruelle disette, où toute une contrée dut la vie à l'abondance de ses secours, qui ne sait combien de fois sa bienfaisance, trahie par la profusion même de ses dons, ne put éviter les bénédictions du pauvre qui l'out suivi dans le tombeau ? Ce noble sentiment, inné chez les Bourbons, et commun à tous, ne fut pas toutefois l'unique source de ses jouissances. Dès qu'il eut fait élever dans la capitale du Royaume ce beau palais, si digne de devenir le temple des lois, il n'oublia point que, depuis le Grand-Condé, ses ancêtres avoient toujours protégé ceux qui aimoient et cultivoient les lettres. C'étoit entre eux et des mi-

litaires qui avoient honoré leur profession , que le Prince partageoit ses loisirs. L'urbanité de ses manières , l'aménité de ses discours , l'à-propos de ses réparties , les agréments de son esprit faisoient le charme de ces réunions où il sembloit se délasser de sa grandeur. Tels étoient ses plaisirs habituels ; et si la chasse venoit de temps en temps l'en distraire , c'étoit pour faire éclater encore non-seulement sa justice , mais sa munificence. L'éducation de son petit-fils le condamna bientôt à de nouveaux soins. Mais combien n'y puisa-t-il pas aussi de jouissances nouvelles ! Sans comprimer la vivacité du goût que montrait le jeune Prince pour les exercices du corps , il laissa ses instituteurs développer en lui , sous sa surveillance , les qualités brillantes dont la nature avoit doné son esprit naissant , et s'appliqua surtout à former son jeune caractère. Ce fut lui qui voulut présenter le Duc d'Enghien à la Cour des Pairs étonnée de voir trois générations de Princes siéger ensemble dans son sein (1) ; et qui fit rassembler un camp sur les frontières

---

(1) Monseign<sup>r</sup>. le PRINCE DE CONDÉ , Mg<sup>r</sup>. le duc de Bourbon qui devoit bientôt s'associer aux fatigues et à la gloire de son père , et Mg<sup>r</sup>. le duc d'Enghien.

de Picardie pour compléter l'instruction militaire de ce fils chéri. Oh ! qu'il dut être satisfait de voir se fortifier avec l'âge, dans une ame si belle , cette bonté qui gagne tous les cœurs, et cette loyauté chevaleresque qui les force à l'admiration ! Crois, digne et précieux rejeton d'une race de héros ; crois à l'abri des orages , à l'ombre des lauriers de tes pères ; hâte-toi de croître pour l'honneur d'un si beau nom et pour l'orgueil de tes augustes parens. Mais garde-toi, garde-toi bien d'empoisonner jamais leurs jours en compromettant les tiens par une téméraire confiance dans le respect dû au droit des gens , et songe qu'il est des périls plus inévitables que ceux que tu affronteras un jour au champ d'honneur !

Mais , quand des craintes anticipées m'entraînent déjà dans l'avenir , de quels événemens multipliés le présent vient préoccuper mon esprit ! Louis XV est mort , emportant dans la tombe tout ce qui restoit des idées monarchiques fondées dans le siècle précédent ; un jeune Prince , qui n'est que vertueux et éclairé , occupe son trône ; l'irrésolution s'y est assise avec lui ; et lorsque les lumières politiques semblent devenir universelles , il ne sera pas donné à son inexpérience de rencontrer un seul ministre , vraiment homme

d'Etat. Dans le généreux élan de sa royale bienveillance , ce Prince rappelle les Parlemens sans conditions ; et les Parlemens rappelés , paroissent ignorer jusqu'au nom de la reconnoissance. Un désir exalté de réformes s'empare , sous divers masques , de ses conseils. Sa garde même y est sacrifiée , et tandis que les mousquetaires , licenciés par une méticuleuse économie , vont suspendre leurs drapeaux sans tache aux voûtes de l'église de Valenciennes (1) , notre or , nos munitions , nos vaisseaux , nos soldats , tout est prodigué à une république de marchands , dont l'histoire accusatrice a déjà dénoncé à la postérité le tiède patriotisme et l'ingratitude. Ainsi , par une sorte de fatalité dont on ne sauroit trop déplorer les suites , Louis XVI fonda à grands frais une puissance rivale de l'Angleterre , sans s'acquérir de vrais alliés ; on ne lui sut pas plus de gré de sa loyauté pendant la guerre , que de sa modération en traitant de la paix ; et la gloire de nos succès maritimes ne revint pas même au jeune Roi , qui avoit su créer , en si peu d'années , la seule

---

(1) Tout le monde connoît la prise de Valenciennes par les mousquetaires en 1677, l'un des plus beaux faits d'armes du siècle de Louis XIV.

marine qu'ait eue la France depuis le siècle des Duquesne et des Tourville. Ainsi encore , par une réaction trop peu prévue , les principes que nous avions protégés de nos armes au-delà des mers , commencèrent d'exercer parmi nous une influence funeste. Le torrent des doctrines populaires traversa l'Atlantique pour suivre dans leurs foyers les guerriers français que le Roi de France avoit envoyés les défendre ; et bientôt ce torrent ne reconnut plus de digues sous une Monarchie sans vigueur , où les idées religieuses n'avoient plus d'empire , et dont tous les ressorts se relâchoient par degrés , a dit un de nos écrivains , quoique aucun ne se rompît encore avec éclat. La confusion progressive des intérêts anciens avoit hâté dans les mœurs publiques une révolution presque universelle. Les grands eux-mêmes , en se dérochant trop au joug salutaire des convenances sociales , conspiroient à désordonner les rangs de la société. Que devoit-on penser d'un grand peuple qui , alors même qu'il se glorifioit d'avoir atteint le terme de la civilisation , abjurant toute pudeur nationale , et renonçant à toute son existence passée , cherchoit des applaudissemens et des exemples ailleurs que dans son sein , et demandoit des pensées à un peuple voisin

quand la monarchie de la langue française n'étoit déjà plus contestée en Europe ?

Il étoit enfin venu le moment formidable où Louis XVI devoit répondre de toutes les fautes que tous avoient accumulées depuis le commencement du siècle. Ah ! loin de nous d'accuser l'imprévoyance du Monarque, de l'épouvantable catastrophe qui doit les expier toutes ; loin de nous de chercher sur la terre l'incalculable force qui a dirigé cette catastrophe, et de méconnoître un Dieu vengeur..... dans les événemens qui vont se presser sous nos yeux, comme une Providence ineffable dans ceux qui ont refermé depuis le gouffre des révolutions parmi nous. Fille aînée de la civilisation européenne, la France étoit appelée, par la haute influence de ses doctrines, à une grande mission, que ses derniers écrivains avoient trahie ; ils avoient répondu à l'attente des nations par des maximes corruptrices, et c'est du Royaume très chrétien, comme d'un foyer de destruction, que l'incrédulité avoit lancé tant d'éclairs, fréquens précurseurs de la foudre. La France entière portera la peine de ces étranges *aberrations* qu'elle a encouragées. Elle cherchera la stabilité ; il n'en est plus pour une génération complice, au moins par ses vœux, du

*pervertissement* social : elle demandera le repos ; elle le demandera en vain. Une impatience scandaleuse de toutes les idées reçues tourmente toutes les têtes ; un incroyable dédain de tout ce que les hommes avoient respecté jusqu'alors , s'empare de tous les esprits. Peut-être eût-il suffi , pour sauver la monarchie , d'une puissante diversion à cette ardeur d'activité qui nous est tellement propre , qu'elle menace de nous consumer encore après trente ans d'expérience ; cette puissante diversion ne nous sera point accordée. Les leçons du temps , ce grand conseiller des hommes , sont flétries du nom ignoble de *routine*. Abusés par de vaines théories , d'imprudens novateurs se disputent la volonté d'un Roi qui ne peut avoir de conviction politique ; les édits contradictoires se multiplient ; le vague des idées s'accroît ; et c'est dans de telles circonstances , qu'un ministère inexpérimenté en appelle à l'inexpérience des notables. Dépouillée des vains prestiges dont avoit voulu l'entourer un homme qui n'avoit que de l'esprit , l'administration des finances laisse pénétrer enfin toute la profondeur de l'abîme qu'un siècle de prodigalités avoit creusé. Tout-à-coup l'or de l'étranger vient accélérer le mouvement des esprits et commu-

niquer une impulsion nouvelle à la multitude. On voit pulluler dans la capitale une population nouvelle, composée de tout ce que la corruption humaine a de plus infect, de tout ce que le vagabondage a de plus vil ; et bientôt se succèdent dans une progression effrayante ces insurrections vénales, inconnues à la génération qui alloit finir, et ce trafic de révoltes trop souvent renouvelé aux yeux de la génération qui commence. Dirai-je quel esprit de vertige animoit ce Prélat, que la confiance des notables avoit élevé à un ministère, dont l'expédition de Hollande vint révéler à l'Europe la complete nullité sous un Roi qu'on osoit braver dans la solennité d'une séance royale ? Tout s'unit alors pour précipiter des événemens que tout le monde auroit dû prévoir. Le premier cri d'états-généraux est prononcé, accueilli dans ces grands corps judiciaires auxquels la seule présence des états-généraux devoit enlever toute leur existence politique, qu'un de leurs premiers actes devoit abolir. Ce premier cri, le Clergé le répète avec enthousiasme, comme si un autre ordre de choses ne devoit point faire prévaloir contre lui et les ambitieux que son sein renfermoit, et les religieux récem-

ment émancipés, et les nombreux adeptes du *philosophisme*.

C'est ici qu'il faut s'arrêter pour juger la conduite du PRINCE DE CONDÉ. Et lui aussi, il avoit encouragé long-temps cette soif d'innover, que la bienveillance générale, qui paroissoit dominer tous les sentimens, lui faisoit prendre pour un besoin éclairé d'améliorations. Mais, dès la convocation des notables, ces nobles illusions l'avoient abandonné. Il n'ignoroit point que le doute est mortel en politique comme en Religion et en morale; dans le vide des spéculations qui partageoient les esprits, il crut trouver un point d'appui en se rattachant aux vieilles doctrines de la Monarchie; son erreur fut de n'en pas reconnoître l'insuffisance et l'affoiblissement, et de ne pas même compter comme une puissance, cette opinion publique à laquelle un ministre, né sous un ciel étranger (1) rendoit un culte séditieux, en lui faisant hommage de l'éminente dignité que Louis XVI lui avoit confiée. Avouons-le sans détour; en voulant consolider les trois colonnes qui soutenoient le trône, notre Prince

---

(1) M. Necker.

ne craignit point assez l'attitude hostile du troisième ordre ; il ne vit pas que , s'il étoit possible d'éluder, en le ménageant, ce que ses prétentions avoient de trop démocratique , il étoit impossible de le faire reculer. Telles étoient ses dispositions , quand l'impunité des excès qui suivirent la prise de la Bastille , signala l'impuissance de l'autorité qui devoit les réprimer : dès cet instant , Louis XVI cessa de gouverner la France. Quel intérêt pouvoit y retenir plus long-temps le PRINCE DE CONDÉ ? Que lui restoit-il à faire , que de céder au vœu de son Souverain , qui le chargeoit de pressentir de quels efforts les Rois et les peuples étoient capables en sa faveur ? Mais le temps des miséricordes célestes étoit loin encore , et celui des vengeances étoit arrivé. L'arbre de la Monarchie croissoit depuis quatorze siècles sur le sol français , le temps avoit desséché plusieurs de ses racines ; des rameaux parasites s'y étoient élevés. Lui rendre toute sa vigueur par le retranchement graduel des membres inutiles , c'eût été une entreprise grande et sage : la France ne fut pas jugée alors digne de la voir s'accomplir. Au lieu de greffer sur cet arbre antique de nouveaux rejetons , on le dépouilla tout-à-la-fois de ses branches et de ses racines , et

l'on crut qu'il restoit intact, parce qu'on laissoit debout un tronc désormais sans racines et sans ombrage. Un vent meurtrier souffla bientôt sur ce tronc mutilé, et il disparut dans la tempête.

Après avoir repoussé cette mobilité d'idées qui, des esprits spéculatifs, devoit passer dans les institutions, et successivement les dévorer toutes avec leurs auteurs, le PRINCE DE CONDÉ n'adhérera point à ces désastreuses théories. Non content de désavouer, par un manifeste énergique, cette première constitution, dont la caducité précoce déguisoit mal les germes de destruction recelés dans son sein, il veut conférer sur les moyens d'arrêter l'explosion qu'elle rend inévitable, avec ce chevaleresque Roi de Suède qui avoit donné à l'Europe de si hautes espérances. Mais, quand l'Europe se croit près de les voir réalisées, la main qui conduit tous ces grands événemens, va ramener Gustave III dans ses Etats, où ses meurtriers l'attendent pour l'immoler. Cependant la dévastation de Chantilly se consomme, et malgré d'éloquentes réclamations, le Clermontois, que notre héros a sauvé de la famine, est séparé du domaine de ses pères. Bientôt même leur apanage va lui être ravi. Oh ! combien il est

au-dessus de toutes ces pertes , quelqu'espoir que les factieux aient conçu de leur énormité ! On peut appauvrir les CONDÉS , s'écrie-t-il , mais , les avilir , jamais ! Et , pour avoir encore quelque conformité de plus avec son troisième aïeul , l'exil et l'adversité vont déceler à la fois toute la noblesse et toutes les ressources de son beau caractère.

Le génie des révolutions a déjà promené ses torches incendiaires sur tous les points de notre malheureuse patrie. Voilà qu'il est donné aux hommes les plus médiocres de dominer le peuple le plus impatient du despotisme qui ait existé dans l'univers. Une force inconnue s'est rencontrée , qui les a portés à l'apogée du pouvoir ; un souffle les en précipite. Que les hommes ne s'attribuent point la direction de ces grands mouvemens ; tout s'y fera contre toutes les probabilités , avec cette rapidité qui entraîne les efforts les plus opposés vers un même but. Une confiance indomptable dans leur étoile , c'est-là tout le secret des révolutionnaires ; et cette confiance ne sera pas démentie par les événemens. Chaque page de cette étrange histoire nous présente quelque chose de passif qui confond tous les amours-propres , nous étonne par je ne sais quoi de mécanique qui

repousse toutes les conjectures ordinaires et fait plier tous les obstacles. Où sont-ils ceux dont Dieu s'est servi pour ébranler les trônes? Dès qu'ils ont voulu s'écarter du torrent, le torrent les a engloutis. Qu'ils se lèvent aujourd'hui de leurs tombeaux ces grands coupables qui se sont cru de l'influence. Qu'ils paroissent; que la postérité les interroge; que l'histoire recueille leurs aveux. Qui d'entre eux oseroit se vanter d'avoir compris notre révolution? Que dis-je? d'avoir prévu seulement, un mois d'avance, ce qui arriveroit le mois d'après? Cependant, rien n'a prévalu contre cette force secrète qui se jouoit des conseils humains. Il falloit sans doute que le pouvoir des hommes de sang se prolongeât pour qu'ils se dévorassent eux-mêmes, et pour que le souvenir de cette grande catastrophe et de ses causes retentît éternellement dans la postérité pour l'instruction des peuples et des Rois. Peut-être falloit-il aussi que le sang de l'innocence coulât pour apaiser l'Eternel, et pour que nous fussions, à force d'horreurs, désabusés des préjugés nouveaux du *philosophisme*. A Dieu ne plaise que je souille ces lignes de ces effroyables récits, et que, m'arrêtant à cette impudente prostitution des raisonnemens et des mots

qui distingue cette déplorable époque , ou à ces horribles saturnales , dont le souvenir seul fait pâlir , j'aïlle rapprocher des noms affreux , voués à l'exécration des siècles , de ce nom de CONDÉ , si digne de notre vénération ! Quand la justice de Dieu nous punit d'un côté , j'aïmerois mieux montrer de l'autre sa clémence qui nous protège ; l'Eglise gallicane expiant par dix années de persécutions , son luxe et son penchant aux nouvelles idées , mais conquérant l'estime de ses propres ennemis par l'attitude qu'elle sait conserver au milieu de l'Europe ; les Français se réveillant , au pied des échafauds , de cette léthargie religieuse qui paralysoit les meilleurs esprits ; Dieu couvrant d'une égide nos armées novices , pour que l'héritage des fils de Saint Louis ne reçoive point d'atteinte ; et l'ambition de ceux qui , rêvant un démembrement illusoire , profanoient un sentiment sacré , venant expirer devant nos bataillons victorieux.

Tandis que la France , semblable à un volcan isolé , porte l'épouvante et la destruction dans les contrées voisines ; tandis que ses Princes , rassasiés d'opprobres , sont errans parmi les nations , et qu'on se hâte de disperser les pierres du Sanctuaire et de livrer à la dérision les solennités de son culte ; c'est

au PRINCE DE CONDÉ et à l'énergique population de l'Ouest, qu'il étoit réservé d'absoudre les Français du reproche d'avoir accepté les fers sous lesquels ils gémissaient ; et certes , soyons justes envers celui qui se montra souvent fier des succès obtenus contre lui , cette mission fut honorablement remplie. En effet , pour ne pas dépasser ici les bornes de mon sujet , de quels prodiges ces guerriers français d'outre Rhin n'eurent-ils point à s'enorgueillir ! Blessés ou prisonniers , ils ne peuvent dérober leurs têtes à la mort qu'ils ont évitée sur le champ de bataille ; on les a placés hors de l'humanité. N'importe ; rien ne les fera renoncer à la hauteur de leurs destinées. En vain la femme extraordinaire qui gouverne les Russies , leur offre un établissement paisible dans ses États ; ils ne veulent point d'autre asyle que leurs tentes , point d'autre patrie que la France affranchie de ses oppresseurs. La discipline qui fuit les camps de la république , a suivi l'oriflamme sur la terre étrangère ; plus d'une fois encore , il redeviendra l'étendard de la victoire , et ceux qui s'y rallieront , le trouveront toujours , comme le panache blanc du bon HENRI , dans le chemin de la gloire et de l'honneur. Osons le dire ; l'éclat dont bril-

lèrent les armes françaises dans ces guerres trop fameuses , ne seroit pas connu tout entier , si l'on croyoit que le petit nombre de ces défenseurs du trône les laissoit inaperçus au milieu des baïonnettes étrangères. L'histoire équitable immortalisera , entre tant de combats , ceux de Weissembourg , de Bersheim , de Biberach et de Constance (1). Elle n'oubliera point la part active qu'eut à la prise de Mayence cette petite armée ; ni cette mêlée nocturne de Kamlack , qui rappelle la meurtrière victoire d'Almanza ; ni cette défense opiniâtre du pont de Munich , qui dura dix-huit jours ; ni cette périlleuse journée de Steinstadt où la mort vint frapper un officier du génie entre le PRINCE DE CONDÉ et le Duc de Berry. Elle peindra l'illustre commandant de cette petite armée qui grandissoit au feu , suivant l'expression d'un général allemand , aux prises avec le plus habile des généraux de la république , remportant sur lui des avantages , quoique inférieur par le nombre de ses soldats ; le vainqueur de Johannesberg , réduit , comme le Grand-Condé , à obéir à des

---

(2) Voyez l'ouvrage de M. le marquis d'Ecquevilly sur les campagnes de l'armée de Condé.

chefs souvent au-dessous de lui , réparant leurs fautes , sauvant les débris de leurs troupes , et constamment animé de la bonté naturelle à sa race et de la loyauté des anciens preux. Avec quelle sollicitude paternelle il adoucissoit les fatigues de cette poignée de braves auxquels il étoit uni par la double fraternité de la gloire et du malheur ! Avec quelle abnégation de lui-même il refuse de commander , même à Suwarow , plutôt que de ne plus voir leur fortune associée à la sienne ! C'étoit parmi eux aussi qu'il vouloit faire reposer ses cendres , ignorant encore si elles pourroient être confiées au sol natal ! ..... Honte , honte éternelle au guerrier sans entrailles , qui ne voit point pour lui de devoirs au-delà de ses opérations militaires ! il pourra nous étonner par la supériorité de ses talens , mais il ne forcera point notre admiration ; il ne connoît pas le prix des cœurs. Jamais les bénédictions du mourant n'ont frappé son oreille sourde à ses cris. Jamais l'aspect des hommes qu'il a sauvés n'est venu consoler son cœur du sang que sa terrible profession le condamne à faire répandre. Tel n'étoit point l'aïeul du duc d'Enghien. Que de fois il oublia , comme son petit-fils , les fatigues d'une longue marche ou de plusieurs heures

de combats pour visiter les prisonniers français, pour les rassurer contre la crainte des représailles, pour converser familièrement avec eux ! Ah ! n'étoit-ce pas déjà trop pour son cœur déchiré, d'être leur ennemi sur le champ de bataille ! Partout ailleurs, il étoit leur concitoyen, leur ami, le protecteur des blessés, auxquels il faisoit prodiguer les mêmes soins qu'à ses compagnons d'armes, et souvent même leur libérateur. Faut-il s'étonner, après cela, que, dans les momens d'armistice, il n'ait pas craint de s'avancer seul dans les rangs républicains, et qu'il n'ait jamais cessé d'y recueillir les témoignages du respect qu'inspiroient ses vertus ?

Au milieu des obstacles multipliés qui le contrarioient de toutes parts, ce grand Prince sut se préserver de ce fatalisme politique, refuge ordinaire des âmes foibles dans les jours d'épreuve, quand les événemens les abandonnent ; comme si l'homme qui puise ses opinions dans sa conscience, soumettoit sa conviction aux événemens. De même qu'il sait encourager ceux qui l'entourent, en leur donnant l'exemple de toutes les privations, il ranime les royalistes de l'intérieur, en leur communiquant cette confiance profondément sentie dans le Dieu qui juge les rois et les peu-

ples, confiance si digne d'être enfin justifiée , parce qu'elle ne lui a jamais manqué. C'étoit ainsi qu'il avoit acquis à la cause royale un des talens les plus distingués qu'aient développés les guerres de la révolution : le PRINCE DE CONDÉ et le conquérant de la Hollande étoient faits pour s'entendre et s'estimer. Toutefois notre délivrance devoit être encore différée ; et les vœux que ces deux grands-hommes avoient formés pour nous rendre , sans effusion de sang et sans l'intervention des étrangers , à la dynastie légitime , étoient sans doute trop beaux pour qu'il leur fût donné de les accomplir. Mais , quoique la Providence eût permis qu'une si heureuse entreprise fût découverte , il n'y eut qu'une voix en Europe sur ceux qui n'avoient pas désespéré de l'exécuter. De tels desseins n'appartiennent qu'à de tels hommes ; et le PRINCE DE CONDÉ surtout reçut des marques non équivoques de l'estime des capitaines les plus recommandables comme des plus illustres Potentats. Le Czar Paul I.<sup>er</sup> lui en donna une preuve bien éclatante dans la généreuse hospitalité qu'il lui rendit , et dans l'accueil qu'il fit à son corps d'armée , quand l'Allemagne fut fermée à ces nobles victimes des vicissitudes humaines. Un vaste domaine lui fut

assigné ; un ameublement semblable à celui de Chantilly , ornoit l'hôtel magnifique dont cet Empereur lui fit présent , et le Prince put croire un moment qu'il étoit rentré dans le palais de ses pères. Là , il méditoit encore sur l'art de la guerre dont il avoit successivement étudié toutes les parties pour en approfondir tour-à-tour tous les secrets, lorsque des hostilités nouvelles l'appelèrent à une nouvelle application de ces études. Mais en vain déploiera-t-il encore des talens qui n'ont pas été contestés , même par l'esprit de parti ; en vain joindra-t-il la bravoure d'un de nos anciens chevaliers, au sang-froid et au coup-d'œil sûr d'un vieux général ; des événemens imprévus alloient rendre encore ces derniers efforts inutiles.

La France , échappée au néant qui poursuit les révolutionnaires , s'est jetée par lassitude dans les bras d'un étranger qui , pour dominer le tourbillon qui agitoit ce malheureux pays , lui imprime une direction nouvelle. Dieu, qui nous réservoit cette dernière leçon , le conduit de succès en succès. C'en est fait ; toutes les puissances belligérantes , fatiguées par tant de secousses , s'inclinent devant son épée , et *il n'y a plus de rois en*

*Europe* (1). Quelle loi impérieuse la nécessité vint alors imposer au PRINCE DE CONDÉ ! C'est maintenant qu'il a besoin de toute sa constance, de tout son courage ; il faut licencier son armée. Ah ! sans doute elle fut bien pénible à tous, cette séparation fatale ! sans doute ces adieux réciproques furent bien déchirans ! Quitter ces drapeaux témoins pendant dix années de tant de sacrifices héroïques, n'étoit-ce pas perdre une seconde patrie ? L'Angleterre offre une retraite à celui qui avoit formé ces bataillons et qui les avoit guidés dans tant de hasards : il court s'y ensevelir, heureux dans son infortune de pouvoir charmer l'amertume de ses regrets, en se livrant aux lettres qu'il a toujours aimées et à ces sentimens d'un ordre plus élevé encore, qui seuls peuvent calmer tous les chagrins. C'est dans cette solitude qu'il consacra ses loisirs à élever à la mémoire du Grand-Condé un monument littéraire digne de lui (2), un monument que respectèrent les passions

(1) Propres paroles de Mg<sup>r</sup>. le duc d'Enghien.

(2) Essai sur la vie du Grand-Condé, par L. J. de Bourbon, son 4.<sup>e</sup> descendant. Il y a eu plusieurs éditions de cet ouvrage.

mêmes des hommes. La simplicité qui sied à la vertu, et surtout à la vertu malheureuse, semble avoir dicté cet écrit, qui, par la modestie de son titre et la précision de style qui le distingue, peut être rapproché des commentaires du plus fameux capitaine de l'ancienne Rome. Hors de ces nobles délassemens, la Religion de ses pères occupa dès-lors toutes ses pensées; elle embellissoit encore sa bienveillance inépuisable pour ces malheureux émigrés errans sur la terre d'exil, auxquels il ne restoit d'autre patrimoine que le souvenir de ce qu'ils avoient souffert : il la mêloit à toutes ses actions. Ah ! cette Religion, quelque divine qu'elle soit, ne sauroit avoir trop de consolations pour l'horrible coup qui le menace. L'homme qui convoite le trône des Bourbons a soif de leur sang; il ne peut parvenir au souverain pouvoir qu'en marchant sur le corps d'une grande victime : il est déjà fait, cet horrible choix. Le Corse en a frémi de joie; il a dit dans sa pensée : le jour est venu, la victime est dans mes mains; saisissons le glaive, et frappons-la. Roches d'Amesbury, de quelle nouvelle sinistre venez-vous d'être frappées? D'Enghien n'est plus; il est tombé sous le plomb homicide, en remerciant Dieu de périr de la mort d'un

soldat! D'Enghien n'est plus; et le sang des Condés est désormais tari pour la France! Oh! qui me donnera, comme au prophète des malheurs de Sion, qui me donnera d'égaliser les lamentations aux douleurs? Non, le cœur humain n'a rien en lui qui puisse adoucir l'amertume de semblables pertes: le PRINCE DE CONDÉ ne se consolera point; l'espoir de sa race n'est plus! et que peut toute la force du sage dans de telles circonstances? Que peut le héros? que peut même le chrétien..... Mais, que dis-je? le chrétien peut pardonner.

Si l'adversité a montré LE PRINCE DE CONDÉ supérieur aux ames vulgaires, la Religion l'élèvera au-dessus de lui-même, et les plaies de son cœur seront cicatrisées. Il n'a point péri, le monument sacré des pensées de paix dont il étoit rempli, ce testament immortel, digne d'être lu après celui du Roi-Martyr, dont il avoit si énergiquement déploré l'assassinat. C'est dans ce testament qu'après avoir protesté, comme lui, qu'il mouroit dans la foi des Montmorency et des Condés, il traçoit, il y a treize ans, ces paroles vraiment sublimes par la simplicité du style et la hauteur des sentimens: malheur au pointilleux panégyriste qui craindrait de les ré-

péter telles que l'aine du PRINCE DE CONDÉ les lui a dictées : *Je remercie Dieu de n'avoir jamais laissé pénétrer dans mon ame la plus petite idée de vengeance contre ceux qui nous ont fait tant de mal ; et j'espère que sa miséricorde et la clémence du Roi les ramèneront tôt ou tard à ces principes sacrés qui peuvent seuls rendre à la France son bonheur et sa tranquillité.*

Ainsi les prospérités toujours croissantes qui entraînoient le colosse vers sa chute, en augmentant la résignation du PRINCE DE CONDÉ, n'avoient pas éteint chez lui l'espoir de mourir dans sa patrie. Je ne sais, écrivoit-il de sa retraite, mais il me semble qu'ici je suis moins exilé. Grâce lui soient rendues dans la tombe, de n'avoir pas désespéré du cœur des Français ! ..... Mais quoi ! déjà ses vœux s'accomplissent avec une rapidité inattendue. Ces populations armées qu'un homme avoit précipitées sur l'Europe, sont refoulées de toutes parts dans le sein de la France. L'heure des miséricordes célestes a sonné ; le fléau de Dieu est abandonné à sa propre faiblesse et la France et l'Europe sont délivrées à la fois du faix énorme des humiliations qu'un bras vengeur accumuloit sur elles depuis tant d'années. C'étoit à notre Prince,

à cet auguste vétéran de la fidélité, qu'appartenoit l'honneur d'accompagner sur la terre natale le Roi qu'il avoit proclamé jadis dans les camps. Ah ! qu'il ne se croie point étranger aux transports qui éclatent sur leur passage. Nos braves pouvoient-ils se défendre d'un noble enthousiasme, en voyant cette tête blanchie dans des combats commandés par l'honneur, et que tant de périls avoient respectée ? Pourquoi faut-il que sa vieillesse ne nous permette pas de le conserver longtemps parmi nous ? Mais du moins, avant de nous quitter, il jurera obéissance à cette Charte, fruit inappréciable des méditations du Monarque dans les jours mauvais ; à cette Charte qui rend à la Monarchie toute sa pureté que le temps avoit corrompue, et toute sa vigueur que le temps avoit affoiblie. Du moins il reverra encore le séjour de ses pères ; et, s'il n'y retrouve plus ces jardins chantés par Delille et plantés par tant de héros, si elle a disparu cette retraite de la valeur où l'étranger contempla tant de fois l'armure de Jeanne d'Arcq et de Henri IV, il connoîtra que le souvenir des bienfaits de ceux qui l'ont habitée ne s'est point effacé ; et les modestes appartemens que le dédain des Vandales a laissés debout, seront pour-

vus de tout jusqu'au luxe , pour me servir des propres expressions de ce bon Prince.

Cependant ses dernières années s'écouloient au milieu de ces débris ; le terme d'une vie de plus de quatre-vingts ans s'approchoit. Revenu dans la capitale , il animoit encore par sa présence et par son aménité patriarcale , une société choisie , vraiment digne de charmer les ennuis de sa vieillesse, lorsqu'une maladie de quatre jours vint l'enlever aux indigens qui , agenouillés en foule à la porte de son palais , unissoient leurs vœux pour obtenir du Très-Haut la conservation de celui dont les secours avoient coutume de prévenir jusqu'à leurs plaintes. Il vit la mort avec le même calme qu'il l'avoit bravée dans les batailles. Aucun murmure n'étoit échappé de sa bouche depuis son retour comme dans ses malheurs ; on n'entendit aucune parole amère démentir dans ses derniers momens la sérénité d'une conscience en paix avec elle-même. Il rayonnoit déjà des sublimes espérances du christianisme ; et , comme autrefois Bayard , ses derniers mots furent une religieuse *aspiration* vers le Dieu des justes auquel il alloit se réunir. Disons-le hautement , les sentimens que fit éclater sa mort par-tout où il avoit vécu ,

furent unanimes. Ceux dont il avoit adopté la gloire militaire confondirent leurs regrets avec les regrets de ceux qu'une longue société d'infortunes et de fatigues avoit rendus dignes de se nommer ses frères d'armes. On a vu plusieurs guerriers toucher de leur épée celle du Prince ; touchante illusion qui prête au glaive du héros le pouvoir de communiquer la valeur. On a vu des habitans de Chantilly se jeter aux pieds des gardes que l'affluence de la multitude a rendus nécessaires , pour obtenir de le revoir encore une fois. Un invalide centenaire , qui semble représenter à lui seul cette armée témoin des premiers exploits du Prince, s'est aussi avancé dans cette foule : « et moi aussi, dit ce noble vieillard , je veux rendre un dernier hommage à mon général. » A ces mots, les rangs pressés de la multitude s'ouvrent devant lui : soutenu par deux soldats, il s'approche du cercueil , lentement et dans un douloureux silence ; ses yeux affoiblis y demeurent longtemps fixés et se remplissent de larmes. Puis , tout-à-coup, se retournant vers les guerriers qui l'entourent : « Camarades, s'écrie-t-il, vous ne rendrez jamais le même devoir à un plus brave.... » Ce sont-là les hommages funèbres qui conviennent à un CONDÉ !

Grand Prince ! dormez en paix dans l'asile funèbre des Duguesclin et des Turenne, à côté de ce roi pour lequel vous avez si vaillamment combattu, et qui comme vous a généreusement pardonné. Dormez en paix, et reposez-vous enfin de vos longues fatigues. Vos cendres ne seront pas troublées par des dissensions nouvelles; votre mémoire ne restera point honorée à demi parmi nous. Il sera un jour réalisé ce vœu tout français solennellement émis dans une grande assemblée : votre statue s'élèvera au milieu de nous, environnée des souvenirs de votre vie toute entière; et, pour rappeler sans cesse votre glorieux exemple à des Français enfans d'un même Roi et sujets d'une même patrie, nous graverons ces mots sur le piédestal : A LA CONCORDE.

Après la lecture de l'ouvrage couronné, le président ouvre le billet cacheté qui y étoit joint, et proclame le nom de l'auteur (1), M. *Joseph-Théophile FOISSET*, de Bligny-sous-Beaune (Côte-d'Or).

---

(1) *N. B.* L'auteur n'est âgé que de 19 ans.

---

# PROGRAMME

DES PRIX PROPOSÉS POUR 1820 ET 1821.

---

UN préjugé funeste , qui paroît avoir pris naissance dans le moyen âge , dans ces siècles d'agitation et d'ignorance où l'Europe étoit couverte des ténèbres de la barbarie , et qui naturalisé pour ainsi dire parmi nous , s'y maintient encore , malgré la civilisation la plus avancée , a fixé l'attention de l'Académie. Ce préjugé qui n'est fondé que sur la fausse idée qu'on s'est faite de l'honneur , et qui n'en est pas moins demeuré , jusqu'à ce jour , indestructible , consiste dans le détestable usage de provoquer un adversaire au combat singulier. C'est lui qui a fait les duellistes , les spadassins , et qui porte chaque jour le deuil et la consternation dans le sein des familles. Contre lui les lois civiles actuelles sont muettes , et les lois divines ont toujours été impuissantes. Le meurtre , lorsqu'il a lieu , n'est pas l'objet des recherches de la justice , et le meurtrier reste

impuni. Faut-il s'étonner, après cela, de la fréquence des duels et de la sécurité de ceux qui se rendent coupables d'un tel délit : aussi leur nombre semble-t-il s'accroître tous les jours, et il n'est pas rare de voir des amis intimes, des amis qui le sont dès l'enfance, forcés, par ce faux point d'honneur, à s'entr'égorger, souvent pour un mal-entendu. Le spadassin, toujours insolent, querelleur, n'ayant d'autre courage que celui qu'il trouve dans une certaine supériorité d'adresse qui lui vient de l'habitude de l'escrime, cherche un ennemi parmi ceux qui ne pensent pas à lui, qu'il n'a même jamais connus, et que bien sûrement il croit d'une moindre force que lui; et si, le défi étant accepté, il vient à triompher, comme il s'y attend, alors, tout fier de sa victoire, il se croit un personnage redoutable, joue le rôle de protecteur envers ceux qui admirent sa vaillance, heureux de cacher ainsi sa lâcheté sous le manteau de la bravoure. Le faux honneur ne peut être le partage que du faux brave.

Déterminée par ces considérations, l'Académie propose pour sujet du Prix à décerner en 1820, la question suivante :

*Quels seroient les moyens les plus effi-*

*caces d'extirper du cœur des Français , cette maladie morale , reste de la barbarie du moyen âge , ce faux point d'honneur , qui les porte à verser leur sang dans les duels , au mépris des préceptes de la Religion et des lois de l'Etat ?*

La Météorologie nous intéresse sous une infinité de rapports. Les végétaux et les animaux qui nous nourrissent et nous habillent, notre santé, nos sensations, et quelquefois la force même de nos facultés intellectuelles reconnoissent son influence ; aussi a-t-elle été dans tous les temps le sujet des études et des méditations des physiciens. Tant d'efforts et de travaux n'ont obtenu qu'un succès médiocre ; et tandis que notre intelligence s'élevant jusqu'à la loi qui régit la matière , peut embrasser dans leur ensemble les mouvemens de la terre et des astres , elle ne possède que des systèmes et des conjectures plus ou moins probables sur les causes des météores aqueux , les plus importants de tous ; et cependant ils se passent sous nos yeux , ils nous environnent , nous touchent et affectent immédiatement tous nos sens. C'est que l'action du soleil sur

les planètes est tellement prépondérante sur les actions mutuelles de celles-ci, qu'il a été permis de l'isoler pour l'étudier à part, de la mesurer, et d'en donner l'expression mathématique. Mais les phénomènes atmosphériques étant produits par plusieurs agens également puissans, dont quelques-uns sont imparfaitement connus, la difficulté de démêler et calculer la part de chacun et son degré d'influence est presque insurmontable. Toutefois nous sommes parvenus à une époque où des découvertes importantes présagent un meilleur succès et commandent de nouvelles tentatives : la théorie de la chaleur, son action sur les gaz et les vapeurs, les lois des mélanges de ces deux genres de fluides élastiques, la composition et la constitution de l'atmosphère, et plusieurs autres beaux résultats des recherches modernes, sont autant de fanaux nouvellement placés pour éclairer la route et dissiper une partie des ténèbres qui la couvrent. Déjà la rosée a laissé découvrir son secret, et une foule de faits particuliers sont venus se ranger sous la même explication. Les phénomènes sont mesurés avec plus de précision ; les instrumens d'observation sont devenus plus exacts

et plus parfaits. Nonobstant tous ces secours, on se flatteroit sans doute si l'on espéroit une solution complète ; mais il est important de réunir les travaux épars, et de fixer le point où nous sommes arrivés.

L'Académie propose, pour sujet du prix de Physique qu'elle décernera en 1821, cette question :

*Jusqu'à quel point peut-on, dans l'état actuel de la Physique, expliquer les phénomènes météorologiques aqueux ?*

Le prix pour chaque question est une médaille d'or de la valeur de 300 fr. Les Mémoires, envoyés au concours, seront adressés, *francs de port*, au Secrétaire de l'Académie, avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année où le prix doit être décerné. Ce terme est de rigueur.

Les concurrens ne se feront connoître, ni directement ni indirectement ; ils joindront à leur Mémoire, un billet cacheté, contenant leurs noms, qualités et demeure, et portant la même épigraphe que celle mise en tête de la pièce.

Ils sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des Ouvrages qui lui auront été adressés, mais les auteurs auront la liberté

( 270 )

d'en faire prendre des copies, s'ils le désirent.

Les Membres résidens de l'Académie ne sont point admis au concours.

*Signé* ANTOINE, D. M., *Président.*

VALLOT, D. M., *Secrétaire.*

---

# TABLE

## DES MATIÈRES.

|                                   |                                  |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| DISCOURS D'OUVERTURE. pag. 1.     | Bisse peau . . . . . 26.         |
| Compte rendu . . . . . 8.         | Bolet mie de pain . . . . . 24.  |
| AGRICULTURE . . . . . 10.         | Borachera. . . . . 78.           |
| Incision annulaire de la          | Butua. . . . . 82.               |
| vigne . . . . . 10.               | Chequinquamins. . . . . 78.      |
| Provignement de la vigne. 13.     | Chifung ( Herbe ) . . . . . 93.  |
| Essai sur les moyens de pré-      | Chili ( Arbre du ) . . . . . 83. |
| venir les épizooties; par         | Ciennéen . . . . . 69.           |
| M. de SOUHEY. . . . . 15.         | Cistifolio arbor. . . . . 78.    |
| Destruction des campa-            | Cola. . . . . 72.                |
| gnols . . . . . 19.               | Cornu plantabile. . . . . 76.    |
| Abus de l'emploi de l'arsenic 19. | Cropiot . . . . . 77.            |
| Vitriolage des céréales. . 20.    | Cryptogamie parasite . . . 30.   |
| Glands doux . . . . . 23.         | Erva do rato . . . . . 85.       |
| BOTANIQUE. . . . . 23.            | Ethiopie ( Herbe d' ) . . . 89.  |
| Agaric des gerçures . . . . 27.   | Euphorbe. . . . . 32. 37.        |
| Alvarde . . . . . 59.             | Feuilles ambulantes . . . . 54.  |
| Ambutua . . . . . 82.             | Flabia ( Plante ) . . . . . 48.  |
| Amour ( Plantes d' ) . . . . 48.  | Floribundio . . . . . 78.        |
| Animalcules infusoires. . . 29.   | Gelsomoro . . . . . 72.          |
| Antipathique ( Arbuste ). . 87.   | Gous-es d'un arbre qui retire    |
| Arbre de mille ans . . . . . 69.  | au rosage . . . . . 81.          |
| Arbre du Chili . . . . . 83.      | Guacatane . . . . . 59.          |
| — Des Philippines . . . . . 84.   | Hiaci . . . . . 75.              |
| — Porte-dragon . . . . . 81.      | Huile de Palme . . . . . 93.     |
| — Porte-or. . . . . 87.           | Hydne hémisphérique . . . 25.    |
| — De Sumatra. . . . . 83.         | Insectorum incunabula . . 37.    |
| Arbre Fontaine . . . . . 66.      | Jasminum Brasilianum . . 79.     |
| Arbre portant agneau . . . . 62.  | Karante. . . . . 80.             |
| Arbre porte cornes. . . . . 77.   | Kinsu. . . . . 91.               |
| Arbres admirables. . . . . 46.    | Lamba . . . . . 83.              |
| — anatifères . . . . . 53.        | Licondo . . . . . 70.            |
| — aux mouches luisantes . 55.     | Lungsin ( Herba ). . . . . 89.   |
| — ostréifères . . . . . 53.       | Mancenillier . . . . . 86.       |
| — à pirogue . . . . . 71.         | Mandragore . . . . . 56.         |
| Asbeste ( Herbe ) . . . . . 90.   | Matière verte. . . . . 27.       |
| Baharas. . . . . 52.              | Matuui . . . . . 83.             |
| Bakeli. . . . . 82.               |                                  |
| Baxana . . . . . 85.              |                                  |
| Betula papyrifera. . . . . 71.    |                                  |

|                                     |         |                                         |      |
|-------------------------------------|---------|-----------------------------------------|------|
| Matuni . . . . .                    | 83.     | Zainouna. . . . .                       | 79.  |
| Melissæ species agrestis . . . . .  | 77.     | MÉDECINE . . . . .                      | 96.  |
| Millenaria . . . . .                | 69.     | Enfant né avec des dents. . . . .       | 96.  |
| Mouches végétales . . . . .         | 54.     | Empoisonnemens acciden-                 |      |
| Nerf de bœuf . . . . .              | 58.     | tels . . . . .                          | 97.  |
| Nirabix . . . . .                   | 85.     | Sur le sommeil. . . . .                 | 99.  |
| Noix de Gambie. . . . .             | 72.     | ZOOLOGIE. . . . .                       | 99.  |
| Nux de Gamba. . . . .               | 72.     | Boudin de mer . . . . .                 | 102. |
| Oxalis sensitiva . . . . .          | 65.     | Thecospondylus. . . . .                 | 102. |
| Papaver Swertzii . . . . .          | 80.     | Crasse de mer. . . . .                  | 103. |
| Peci . . . . .                      | 90.     | PHYSIQUE . . . . .                      | 105. |
| Petsi . . . . .                     | 90.     | Latitude du Puy. . . . .                | 105. |
| Philippines ( Arbre des ) . . . . . | 84.     | Abaissement de températ. . . . .        | 106. |
| Phillo . . . . .                    | 80.     | De la flamme . . . . .                  | 108. |
| Philtres. . . . .                   | 48.     | MÉCANIQUE . . . . .                     | 131. |
| Pindo. . . . .                      | 76.     | Pompe à cric . . . . .                  | 131. |
| Plante de chasteté. . . . .         | 62.     | CHIMIE appliquée aux arts . . . . .     | 133. |
| — à pronostiquer . . . . .          | 49.     | Décomposition du sel ma-                |      |
| — provoquant des sueurs de          |         | rin. . . . .                            | 133. |
| sang . . . . .                      | 46.     | Origine des céréales . . . . .          | 135. |
| Pommes de Sodome . . . . .          | 73.     | Le soleil peut-il être habité . . . . . | 138. |
| Pompoquam . . . . .                 | 80.     | ANTIQUITÉS. . . . .                     | 139. |
| Porte-dragon ( Arbre ) . . . . .    | 81.     | Tombeaux du Mont-Afri-                  |      |
| Porte-or ( Arbre ) . . . . .        | 87.     | que . . . . .                           | 139. |
| Pronostiques ( Plante à ) . . . . . | 49.     | Grands plaids de Dieu . . . . .         | 162. |
| Pusu ( Herbe ) . . . . .            | 92.     | Généalogie Bouhier. . . . .             | 164. |
| Quei ( Herbe ) . . . . .            | 89.     | Entrées solennelles des rois            |      |
| Rattiak. . . . .                    | 71.     | de France. . . . .                      | 166. |
| Rose de Jérico. . . . .             | 50.     | Arc des orfèvres . . . . .              | 167. |
| Saamouna. . . . .                   | 70. 79. | Sur l'excellence de l'archi-            |      |
| Sensitives. . . . .                 | 65.     | tecture . . . . .                       | 168. |
| Serpentaria. . . . .                | 60.     | De l'aptitude de quelques               |      |
| Sidereon . . . . .                  | 61.     | peuples, etc. . . . .                   | 187. |
| Siler frutice . . . . .             | 80.     | NÉCROLOGIE. . . . .                     | 188. |
| Spaccalocchio . . . . .             | 61.     | Sur le père FOURCAUD. . . . .           | 188. |
| Sumatra ( Arbre de ) . . . . .      | 83.     | Sur Jos.-Gaspard PICARD. . . . .        | 188. |
| Tangaraca . . . . .                 | 85.     | Sur Aub.-Louis MILLIN. . . . .          | 190. |
| Teng. . . . .                       | 92.     | Sur Gaspard MONGE . . . . .             | 192. |
| Valisnérie . . . . .                | 95.     | Nominations . . . . .                   | 194. |
| Xarapisca. . . . .                  | 77.     | Ouvrages imprimés en-                   |      |
| Xochi copalli. . . . .              | 77.     | voyes . . . . .                         | 195. |
| Xonaquilpatlis . . . . .            | 78.     | Rapport sur le concours. . . . .        | 206. |
| Yga . . . . .                       | 71.     | Éloge couronné. . . . .                 | 210. |
| Yu ( Herbe ) . . . . .              | 91.     | Nom de l'auteur. . . . .                | 264. |
| Yuvera . . . . .                    | 71.     | Programme des prix. . . . .             | 265. |

---

---

# ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES  
DE DIJON.

---

---

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 24 AOÛT 1820,  
*Consacrée à la lecture du Discours qui a  
mérité le prix proposé par délibération  
de l'Académie, en date du 20 février  
1820, pour l'Éloge historique de S. A. R.  
Mgr. le Duc DE BERRY.*

~~~~~

**A**PRÈS avoir annoncé l'ouverture de la  
séance, M. DURANDE, chevalier des ordres  
de Saint-Michel et de la Légion d'honneur,  
s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Trois fois, dans cette enceinte et dans un  
court espace de temps, nous avons déjà so-  
lennellement déploré la perte de grands  
princes non moins augustes par leurs vertus  
qu'intéressans par leurs malheurs.

Trois fois nous avons invoqué le génie  
des lettres pour célébrer la gloire de nos in-  
fortunés Bourbons, et répandre quelques

fleurs sur leurs tombes sacrées; et toujours, Messieurs, vous êtes venus partager notre deuil et notre affliction.

Mais lorsque le ciel sembloit las de tant de malheurs, lorsqu'enfin les rayons de l'espoir commençoient à luire sur notre malheureuse patrie, un exécrable assassinat nous a de nouveau plongés dans la plus profonde consternation. Quel sort nous est donc réservé? et faut-il encore des crimes inouis pour épuiser la colère du ciel?

Trois de nos princes, ceux qui avoient tant de titres à notre amour et à notre dévouement, sont tombés sous le fer parricide : un seul, celui qui nous honoroit de son auguste protection, celui dont le nom si révérend rappelle la victoire et les muses, lui seul a péri par l'effet de cette inévitable destinée qui veut que rien n'échappe à la faux du temps, pas même ceux qui sont sur la terre les images et les représentans de la Divinité.

La France n'aura-t-elle donc plus que des jours de pleurs et de désolation? et sommes-nous destinés à toujours vivre au milieu des assassinats et des conjurations?

Le ciel cessera-t-il enfin de nous écraser du poids de son courroux? Ah! sans doute, il est encore une espérance, et nous devons

l'attendre de cette fleur qui est au moment de naître , et dont le crime des crimes a détruit la principale tige.

Puisse t-elle perpétuer cette auguste dynastie qui , pendant tant de siècles , a fait la gloire et le bonheur de la France ! Puisse-t-elle un jour nous offrir une fidelle image de ce bon CHARLES , de cet auguste prince qui , monté sur le trône , eût rappelé et fait renaître dans un seul règne les trois époques les plus glorieuses des annales de notre histoire , les règnes de Louis XII , d'Henri IV , et de Louis XIV !

Combien il est désirable que les destinées de la France soient enfin fixées et rendues dignes d'une si grande nation ! Sans doute les moyens d'y parvenir sont au pouvoir du Gouvernement ; mais les lettres peuvent-elles y contribuer par la pureté de leurs principes , par la noblesse de leurs écrits ? Eh ! Messieurs , quoi de plus ami d'un gouvernement fixe , quoi de plus essentiellement partisan de l'ordre et de la paix que les sciences et les lettres !

Elles fleurissent et prospèrent à l'ombre de l'olivier.

Elles fanent et se dessèchent au milieu des désordres et des convulsions politiques :

cependant *les lettres* n'admettent point d'esclavage , mais elles veulent une liberté sage , qui soit celle de tous.

*Les lettres* usent de la liberté d'écrire , mais elles ne la réclament que pour la gloire et l'honneur de leur pays ; elles proscrivent ces opinions erronées et systématiques , sans doute moins applicables à la civilisation qu'à l'état de nature , et toujours essentiellement subversives de tout gouvernement , de tout bonheur et de toute sécurité.

*Les lettres* sont pleines de respect pour la religion de nos pères , mais elles ne repoussent point la tolérance. Qui plus qu'elles sont convaincues de la nécessité impérieuse de la Religion sans laquelle il ne peut exister ni frein pour la perversité , ni consolation pour la misère , ni refuge pour l'infortune.

*Les lettres* se prononcent contre l'adulation , mais elles savent estimer les grands , ou par leurs propres services , ou par ceux qu'ont rendus leurs ancêtres ; c'est un hommage qu'elles aiment à leur rendre dans l'intérêt de la société : mais , lorsqu'ils veulent se prévaloir de ce qu'ils sont , elles les respectent de loin , et les abandonnent à leur propre grandeur.

*Les lettres* sont ennemies de l'orgueil et

des sottes prétentions , mais elles savent donner un juste tribut d'éloges au mérite modeste et aux talens utiles.

Elles savent dispenser à propos et l'estime et la considération.

Avec elles l'estime s'acquiert par raison et non par cabale.

Avec elles la considération se gradue par les services rendus , et jamais elles ne la font dépendre de cet éclat trompeur que n'environne aucun mérite , et qui pour lors devient la première cause de tous les maux et de tous les désordres.

Sans doute le plus beau titre de gloire des lettres sera toujours l'avantage de pouvoir préconiser les actions et les vertus des grands princes. Avec quelle satisfaction n'empruntent-elles pas l'organe de la renommée , lorsqu'elles voient dans un monarque le bonheur de tout un peuple , et dans un grand prince l'espoir des générations futures.

Consternée de douleur , et frappée des éminentes qualités de SON ALTESSE ROYALE LE DUC DE BERRY , l'Académie , dans sa séance du 20 février , proposa pour sujet d'un prix à décerner le 24 août 1820, l'Eloge de très haut , très puissant et très excellent

PRINCE CHARLES-FERDINAND D'ARTOIS, FILS  
DE FRANCE et DUC DE BERRY.

Plusieurs écrivains se sont mis sur les rangs ; mais il étoit impossible que leurs généreux efforts fussent couronnés d'un égal succès. Sur treize mémoires qui sont parvenus à l'Académie, dont trois en vers, et notamment un poëme en quatre chants, deux seulement, écrits en prose, ont mérité et fixé d'une manière plus spéciale l'attention de l'Académie.

L'un de ces mémoires, n.º 8, et portant pour épigraphe : *Les indifférens même pleureront Germanicus*, est généralement bien écrit ; il est même quelques morceaux qu'on pourroit citer, et qui semblent dictés par une gracieuse éloquence ; mais le style en est quelquefois languissant et froid ; des longueurs et des inconvenances sont encore une tache à son ouvrage, dont le plus grand défaut est d'avoir gardé le silence sur les derniers instans du duc de Berry, qui cependant sont une vie toute entière pleine de grandeur d'ame et d'héroïsme, de vertus et de résignation.

Malgré cette omission, il est juste de dire que, jusqu'au moment de l'horrible assassinat, l'auteur n'a oublié aucune des

actions ; aucun des faits qui valurent à CHARLES l'amour des Français : rien n'échappe à ses recherches ; on pourroit même lui reprocher d'entrer dans trop de détails ; et c'est peut-être pour avoir embrassé un cadre trop étendu, pour s'être livré à des discussions étrangères à son sujet , que son discours paroît quelquefois languir , ses couleurs perdre de leur vivacité , son pinceau de son énergie , de sorte qu'on ne retrouve pas dans cet écrit cette éloquence du cœur , cette beauté de détails , cette belle et noble simplicité , qui caractérisent le mémoire couronné : cependant , quoiqu'il lui soit de beaucoup inférieur , l'Académie a pensé à l'unanimité , qu'en raison de l'agrément de son style , de l'étendue de ses recherches , et des soins qu'il a donnés à son travail , ce mémoire méritoit une mention honorable.

Quant au discours couronné , je ne vous en présenterai point l'analyse ; je ne vous en ferai point connoître la marche et le plan ; ce seroit , je pense , Messieurs , chose superflue , puisque je vais avoir l'honneur de vous en donner lecture.

Peut-être même seroit-ce affoiblir l'intérêt en détruisant le plaisir de la surprise. Ainsi , Messieurs , je me bornerai à vous énoncer

seulement le sommaire de l'opinion de l'Académie, abandonnant les détails à vos lumières et à votre bon goût.

Un cadre heureux, un style simple et facile, des idées ingénieuses, des expressions bien choisies, caractérisent ce discours, qui se montre constamment sous les dehors d'une belle et noble simplicité.

Vous ne remarquerez point dans le cours de cet écrit cet appareil de style, ces phrases à prétention, ces exagérations outrées, plutôt faites pour en imposer et flatter l'oreille, que pour émouvoir et gagner le cœur.

Notre écrivain a sans doute pensé que ce qu'on aimoit sans feinte devoit être peint sans art; et de même l'Académie a senti que le discours qui devoit le mieux répondre à ses vues, étoit celui dont le style simple et entraînant, seroit recherché de tous et conçu par tous; car l'éloge de notre malheureux prince doit être dans toutes les bouches, comme son image est dans tous les cœurs.

Pénétrée de ces divers motifs, l'Académie de Dijon a décerné, à l'unanimité, le prix proposé, au Mémoire coté n.º 12.

Cependant, Messieurs, en parlant si avantageusement de ce discours, qu'on ne nous prête point la pensée d'avoir perdu de vue

l'éloquent éloge dont nous sommes redevables à l'auteur du *Génie du Christianisme*.

L'Académie saisit avec empressement cette circonstance pour rendre un hommage éclatant au génie et aux talens distingués de M. de Châteaubriand; et, après un si grand écrivain, présenter sur le même sujet un travail qui inspire quelque intérêt, ce sera sans doute pour notre auteur une de ses premières et plus douces récompenses.

Il est, Messieurs, des gloires qu'on ne sauroit rabaisser, comme il est des génies qu'on ne sauroit égaler.

M. DURANDE lit l'*Éloge de Son Altesse Royale Monseigneur le DUC DE BERRY, Fils de France, Prince de la Famille royale*, coté n.<sup>o</sup> 12, et portant pour épigraphe :

*Laudent facta ejus.* ( Prov. 31. 31. )

*Deducant oculi nostri lacrymas.* ( Jer. 9. 18. )

APPELÉ, il y a trois ans, dans cette lice qui s'ouvre aujourd'hui de nouveau, nous avons disputé l'honneur d'attacher une palme funèbre au tombeau du dernier héritier des Condé. Le plus lâche attentat faisoit alors le sujet de notre indignation; une perte ir-

réparable étoit l'objet de nos regrets ; mais cette indignation et ces regrets affranchis par le temps de leur amertume , laissoient librement éclater des sentimens plus doux. Un sang fertile en héros avoit été tari dans une de ses plus nobles sources ; mais ce sang précieux couloit toujours avec vigueur dans les veines royales ; l'auguste famille , dépositaire du bonheur de la France , voyoit encore avec orgueil , et sur des degrés plus rapprochés du trône , des princes dignes de ses soins et de notre amour. Un hymen heureux , gage de notre félicité future , venoit de s'accomplir , et ne laissoit plus de bornes à nos espérances..... Vanité des vanités ! Le meurtre a dit avec une joie féroce : « je briserai ces « liens » ! et voilà qu'une main parricide , frappant le dernier rejeton de Louis XIV , nous plonge dans un deuil peut-être éternel , et nous force à reculer d'effroi devant notre avenir. Plus accablés du sort affreux qui menace la patrie , que soutenus par le fragile espoir qui lui reste , pouvons-nous nous abandonner sans réserve à ces entraînemens , à cet enthousiasme qu'excite l'héroïsme , ou nous élever à ces grandes pensées , seules interprètes des belles actions ? Nous demandons des expressions à la dou-

leur, et la douleur, sans voix, nous découvrent son visage baigné de larmes ; nous demandons des images à l'éloquence, et l'éloquence nous répond avec Bossuet : *Que la gloire des âmes extraordinaires ne peut être soutenue que par la seule simplicité d'un récit fidelle* (\*).

Je ferai donc un récit fidelle. Je vais dire ce que j'ai vu, rappeler ce que j'ai senti, rapporter ce que j'ai entendu touchant la vie et la mort de CHARLES-FERDINAND D'ARTOIS DUC DE BERRY, Prince de la famille royale de France.

Puisse ma faible voix trouver grâce devant mes juges ! puisse du moins cet humble et pur hommage n'être pas dédaigné par celui qui l'inspira ! J'ai vu le riche et le pauvre prosternés devant sa tombe, confondre leurs pleurs et leurs prières : remontée au Ciel sa première demeure, l'âme du juste accueilloit sans doute leurs vœux avec une égale bonté.

C'étoit le jour où la dépouille mortelle d'un petit-fils de Henri IV devoit être transportée du palais de ses ancêtres à la dernière demeure des Rois. Saint-Denis avoit préparé ses ma-

---

(\*) Oraison funèbre du grand Condé.

gnificences funèbres ; l'airain des temples annonçoit au peuple la lugubre cérémonie, tandis que le rappel militaire rassembloit la milice nationale et l'armée. Soldat citoyen , je réponds au signal ; je revêts à la hâte cet uniforme que je portois avec tant de joie lors de l'entrée du Prince dans la capitale ; je prends ces inutiles armes qui n'ont pu le défendre , et je cours vers ce Louvre où se presse une foule éplorée. Là gît le corps de la victime : c'est-là aussi que jadis , après avoir été frappé du poignard , fut exposé le GRAND , le bon HENRI. Je me joins à mes compagnons d'armes. Mais c'étoit peu pour moi de suivre pieusement de saintes reliques ; je voulois solenniser mes regrets , et leur élever un monument aussi durable que le souvenir des vertus du Prince. Jeune et déjà malheureux , puisant mon talent à la source de mes propres infortunes , j'allois sous les voûtes de Saint-Denis , parmi ses nombreux cerceils , chercher des inspirations , comme j'en avois recueilli près d'un tombeau solitaire , dans les remparts de Vincennes.

Un roulement sourd et prolongé annonce le départ , et le cortège franchit le seuil du Palais. Une brise légère agite les drapeaux

noirs ; les troupes marchent en silence , les armes baissées : par intervalles, un seul coup de tambour règle leurs pas.

Tour à tour passent devant mes yeux :

Ces cavaliers éprouvés aux combats et aux fatigues , fiers d'obéir au jeune héros qui grava sur sa bannière : *union et oubli* ;

Ces chasseurs et ces lanciers que le second Fils de France commandoit avec tant d'éclat ;

Ces hussards qui reconnoissent pour chef le petit-fils de Penthievre ;

Ces soldats d'Austerlitz et de la Vendée , réunis désormais par les mêmes sentimens sous l'étendard de la Garde royale.

J'ai reconnu l'uniforme que portoit Condé : voilà cette redoutable infanterie française dont les baïonnettes imposèrent tant de fois silence aux batteries ennemies.

A la vue d'un guerrier dont l'air abattu contraste avec les nobles cicatrices , la foule a nommé Oudinot , et ce nom glorieux a retenti dans nos rangs .

Après lui , Fitz-James , si digne de porter pour devise : *toujours et partout fidelle* , guide un escadron de dévoués citoyens ,

tout prêts dans le péril à se montrer intrépides soldats.

Ici, je vois les vétérans de l'honneur mutilés, mais fiers encore; là, une jeunesse brave et studieuse, l'espoir de la patrie.

Plus loin, portant le don de l'aumône, un flambeau dans la main, des pauvres marchent aux clartés funèbres.

Mais, quels saints concerts! quelle douce harmonie parvient à mon oreille! C'est la voix imposante des Ministres du Seigneur; c'est la voix pure des jeunes Lévites. Écoutez :

Custos quid de nocte? Custos quid de nocte?	Isaïe. 21. 11.	Sentinelles, qu'avez-vous vu cette nuit? Sentinelle, que s'est-il passé?
Dixit custos.	Isaïe. 21. 12.	La sentinelle a répondu:
Observavit peccator justum. Evaginavit gladium ut trucidet.	Ps. 36. {12. 14.	Le méchant a épié le juste; — il a tiré son glaive pour frapper.
Ingemuerunt omnes qui lætabantur. — Cessavit gaudium tympanorum. — Conticuit dulcedo citharæ.	Isaïe. 24. {7. 8.	Ils ont gémi ceux qui se réjouissoient. — Le bruit des instrumens a cessé, la douce mélodie des harpes s'est tue.
Justus periiit.	Isaïe. 17. 1.	Le juste a succombé.

En me retraçant une épouvantable histoire, ces paroles des livres saints redoublent ma douleur; la voix pure des jeunes Lévites vient ranimer mes espérances.

Lætamini cum Jerusalem, qui lugetis super eam.	Isaïe. 66. 10.	Consolez-vous avec Jérusalem, vous qui pleurez sur elle.
--	----------------	--

Quia hæc dicit Domi- nus domui Israël.	Amos. 5. 4.	Car voici ce que dit le Sei- gneur à la maison d'Israël.
Egredietur virga de ra- dice, et flos de radice ejus ascendet.	Isaïe. 11. 1.	De la souche il doit sor- tir un rejeton ; une fleur va s'élever de la tige.
Florebit quasi lilium.	Ec. 39. 19.	Elle s'épanouira comme un jeune lis.

Ici , les encensoirs sont légèrement balan-  
cés, et l'air est embaumé de parfums ; toutes  
les voix ensemble reprennent :

Domus Israël speravit in Domino.	Ps. 113. 19.	La maison d'Israël a mis sa confiance dans les pro- messes du Seigneur.
-------------------------------------	--------------	---

Les chants ne se font plus entendre , et  
j'écoute encore , tout rempli que je suis de  
la parole divine.

Mais le mouvement du lugubre cortège a  
ramené sur la terre mon ame élancée vers les  
cieux. Dans ces voitures drapées de noir, j'ai  
vu les dévoués serviteurs du Prince , ceux  
qu'il chargeoit avec tant de confiance , au  
milieu des combats , de ses ordres périlleux,  
ou dont il invoquoit les sages conseils dans  
les affaires difficiles.

J'ai vu le saint Évêque , gardien d'un dé-  
pôt sacré que plus tard , par ordre de l'au-  
guste veuve , il doit confier aux paisibles  
retraites de Rosny. Le cœur d'un Prince qui  
connoissoit le prix du dévouement, reposera  
dans la demeure d'un loyal serviteur , d'un  
ami de Henri IV , tandis que ses entrailles

seront portées aux habitans d'une cité fidelle ; pour accomplir cette promesse du Béarnois, renouvelée par le duc de Berry : *Lillois, désormais entre nous, c'est à la vie et à la mort.*

Le char funèbre s'avance..... le cheval de bataille suit tristement le cercueil de son maître.

Enfin , notre troupe prend son rang dans cette marche. Après nous viennent encore différens détachemens, puis une foule d'artisans et d'ouvriers pleurant leur bienfaiteur.

Cependant la pompe guerrière et religieuse se développe sur les rives de la Seine, laissant à sa droite le monument consacré au meilleur des Rois par l'amour et la piété d'une grande nation ; après avoir traversé la place où ce Prince trop populaire tomba sous le couteau d'un fanatique, elle s'arrête un moment sous l'arc de triomphe élevé à la gloire de Louis XIV. C'est devant ce magnifique témoignage de grandeurs qui ne sont plus, que passèrent, il y a quatre ans, deux nouveaux époux accompagnés d'une cour brillante. Ivres d'amour et de plaisirs, ils répondoient par leurs regards animés aux acclamations universelles. Pouvoit-on alors penser que le char

funéraire succéderoit sitôt au char de l'hymen , et qu'un chemin parsemé de fleurs seroit si promptement arrosé de larmes !

Bientôt apparoissent les clochers de St.-Denis ; de leurs flèches ébranlées s'élancent et se répandent dans les airs les sons des funérailles. Une foule immense , accourue de toutes parts , borde les rangs du cortège. J'aperçois alors un vieillard courbé et qui marchoit avec peine ; il portoit l'habit des anciens militaires , et la décoration récompense des longs services. Je m'empressai de lui offrir mon aide : mon action le toucha : « Il est , me dit-il , digne d'un jeune volontaire de la garde citoyenne , de soutenir les pas chancelans d'un vieux soldat de l'armée de Condé. » Ce nom de Condé fit battre mon cœur. J'osai interroger le vieillard , et j'appris qu'après avoir long-temps combattu pour la cause royale aux côtés du duc de Berry, il n'avoit revu sa patrie qu'avec ce Prince auquel il devoit toute son existence. Instruit du dessein où j'étois de célébrer une mémoire si chère , le guerrier ne se contente pas de m'encourager ; il promet de me confier , sur la vie du Prince , des souvenirs pré-

cieux ; « souvenirs , ajoute-t-il , maintenant  
« ma seule et dernière consolation. »

Le cortège s'arrêta aux portes de l'église, et fit une halte. Pendant que les troupes formaient les armes en faisceaux , je conduis le vieux guerrier , non loin de la basilique , dans un lieu ombragé de quelques cyprès. Là avoit été marquée la dernière des stations de Philippe III , roi de France , lorsqu'il porta sur ses épaules , de Notre-Dame à St.-Denis , les ossemens de St. Louis , son père , enlevés d'une terre infidelle. Nous nous assîmes sur la pierre où le fils du saint roi s'étoit reposé ; et supplié par moi d'accomplir sa promesse , le soldat de Condé commença ainsi :

1778. « J'ai vu sourire à sa naissance celui qui fait aujourd'hui le sujet de nos larmes(\*) ; j'ai vu la joie de sa famille et celle de tout un peuple. La France jouissoit alors des derniers momens de son bonheur ; la cour jetoit aussi son dernier éclat. La religion et la bienfaisance , veillant pour ainsi dire au berceau du duc de Berry , avoient guidé les premiers pas du

---

(1) Le Duc de Berry naquit à Versailles le 24 Janvier 1778.

royal enfant ; la sagesse et l'instruction alloient lui ouvrir la vaste carrière du monde. Un homme du plus rare mérite, M. de Serrent, fut choisi pour diriger cette éducation : il étoit déjà chargé d'élever M. le duc d'Angoulême, plus âgé de deux ans que son frère. 1786; Cet habile gouverneur se retira avec ses élèves, loin du monde et de la cour, dans la retraite de Beauregard ; et si cette solitude et ce recueillement ne gênèrent en rien l'heureux essor des aimables qualités du Prince que nous avons perdu, ils donnèrent au Prince qui reste notre espoir, l'habitude de ces hautes pensées, de ces profondes méditations qui, dans la vie privée, font les philosophes, et sur le trône, les grands rois.

« Mais l'enfance des deux Princes s'écoule avec les plaisirs et le bonheur de leur âge ; l'histoire des grands hommes de leur pays vient réveiller en eux l'amour de la gloire. C'est l'image des combats qu'ils cherchent dans leurs jeux ; il semble qu'un secret instinct les avertisse qu'ils doivent passer leur vie dans le tumulte et dans les camps.

« La révolution éclata. Les Princes s'éloi- Juillet  
gnèrent, et je les suivis. Les deux frères 1789.  
pleuroient en quittant la France. Arrivés à Turin, M. de Serrent leur fit reprendre des

études qu'il dirigea plus spécialement vers l'art de la guerre. Pour procurer à ses élèves un délassement analogue à leur vocation, il les faisoit assister aux évolutions et aux grandes manœuvres des troupes que le roi de Sardaigne venoit de rassembler.

« A ces jeux guerriers succédèrent bientôt de véritables combats : la campagne de 1792 s'ouvrit. Le duc de Berry avoit alors treize ans, et venoit d'adresser à M. le comte d'Artois une lettre telle que l'auroit écrite Henri IV enfant, demandant à faire ses premières armes : cette lettre lui valut la permission de continuer dans les camps son éducation militaire : rude et sévère apprentissage ! car l'armée royale ne fut point heureuse. Une

21 janv. 1793. épouvantable catastrophe mit le comble aux malheurs de la campagne. La plus ancienne monarchie du monde s'écroula, et de ses débris, il ne resta qu'un testament de mort qui devoit être pour la France un signe de rédemption. Comme les premiers chrétiens, les royalistes confessèrent leur foi au milieu des supplices; d'augustes martyrs leur avoient montré le chemin de l'échafaud devenu pour lors une école de bien mourir. Chaque jour, nous avions à gémir sur de nouveaux forfaits, nous avions à admirer de nouvelles

vertus. Cependant le jeune duc, condamné à l'inaction dans le château de Ham, apprend les merveilles de Weissenbourg et de Bertshheim , et la gloire des trois Condés. Craignant déjà que les lauriers ne manquent à son courage , il sollicite avec instance , il obtient enfin de partager de si nobles périls , et rejoint à l'armée le duc d'Enghien dont il vouloit devenir l'émule. Une vive amitié unit aussitôt les deux Princes ; leurs belles ames étoient dignes l'une de l'autre , et M. le Prince de Condé acquit un fils de plus. »

Juin  
1794.

« La campagne fut mêlée de succès et de revers ; mais la véritable valeur trouve à s'illustrer et dans les revers et dans les succès. Le duc de Berry, fidelle à sa maxime favorite , prouvoit , en chaque occasion , *qu'un Fils de France vole au-devant de la gloire sans l'attendre*. A ceux qui lui représentoient que la vie d'un prince de la famille royale devoit être épargnée, il répondoit que, *pour l'honneur du corps , il falloit qu'un prince de cette famille se fît tuer les armes à la main*. A dix-sept ans , ces idées chevaleresques étoient excusables ; elles n'empêchoient pas , d'ailleurs , le Prince de se

soumettre à la discipline , et de montrer déjà ce qu'il pouvoit devenir un jour.

« Au milieu des vicissitudes de la guerre , la désunion commence à s'emparer des armées coalisées. Le duc de Berry et le duc d'Enghien gémissent vainement de cette mé-sintelligence ; fuyant le tourbillon des intrigues politiques , ils se réfugient pour ainsi dire dans la gloire d'un ennemi qu'ils combattent à regret. Tout Français , sans distinction de parti , est l'objet de leur bienfaisance et de leur humanité ; souvent on les voit prêter une oreille attentive au récit d'un prisonnier , applaudir à des triomphes qui leur fermoient le chemin d'une patrie , unique objet de leurs vœux , et dont ils étoient si durement repoussés. Que de fois , assis sur les bords du Rhin , les yeux attachés sur l'autre rive , n'ont-ils pas versé des larmes comme ces Hébreux exilés. Ils savoient que leur pays n'avoit plus pour eux d'asile , et que la haine peut-être les y attendoit ; mais ce pays s'appeloit la France : ils ne demandoient qu'à mourir sur son sol , pour être au moins couverts de la terre de la patrie.

« En 1797 , le duc de Berry assista au siège de Kell : c'est là que le général Marceau trouva la mort à dix-neuf ans. Kell se ren-

dit; mais ce succès fut balancé par de grandes pertes ; et le prince Charles d'Autriche , séduit , comme tant d'autres , par le prestige qui s'attachoit au nom français , consentit à un armistice , prélude de la paix de Campo-Formio. L'armée de Condé accepta du service auprès du Czar , afin de se rapprocher du Roi Louis XVIII , alors retiré en Russie. Avant le départ , le duc de Berry reçut une lettre de Sa Majesté qui lui ordonnoit de témoigner à l'armée sa satisfaction royale. La lettre fut lue à l'ordre du jour. On ajouta quelques rubans , on accorda quelques grades honorifiques ; le Monarque ne pouvoit rien de plus ; chacun fut satisfait , et nous prîmes gaîment à travers l'Allemagne la route de la Wollinie , emportant dans un havresac nos dieux pénates et tous nos biens.

Octobre  
1797.

« Le Prince rejoignit quelque temps après le Roi à Blackembourg , où il lui fut permis de faire à cœur ouvert l'éloge de ses compagnons d'armes ; il y mit cette vivacité , ce feu qui lui étoient naturels : « Mon neveu , lui dit le Roi , « vous oubliez de me parler « d'un brave officier , vous ne me dites rien « du duc de Berry » ; et le duc se jeta dans les bras que lui tendoit le Monarque.

1798. « Chargé, en l'absence de son frère, du commandement des chasseurs nobles, le duc de Berry sut maintenir dans ce corps une sévère discipline dont il étoit lui-même le plus rigoureux observateur. Vif, quelquefois même au-delà des bornes, il réparoit ses torts avec tant de grandeur d'ame, en toute autre occasion il se monroit si doux et si généreux, qu'il étoit impossible de garder envers lui le moindre ressentiment.

« En 1799, l'armée de Wolhinie fut dirigée sur Constance : jeux bizarres de la fortune ! singuliers spectacles !

« Un des héritiers de Robert-le-Fort traversoit les forêts de l'Allemagne à la tête des descendans des D'Armagnac, des Montmorency, des Bouillon, des Latremoille, pour replacer sa dynastie sur le trône des Francs, pendant qu'un autre héritier des Robert unissant ses malheurs aux infortunes de la fille des Césars, renouoit en Courlande les liens de cette même dynastie. C'étoit à six cents lieues de Versailles, que les enfans de Louis XIV, ne possédant plus que leurs nobles cœurs, venoient se jurer une mutuelle foi, et comme deux lys penchés par l'orage, se prêter un mutuel appui.

« Après avoir défendu Constance , l'armée de Condé forcée de céder au nombre , s'étoit repliée en bon ordre. Il survint une trêve , durant laquelle le duc de Berry obtint la permission de se rendre à Clagenfurth auprès de son auguste mère. Madame la comtesse d'Artois goûta une joie bien pure en revoyant un fils si digne de son amour. Elle découvroit en lui mille nouvelles qualités ; elle s'étonnoit toujours qu'un Prince qui passoit sa jeunesse dans les armées et dans les voyages , et dont par fois le caractère n'étoit pas exempt de mouvemens impétueux , eût cependant acquis tant de douceur et de grâce , et n'eût rien perdu de cette galanterie délicate qui ne se cultive que dans l'habitude continuelle des Cours. Madame fut surtout charmée de voir que le Prince avoit conservé la même franchise et la même rectitude de cœur , dons naturels que cette Princesse judicieuse préféroit aux plus aimables qualités. Obligé bientôt de s'arracher à ses tendres soins , le Duc de Berry partit pour Naples ; il passa ensuite à Rome , cet éternel rendez-vous de toutes les célébrités , où les jeunes talens viennent puiser le génie , où viennent aussi soupirer les gran-

Mars  
1800.

des infortunes. Ce Prince enthousiaste des arts , eut à peine le temps de contenter son ardente curiosité. Tandis qu'il méditoit sur les tombeaux des Scipions , il apprend que les hostilités sont recommencées. Aussitôt il écrit au duc d'Angoulême , chargé du commandement d'un corps à l'armée de Condé , qu'il veut servir sous ses ordres , comme simple volontaire , et le lendemain , il s'éloigne rapidement de Rome , où il laissoit tant de regrets.

« Le duc de Berry donne lui-même dans une lettre qui m'a été communiquée , les motifs d'un si prompt départ. « La noblesse « fidelle , écrivoit-il , avec laquelle j'ai fait « huit campagnes , n'avoit jamais vu tirer « un coup de fusil que je ne fusse à sa tête ; « au moment où mon frère venoit de la « joindre , il me mandoit : nous attaquons « le 15 septembre , et le 15 septembre j'étois « arrivé. »

« Comme toutes les précédentes , la campagne mal combinée par les alliés , ne fut pour les armées républicaines qu'une suite de triomphes , depuis la victoire de Marengo , achetée par la mort de Desaix , jusqu'à celle de Hohenlinden , illustrée par le nom de

Moreau. L'armée autrichienne croyoit remédier à ses défaites par des armistices; et le corps de Condé, obligé sans cesse de réparer des fautes ou de protéger des retraites, prodiguoit inutilement son courage. Fort de 10,000 hommes à son départ de Russie, il ne comptoit plus alors que 3000 combattans.

« Pour couronner cette suite d'opérations extravagantes, le Cabinet de Vienne signa le traité de Lunéville. On licencia l'armée de Condé. Des hommes qui depuis dix ans partageoient le même pain, les mêmes périls et les mêmes privations, qui couchoient sous la même tente, et qui n'aspiroient qu'au même genre de mort et à la même tombe, reçurent ordre de se séparer. Ils obéirent; rentrés en France, la plupart reprirent du service; heureux de n'avoir plus à combattre des Français, ils se précipitèrent avec plus d'ardeur encore au milieu des dangers; pour nous étroitement attachés à la mauvaise fortune de nos Maîtres, nous jurâmes de suivre partout leurs pas, et de partager constamment leur exil.

« Les Bourbons acceptèrent l'asyle que leur offroit l'Angleterre. Le duc d'Enghien seul resta sur les bords du Rhin, pour ne point perdre de vue la terre natale. « Mon fils,

Avril  
1801.

« lui écrivoit son père, que faites-vous si  
 « près de votre ennemi ; au nom de Dieu  
 « éloignez-vous ! » Le jeune Condé trop ma-  
 gnanime pour être défiant, différoit de se  
 rendre à ces invitations réitérées. Tout-à-coup  
 un bruit court à Londres que le duc d'Enghien  
 arraché de sa retraite, vient d'être conduit  
 en France. Ce bruit, tout incertain qu'il  
 paroît, nous glace cependant d'effroi. On  
 fait partir des émissaires ; déjà l'on cherche  
 les moyens de délivrer l'illustre prisonnier.  
 Il n'étoit plus temps ; la vérité, l'affreuse  
 vérité fut connue le lendemain.

Mars  
 1804.

1809.

« Au reste, il n'avoit pas dépendu du  
 meurtrier du duc d'Enghien, que le sort des  
 deux frères d'armes ne fût exactement sem-  
 blable. Trompé par des avis perfides, le  
 duc de Berry devoit descendre sur les côtes  
 de Bretagne, où il pensoit être attendu par  
 un grand nombre de royalistes. Il mandoit à  
 M. de la Feronnaye : « Puisque les royalistes  
 « se décident à reprendre les armes, je com-  
 « battraï à leur tête, et mon sang versé au  
 « champ d'honneur, rappellera du moins  
 « à la France qu'il existe des Bourbons.  
 « Mon vieux Nantouillet et toi, mon ami,  
 « vous partagerez mon sort. » Le Prince  
 alloit se perdre lorsqu'il fut averti. Mais M.

Armand de Chateaubriand , chargé des ordres du Roi , fut arrêté en Normandie et fusillé dans la plaine de Grenelle. L'illustre auteur du Génie du Christianisme n'obtint que la cruelle faveur de le suivre jusqu'au lieu du supplice.

« Une victime abusée n'a souvent d'autre ressource que de partager le sort de son corrupteur ; ainsi la France s'enchaîna aux destinées de celui qui l'avoit séduite. Au faite de la gloire elle oublia sa servitude. Mais le malheur alloit éprouver cet enfant ingrat , et lui faire sentir le besoin de se jeter dans le sein d'un père. Profitant enfin des fautes de leur ennemi, et d'un regard de la victoire, les nations de l'Europe débordent comme un torrent sur nos belles contrées. La France étoit perdue, la légitimité la sauva. Quelle est donc cette inconcevable puissance ? Des armées avides , innombrables , se sont emparées du plus riche royaume de la terre ; elles ont à venger des injures, à exercer des représailles : il leur faut du butin et du sang..... Un homme vieilli dans l'exil se présente : c'est le successeur d'un monarque enfant ; il réclame ses droits. Aussitôt les épées prêtes à frapper, rentrent dans le fourreau ; deux cents mille prisonniers sont rendus sans rançons ; une

couronne qu'on alloit briser , est placée sur la tête du sage libérateur , que tout un peuple salue Roi.

1814.

« La France revit enfin ses Bourbons. Le comte d'Artois traversoit la Franche-Comté sans autre garde que la fidélité de ses habitans. Le duc d'Angoulême reçu avec transport dans Bordeaux , ville qui la première avoit secoué le joug , s'avançoit au milieu d'une population affamée de le voir ; la famille d'Orléans arrivoit en Provence avec une Princesse de Sicile. Louis-*le-Désiré* ramenant avec lui la fille de Louis XVI , et ce qui restoit de la race des Condé , prenoit à Calais possession de son royaume ; enfin le duc de Berry entroit dans le port de Cherbourg. France ! France ! s'écrie-t-il en mettant le pied sur la terre natale. C'étoit le cri du cœur : c'est le seul qu'il put prononcer. »

Ici le vieux guerrier suspendit sa narration. Cependant sa voix avoit été entendue, et le nom du Prince , prononcé par lui avec enthousiasme , avoit attiré l'attention de plusieurs personnes qui s'approchèrent ; un cercle se forma autour de nous. Après un moment de repos , le soldat de Condé reprit son récit d'une voix plus élevée.

« De Cherbourg à Paris, le voyage du duc de Berry fut un véritable triomphe. Touché de tant d'amour, le Prince répétoit sans cesse, « *J'en mourrai de joie* ». Le voyant pour la première fois entouré d'une si grande affluence, les personnes de sa suite avoient peine à dissimuler leurs craintes. « *Soyez tranquilles*, leur disoit le Duc, *je puis trouver des ennemis parmi les Français, mais jamais un assassin.* » Partout sur son passage, il laisse pour souvenir, ou des bonnes actions, ou des mots charmans, qui partent du cœur et qui vont au cœur. A Caën il fait mettre en liberté trois cents malheureux conscrits. A Bayeux, il entend un enfant crier au milieu de la foule, et se plaindre de la perte d'un de ses sabots : « *Messieurs*, dit le Duc, avec une bonhomie qui rappeloit celle du Béarnois, *cherchons le sabot de ce pauvre enfant; il ne faut pas que ma présence cause ici le moindre sujet d'affliction* » et la chaussure rustique est retrouvée. Une mémoire heureuse rappelle au Prince, et toujours à propos, ou les blessures de ses vieux compagnons d'armes, ou le dévouement de ses anciens serviteurs. Il suffit de le voir pour l'aimer : c'est ainsi

que son air brave et ses manières franches changèrent en peu d'heures l'esprit du premier régiment qu'il rencontra sur sa route. Il revit enfin le palais de ses ancêtres, où M. le comte d'Artois l'attendoit, et ne quitta les bras paternels que pour presser sur son sein les Maréchaux de France, prouvant ainsi qu'il plaçoit l'amour de la gloire à côté des plus tendres sentimens.

« Après vingt-deux ans de guerres successives, la France va goûter les douceurs de la paix. Les partis ont paru se rallier autour du Souverain légitime; une Charte, œuvre des profondes méditations du Monarque, assure les droits de tous, et proclame de bonne foi des libertés dont jusqu'alors on n'a possédé que les vaines images. Mais à peine les Bourbons ont-ils le temps de calculer le nombre des infortunes qu'ils sont venus réparer ou adoucir; à peine ont-ils commencé d'exercer, suivant l'heureuse expression du duc de Berry, *leur droit le plus cher, celui de nous rendre heureux*, que le trône de Saint-Louis est ébranlé une seconde fois.

« Tandis que le duc d'Angoulême montrant dans le midi, le panache blanc de Henri IV, guidoit encore quelques soldats

Français, au chemin de l'honneur, et que la petite-fille de Marie-Thérèse essayoit dans les murs de Bordeaux de ranimer le feu mourant de la fidélité, leur digne frère désespéré de ne pouvoir mourir en sauvant la patrie, recevoit l'ordre de marcher à la tête de la maison du Roi, et de protéger sa retraite. Grand dans le malheur, imposant aux rebelles par son courage, consolant les malheureux par sa résignation, pardonnant à des factieux qu'il pouvoit écraser, et respecté encore au milieu de la révolte, le duc de Berry passa la frontière.

« La puissance orgueilleuse trouva son tombeau, non loin des plaines de Fleurus où le courage avoit triomphé vingt - un ans auparavant. Il ne restoit plus que les victimes d'un héroïsme, digne sans doute d'une meilleure cause, et le duc de Berry ne cessa de gémir sur leur destin que pour voler à leur secours. Le prince ne prend aucun repos qu'il n'ait vu soulager la plus grande partie des blessés; il est par-tout, par-tout il donne l'exemple de l'humanité. »

— « En voici la preuve, dit alors un vieux grenadier, dont le visage basané et le triple chevron annonçoient les services, « voyez

« le mouchoir dont il enveloppa ma blessure à Mont-saint-Jean ; il est là , ajoute-t-il , en découvrant sa poitrine sillonnée de cicatrices ; je le porterai toujours , et je le défendrai jusqu'au dernier soupir , comme je défendois mon drapeau. »

L'accent de ce brave soldat redoubla l'émotion des auditeurs. Le guerrier de Condé le regardant d'un air attendri , continua :

1815. « Rentré en France le duc de Berry voulut ignorer tout ce que ses ennemis avoient fait pour lui aliéner le cœur des militaires qu'il aimoit de prédilection. Il opposa le silence à la calomnie , et retourna avec joie aux occupations chéries de sa retraite. C'est là qu'il songea à consolider notre repos en assurant son bonheur. Une Princesse du sang des Bourbons fut choisie pour en être le gage. Cette princesse élevée aussi à l'école de l'adversité , issue de Henri IV , au même degré que le prince qu'elle alloit recevoir pour époux , partageoit son penchant à la bienfaisance. On sut qu'à son départ de Palerme , la jeune fiancée avoit fondé une institution pour l'éducation des orphelines et distribué d'immenses secours ; que pendant son séjour à Naples , les mêmes bienfaits avoient été répandus. Ce fut le seul plaisir qu'elle se permit de goûter au

milieu des fêtes somptueuses d'un mariage qui devoit l'éloigner des objets de ses premières affections. La nouvelle Duchesse de Berry s'arrache enfin avec douleur des bras d'une tendre famille; elle quitte Naples et aborde aux côtes de Provence : c'est là que s'exhale le dernier soupir pour sa patrie. « *Parlez-moi Français*, dit-elle avec une grâce charmante au duc d'Havré, qui la recevoit sur le rivage; *parlez-moi Français, je ne sais plus d'autre langue.* »

« Aux fêtes et aux témoignages d'amour et de respect qui firent éprouver aux deux époux des émotions si bien partagées, succédèrent des plaisirs moins éclatans mais aussi doux. C'est à l'Élisée-Bourbon, que l'aimable couple trouva le vrai bonheur. Modeste et naïve dans ses amusemens comme dans ses goûts, la jeune Duchesse aimoit à se livrer à des jeux et à des exercices, doux souvenirs de ses premières années et de sa première patrie. Le duc de Berry redevenoit enfant pour lui plaire; et l'entourant de soins et de prévenances, s'associoit à sa simplicité, comme il s'étoit uni à sa vertu. »

« Adorés dans leur intérieur, tous deux étoient chéris au dehors. Aussi que d'occa-

sions pour eux de faire le bien. Arrivoit-il quelque malheur, survenoit-il quelque fléau, le lendemain tout étoit réparé, comme par une main céleste. Le bienfait ne se faisoit jamais attendre, et prévenoit souvent la demande. Quelquefois, sans suite, ces heureux époux assistoient dans les campagnes, à une cérémonie religieuse, à une bénédiction nuptiale, au couronnement d'une rosière, et se mêloient aux danses et aux jeux du village. Echapant au respect ils jouissoient ainsi du plaisir de surprendre et de conquérir les cœurs.

« L'ordre le plus admirable régnoit dans la maison de l'Élisée : le Prince trouvoit d'immenses ressources dans l'économie qu'il appeloit le discernement de la bienfaisance. Il écrivoit un jour à M. Despallières consul de France à Anvers, qui l'avertissoit de la vente d'une très belle collection de tableaux : « dans  
« un temps où les pauvres réclament ma sol-  
« licitude, je me reprocherois d'acheter si  
« cher un plaisir dont je puis me passer.

« Le duc de Berry consacroit des sommes considérables aux besoins de la société philanthropique ; il se plaisoit à en présider les assemblées. Depuis la mort de son protecteur, cette société a laissé vide et couvert d'un

crêpe le fauteuil où le Prince venoit siéger au milieu d'elle.

« Le duc cultivoit au surplus toutes les branches de la bienfaisance. Il récompensoit magnifiquement les gens de lettres et les artistes, et leur adressoit de ces paroles flatteuses auxquelles ils attachent tant de prix ; il visitoit les manufactures autant pour honorer l'industrie que pour la secourir. Lorsque, par une intrépidité mise souvent à l'épreuve, il n'avoit pu préserver de malheureux incendiés de la perte de leurs biens, il faisoit tout ce qui dépendoit de lui pour réparer leur désastre, et son exemple excitoit la charité publique. Il ne se bornoit pas à vouloir être exactement informé ; il voyoit par ses propres yeux. Il parcouroit à pied et en tout sens cette capitale qui réunit tant de luxe et de misère, et il étoit rare que le prince rentrât dans son palais sans avoir fait une bonne action. Delà cette foule prodigieuse qui s'est trouvée au passage du convoi, et ce cortège touchant de charbonniers qui l'a suivi jusqu'ici dans un pieux recueillement. Le prince avoit sauvé un de leurs camarades. Ces hommes pauvres, mais bons, s'en sont souvenus. Ils ont quitté spontanément

ment leurs travaux , pour payer au prince un dernier tribut de gratitude.

« La reconnaissance avoit de droit une place parmi les vertus de M. le duc de Berry. Son premier soin en arrivant de la terre d'exil, fut de concert avec son frère d'élever un monument à la mémoire de l'abbé Guénée, leur précepteur. Le Duc conservoit à M. de Serrent son ancien gouverneur toute l'amitié d'un fils. Il avoit la plus grande vénération  
 1818. pour M. le prince de Condé, son maître dans l'art de la guerre. Par un testament fait en Angleterre, le héros de Bertsheim avoit légué ses compagnons d'armes à son cher élève. Le prince de Condé mourut, et le duc de Berry le remplaça dans la présidence de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis. Il nous dit à cette occasion, « *Messieurs, nous avons perdu*  
 « *notre vieux drapeau blanc.* » Pensée profonde, qu'il voulut cacher sous la forme d'un mot ingénieux.

« Quel bon prince ; mais quel excellent père ! « *Ne vous désolez point,* dit-il à Madame la duchesse de Berry, qui à l'occasion de la naissance de Mademoiselle, se  
 1819. plaignoit de n'avoir pas donné le jour à un

prince. « *Ne vous désolez point ; si c'étoit*  
 « *un garçon , les méchans supposeroient*  
 « *qu'il n'est point à nous , tandis que per-*  
 « *sonne ne nous disputera cette chère petite*  
 « *fille. »*

« Le Béarnais eût ainsi parlé.

« Rien ne manquoit au duc de Berry pour ressembler à son ayeul , pas même un Ravallac.

« Comme Henri IV, le prince eut des presentimens de sa fin tragique : il en parloit souvent. On le conjuroit alors de permettre qu'on veillât davantage à sa sùtété ; il répondoit : « *Que voulez-vous que je fasse. Si*  
 « *quelqu'un a fait le sacrifice de sa vie*  
 « *pour avoir la mienne , il parviendra à*  
 « *exécuter son projet un jour ou l'autre ,*  
 « *malgré toutes mes précautions. Dans le*  
 « *cas contraire , je me serai rendu malheu-*  
 « *reux inutilement. »*

« Il n'y a pas long-temps que chassant dans le bois de Meudon , le duc de Berry s'apprêtoit à tirer un pièce de gibier réfugiée derrière un épais feuillage , quand tout à coup , il en vit sortir un homme à figure sinistre. « *Malheureux !* s'écrie le duc , *que*  
 « *faisiez-vous là , j'aurois pu vous tuer ! »*  
 L'homme avoit la main cachée dans son sein ;

il regarda le prince avec hésitation, vit accourir d'autres chasseurs et disparut dans le bois. Quel étoit cet homme ? On l'ignore.

« Cependant le Ravailac moderne a déclaré qu'il suivoit le prince à toutes les chasses. Étrange rapprochement ! le monstre épioit sans doute, cherchant une occasion que chaque fois sa foiblesse l'empêchoit de saisir après l'avoir rencontrée. Il remettoit au lendemain l'accomplissement de son infernal projet ; et pendant les intervalles de ses vaines tentatives, se nourrissant du poison des doctrines régicides, il s'exaltoit la tête, et cherchoit à se donner cette fermeté d'un moment qui lui manquoit pour l'exécution. Représentez-vous cet homme occupant ses longues insomnies par d'affreuses lectures. L'apologie du crime excite son horrible sourire : il se lève et marche à grands pas. D'une main tenant le libelle, de l'autre, il a saisi le poignard : il s'exerce à frapper. Mais le jour fatal le surprend dans ce délire frénétique.....ce jour est le 13 février !!! »

1820.

« C'étoit une époque consacrée par l'usage à la joie et aux plaisirs ; le duc de Berry commença la journée par une bonne action. Cela porte bonheur, répétoit-il d'un air

content. On avoit remarqué que le prince attachoit à plusieurs reprises avec attendrissement les yeux sur son épouse : on ignoroit alors une heureuse circonstance qui fut révélée plus tard. Le soir, les deux époux se rendent à l'Opéra. L'assassin déjà à son poste, mais n'ayant pas le temps de consommer son crime, entend donner l'ordre de venir reprendre le prince à onze heures et se retire. Il étoit huit heures : le monstre avoit encore pour se repentir trois heures qu'il emploie à se fortifier dans son exécration dessein. A onze heures, au moment où le duc de Berry après avoir reconduit son épouse à sa voiture, se retournoit pour rentrer dans la salle, l'assassin se précipite sur lui et lui enfonce tout entier un poignard dans la poitrine. Le duc s'écrie, retire le fer et tombe. Madame la duchesse, éperdue, s'est élancée de sa voiture : elle soutient son époux mourant qui demande sur-le-champ un prêtre. « *Venez ma femme, ajoute-t-il, venez, que je meure dans vos bras.* » J'apprends l'affreuse nouvelle, et je vole au lieu de l'événement. Quand j'arrivai, le prince étoit déjà placé sur un lit dressé à la hâte. A son chevet, une jeune femme en habits de fête, et couverte de sang, observoit, avec inquiétude, ses mou-

dres mouvemens. Il y avoit dans ses yeux un feu qui pénétroit; sa voix imposante, son air et son attitude me laissèrent un moment douter si c'étoit Madame la duchesse de Berry que je voyois devant moi. Le bandeau qui retenoit ses cheveux, la ceinture qui serroit sa taille avoient servi, à défaut de bandelettes, à contenir l'appareil mis sur l'horrible blessure. Je ne vous retracerai ni la douleur d'un père, ni la douleur d'une épouse. M. le duc d'Angoulême tenoit la main de son frère et l'encourageoit en soldat et en chrétien; Madame la Duchesse d'Angoulême, accoutumée à tout souffrir et à ne rien craindre, attachoit cependant tour-à-tour, avec douleur, avec effroi, les yeux sur son frère et sur son époux, comme si elle eût prévu que le mal étoit sans remède, comme si elle eût redouté qu'un second coup ne vînt mettre le comble à ses infortunes. Madame la duchesse d'Orléans, oubliant sa famille et son propre bonheur, se désoloit sur la destinée de sa nièce. M. le duc de Bourbon que rien n'attachoit plus à la terre, se demandoit pourquoi la mort avoit choisi cette jeune victime que tant de liens y retenoient. Toute la cour dans la consternation assistoit à cet affreux spectacle. De minute

en minute, on interrogeoit les hommes de l'art dont le découragement devenoit visible. L'un d'eux (1) a sucé la plaie, « *Que faites-vous, mon ami, dit le prince, le poignard étoit peut-être empoisonné.* » Malgré le soulagement momentané que procure ce zèle généreux, il survient un état plus alarmant. Sur les deux heures, une opération douloureuse, jugée nécessaire par le célèbre Dupuytren est proposée au prince qui s'y soumet. On veut éloigner la princesse. « *Ne me repoussez pas, s'écrie-t-elle, employez-moi, je vous promets d'être courageuse.* » Et elle saisit le bras de son époux. Un seul instant, elle sent ce bras céder à l'impulsion de la douleur, et tout près de lui échapper : elle le retient avec plus de force, et d'un accent impossible à rendre : *Charles ! Charles ! c'est pour vous soulager ; si vous m'aimez, vous vous laisserez faire.* Le prince se résigne et dominant ses propres souffrances, ne paraît plus occupé que de la cruelle position de son épouse. Il la conjure de se retirer : elle résiste ; il laisse alors entendre ces mots : « *ménagez-vous, ma chère Caro-*

---

(1) Le docteur Bougon.

*line, songez à l'enfant que vous portez dans votre sein. »*

« A cette voix mourante, *interprète de la vie*, la duchesse s'anime et pâlit aussitôt ; sans doute elle a senti tressaillir dans ses entrailles l'espoir de la patrie. Un sentiment d'étonnement mêlé d'admiration et de douleur se peint un moment sur tous les visages ; mais l'opération s'achève : elle ne retarde la mort que pour la rendre plus cruelle. Le blessé a la conscience de son état ; il répète sans cesse à ceux qui l'entourent : « *Je suis touché de vos soins, mais ma blessure est mortelle, je le sens, elle va au cœur.* » Il prie l'évêque de Chartres de recevoir sa confession, et il fait publiquement l'aveu de ses fautes. Que l'homme est grand quand il s'humilie devant Dieu ! quelle ame mondaine n'a été convertie par cet exemple ! quelle ame pieuse n'en a été édifiée ! et cependant le martyr doute encore de son salut. On amène *Mademoiselle* ; son père étend sur elle ses mains défaillantes. « *Puisse-tu, chère enfant, être plus heureuse que ceux de ta famille.* »

« Le prince apprend que son assassin est arrêté. « *Je l'avois peut-être offensé ? —*

*Non, mon fils, répond M. le comte d'Artois; cet homme n'avoit contre vous aucun motif personnel. — C'est donc un insensé, dit le duc. Un moment après, il ajoute : « Que je voudrois voir le Roi pour lui demander la grâce de l'homme,... promettez-moi, mon père, mon frère, promettez-moi de demander au moins la grâce de la vie. »*

« En voyant l'affliction des généraux, il exprime le regret de n'avoir pu verser son sang pour la patrie au milieu d'eux.... et surtout de mourir de la main d'un Français... il se montre vivement impatient de voir le Roi ; il répète plusieurs fois d'une voix affoiblie, *aurai-je le temps de lui demander la grâce,* et cette idée paroît le dominer entièrement.

« A cinq heures du matin, les douleurs augmentent ; le prince pressent qu'elles vont redoubler, et priverson ame de ses facultés : il se hâte d'en faire un dernier usage. Il adresse à sa famille les adieux les plus déchirans ; il recommande à son père et à M. le duc d'Angoulême les personnes attachées au service de sa maison et celles qu'il honoroit de son amitié : Il nous cherche des yeux. Il nommoit souvent M. de Nantouillet qui, debout, immobile, étoit comme anéanti par son dé-

sespoir. « *Viens, mon vieil ami, lui disoit-il, viens que je t'embrasse encore une fois.* » Le Roi arrive pour présider cette assemblée de douleurs. Du plus loin que le mourant aperçoit le monarque, « *grâce! grâce! s'écrie-t-il, pour la vie de l'homme.* » — *Mon fils*, lui répond S. M., *nous songerons à cette demande lorsque vous serez guéri.* — *Le Roi ne dit pas oui*, ajoute tristement le prince.... *La grâce de la vie de l'homme eût pourtant adouci l'amertume de mes derniers momens.* Sa voix maîtrisée par la douleur, ne se fit plus entendre que par intervalles. Nous recueillîmes ces mots entrecoupés. « *Ah!... du moins si.... j'emportoisi l'idée..... que le sang d'un homme.... ne coulera pas à mon sujet.... après ma mort.* Puis sa bouche murmura quelques mots dont le sens fut perdu pour nous.

« *Cependant tout le monde est à genoux, le Roi seul est debout et pleure.... On a lu sur le visage des médecins l'annonce du fatal moment. Il est six heures et demie : encore quelques minutes.... On cherche à entraîner l'épouse dont le veuvage approche. Elle s'arrache des bras qui la retiennent, et se précipite sur son époux mourant. Alors il règne une*

sorte de confusion, on se trouble, on se presse, on entoure le héros chrétien. Ici tout devient sublime. Le lit de douleurs rayonne tout à coup des clartés de la foi; les yeux du martyr sont levés avec ferveur vers le ciel qui va s'ouvrir pour lui. Ses premières pensées ont été des pensées d'humilité et de repentir; ses dernières paroles sont des paroles de résignation et de miséricorde. Il n'entend, il ne voit plus que Dieu. Mais l'expression de la souffrance a disparu de son visage, ses traits ont repris leur sérénité : c'est comme un doux sommeil. Le Roi s'approche et ferme les paupières du prince. « *Cher enfant, dors en paix*, dit le monarque.... tout étoit fini! »

Le vieux guerrier cessa de parler, et cachant sa tête dans ses mains, il fondit en larmes. A son discours succède d'abord un silence entrecoupé de sanglots; puis il s'élève comme un murmure confus de louanges et de regrets, d'espérances et de douleurs; l'on interrompt et l'on reprend sans cesse des entretiens dont la tristesse a je ne sais quel charme. Au milieu de ces épanchemens, mon cœur est serré, ma bouche est muette; mais mon oreille attentive recueille avec avidité des récits touchans où se révèlent les vertus du prince. Ce sont des

émigrés qu'il a soutenus, des militaires égarés qu'il a ramenés, des citoyens auxquels il a fait rendre justice, des paysans dont il a relevé la cabane ou racheté l'héritage, des ouvriers qui lui doivent leur état et leur industrie, des pères de famille qu'il a préservés de leur ruine, de petits enfans même, qu'il se plaisoit à combler de ses bienfaits. Il m'a sauvé, il m'a consolé, il m'a vêtu, il m'a nourri : voilà ce qu'on entend rappeler de toutes parts.

En ce moment un roulement prolongé sur toute la ligne, et le cri *aux armes* nous annoncèrent que la halte étoit levée. Je quittai le soldat de Condé après lui avoir exprimé toute ma reconnoissance, et je suivis le cortège dans l'antique église consacrée à la sépulture de nos Rois. C'est là que trois races royales avoient dormi paisiblement pendant douze siècles, et que, tout à coup, arrachées de leurs somptueux cercueils par des mains sacrilèges, elles avoient été confondues dans une commune tombe et couvertes de la même poussière. A l'époque de la restauration des trônes, les tombeaux furent aussi relevés. Ils étoient vides, la mort infatigable les repeupla bientôt. Les

cloches sonnoient encore la venue d'un nouvel hôte.

Cependant les divins mystères s'accomplissent et la cérémonie s'achève. Les gardes enlèvent le corps pour le déposer au milieu d'une chapelle ardente, en attendant le moment où il doit prendre place parmi les martyrs de la famille royale. Nous entourons le cercueil de douze drapeaux noirs, symbole du deuil des douze légions citoyennes; le cortège défile en silence, et le peuple descend lentement les marches du temple, abandonnant la nef à sa religieuse solitude.

La pompe des funérailles a succédé à la solennité que je viens de décrire. L'auguste famille est venue dire un dernier adieu à son bien-aimé, et chercher des consolations dans l'éloge de ses vertus. Sous ces voûtes qui tant de fois retentirent du récit de brillantes actions et de trépas glorieux, l'éloquence a tracé le tableau d'une vie bienfaisante et d'une mort chrétienne : de cette vie elle a tiré de grands exemples, et de cette mort de hautes leçons. Ensuite les redoutables caveaux ont reçu le dépôt précieux : les portes se sont solennellement refermées. Moins malheureux que ses pères, puisse le prince reposer en paix!

La mort du moins ne l'aura pas dévoré tout entier. Une sorte de prophétie échappée au milieu des douleurs est prête à s'accomplir. Le moment approche qui doit réaliser nos espérances.

« C'est à toi, objet de tant de vœux, mais  
 « qu'un voile impénétrable dérobe encore à  
 « nos ardents souhaits : c'est à toi que je consacrer  
 « cre cette esquisse, hélas trop imparfaite ! des  
 « traits d'un père qui ne doivent plus'animer.  
 « Le marbre et la toile t'en retraceront sans  
 « doute plus fidèlement l'image, et l'histoire  
 « te dira bien mieux tout ce que la grande ame  
 « de cet excellent prince renfermoit de  
 « nobles pensées, tout ce que son cœur con-  
 « tenoit de sentimens généreux. L'art et le  
 « zèle ne peuvent davantage.... tes yeux du  
 « moins verront ta mère ; tes innocentes ca-  
 « resses ramèneront quelquefois le sourire  
 « sur les lèvres de l'inconsolable veuve, et  
 « peut-être un jour adouciras-tu son afflic-  
 « tion profonde. Mais quel que soit le sort  
 « auquel la Providence te destine, Ah ! n'en  
 « doute pas, ta naissance sera toujours une  
 « preuve certaine que la faveur divine ne  
 « nous a point abandonnés. Le sang du  
 « magnanime Henri parvenu jusqu'à toi par  
 « deux sources aussi pures, se conservera

« sans mélange. Si, regardant enfin nos  
« malheurs en pitié, le ciel te confie le soir  
« d'apaiser tant de haines, de fermer tant  
« de cicatrices, et de sécher tant de larmes,  
« nous entourerons ton trône légitime de  
« tout l'amour et de tout le dévouement  
« que nous portions à ton malheureux père;  
« si, n'exauçant qu'une partie de nos sou-  
« haits, et néanmoins toujours miséricor-  
« dieux, ce même ciel donne une nouvelle  
« protectrice aux infortunés, une nouvelle  
« mère aux orphelins, nous le bénirons en-  
« core.... Il nous restera des Bourbons, et  
« nous aurons un ange de plus. »

Le Président termine la séance en ouvrant le billet cacheté joint au Mémoire dont il vient de faire lecture, et proclame le nom de M. *Antoine-Nicolas-François MAQUART*, employé au Ministère de la Marine, à Paris; auteur de l'Éloge de Monseigneur le DUC D'ENGHIEN, déjà couronné en 1817 par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

L'Académie s'étant fait une loi de n'ouvrir que les billets joints aux Mémoires qui ont obtenu le prix ou l'accessit, et de brûler les

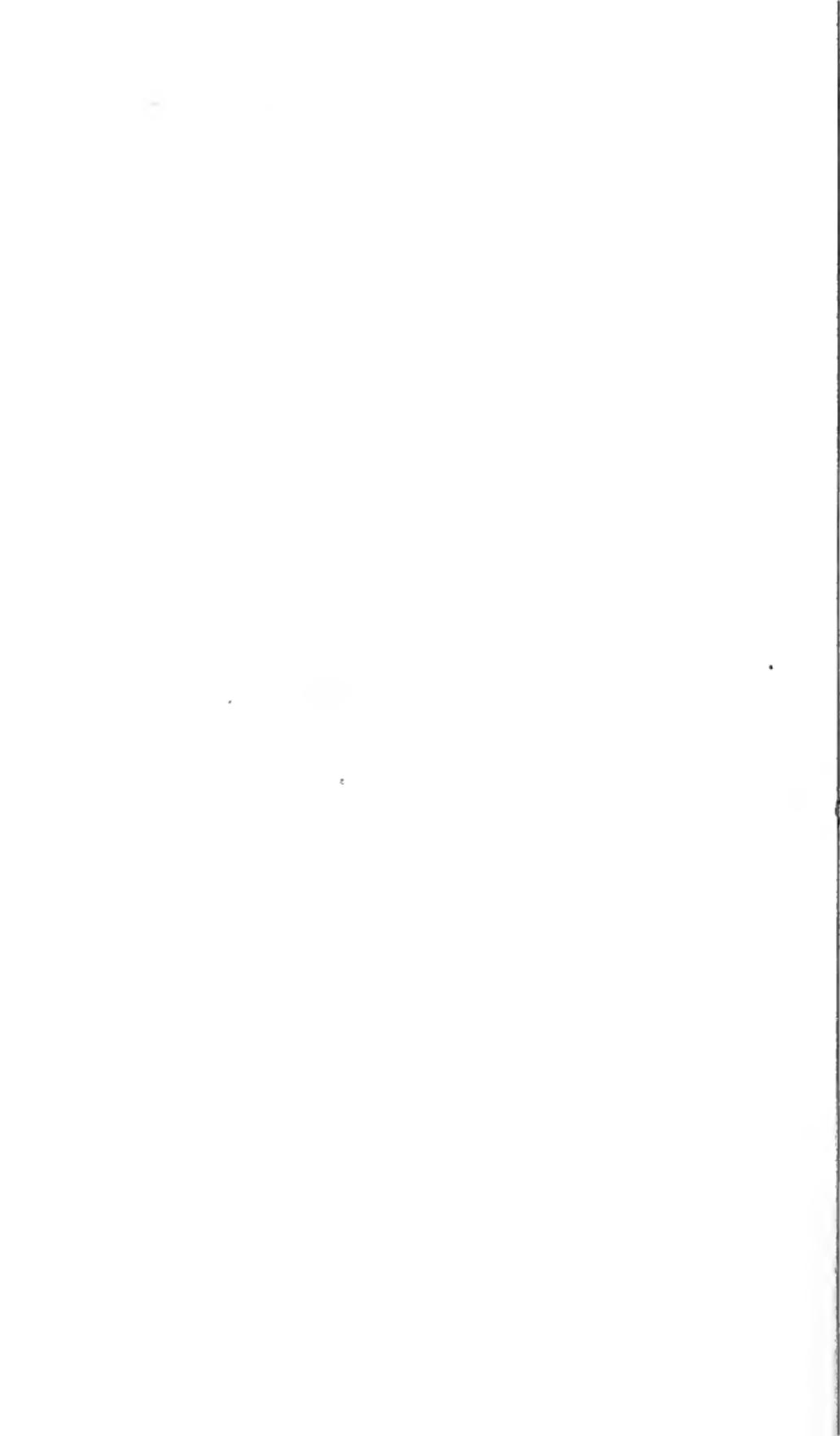
( CLXXVIII )

autres, ne peut indiquer le nom de l'auteur  
du Mémoire n.º 8.

*Signé DURANDE, Président.*  
VALLOT, D. M., Secrétaire,  
*Membre de plusieurs sociétés savantes,*  
*nationales et étrangères.*

---

MÉMOIRES  
DE  
L'ACADÉMIE  
DE DIJON.



# MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.



DIJON,

FRANTIN, IMPRIMEUR DU ROI  
ET DE L'ACADÉMIE.

---

M. DCCC. XX.



---

# ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

---

SÉANCE PUBLIQUE DU MARDI 30 MAI 1820.

~~~~~

**M.** DURANDE, Chevalier des ordres de Saint-Michel et de la Légion d'honneur, Président, ouvre la séance et dit :

MESSIEURS,

LES corps académiques furent institués pour accroître les connoissances humaines, encourager les savans, et propager leurs découvertes. Il est donc du devoir des Académies de faire connoître les ouvrages qu'elles ont reçus; et si cette tâche est flatteuse pour elles, par l'espoir d'encourager le goût des sciences, il ne leur est pas moins précieux de pouvoir satisfaire au besoin de la reconnaissance, en proclamant les noms des savans qui les ont honorées du fruit de leurs veilles et de leurs travaux. Dans ces vues,

M. VALLOT, secrétaire de l'Académie, vous rendra compte des travaux de la Société pendant l'année 1819.

J'aurai l'honneur de vous faire un rapport sur les Mémoires envoyés au concours, relativement à la question du Duel.

M. MATHIEU vous donnera lecture d'un Mémoire ayant pour titre : *Utilité de la recherche et conservation des Ouvrages qui appartiennent aux anciens.*

Des antiquités récemment découvertes dans des fouilles faites à Dijon, seront décrites par M. GIRAULT.

La séance sera terminée par l'annonce des sujets de prix proposés par l'Académie pour 1820 et 1821.

---

Le Secrétaire lit le Compte rendu.

## COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS  
ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

MESSIEURS,

L'Académie, toujours empressée de concourir au développement des connoissances humaines, s'est imposé la loi de rendre

chaque année un compte public de ses travaux : puisse-t-elle, par l'exposé qu'elle m'a chargé de vous soumettre, mériter l'approbation qu'elle désire, et trouver dans vos suffrages la plus douce récompense du zèle dont elle est animée.

Dans les pays civilisés, l'agriculture a été regardée constamment comme l'art le plus important. Les bienfaits d'Osiris et d'Isis, chez les Egyptiens; ceux de Cérès et de Triptolème, chez les Grecs, ont été depuis long-temps l'objet de la reconnoissance des peuples; et la fête célébrée par les Chinois, atteste encore le prix que, de tout temps, on a attaché à la culture de la terre.

Les encouragemens proposés à diverses époques pour favoriser les progrès de l'agriculture, prouvent que les gouvernemens modernes sont d'accord sur ce point avec les peuples dont il ne nous reste plus aujourd'hui que le souvenir conservé par l'histoire.

L'Académie, jalouse de seconder les intentions bienfaisantes d'une administration paternelle, s'est empressée, non-seulement de répondre à toutes les questions d'économie rurale qui lui ont été adressées par M. le

préfet, de la part de S. E. le ministre de l'intérieur, mais encore de publier plusieurs des instructions qui lui ont été soumises par sa Commission permanente d'agriculture. Elle a su apprécier les renseignemens qui lui ont été communiqués; elle a adopté ceux qui, étant le fruit d'une longue expérience, épargneront beaucoup de tentatives infructueuses aux agriculteurs placés dans les mêmes circonstances. C'est pour atteindre ce but, qu'elle a présenté ses instructions débarrassées de toute la partie scientifique, dans l'intention de se mettre à la portée des cultivateurs. C'est ainsi que l'Académie a publié (1) des détails sur la *manière d'employer le plâtre comme engrais* (22 mars 1820), afin de préciser la quantité convenable pour chaque journal de prairies artificielles, d'indiquer les précautions à prendre, et l'époque que l'on doit choisir pour obtenir l'effet le plus satisfaisant, et éviter les inconvéniens graves qui résultent de l'abus de son emploi. Il est démontré que dans les terrains maigres, il auroit non-seulement peu d'effet, mais encore qu'il deviendrait nuisible.

---

(1) Voy. Mém. pag. 2.

M. BONNET (8 décembre 1819) a communiqué des observations intéressantes sur l'emploi de la poudrette (1). Cet engrais, dont l'usage commence à se répandre, est le résultat de la dessiccation des vidanges des fosses d'aisance. L'expérience a appris que la vidange, employée fraîche, après l'hiver, altéroit les productions du sol sur lequel on la verse, au point de ne pouvoir les faire servir, même à la nourriture des porcs.

Mais cette même vidange récente, répandue avant l'hiver sur des asperges, des champs de froment, a parfaitement réussi, et n'a point offert l'inconvénient dont nous avons parlé plus haut.

Des observations sur d'autres espèces d'engrais, ont offert des résultats satisfaisans; mais elles ont appris que ces précieux moyens ne réussissoient qu'autant qu'ils étoient accompagnés des précautions nécessaires pour prévenir les maladies auxquelles les céréales les plus précieuses sont sujettes. Parmi celles qui les attaquent, les deux plus terribles sont la *carie* et le *charbon*. Ordinairement confondues par les cultivateurs, il a paru nécessaire de les bien caractériser, afin de pré-

---

(1) Voy. Mémoires, pag. 1.

venir toutes les erreurs qui résultent de ce qu'on les désigne ordinairement par un nom commun, *le noir* ; c'est ce qui a engagé un membre à communiquer (14 juillet 1819), un travail *sur les maladies des plantes céréales* (1). Il se borne à donner des détails sur la *carie* et sur le *charbon* : il indique seulement l'*ergot* et la *rouille*. Il présente une notice des travaux qui ont été faits sur les deux premières maladies, dont il assigne les caractères, afin de les désigner sous les noms botaniques adoptés par les modernes; il s'applique à débrouiller la confusion qui, jusqu'à présent, a régné dans les livres d'agriculture et même d'histoire naturelle; parle ensuite du chaulage, du vitriolage, et fait connoître les causes qui s'opposent à la réussite de l'emploi de ces procédés; il démontre que le vitriolage réussit seulement contre la *carie* : encore faut-il avoir la précaution de ne point faire entrer dans le fumier de pailles infectées; il fait voir que le charbon, à raison de sa *volatilité*, ne peut point être prévenu par le chaulage ni par le vitriolage, et que le seul moyen de s'opposer à ses ravages, consiste dans un assolement bien entendu : il

---

(1) Vcy. Mémoires, pag. 3.

appuie son opinion sur une expérience frappante, dont le but est de détruire dans un champ le blé de vache, *melampyrum arvense*, LINN., lorsqu'il y est trop abondant. Il finit sa notice par rappeler le jugement porté par AIMEN sur une pratique encore aujourd'hui usitée dans le département de l'Aude, pour diminuer les pertes auxquelles exposent la *nielle* ou la *brûlure*.

Depuis quelques années, par des raisons qui paroissent plausibles en théorie, plusieurs savans se sont élevés contre la culture du méteil (1) : c'est, comme on le sait, un mélange de seigle et de froment dans des proportions indéterminées.

Dans une note relative au méteil, M. BONNET a fait connoître (8 décembre 1819) les motifs qui engagent les cultivateurs à adopter ce mélange ; ils sont fondés sur l'expérience.

Ces motifs sont : 1.<sup>o</sup> la valeur *vénale* du

(1) Du latin *mixtiolum*, diminutif de *mixtum*, *mixtum* sous-entendu *bladum*. Le méteil est appelé en Bourgogne, *conceau* de *cum secale*, ce qui signifie blé mêlé avec du seigle. De *mixtiolum* on a fait *mixtiol*, *mestiol*, *mestiel*, enfin *méteil*. Voy. Mémoires, pag. 20.

méteil plus forte que celle du seigle ; 2.<sup>o</sup> la récolte plus assurée du méteil ; 3.<sup>o</sup> la température variable des hivers ; 4.<sup>o</sup> le plus grand produit lorsque la température est favorable au seigle et au froment.

M. BONNET a ensuite répondu à l'objection de la différence d'époque de maturité des deux grains ; il a observé qu'en moissonnant un peu plus tard que si le champ étoitensemencé de seigle pur , et un peu plutôt que s'il n'y avoit que du froment , les deux grains avoient les qualités requises pour être récoltés.

Il démontre ensuite que le reproche fait au méteil de donner une farine inégale , n'existe plus depuis l'adoption générale de la mouture économique.

Un membre rappelle ( 21 juillet 1819 ) que dans nos campagnes le bétail rouge est sujet à une maladie désignée vulgairement sous le nom de *mal noir*, et bien décrite , sous le nom de *charbon blanc* , par M. CHABERT (*Instruct. vétérinaire 1790*). Des points d'irritation pratiqués de bonne heure par le secours du poivre , sont le moyen efficace et usité depuis long-temps par les gens de la campagne , pour combattre cette affection.

Les moutons , si utiles par leur laine , si ..

précieux par l'engrais qu'ils procurent, et par la chair qu'ils fournissent, ont fixé l'attention de la Commission. Plusieurs membres ont donné (29 décembre 1819) des renseignemens très avantageux sur un procédé dont l'efficacité ne s'est jamais démentie dans le traitement de la gale, qui exerce souvent de très grands ravages dans les troupeaux. C'est à un vétérinaire allemand, appelé WALZ, que l'on doit l'indication de cette méthode : elle a été employée avec le succès le plus constant, non-seulement par des membres de la Commission, mais encore par plusieurs propriétaires auxquels ils l'avoient recommandée : sa simplicité et sa grande utilité ont engagé l'Académie à rédiger une instruction qu'elle a publiée (1) et qu'elle a distribuée à tous les propriétaires de troupeaux.

La rigueur de l'hiver dernier a fait périr beaucoup de moutons dans les bergeries où l'on a suivi trop ponctuellement le conseil d'y entretenir un courant d'air en tout temps (*séance du 9 février 1820*). Les propriétaires qui se sont écartés de cette méthode, ont eu lieu de s'en féliciter ; il n'ont fait aucune perte.

---

(1) Voy. Mémoires.

Il résulte de là qu'il faut construire les bergeries de manière à ce que, l'été, elles reçoivent l'air sans lumière, au moyen de stores, d'abat-jours, etc., afin de mettre les moutons à l'abri des mouches (*æstre du mouton*), et que l'hiver, en adaptant des carreaux scellés avec du plâtre, on reçoive de la lumière sans air froid. Par cette méthode, on préserve les moutons du danger des saisons rigoureuses. Ce moyen est préférable à la paille que l'on emploie ordinairement pour boucher les ouvertures des bergeries.

M. MOREL DE VINDÉ a publié le plan d'une bergerie; mais nos petits cultivateurs ne sont point assez avancés pour faire de pareilles constructions, malgré les avantages qu'elles présentent.

Si le grand froid tue les moutons qui y sont exposés, la chaleur excessive leur fait aussi beaucoup de mal : c'est une observation qu'a faite (14 juillet 1819) M. BONNET. Lors d'une année très chaude, qui avoit desséché l'herbe des montagnes, il perdit en très peu de temps une vingtaine d'agneaux, par suite d'un épaissement considérable du sang. La boisson que l'on donnoit aux animaux, loin de les soulager, les faisoit périr en vingt-quatre

heures. M. BONNET eut l'heureuse idée de faire baigner son troupeau. Depuis ce moment la mortalité cessa. Ce moyen fut imité par un propriétaire de ses voisins, qui en obtint le même succès.

L'incision annulaire de la vigne a été de nouveau tentée (1).

De nouvelles expériences ont été faites par des membres de la Commission d'agriculture. L'un d'eux, M. MASSON, a communiqué un rapport ( 19 mai 1819 ) sur l'emploi des trois instrumens adressés à l'Académie ( 12 mai 1819 ) par S. E. le ministre de l'intérieur. La préférence a été donnée au *ciseau-rabot* de M. BETTINGER et à l'*instrument* de M. REGNIER, notre collègue.

Des expériences comparatives ont été faites, mais elles n'ont point répondu à l'attente ( 1.<sup>er</sup> septembre 1819 ). Des renseignemens recueillis par le même membre, ont appris à la Commission ( 17 novembre 1819 ) que l'incision annulaire de la vigne n'est point une opération nouvelle; qu'elle a été pratiquée anciennement en Bourgogne, sous le nom de *contrôlage*. Le peu d'avantages et les inconvéniens de cette opération, dont les ré-

---

(1) Voy. Mémoires, pag. 29.

sultats n'étoient point satisfaisans, ont forcé d'y renoncer, et l'on stipuloit dans les baux la défense d'en faire usage.

Les dégâts que la gelée de l'hiver a faits aux oliviers et aux navettes, a engagé l'Académie à publier et distribuer une instruction sur la culture de l'œillette, conseillée par la Société royale et centrale d'agriculture (1). Cette culture a été autrefois pratiquée en Bourgogne; jadis à Léry on semoit de la camomille (*Myagrurn sativum*, LINN.) et des olivettes (*Papaver somniferum*, LINN.) Voy. COURTÉPÉE, *Descript. de Bourgogne*, tom. 6, pag. 574.

Afin de prouver ce que peut une persévérance active et éclairée, la Commission a pensé qu'elle devoit signaler (2) deux fermes (29 décembre 1819), dont l'une paie aujourd'hui en impositions une somme pareille à celle qu'en retiroient, par amodiation, les anciens propriétaires.

La ferme de Champ-Moron, (*Campus-Moriae*, appelé *Calmus-Retundus* dans un titre de 1178, COURTÉPÉE, *Descript. Bourg.*, tom. 2, p. 406,) située sur le plateau d'une

(1) Voy. Mémoires, pag. 24.

(2) Voy. Mém.

montagne calcaire , à une lieue et un quart ouest de Dijon , fournit l'exemple de la plus grande amélioration à laquelle on puisse atteindre dans les terres pierreuses des montagnes qui nous environnent.

Les cultivateurs qui ont amodié la montagne appartenant à la commune de Selongey, y ont établi une ferme qui présente déjà des avantages , puisqu'ils sont parvenus à cultiver des céréales sur un plateau que l'on regardoit comme entièrement stérile.

M. THOUIN , académicien non résident , a envoyé ( 12 avril 1820 ) à l'Académie dix-sept espèces de graines d'arbres américains ( 1 ) ,

---

( 1 ) Voici les noms des arbres dont les graines ont été envoyées.

Aralia épineux. *Aralia spinosa*.

Bouleau noir de Canada. *Betula nigra*.

Chêne vert des Florides. *Quercus virens americana*.

Épinette du Canada. *Abies Canadensis*.

Érable à sucre. *Acer saccharinum*.

Févier à grosses épines. *Gleditsia macrocanthos*.

Févier de la Chine à grosses épines. *Gleditsia ferox*. M.P.

Genévrier de Cade. *Juniperus oxycedrus*.

Hickery grosse. *Juglans alba major*.

Laurier sassafras de la Caroline. *Laurus sassafras*.

Noyer cendré d'Amérique. *Juglans cinerea*.

Noyer noir de Virginie. *Juglans nigra*.

Noyer à fruit blanc d'Amérique. *Juglans alba*.

Pin jaune d'Amérique. *Pinus mitis*. MICHAUD.

Platane d'occident. *Platanus occidentalis*.

Sapinette noire. *Abies nigra*. Н. К.

Tulipier de Virginie. *Liriodendron tulipifera*.

cent glands doux , et un sachet de graine de fléole (19 *avril* 1820). Ces envois ont été remis à des membres de la Commission d'agriculture , qui ont bien voulu se charger d'en prendre soin.

De l'envoi fait l'année dernière par M. THOUIN (*séance publ.* 1819 , p. 23 , ) , neuf glands avoient germé ; trois seulement ont résisté aux rigueurs de l'hiver auxquelles on avoit oublié de les soustraire. Ils sont en ce moment de la plus belle apparence.

L'Académie a reçu de M. DAIGNEY (23 *juin*, 14 *juillet* 1819) des détails sur un établissement qu'il a formé à Losne pour cultiver des plantes médicinales. Cet herboriste est le premier qui , dans notre département , se soit livré à ce nouveau genre de culture. Les produits qu'il fournit au commerce de la droguerie indigène , sont très bien préparés.

Une dissertation sur le lieu dont le maïs tire son origine , a été provoquée ( 15 *décembre* 1819) par l'assertion de MM. MICHAUD et DARU. Ces deux membres de l'Académie française , dans les ouvrages intéressans dont ils viennent d'enrichir l'histoire , ont avancé que le maïs avoit été introduit en Italie , dans le commencement du XIII.<sup>e</sup> siècle , par le marquis de Montferrat : ils s'appuient sur

une charte latine, publiée en 1800; mais cette charte a rapport au sorgho, *holcus bicolor*, LINN, dont la culture, en Italie, date effectivement du commencement du XIII.<sup>e</sup> siècle, tandis que ce n'est qu'au XVI.<sup>e</sup> siècle que les Espagnols et les Portugais ont apporté d'Amérique en Europe le maïs qu'ils trouvèrent cultivé abondamment aux Antilles, dans le Mexique, au Pérou, où il formoit la base de la nourriture chez les habitans de ces contrées.

M. TOURNON D. M., correspondant à Toulouse, a appris ( 22 mars 1820 ) que l'*amel-lus* de Virgile est le populage ou souci d'eau, *caltha palustris*, LINN.

M. VALLOT, D. M., a communiqué à l'Académie ( séance du 18 août 1819 ), un Supplément (1) à la *Flore de Bourgogne* de M. DURANDE, D. M.

#### M É D E C I N E .

M. le docteur VALENTIN, associé non résident à Nancy, a donné (1.<sup>er</sup> septembre 1819) des détails sur une ophthalmie épidémique réputée contagieuse, qui existoit à Mayence.

---

(1) Voy. Mémoires, pag. 64.

Il a vu dans la garnison prussienne ( un régiment seulement ) quatre cent trente-six soldats affligés de cette maladie qui en a rendu plusieurs borgnes et aveugles. Un autre régiment n'étoit point affecté ; mais on le faisoit baraquier à une lieue de la ville.

Pas un Autrichien , dont le contingent étoit aussi de trois mille hommes , n'étoit atteint de cette maladie , qui régnoit pareillement en quelques lieux de la Belgique.

Il a été lu ( 1.<sup>er</sup> décembre 1819 ) des observations sur des cas d'inflammation aphteuse de la membrane buccale et de la langue. Cette maladie a , comme on le sait , la plus grande ressemblance avec les accidens que produit le mercure sur la membrane muqueuse : la salivation , le gonflement , la couche blanche qui recouvre la langue et l'intérieur de la bouche , les aphtes , sont autant de symptômes qui pourroient faire soupçonner l'emploi antérieur du mercure , si l'état et la position des malades ne dissipent promptement les soupçons.

Un membre a donné quelques détails sur des *phlyctènes gangréneuses* , qui occupent l'ourlet des oreilles , les pommettes des joues , et le bout du nez. L'individu qui fait le sujet de cette observation , a passé trois ans aux

Antilles sans être malade : ce n'est que depuis son retour (1817) qu'à chaque hiver il est tourmenté de cette affection, qui disparaît pendant l'été. Cette singulière indisposition périodique n'a encore été combattue par aucun remède, parce que le malade, n'attachant nulle importance à cette affection, a négligé jusqu'à ce jour de recourir aux conseils des gens de l'art ; il a remarqué seulement que lorsqu'il s'exposoit au froid, il souffroit beaucoup et le mal augmentoit, tandis qu'en se tenant chaudement, il ne souffroit pas.

Les œufs de barbeau sont nuisibles à la santé ; ils partagent cette propriété avec ceux de brochet et de lotte. Cependant quelques naturalistes ont prétendu que l'on pouvoit user sans inconvénient des œufs de ce poisson, et c'est le dissentiment qui paroît encore exister entre les savans, qui a engagé l'un de nous à rédiger (26 mai 1819) une note (1), dans laquelle sont d'abord rappelées les opinions des divers auteurs, et, pour ne laisser aucune incertitude, sont ensuite rapportés plusieurs faits récents qui ne permettent plus de douter de la propriété mal-

---

(1) Voy. Mémoires,

faisante dont sont donés les œufs de barbeau, de brochet et de lotte.

L'histoire naturelle, cultivée depuis longtemps, laisse encore beaucoup de découvertes à tenter, et chaque jour peut amener la connoissance d'un fait qui n'a point encore été observé; c'est ce que nous prouvent les détails (9 juin 1819) relatifs à des maladies observées, soit sur des feuilles de végétaux, soit sur le tronc de quelques arbres, et indépendantes de la présence des insectes et de celle des cryptogames parasites intestinales (1).

Le désir d'éclaircir tous les points obscurs d'histoire naturelle, étoit une tâche que l'on s'est efforcé de remplir (7 juillet 1819) dans une *Dissertation* (2) *sur les caricatures en Histoire naturelle*.

A la suite de cette dissertation, est jointe une revue d'un certain nombre d'articles d'histoire naturelle, omis ou mal indiqués dans le N. D. H. N., *édit. 2*. Cet ouvrage, jusqu'à ce jour, le plus complet sur cette partie, mérite que l'on ait l'attention d'indiquer les fautes qui s'y sont glissées : c'est le seul

(1) Voy. Mémoires, pag. 42.

(2) Voy. Mémoires.

moyen de prévenir la propagation des erreurs, qui ne manqueroient pas de se répandre à la faveur de l'autorité que lui mérite la réputation des collaborateurs.

Une méthode de faire cuire les œufs, employée par beaucoup de ménagères à la campagne, manifeste un phénomène dont les chimistes n'ont point parlé; c'est ce qui a déterminé l'un de nous à en donner l'explication. Il s'agissoit de savoir pour quelle raison la coquille des œufs, placés sur des charbons ardents, se couvre de gouttelettes d'eau (23 février 1820), lorsqu'ils sont cuits à propos (1).

M. DELUC, associé correspondant à Genève, a envoyé (17 novembre 1819, 12 avril 1820) de nouvelles preuves à l'appui de l'explication qu'il a donnée du passage des Alpes par Annibal. Deux Anglais (MM. CRAMER et WICKHAM) qui, au mois d'août 1819, ont suivi la route du général carthaginois, l'ouvrage de M. DELUC à la main, ont confirmé à l'un de nous l'exactitude du récit de Polybe, éclairci par notre confrère, et ont témoigné la satisfaction qu'ils avoient éprouvée en reconnoissant qu'il étoit impossible

---

(1) Voy. Mémoires.

de ne pas admettre le résultat du savant de Genève.

Des sondes prises par un Anglais dans le lac de Genève (1), au mois d'août dernier, et dans le lac de Neuchâtel, au mois de février suivant, ont fourni des résultats que M. DELUC a jugé assez importants pour les communiquer à l'Académie. D'après ces mesures, on apprend que la plus grande profondeur du lac de Genève (922 *pieds de roi*), qui se trouve entre Evian et Lausanne, est précisément le double de celle du lac de Neufchâtel (461 *pieds*), à peu près à la moitié de sa longueur et près de la rive N. O. Ce lac est partout plus profond du côté du Jura que près de la rive opposée. Cette disposition est conforme à celle que M. DE BUFFON a indiquée en général pour les rivières ou les fleuves. A une lieue environ, au midi de la ville de Neufchâtel, et au milieu de la largeur du lac, il y a sous l'eau une colline, dont le sommet n'est recouvert que par 36 *pieds* d'eau, tandis que sa base est à 300 *pieds* au-dessous de la surface du lac. Nous lais-

---

(1) Description du lac de Genève, *Phil. trans.* n. 86, pag. 5043.

sons aux savans , qui s'occupent de la structure du globe , le soin de tirer de ces observations les conséquences qu'ils jugeront convenables : il nous suffit d'avoir rapporté les faits.

Deux nouveaux instrumens ont été soumis à l'examen de l'Académie. L'un (1), présenté par M. GOUBERT, offre l'avantage de pouvoir mesurer à la fois, et la pesanteur de l'air, et sa température; l'autre est une pompe à jet continu, fabriquée par MM. DOUIN et BETTENMANN: elle est à la fois aspirante, foulante et élévatoire, sans réservoir d'air; elle exige moins d'entretien que les autres pompes, et les inventeurs peuvent la livrer à un prix bien inférieur à celui des pompes ordinaires.

L'Académie a reçu de sa Commission permanente d'antiquités plusieurs rapports sur des objets relatifs à l'histoire de notre département, et surtout à celle de notre ville.

Un tombeau trouvé près Beaune, des fouilles faites exprès sur le plateau d'Alise, et d'autres exécutées à Dijon, à l'occasion

(1) Voy. dans les Mémoires le rapport fait sur cet instrument.

de l'élargissement de la rue des Singes, ont fourni des antiquités inconnues, des renseignemens curieux sur le séjour des Romains dans nos contrées, et sur l'importance de Dijon dans les temps les plus reculés.

M. GIRAULT ayant fait imprimer sa description du tombeau de Savigny à la suite de l'*Annuaire de la Côte-d'Or* pour 1820, nous nous bornerons à la note ci-dessous (1) pour appuyer ce que dit l'auteur sur l'antiquité des cercueils en plomb.

(1) En 1758, en creusant les fondations d'une chapelle à l'ancienne paroisse Saint-Philibert, dont l'emplacement étoit, comme l'on sait, l'ancien cimetière de Dijon, on trouva à quinze pieds de profondeur, plusieurs tombeaux d'un grès grisâtre, un cercueil de plomb, un calice de cire et des médailles. COURTÉE, *Descript. de Bourgogne*, tom. 2, pag. 224. Dans des fouilles faites en 1775, dans un cimetière de Saint-Pierre-l'Étrier\*, près Autun, on a déterré trois tombeaux doublés en plomb, et une inscription portant: *Æmilia Severa alumno romano posuit*. Tom. 3, pag. 517, pag. 18.

En creusant dans l'une des cours du château de Mismeure, on trouva un cercueil en plomb et un tombeau en pierre. *Ibid.* tom. 6, pag. 164.

\* S. Petrus à via strata, à cause de la voie romaine qui passoit près de ce village.

Les fouilles ouvertes, dans l'été de 1819, sur le plateau du Mont-Auxois, emplacement de l'ancienne et malheureuse Alise (1), ont été l'objet de trois rapports de M. Girault, président de la Commission permanente des Antiquités formée dans le sein de l'Académie : ces rapports ont été successivement envoyés à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, qui a bien voulu les honorer de ses suffrages (2). ( Voy. aussi Moni-

A Jugny, dépendant de Billy-lès-Chanceaux, *Ju-niacum*, au milieu d'une vaste forêt, dans laquelle on voit les restes d'un ancien château, on découvre des tombeaux en *plomb* et en pierre. *Ibid.* pag. 519.

(1) AL, montagne; LECH, Roc; SY, deux, A, rivière; Roc sur une montagne entre deux rivières: telle est la position d'Alise entre l'Oze et l'Ozerain, au confluent de ces deux ruisseaux et de la Brenne.

(2) INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-  
LETTRES.

Paris, le 10 mars 1820.

*Rapport sur les Mémoires relatifs aux antiquités du  
Département de la Côte-d'O.*

LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE a  
été invitée à communiquer ses observations sur les ren-

teur du 6 juin 1820.) M. GIRAULT a décrit les objets divers trouvés dans les fouilles d'Alise ; ils consistent 1.<sup>o</sup> en huit morceaux

---

seignemens qui lui ont été envoyés concernant les antiquités découvertes dans le département de la Côte-d'Or ; elle doit commencer par des témoignages d'estime à tous ceux qui lui ont fait parvenir des notices ou des rapports sur ces antiquités, mais particulièrement à M. GIRAULT, qui a joint à de bons dessins des explications le plus souvent savantes et satisfaisantes. Si votre Commission croit pouvoir quelquefois en substituer d'autres, c'est sans chercher à diminuer la reconnaissance que l'on doit à ce docte antiquaire ; la science des antiquités est souvent conjecturale, c'est pourquoi il est sage de présenter sous la forme modeste du doute les explications de ce genre.

Le nom d'Alise est célèbre par le long siège que les Gaulois y soutinrent contre César : sous ce point il a été l'objet principal des fouilles, et le sujet de trois rapports de M. Girault qui les a fait exécuter.

On ne trouve point de rapport \* sur le premier envoi des dessins : je ferai observer seulement qu'il seroit utile de connoître la pesanteur exacte des deux poids antiques qui font partie de cet envoi.

Le second rapport concerne des débris de vase de poterie rouge, sur lesquels on ne peut rien dire de particulier. Dans le n.<sup>o</sup> 2, M. Girault reconnoît un cadenas ou serrure mobile, et la Commission est entièrement de

\* Il a cependant été envoyé dans le temps, en suivant la forme ordinaire de la correspondance.

qui sont en rapport avec les cérémonies des sacrifices ; 2.<sup>o</sup> seize morceaux , qui sont des outils ou instrumens d'agriculture ; 3.<sup>o</sup> douze

---

son avis. Il a été fait mention d'un cadenas semblable , mais entier , dans le rapport sur les antiquités du département du Doubs.

Le troisième rapport de M. Girault , sur les fouilles d'Alise , présente , sous les n.<sup>os</sup> 4, 5, 6, et sous les n.<sup>os</sup> 7 et 8, des objets en fer fort intéressans. Les trois premiers sont , selon M. Girault , les ferremens d'une charrue antique , ou plutôt les parties qui formoient par leur réunion une espèce de soc : cette conjecture me paroît fort plausible.

Il croit voir dans le n.<sup>o</sup> 7 un hoyau , ce qui ne paroît pas aussi probable. Sous le n.<sup>o</sup> 8 est dessiné le fer d'une bête de somme. Catulle (*Carm.* 17 ad *Colon.* in fine), parle d'un fer de mule, *ferrea solea*. Ce poète étoit contemporain de César , du vainqueur des Gaulois ; ainsi , rien ne s'oppose à ce que l'on attribue ce fer aux vaincus. Quant à sa forme , elle est aussi longue que large , ce qui retrace plutôt le pied carré du bœuf que le pied oblong du cheval. L'expression de Pline (lib. 33, c. 11, *Poppea conjux Neronis principis delicatioribus jumentis soleas ex auro quoque induit*), qui emploie l'expression *induere*, annonce que c'étoit alors une espèce de sabot dans lequel on faisoit entrer le pied de la bête de somme ; on ne voit point de trous pour recevoir des clous qui l'auroient assujetti , et le rapporteur de votre Commission croit que l'on rabattoit le bord de ce sabot sur le pied : c'est à peu près ainsi que l'on ferre encore

débris de meubles et de bâtimens ; 4.<sup>o</sup> six fragmens de vases ou de poterie ; 5.<sup>o</sup> six morceaux de restes de poids anciens et armures

---

dans les environs de Lyon les bœufs qui , traînant à la ville les bois et autres produits des campagnes voisines , doivent marcher sur le pavé ; le sabot est divisé et relevé dans la fente de la corne de cet animal , puis les bords sont rabattus sur chaque portion de cette corne.

On voit sous le n.<sup>o</sup> 19 le dessin d'un petit Mercure de bronze découvert près de Dijon , et une note sur cette figure. On connoît plus de cent figures de ce dieu dans les Gaules , ce qui prouve qu'on lui rendoit un culte assidu dans ces contrées.

Nous réunirons dans une seule observation le rapport de M. Morelot , sur des tombeaux découverts à Saulieu , et deux rapports de M. Girault , l'un sur un tombeau découvert à Savigny , l'autre sur des tombeaux déterrés à Dijon dans la rue des Singes ; les figures qui y sont sculptées représentent des Gaulois , comme l'ont dit les auteurs des rapports ; mais ce n'est point le *sagum* qui les fait reconnoître. Ce manteau n'étoit point un vêtement fermé , comme la *penula* dont sont revêtus ordinairement les figures sculptées sur les tombeaux des Gaulois ; c'étoit un manteau carré ou oblong , qui s'attachoit avec une agraffe , et qui ne différoit pas pour la forme des manteaux militaires des Romains.

Quant aux vases semblables à nos verres à boire ordinaires que tiennent ces figures , il faut rapporter l'opinion de M. Girault sans l'adopter ni la combattre.

« L'emblème des gobelets , dit cet antiquaire , a été par

antiques ; 6.<sup>o</sup> vingt-sept médailles gauloises et romaines , la plupart mal conservées ; 7.<sup>o</sup> des agraffes ou épingles de vêtemens et

---

« nous expliqué dans un mémoire spécial adressé à la  
 « Société royale des antiquaires de France. \* Cet em-  
 « blème est en harmonie avec la religion des Gaulois ,  
 « dont l'eau étoit un des grands principes. Ces gobelets  
 « témoignent que le défunt étoit mort dans la croyance  
 « de sa religion , comme le *diis manibus* le témoignoit  
 « chez les payens, et la croix chez les Chrétiens : un des  
 « souhaits qu'on adressoit aux morts, dit *Montfaucon* ,  
 « (tom. v, pag. 34) étoit que les Dieux leur accordassent  
 « de l'eau fraîche. »

Dans le passage de *Montfaucon* cité ici \*\* , on ne trouve rien qui fasse de ce souhait exprimé dans des épitaphes grecques et latines , une opinion particulière des Gaulois ; d'ailleurs d'autres figures dessinées dans les rapports que nous analysons et qui paroissent évidemment gauloises , tiennent d'autres objets qui annoncent peut-être les arts ou les métiers que les morts avoient exercés , mais dont on ne sauroit donner une explication suffisante.

La Commission gardera un silence , justifié par les mêmes motifs , sur les restes d'inscriptions que présentent les mêmes pierres sépulcrales ; elles sont tellement

\* Il a été depuis imprimé pag. 358, tom. 2 des Mémoires de la Société royale des antiquaires de France. 1820. in 3.<sup>o</sup>

\*\* Ce passage n'a été indiqué que par analogie, toutes les religions anciennes ayant des théogonies communes et dans le même sens. D'ailleurs le passage n'a rapport qu'aux Égyptiens.

de toilette ; 8.º une petite figure en bronze , dont la tête est brisée : le personnage est vêtu de la *penula* et du *sagum* gaulois , et porte les mains dans l'attitude d'un homme qui proclame un édit, *praeco* : suivant un témoin oculaire , il avoit entre les mains un petit morceau de fer représentant un papier, *carta* , lequel s'en est détaché en le nétoyant de la terre qui l'entouroit. La plupart de tous ces objets sont connus et gravés dans Montfaucon , et autres recueils sur les antiquités ; c'est pourquoi nous ne suivrons pas le rapporteur dans le détail qu'il a donné de l'énu-

---

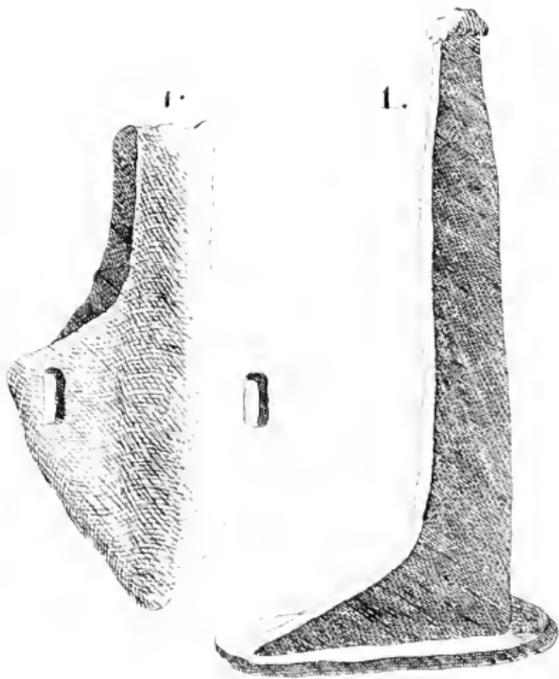
tronquées, que l'on ne peut juger si les lettres qui ont échappé aux ravages du tems, sont des sigles ( c'est-à-dire des lettres initiales représentant un mot , tel que *L* pour *Lucius*, ou des portions de mots). M. GIRAULT a formé sur ces restes d'inscriptions des conjectures qui annoncent beaucoup d'érudition : c'est en général ce que l'on peut dire des recherches de ce savant. La Commission pense donc qu'il mérite , de la part de l'Académie , des encouragemens qui doivent s'étendre en partie sur ses collaborateurs.

*Signé* WALCKENAER , PETIT-RADEL , Alexandre DELABORDE ; MONGEZ , rapporteur.

Certifié conforme à l'original :

Le Secrétaire perpétuel, *signé* DACIER.





*Réduit au quart de la grandeur naturelle*

mération et de la description des objets trouvés dans ces fouilles : il a suffi d'indiquer les recueils où ces mêmes objets sont déjà décrits.

Mais nous ne devons pas passer sous silence deux morceaux qui nous ont paru inédits ; l'un est la ferrure d'une charrue gauloise ; l'autre le fer d'un des animaux de labour, dont les gravures, au quart de leur grandeur naturelle, sont ci-jointes.

Le n.º 1.<sup>er</sup> a la forme d'un L, dont la base ou le sabot est pointu : cette pièce est dans les dimensions, à sa base, de cinq pouces de longueur, deux de largeur, trois lignes d'épaisseur ; la branche verticale, haute de neuf pouces neuf lignes, porte un pouce vers le milieu ; cette épaisseur s'augmente du côté de la base, se diminue vers la pointe, qui est émoussée comme un boulon de fer sur lequel le marteau auroit longtemps frappé. Cette première partie de la ferrure nous a paru avoir dû être fixée dans la grosse branche de la charrue, et faire l'office d'ouvrir le sillon.

Le n.º 2 a la forme d'un cône long de dix pouces, et de onze s'il n'étoit pas brisé à la pointe ; sa courbure est celle d'un segment qui auroit un pouce de flèche : la longueur

de chacun des côtés, depuis la pointe à l'ouverture de l'angle, est de cinq pouces, et devroit avoir six pouces si l'on rétablissoit la partie mutilée. Le retour, depuis l'angle d'évasement au cou du manche, est d'un pouce; la partie supérieure ou le manche porte de longueur quatre pouces six lignes: elle est arrondie et forme les trois quarts d'une circonférence qui auroit dix pouces et demi de tour. Ce morceau est percé de deux trous, en carré long, dans les dimensions de douze lignes de longueur sur cinq de largeur, trois d'épaisseur: ces deux ouvertures sont séparées l'une de l'autre par un intervalle de deux pouces six lignes.

Le n.<sup>o</sup> 4 a la forme d'un fer de javelot ou d'un V, dont le trait porte quatre pouces et demi de largeur à l'ouverture de l'angle; chaque côté de l'angle a quatre pouces trois lignes de longueur; le retour des côtés jusqu'au manche est de deux pouces: le manche conserve encore trois pouces de longueur sur une épaisseur d'un pouce carré: ce morceau est percé de deux trous dans les mêmes dimensions que le n.<sup>o</sup> 2, et qui correspondent aux ouvertures de ce même n.<sup>o</sup>

Les morceaux n.<sup>os</sup> 2 et 3 paroissent faits

pour se reconcher l'un sur l'autre ; la partie convexe , n.º 3 , étoit contre terre ; son côté concave , n.º 2 , étoit recouvert par le n.º 4 , lequel empêchoit la terre et les pierrailles de s'insinuer dans le vide , et par sa pesanteur tendoit à le maintenir enfoncé dans la terre : ces morceaux réunis devoient recevoir l'extrémité de la branche de la charrue , et agrandir le sillon commencé par le n.º 1.º

Les Romains faisoient usage de plusieurs espèces de charrues : quelques-unes avoient des roues , des déversoirs et des socs : ces parties manquent à d'autres ; on n'ajoutoit ni coulreni déversoirs aux charrues communes. Pour rompre et diviser le sol , on donnoit si peu de largeur aux sillons , qu'on pouvoit à peine reconnoître la trace de la charrue ; cet effet résulloit du genre de construction de la charrue romaine , qui , tenue droite , tranchoit et soulevoit la terre sans la déverser sur le côté ( Al. Ad. 2. = 417 , 421 ). Cette description a beaucoup d'analogie avec les fers dont il s'agit ici ; mais ce qui ajoute beaucoup de probabilité au sentiment de M. Girault , c'est la circonstance que ces morceaux étoient dans un caveau avec des curettes (*ralla*) destinées à dégager le fer de la charrue de la terre qui s'y attache , un sarcloir (*sarculum*),

une houe servant à ôter les herbes sauvages (*marra*), un hoyau à deux dents pour rompre les mottes (*bidens*), une pioche d'arracheur que le laboureur employoit à couper les racines des arbres (*securis dolabrata*), des fragmens de chaînes d'attelage, un marteau et autres instrumens dépendans du jeu de la charrue; enfin jusqu'au fer d'un des animaux de labour.

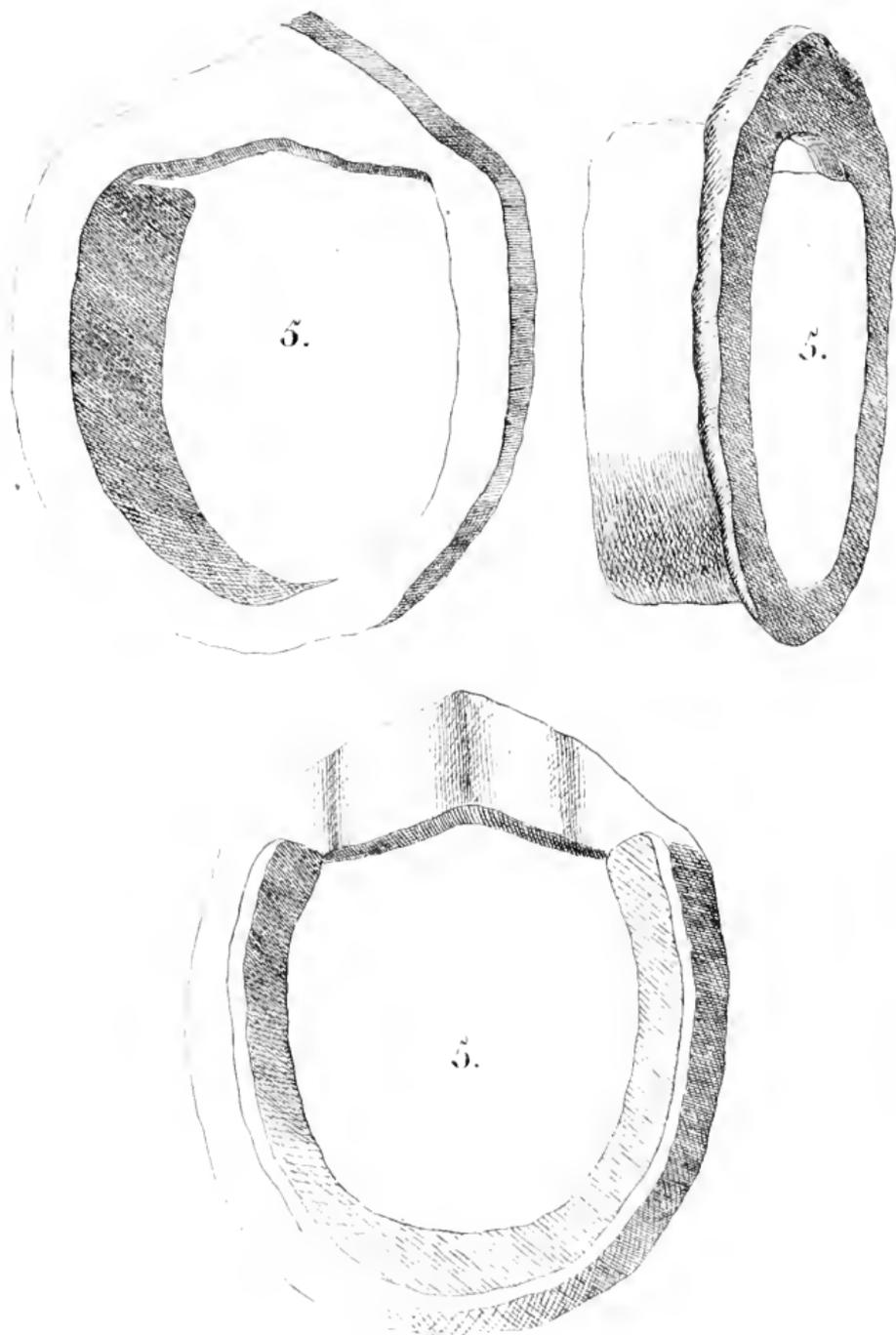
Les ouvrages d'antiquités ne fournissent presque pas de secours sur la forme précise des instrumens d'agriculture, ce premier de tous les arts; l'espèce de dénuement où ils nous laissent doit faire sentir toute l'étendue de la perte que l'Académie vient de faire de M. GRIVAUD DE LA VINCELLE, qui s'occupoit principalement DES ARTS ET MÉTIERS DES ANCIENS, dont il n'avoit encore publié que la première livraison; c'est pourquoi, en cette matière, il est toujours sage de rester, jusqu'à plus ample découverte, dans l'hésitation du doute, et de dire avec le favori de Mécène :

..... *Si quid novisti rectius istis,  
Candidus imperti, si non, his utere mecum.*

Nous avons dit que le morceau n.º 5 paroissoit un fer à attacher aux pieds d'un des animaux de labour; ce fer est presque ovale;



*Mém. Acad. Dijon 1820 pag. 55.*



*Réduit à moitié de la grandeur naturelle*

son diamètre, pris sur la partie qui devoit porter sur le sol, est de trois pouces dans un sens, de trois pouces neuf lignes dans l'autre, et de trois lignes d'épaisseur ; la partie dans laquelle devoit entrer la corne ou le sabot de l'animal, est également ovale, ouverte par le derrière, ayant trois pouces de diamètre, un pouce de hauteur, neuf pouces de circonférence et une ligne d'épaisseur, sans aucuns trous pour recevoir les clous ou cordons d'attache. La savante Académie des inscriptions (*rapport du 10 mars*) a pensé que, par sa forme, ce fer devoit plutôt se rapporter au pied du bœuf qu'à celui de toute autre bête de somme.

Quoique *Fabretti* assure que parmi le grand nombre de chevaux qui se trouvent sur les anciens monumens, il n'en ait jamais vu qu'un seul qui fût ferré, néanmoins les mules et les mulets portoient des fers ; et Montfaucon, iv — 79, reconnoît que cet usage est fort ancien, *quoiqu'on ait*, dit-il, *des preuves certaines qu'il n'avoit pas lieu chez les Romains*. Par ces expressions, le docte Bénédictin a sans doute voulu dire que ce n'étoit pas un usage général, puisque lui-même dit, d'après Suétone, que Néron fit ferrer ses mules en

argent, et Poppée les siennes en or, suivant Pline. Catulle compare le paresseux à celui qui laisse ses souliers dans un abyme de matière gluante et visqueuse :

..... *In gravi derelinquere cæno*  
*Ferream ut soleam tenaci in voragine mula.*

Sur l'usage de ferrer les chevaux et les mulets, l'on peut voir encore ce que disent *Catulle*, xviii — 26; *Suétone*, Ner. 20, Verp. 23; *Pline*, tom. 1<sup>er</sup>, xxxv, §. 2 — 49; tom. 2, xxxiii, §. 49; *Diodor. sicul.*, lxii — 28, etc., etc.

Mais comment le fer dont nous parlons a-t-il pu tenir après les sabots des bêtes de somme, n'étant percé d'aucuns trous pour qu'il pût s'attacher aux pieds? Ne seroit-ce pas qu'on usoit du moyen d'attendrir la corne pour la forcer d'entrer dans le fer, et qu'ensuite la corne revenant à son état primitif, se gonfloit dans le fer et y demeuroit scellée par l'effet du renflement? Ne seroit-ce pas l'explication de ce que dit Columelle, vi - 12, *Solea sparteæ pes induitur* (1), *deindè spar-*

---

(1) Le rapporteur des mémoires de M. Girault à l'Institut, le savant *Mongez* a conclu de l'expression *inducere* qu'on rabattoit les bords du fer sur la corne de l'animal; il ajoutoit que c'est encore à peu près ainsi que

*tea calceata per triduum suffuso aceto curatur.* On entouroit pendant trois jours les sabots des chevaux avec du jonc imbibé de vinaigre. Ce n'est qu'en admettant le sentiment de cet auteur, qu'on pourroit expliquer le défaut des trous au fer trouvé à Alise, qu'on ne peut méconnoître, par sa forme, pour avoir servi à l'un des pieds des animaux employés à la culture des terres dans les Gaules. Au surplus, nous attendrons à ce sujet les explications des archæologues.

M. MORELOT, D. M., correspondant de la Commission d'antiquités, pour l'arrondissement de Beaune, a donné la description de monumens en pierre trouvés dans un champ, près de l'ancienne voie romaine d'Autun à Saulieu. Un de ces monumens de cinq pieds deux à trois pouces de hauteur sur vingt pouces de largeur et dix d'épaisseur, portoit, vers ses deux tiers supérieurs, cinq petites excavations séparées l'une de l'autre par un bourrelet. Etoit-ce une borne milliaire? c'est ce que ne sauroit assurer

Pon ferre, dans les environs de Lyon, les bœufs destinés à conduire sur le pavé les matériaux et les approvisionnemens de cette grande ville. *Voy. plus haut* p. xxvii.

M. Morelot , qui n'a pu se procurer aucun renseignement sur cette pierre.

Une autre pierre , sur laquelle sont sculptés une femme et un enfant , tenant chacun de la main droite un gobelet.

Une troisième pierre , portant un buste de vieillard , avec une inscription dont on n'a pu déchiffrer que les syllabes MONU.

Une quatrième portoit une figure de femme.

Tous ces monumens sont en  *Pierre morvandelle*  , espèce de granit qui s'altère à l'air.

A Antilly , M. Morelot a vu plusieurs monumens parmi lesquels il a distingué une tête , dont les oreilles , sculptées dans le goût égyptien , sont placées fort haut (1) , et tournées en avant en forme d'entonnoir.

Les autres traits sont dans les proportions ; les yeux sont assez mal faits ; le reste du corps , mutilé , laissoit encore apercevoir un raisin que la statue tenoit à la main.

Une autre figure de jeune fille tenoit un fuseau de la main droite ; sa tête n'a que ses

---

(1) Ce que M. M. a pris pour des oreilles ne seroit-il pas l'attribut que les Égyptiens donnoient à Harpocrate ? Au surplus voy. *Mém. de l'Acad. des inscript.*

cheveux pour coëffure. On n'a pu lire de l'inscription qu'APURINA.

M. MATHIEU (*séance du 1.<sup>er</sup> septembre 1819*) a lu une notice (1) sur une petite statue de MERCURE en bronze, trouvée au mois d'avril 1813, à Chambœuf, arrondissement de Dijon, et qu'il présume avoir fait partie d'un laraire. Elle est d'un style grec, bien conservée, et paroît représenter *Mercur*, marchand. Elle rappelle la statue du Musée des antiques de Paris, portant le n.<sup>o</sup> 154, et pourroit peut-être servir à faire restituer à cette statue, ce qui lui manque. Celle que nous décrivons porte une bourse d'une forme singulière, puisque, sous une enveloppe, elle semble contenir un triple fourreau, propre à renfermer séparément les monnoies d'or, d'argent et de cuivre. Cette petite statue est de plus remarquable en ce que l'aréole des mamelles est indiquée par un léger enfoncement. On regrette que les pieds et les mains n'aient point été travaillés avec assez de soin.

M. le marquis de THYARD (*Mém. de l'Acad. de Dijon, tom. 2, p. 171, fig., p. 284.*) a aussi fait connoître un Mercure,

(1) Voy. les Mémoires.

mais qui ne ressemble point à celui qui nous occupe.

Le Mercure, décrit par M. DE THYARD, avoit été trouvé à Autun dans les jardins de l'abbaye de Saint-Julien, sous une voûte qui a été recouverte par les ordres de l'abbesse ; elle n'a pas voulu permettre qu'on y fît les recherches nécessaires pour se procurer la connoissance des objets d'antiquités qu'on y soupçonnoit.

M. GIRAULT (*Séance du 16 février 1820*) a communiqué plusieurs traits d'histoire pour servir de supplément à l'ouvrage de RICHER, intitulé *Recueil des grands événemens par les petites causes*.

Dans le premier, l'auteur rapporte les cruautés auxquelles donna lieu la robe brodée par Amestris.

Le second trait concerne une guerre sanglante qui dura vingt-huit ans. L'enlèvement de deux femmes de la suite d'Aspasie, maîtresse de Périclès, par des jeunes gens de Mégare, fut la cause de cette longue guerre.

Le troisième a trait au sac d'Athènes par Sylla. Ce romain farouche livra la ville au pillage, pour se venger des Athéniens, qui l'avoient appelé une *mûre saupoudrée de*

*farine*, parce qu'il avoit le teint couperosé et couvert de darts.

Le dernier parle de la bataille des Macédoniens et des Romains : aucune des armées ne vouloit livrer la bataille et prendre l'initiative. Un cheval qui s'échappe du camp des Romains et fuit du côté de l'armée de Persée, amène un engagement qui ébranle les armées et les force au combat.

M. PEIGNOT (30 juin 1819) lit des *Recherches sur le Virgile virai en bourguignon* par M. le conseiller Pierre DUMAY, M. l'abbé Paul PETIT et le R. P. Philippe JOLY, dominicain.

Les recherches de M. PEIGNOT ont pour but de donner l'histoire de cette traduction de Virgile en patois bourguignon, traduction dans laquelle on retrouve un sel et une finesse dont tout autre langage, même le plus facétieux, ne sauroit approcher. Les douze livres de l'Enéide ont été traduits par plusieurs auteurs, et M. Peignot s'attache à faire connoître ce qui appartient à chacun.

La traduction de l'Enéide en patois bourguignon, n'a pas été publiée en entier : les deux premiers livres et le commencement du troisième ont seuls été imprimés chacun

séparément : M. PEIGNOT en donne les titres et les dates. Cet ouvrage original sert de pendant aux Noëls de La Monnaie, sur lesquels M. PEIGNOT donne aussi une notice bibliographique, suivie du Catalogue de tout ce qui a été imprimé en patois bourguignon depuis 1604.

Pour sauver de la destruction cet ouvrage singulier, qui est un monument précieux pour notre pays, M. PEIGNOT se propose d'en publier le second livre plus correctement qu'il ne l'a été; d'y ajouter les variantes qu'offrent l'imprimé et un manuscrit que lui a communiqué M. Charbonnier.

Ce second livre sera précédé de la notice rédigée par M. PEIGNOT, pour donner la série de tous les auteurs burlesques qui ont travaillé sur Virgile.

M. GUILLAUME, associé non résident, à Besançon, a adressé à l'Académie (décembre 1819) des ouvrages imprimés et manuscrits : parmi ces derniers, se trouve, *la Veille de la bataille de Pultava, allégorie composée sur la fin de 1812*. CHARLES XII, après avoir réglé l'ordre et donné le plan de la bataille, est trop agité pour se livrer au sommeil : il se met à feuilleter un vieux manuscrit ; c'étoit

un fragment des guerres puniques , où les Carthaginois détestoient d'inutiles triomphes , achetés par la perte de leur bonheur. Cette éloquente peinture déplait au conquérant suédois , qui rejette avec humeur le manuscrit. Ouvrant au hasard un livre , il tombe sur les passages où BOILEAU définit le véritable héroïsme , et où la manie des conquêtes est traitée de folie dans Alexandre. CHARLES , furieux , déchire le feuillet , et donne le signal du combat. Les suites de cette bataille sont connues. En se rappelant que cette allégorie a été composée à la fin de 1812 , on sent toute la justesse des réflexions. C'étoit alors qu'un conquérant (1) trop célèbre , poussé par une ambition délirante , conduisoit et abandonnoit au fond de la Russie , des braves que l'inclémence seule du climat a pu vaincre , et préparoit ainsi la catastrophe de l'invasion de notre belle France.

MADAME DE SAINT-JULIEN , qui vient de mourir , avoit adressé à l'Académie (*Séance du 9 février 1820*) une copie de l'ins-

---

(1) Sur ce conquérant , voy. MALTEBRUN , *Nouv. annal. des voyages* , tom. IV , pag. 90.

cription latine faite par un auguste personnage, pour être placée sur le monument élevé à HENRI LE GRAND à Fontaine-Française.

Hispanis fugatis

Henricus quartus

Tandem triumpho felix.

V jun. 1595.

M. REGNIER, correspondant à Paris, a envoyé (*Séance du 12 avril 1820*) l'inscription latine qu'il a faite pour être placée au bas du portrait de feu M. DEVOSGES, notre collègue, célèbre professeur de dessin, peinture et sculpture dans notre ville.

M. FOREY, ingénieur en chef du département, a fait don à l'Académie (*26 mai 1819*) de monnoies anciennes et de médailles trouvées dans les fouilles entreprises pour la confection du canal de Bourgogne, dont les travaux se continuent sous sa direction.

M. le baron de JOURSANVAULT, de Beaune, a donné (*21 juillet 1819*) à l'Académie quatre-vingt-un jetons et pièces de monnoies étrangères qui manquoient à la collection.

M. BORNIER, statuaire, académicien résident, a décoré le salon (1) de l'Académie

---

(1) Ce magnifique salon a été bâti par M. Deprin-

( 25 février 1820 ) du buste de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé. Ce buste est le même qui lui a servi pour exécuter en marbre celui que l'on voit actuellement au Musée.

M. BERTHAUX-DURAND a soumis au jugement de l'Académie des dessins de plusieurs genres, sortis de son atelier de lithographie : leur fini, leur ressemblance avec ceux obtenus par la gravure sur cuivre, démontrent un perfectionnement que l'on étoit loin d'attendre de la lithographie, mais que les progrès actuels ont mis hors de doute.

Aux travaux dont nous avons eu l'honneur de vous rendre compte, il faut joindre les rapports faits sur tous les ouvrages imprimés que l'Académie a reçus, soit de ses membres, soit des sociétés avec lesquelles elle est en correspondance.

Plusieurs de ces ouvrages étoient accompagnés de lettres d'envoi.

gles, sur les dessins du cavalier Bernin, lors de son passage à Dijon : une pièce relative à cet artiste, conservée aux archives de la préfecture, et vue par M. Coindé, archiviste, ne laisse plus de doute sur ce fait. On trouvera sur Jean-Laurent Bernini, plus connu sous le nom de cavalier Bernin, des détails dans la *séance publ. de l'Acad.* 1819, pag. 176 et suiv.

M. le comte DE PRADEL, directeur général, ayant le portefeuille du ministère de la maison du Roi, a envoyé à l'Académie ( Voir la lettre, 14 juillet 1819 ), au nom de S. M., le *Choix des Poésies originales des Troubadours*, par M. RAYNOUARD.

Ce don du Monarque est infiniment honorable pour l'Académie, qui a prié M. le comte de PRADEL de déposer au pied du trône ses remerciemens, ainsi que les témoignages de sa reconnoissance, de son respect et de son dévouement.

M. le comte DE LACÉPÈDE a envoyé ses ouvrages sur les quadrupèdes ovipares, les poissons et les cétacées.

M. le comte DARU a adressé son *Histoire de Venise. 7 vol. in-8.º*

M. Balthazar ZAPATA a envoyé à l'Académie la traduction espagnole qu'il a faite de l'ouvrage de M. LAPANOUZE sur le duel, et à laquelle il a ajouté une dissertation sur le même sujet.

Le Bureau d'agriculture de Londres a fait parvenir le premier volume de ses nouveaux Mémoires.

La Société pour l'encouragement des manufactures, arts et commerce de Londres, a envoyé le 36.º volume de ses Mémoires.

La Société astronomique de Londres a envoyé un exemplaire de son règlement.

Il seroit trop long de rappeler tous les autres ouvrages que l'Académie a reçus. Le catalogue imprimé à la fin du compte rendu , en contient la liste exacte.

L'Académie déplore la perte de MM. Dezé, Roze, Gattey , Grivaud de la Vincelle et Delandine.

*Denis-Benigne* DEZÉ , académicien résident, naquit à Châlon-sur-Saône, le 15 juin 1758. De bonne heure il ressentit le goût des belles-lettres, et son ardeur pour l'étude lui fit faire de rapides progrès. Reçu ( le 7 août 1781 ) avocat au parlement de Dijon , puis docteur en droit , au mois de juillet 1787 , il concourut pour la chaire d'agrégé à l'Université de droit , devenue vacante par la promotion de M. SAVEROT père à celle de professeur , et fut un des trois candidats présentés à la Cour. Ses talens, qui le firent bientôt remarquer , l'amènèrent à remplir par la suite les fonctions du ministère public. De son horreur pour le crime, naissoit son ardeur pour le combattre , et il pensoit que la société , dont il soutenoit les intérêts , lui imposoit l'obligation de déployer une rigoureuse sévérité pour effrayer les coupables.

Admis dans le sein de l'Académie (3 juillet 1798), il fut appelé à la présider en 1806 et 1807; et, devenu libre de toutes fonctions publiques, il se livra à l'étude de l'agriculture. Surveillant l'exploitation d'une de ses propriétés rurales, il employoit les bonnes méthodes après les avoir appropriées aux localités. Ses connoissances en ce genre l'avoient fait nommer membre de la Commission permanente d'agriculture formée dans le sein de l'Académie.

Le 20 novembre 1819, une apoplexie foudroyante l'enleva à son épouse et à ses enfans.

M. *Claude-Magdeleine* GRIVAUD, correspondant, garde du livre de la Pairie, naquit à Châlon-sur-Saône, le 3 septembre 1762. Ses parens qui le destinoient au commerce, l'envoyèrent à Lyon; mais les événemens de 1793 le décidèrent à venir chercher un asile dans la capitale, où il se livra à la littérature, à l'étude des arts, et aux recherches d'antiquités. Il suivit avec constance les travaux d'embellissement qui furent exécutés en 1802 dans les jardins du Luxembourg. Il recueillit avec beaucoup de soin tous les objets d'antiquités qui furent découverts, et

les décrivit dans un ouvrage intéressant enrichi de gravures.

En 1810 et en 1813, il mit en ordre et publia plusieurs Mémoires de feu M. PAZUMOT, dont l'Académie a publié l'éloge en l'an XII.

M. GRIVAUD, reçu correspondant le 26 août 1818, publia plusieurs dissertations sur divers objets d'archéologie, d'antiquités, et il avoit conçu le plan d'un ouvrage extrêmement utile, qui avoit pour objet de faire connoître les arts et les métiers des anciens.

C'est au milieu d'occupations si chères à ses goûts, qu'une maladie douloureuse vint enlever notre savant confrère ( *le 4 décembre 1819* ) dans le moment même où il venoit d'achever la vente du cabinet de feu M. l'abbé DU TERSAN.

M. ROZE naquit à Bourg-Neuf, près Châlon-sur-Saône, le 20 janvier 1745. Il fut, à l'âge de sept ans, admis comme enfant de chœur à la collégiale de Beaune. Son goût pour la musique, et son zèle pour l'étude, que l'on fut obligé de modérer, par intérêt pour sa santé, lui firent faire de si rapides progrès, sous la direction d'un M. ROUSSEAU, de notre ville, qu'à peine âgé de

dix ans, il composa et fit exécuter à Beaune un motet à grand orchestre. Les amateurs de Dijon, de Châlon et d'autres villes voisines y accouroient pour l'entendre. Sa réputation le fit nommer page de la musique du Roi. Il n'avoit alors que onze ans. Ses parens l'engagèrent à rester à Beaune, où il acheva ses études. Il parvint, par ses économies, à se procurer la somme qui lui étoit nécessaire pour sa pension au séminaire d'Autun. Pendant ses études ecclésiastiques, il composa plusieurs morceaux de plain-chant que l'on conserve encore dans ce diocèse.

A son retour à Beanne, en 1769, l'abbé Roze fit pour la collégiale une messe à grand orchestre. M. Dauvergne, surintendant de la musique du Roi, frappé de cette composition, chargea l'auteur de faire un motet pour le concert spirituel. Ce fut à ce morceau qu'il dut le commencement de sa réputation dans la capitale.

Bientôt après, l'abbé Roze fut appelé à la maîtrise d'Angers : il ranima dans cette ville le goût pour la musique, et y fit établir un concert public qui y subsiste encore aujourd'hui.

La musique qu'il faisoit exécuter aux

Saints-Innocens, où il avoit été appelé , attiroit un si grand concours d'amateurs , qu'en 1778, l'archevêque de Paris ordonna que les portes de l'église resteroient ouvertes pendant les secondes vêpres. Cette mesure, qui rendoit la multitude seule juge de son talent , détermina l'abbé Roze à donner sa démission. Il se borna à faire des élèves , qui , pour la plupart , ont aujourd'hui une grande réputation. En 1802, il composa une messe à grand orchestre , qui fut exécutée à Saint-Gervais , et qui lui mérita les éloges de tous les maîtres. Il fut , en 1807, nommé bibliothécaire du Conservatoire de musique , et le 26 juillet 1809, l'Académie de Dijon lui accorda le titre d'associé résident.

L'abbé Roze étoit d'un caractère gai et aimable ; il joignoit à une voix agréable le goût le plus pur et une grande facilité. Il est mort à l'âge de soixante et quatorze ans, emportant les regrets de toutes les personnes dont il étoit connu.

M. GATTEY , chef au bureau consultatif des poids et mesures , académicien non résident , naquit à Dijon en 1752. Modeste et laborieux , il sut employer son temps d'une manière utile , et fut reçu académicien non

résident, le 31 juillet 1783. A l'époque où l'on voulut réaliser l'uniformité des poids et mesures, il fut nommé membre de la Commission chargée de ce travail ; mais bientôt ses collègues discontinuèrent de s'occuper de cet objet, et notre compatriote, supporta seul le fardeau de cet établissement, depuis 1795. Jaloux de faciliter les calculs, il fit connoître, en 1798, une machine très simple, de son invention. Il l'appela *cadran logarithmique*, et la reproduisit en 1810, sous le nom d'*arithmographe* (1). Au moyen de cet instrument, on exécute très promptement, et avec une exactitude suffisante pour les besoins ordinaires de la société, des calculs numériques qui exigeroient, sans ce secours, plus de temps ou plus de connoissances en arithmétique. L'*arithmographe* est fondé sur les mêmes principes et conduit aux mêmes résultats que les règles à calculer employées en Angleterre; mais sa forme circulaire en facilite l'usage, et permet de multiplier les divisions, ce qui en augmente la précision.

M. GATTEY s'est occupé de plusieurs ou-

---

(1) Bulletin de la Société d'encourag., n.ºs 134 et 141.

vrages sur les poids et mesures, et sur les rapports qui existent, soit avec les anciens, soit avec tous ceux en usage. Il est mort à Paris le 7 décembre 1819, en laissant le souvenir de ses excellentes qualités.

*Antoine-François DELANDINE*, né à Lyon le 6 mai 1756, est auteur de plusieurs ouvrages estimés. Son *Histoire des Dieux des Enfers*, ou *l'Enfer des Anciens*, le fit distinguer d'une manière très flatteuse, puisqu'il lui mérita l'admission dans la Société des antiquaires de Londres, dont il fut nommé membre honoraire.

Le 22 juin 1780, l'Académie de Dijon le nomma associé non résident. Chargé, depuis plus de trente ans, de la conservation de la bibliothèque de Lyon, il en donna le catalogue raisonné, et publia à ce sujet un ouvrage très important, dont il a déjà paru sept volumes. Écrivain courageux, M. Delandine, au moment de l'assassinat du DUC D'ENGHIEN, publia un article biographique sur LOUIS XVI. Il fut le premier Français qui osa, dans un ouvrage imprimé, qualifier de GRAND CRIME ce jugement atroce et épouvantable, rendu le 20 janvier 1793 par la Convention. Cette preuve d'attachement

à la famille royale, et l'énergie que déploya notre collègue, lui méritèrent de grandes distinctions. S. M. l'Empereur d'Autriche, FRANÇOIS II, lui envoya la grande médaille d'or du mérite civil; et dès les premiers instans de la restauration, il reçut du Roi la décoration de la légion d'honneur. La mort, en frappant M. DELANDINE, le 5 mai 1820, a privé les lettres d'un savant auquel elles doivent un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs ne sont point encore terminés.

M. DELANDINE laisse deux fils, dont l'un, comme magistrat, se fait distinguer par son talent à la Cour royale de Lyon; l'autre, marchant sur les traces de son père, est conservateur de l'une des bibliothèques du Roi.

L'Académie a accordé le titre d'associés non résidens à :

M. Guillaume, membre du tribunal et de l'Académie de Besançon (22 mars 1820).

M. Colin, professeur de chimie à l'École royale et militaire de Saint-Cyr (12 avril 1820).

M. Desvignes, maître de chapelle de Notre-Dame de Paris (26 avril 1820).

Elle a nommé associés correspondans :

M. Balme, D. M., membre de plusieurs sociétés savantes, à Lyon (4 août 1819).

M. Matthey, D. M., secrétaire de la Société de médecine, à Genève, etc. (22 mars 1820).

M. Richerolle, professeur de rhétorique au collège d'Avallon (22 mars 1820).

---

---

---

## CATALOGUE

*Des ouvrages imprimés, envoyés à l'Académie, depuis sa dernière séance publique.*

---

1. RECUEIL de Mémoires et autres pièces de prose et de vers, qui ont été lus dans les séances de la Société des Amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts, à Aix, département des Bouches-du-Rhône. A Aix, 1819. In-8°. 466 pag.

2. L'Almanach du Laboureur, pour 1820. In-4°. Il contient douze planches sur lesquelles sont représentés des instrumens aratoires.

3. Annales de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente. Angoulême, tom. I, n.°s 1—3 1819. In-8°.

4. Annales de l'Agriculture française, 2.<sup>e</sup> série (1), année 1819.

5. Mémoires de la Société royale d'Arras pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts. Tom. II.

---

(1) A la page 107 du tome VII est une notice sur le Sarrazin frutescent, désigné improprement sous le nom de *Polygonum frutescens*, LINN. La plus légère attention à la description (incomplète à la vérité) de cette plante, auroit appris qu'elle est le *Polygonum tartaricum*, LINN., ainsi qu'on peut s'en assurer en recourant à l'*Encyc. méthod. botanique*, tom. 6, pag. 153, n.° 49, et surtout à la *Flore franç.*, 2.<sup>e</sup> édit., tom 3, pag. 370, où le sarrazin de Sibérie (*polygonum tartaricum*) est apprécié de manière à ne pas encourager sa culture.

I.<sup>re</sup> et II.<sup>e</sup> livraison, décembre 1819. Arras. In-8.<sup>o</sup> 70 pag.

6. Association de Bienfaisance médicale, 8.<sup>e</sup> bulletin. Parafondres, paragrêles en paille. Amiens. In-8.<sup>o</sup> 7 pag.

7. Statuts de la Compagnie d'Assurance avec réciprocité contre l'incendie de l'immeuble et du mobilier. In-4.<sup>o</sup> 15 pag.

8. Assurances avec réciprocité contre les ravages de la grêle. In-4.<sup>o</sup> 11 pag.

9. Assurances mutuelles contre les ravages des épizooties. In-4.<sup>o</sup> 15 pag.

10. Exposé du Projet d'établissement d'une ferme expérimentale dans chaque département du Royaume ; par M. MAURICE AUDOUIN. Paris, 1820. In-8.<sup>o</sup> 8 pag.

11. Observations on the analogy which subsists between the calculus of functions and another branches of analysis. By Charles BABBAGE, Esq. M. A. F. R. S. From the philosophical Transactions. London, 1817. In-4.<sup>o</sup> 22 pag.

12. On some new Methods of investigating the Sums of several classes of infinites series. By C. BABBAGE. London, 1819. In-4.<sup>o</sup> 34 pag.

Un particulier, habitant du Pont de Beauvoisin (département de l'Isère), en se promenant dans l'école du Jardin du Roi, remarqua le *polygonum tartaricum* ; il en cueillit une certaine quantité, qu'il sema à son retour dans son pays. Au bout de quelques années, cette espèce fut tellement multipliée, qu'on l'y cultive maintenant de préférence à l'autre, comme d'un meilleur produit. *Dict. sc. nat.*, tom. 16, pag. 112. Cette note de M. de Jussieu n'est point d'accord avec celle de la *Flore franç.*, tom. 3, pag. 370.

13. Regulations of the Astronomical Society of London : established februar 8. 1820. London, 1820. In-8.° xv. 32 pag.
14. Petit Traité sur les parties les plus importantes de l'Agriculture en France ; par M. de BARBANÇOIS. Paris, 1812. In-8.° 256 pag.
15. Dessins au crayon , à la plume , à la pointe et par transposition , lithographiés dans l'atelier de M. BERTHAUX-DURAND.
16. Séance publique de l'Académie des Sciences , Belles-Lettres et Arts de Besançon , du 24 août 1818.
17. Académie royale des Sciences , Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. Séance publique du 25 août 1819. In-8.° 94 pag.
18. Notice des travaux de la Société royale de Médecine de Bordeaux ; par M. J.-B. DE SAINCRIC , D. M. Secrétaire général adjoint. Bordeaux , 1819. In-8.° 43 pag.
19. Programme de la Société royale de Médecine de Bordeaux. Séance publique du 1.<sup>er</sup> septembre 1819. In-4.° 8 pag.
20. Procès-verbal de la séance publique de la Société d'Agriculture , du Commerce et des Arts de Boulogne sur mer , tenue le 24 mai 1819. In-8.° 44 pag.
21. Programme des Prix proposés par la Société d'Émulation et d'Agriculture du département de l'Ain pour 1821 et années suivantes. Bourg , 1820. In-8.° 8 pag.
22. Travaux et situation de la Société d'Émulation et d'Agriculture de l'Ain , années 1817 et 1818. In-8.° 79 pag.
23. La Mort d'Abel , traduite en vers français , et suivie du Poëme du Sacrifice d'Abraham ; par J.-L.

**BOUCHARLAT**, membre de la Société Philotechnique , de la Société académique des Sciences et de l'Athénée des Arts. 2.<sup>e</sup> édition , ornée de six gravures. Paris , 1818. In-12. 214 pag.

24. *Éléments de calcul différentiel et de calcul intégral* ; par le même. 2.<sup>e</sup> édition. Paris , 1820. In-8.<sup>o</sup> 376 pag.

25. *De la responsabilité des Ministres. Question à l'ordre du jour. Examen du Projet de loi du 27 janvier 1819.* Paris , 1819. In-8.<sup>o</sup> 46 pag.

26. *Séance publique de la Société d'Agriculture , Commerce et Arts du département de la Marne. Année 1819.* In-8.<sup>o</sup> Châlon.

27. *Programme des prix proposés et de la séance publique de la Société d'Agriculture , Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne , tenue à Châlons le 30 août 1819.*

28. *Essai historique et critique sur la législation des grains jusqu'à ce jour.....* Ouvrage qui a obtenu une médaille d'or ; par M. le chevalier **CHAILLOU DES BARRES**, ancien préfet, etc. Paris, 1820. in-8.<sup>o</sup> 183 p.

29. *Explication de la date égyptienne d'une inscription grecque , tracée sur le colosse de Memnon , à Thèbes d'Égypte ; par M. CHAMPOLLION-FIGEAC.* Paris, 1819. In-8.<sup>o</sup> 47 pages. fig.

30. *Éphémérides de la Société d'Agriculture du département de l'Indre pour l'an 1819.* XIII.<sup>e</sup> cahier. In-8.<sup>o</sup> 106 pag.

31. *Bulletin de la Société d'Agriculture , Commerce, Sciences et Arts du département de la Haute-Marne. N.<sup>o</sup> 1.<sup>er</sup> avril 1820.* Chaumont. In-8.<sup>o</sup> 32 pag.

32. *Histoire de la République de Venise , par P.*

DARU , de l'Académie Française. Paris , 1819. 7 vol. in-8.°

33. Prix de Néronde. Fête du fauteuil de S. A. R. MADAME, Duchesse d'Angoulême. Fondation annuelle et perpétuelle pour consacrer le souvenir du retour de S. M. en 1815 ; par *Ant.-Fr. DELANDINE*, bibliothécaire de Lyon , chevalier de la Légion-d'Honneur. Lyon , *sans date*. In-8.° 54 pag.

34. Lettre de *J.-André DELUC*, auteur de l'Histoire du passage des Alpes par Annibal, aux Rédacteurs de la Bibliothèque universelle. In-8.° 16 pag.

35. Troisième lettre de *M. J.-André DELUC*, neveu , auteur de l'Histoire du Passage des Alpes par Annibal, aux Rédacteurs de la Bibliothèque universelle. In-8.° 12 pag.

36. Notice sur les glaces de la Baye de Baffin, extraite du Voyage du Capitaine Ross, avec des remarques par *J.-André DELUC*, neveu. In-8.° 17 pag.

37. De la fluidité originelle des roches primitives... ; par *M. J.-A. DELUC*, neveu. In-8.° 8 pag. *Extrait de la Bibliothèque universelle.*

38. Essai sur la formation du Vallon de Monetier... ; par *J.-André DELUC*, neveu, lu à la séance de la Société de Physique et d'Histoire natur. de Genève. 21 août 1817. *Inséré dans le Journal suisse intitulé : Natur-Wissenschaftlicher Anzeiger der Allgemeinen Schweizerischen Gesellschaft, etc.* 1818. 1 décembre : 1819. 1.°r janv. 12 févr.

39. Manuel du Cultivateur , 1.°e partie. In-4.° Par *M. le colonel DUSSARD DESPINAY*. 156 p. grav. lithographiées.

40. Pétition et Lettre de Dédicace..... de la pre-

mière partie..... du Manuel du Cultivateur , par le Colonel DESPINAY. In-4.° 41 pag.

41. Statuts de la Compagnie des grands Propriétaires de vignobles de France. Par le même. In-8.° 24 pag.

42. N.° 5 du Mémorial administratif du département de la Côte-d'Or , contenant l'Arrêté relatif à l'organisation du service des épizooties.

43. Discours contre le Duel , ou moyens efficaces de l'extirper en France. Paris , 1820. In-8.° 48 pag.

44. Projet de Boisement des Basses-Alpes , présenté à S. Exc. le Ministre Secrétaire-d'Etat de l'intérieur ; par M. P.-H. DUGIED , ex-préfet de ce département , chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur. Paris , 1819. In-4.° 113 pag.

45. De la nécessité de fixer et d'adopter un corps de doctrine pour la Géographie et la Statistique ..... ; par le Baron DE FÉRUSSAC , chef de bataillon au Corps royal d'état-major et membre de plusieurs Sociétés savantes. Paris , 1819. In-8.° viij et 40 pag.

46. Eloge du Prince de Condé , par M. FOISSET. In-8.°

47. Annales de la Société d'Agriculture et des Arts du département de l'Ariège. 3.° cahier. Foix. In-8°.

48. Examen de la question de savoir si LESAGE est l'auteur de GILBLAS , ou s'il l'a pris de l'espagnol ; suite de l'essai sur les meilleurs ouvrages écrits en prose dans notre langue ; lu à l'Académie Française dans sa séance extraordinaire du mardi 7 juillet ; par M. le Comte FRANÇOIS de Neufchâteau. In-8.° lxiv pag.

49. Exposé fidelle de petites véroles survenues (1)

---

(1) Une lettre du D.<sup>r</sup> DE GARRO , aux éditeurs de la Biblio-

après la vaccination ; suivi d'observations pratiques sur la petite Vérole naturelle , sur la petite Vérole artificielle et sur la Vaccine ; par *René-Georges GASTELLIER*. Paris, 1819. In-8.° 119 pag.

50. Annuaire de la Côte-d'Or pour l'année 1820 ; par M. *GIRAULT*.

51. Détails historiques sur les ancêtres , le lieu de naissance , les possessions et les descendans de M<sup>me</sup>. de Sévigné ; par Cl. *GIRAULT* , jurisconsulte , membre de plusieurs Sociétés savantes de Paris et des départemens. Paris, 1819. In-12. xc pag.

52. Lettres inédites de Buffon , J.-J. Rousseau , Voltaire , Piron , Delalande , Larcher , et autres personnages célèbres , adressées à l'Académie de Dijon , accompagnées de notes critiques et explicatives , et des fac simile de leur écriture et de leur signature ; publiées par C.-X. *GIRAULT* , membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes de Paris et des départemens. Dijon, 1819. In-8.° viij-168 pag.

53. Compte rendu des travaux de la Société royale d'Agriculture , Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon , pendant le cours de 1818 ; par M. L.-F. *GROGNIER* , professeur vétérinaire , secrétaire de la Société. Lyon, 1819. In-8.° 298 pag. avec trois gravures lithographiées.

---

thèque universelle , *Sc. et arts , nouv. série , 1820 , février* , vol. 13 , pag. 136 (*mal notée 156*)—148 , confirme toutes les observations du D.<sup>r</sup> *GASTELLIER*. Mais ces deux médecins ne regardent pas les faits , qu'ils communiquent , comme pouvant diminuer la confiance que l'on doit à la salutaire opération de la vaccine ; ils s'en servent au contraire pour prouver son efficacité.

54. Catalogue des objets divers qui composent la collection de feu M. GRIVAUD *de la Vincelle*, garde du livre de la pairie ; par L.-J.-J. DUBOIS. Paris, 1820. In-8.° 77 pag.

55. Notice sur les Lettres inédites de Voltaire à l'abbé d'Olivet ; par M. GUILLAUME, de l'Académie de Besançon. Besançon, 1814. In-8.° 40 pag.

56. Notice sur la personne et sur les travaux de M. Valmont de Bomare, lue dans la 79.° séance publique de l'Athénée des Arts, le 15 mai 1820 ; par l'un de ses membres M. HAZARD-MIRAULT.

57. Avis aux parens sur la nouvelle méthode perfectionnée d'Enseignement élémentaire, mutuel et simultané..... avec l'application de cette méthode à l'Enseignement des filles ; par J.-C. HERPIN, etc. avec planch. Paris, 1818. In-12. 130 pag.

58. De la graisse des vins..... Mémoire couronné par la Société d'Agriculture..... du département de la Marne..... ; par M. J. Ch. HERPIN. 2.° édit. Châlons-sur-Marne. 1819. In-8.° 40 pag.

59. Considérations générales sur le colportage ; par J. Ch. HERPIN, membre de plusieurs Sociétés savantes. 1820. In-8.° 31 pag.

60. On the Application of a new Mode of Analysis to the Theory and Summation of certain extensive classes of series. By J. F. W. HERSCHELL, Esq. F. R. S., etc. In-8.° 12 pag.

61. Note on an Application of the inverse Theory of functions to the integral Calculus. By J. F. W. HERSCHELL, Esq. M. A. F. R. S., member of the Royal Society of Gottingen, the Academy of Sciences,

Arts and Belles Lettres of Dijon, etc. London, 1819.  
In-4.° 20 pag.

62. Notice sur les maladies qui peuvent se développer parmi les bestiaux, soit durant les chaleurs et la sécheresse....., et rédigée par M. HURTREL D'ARBOVAL.....  
4.° édition..... Paris, 1819. In 8.° 19 pag.

63. Des Assemblées agricoles en Angleterre; par M. HUZARD. Paris, 1819. In-8.° 15 pag.

64. Notice sur une nouvelle voiture de sûreté, inventée par M. *Laurent JOANNE*, de Dijon, Breveté de Sa Majesté. In-8.° 8 pag.

65. Histoire naturelle des Quadrupèdes ovipares et des Serpens, par M. le Comte DE LACÉPÈDE. Paris, 1788—1790. 4 vol. in-12. fig.

66. Histoire naturelle des Poissons; par le même. Paris, an VI—an XI. 11 vol. in-12. fig.

67. Histoire naturelle des Cétacées; par le même. Paris, an XII. 2 vol. in-12. fig.

68. Discours sur ce sujet : Combien les Sciences, les Lettres et les Arts peuvent être cultivés avec succès dans le département du Puy-de-Dôme et dans toute l'Auvergne? et quels sont les moyens de les y rendre florissans? suivi de notes; par l'abbé LACOSTE (de Plaisance, près de Toulouse), etc. Clermont, 1819. In-8.° 96 pag.

69. Des Fosses propres à la conservation des grains, et manière de les construire, avec différens moyens qui peuvent être employés pour le même objet; par M. le Comte de LASTEYRIE, etc. Paris, 1819. In-4.° 63 p. figures.

70. Extrait du 2.° Cours sur les Abeilles, fait en 1819; par M. LOMBARD, correspondant.

71. Transactions of the Society, instituted at London, for the Encouragement of Arts, Manufactures and Commerce; with the Premium offered in the year 1818. vol. xxxvi. London, in-8.° 1818. fig.

72. Communications of the Board of Agriculture, on Subjects relative to the Husbandry, and internal improvement of the Country. New series. vol. 1, part. 1. London, 1819. In-8.°

73. Academic Annals; published by authority of the Royal Academy of Arts. 1801-2, 1803, 1804-5, 1805-6, 1807, 1808-9..... Collected and arranged by Prince HOARE, Secretary for foreign Correspondence to the Royal Academy. In-4.°

74. The Exhibition of the Royal Academy. 1818, 1819. In-4.°

75. Compte rendu des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, pendant les deux sémesres de l'année 1819. Lyon, 1819. In-8.° 87 pag.

76. Le double Almanach pour l'année 1820, avec les véritables prophéties de M. Laensberg, mathématicien. De l'imprimerie de Denugon. In-24.

77. Compte rendu des travaux de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Màcon, depuis le 17 décembre 1818 jusqu'au 7 septembre 1819. Màcon, 1820. In-8.° 78 pag.

78. Précis d'un Cours de Chimie philosophique et médicale. Tom. 1<sup>er</sup>. Lons-le-Saunier, 1815. In-8.°

79. Notice sur les Bains de vapeur d'eau minérale à Saint-Gervais; par le D.<sup>r</sup> A. MATTHEY. In-8.° 6 pag.

80. Mémoire sur l'Hydrocéphale (Hydropisie du cerveau), qui a remporté le prix, au jugement de l'Académie.

démie de Dijon , le 4 juillet 1818 ; par A. MATTHEY, D. M., Médecin du Bureau de Bienfaisance et Secrétaire de la Société de Médecine de Genève, etc. Genève, 1820. In-8.° xxij. 220 pag.

81. Recueil agronomique, publié par les soins de la Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département de Tarn-et-Garonne. Tom. 1, N.° 1. Montauban, in-8.°

82. Plan, coupe, élévation et détails d'une Bergerie exécutée à la Celle-Saint-Cloud.....; par M. le Vicomte de MOREL (*Vindé*), Pair de France. Paris, 1819. In-fol.

83. Précis historique sur l'irruption de la fièvre jaune à la Martinique, en 1802; par l'aide-de-camp MOREAU DE JONNÈS, etc. In-8.° 16 pag.

84. Précis des travaux de la Société royale des Sciences, Lettres, Arts, et Agriculture de Nancy, pendant les années 1816, 1817 et 1818. Nancy, août 1819. In-8.° 174 pag.

85. Journal des Maires, depuis le 1.°r janvier 1820.

86. Archives des Lettres, des Sciences et des Arts.

87. Essai sur cette question : Quels sont les meilleurs moyens de prévenir, avec les seules ressources de la France, la disette des blés et les trop grandes variations dans leurs prix? ..... Par J.-J. PARIS. Paris, 1819. In-8.° 162 pag.

88. Analyse des travaux de l'Académie royale des Sciences pendant l'année 1818. Partie physique, in-4.° 50 pag. : Partie mathématique, in-4.° 70 pag.

89. Programme de la séance publique de l'Académie royale des Sciences, du lundi 22 mars 1819.

( LXVII )

90. Programme du Prix de Statistique proposé par la même Société, pour 1819.

91. Analyse des travaux de l'Académie royale des Sciences, pendant l'année 1819. In-4.° Partie physique, 46 pag. : Partie mathématique (1). 80 pag.

92. Programme des prix proposés par la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale, dans sa séance générale du 20 septembre 1819, pour être décernés en 1820, 1821 et 1822.

93. Programme des prix proposés par la Société royale et centrale d'Agriculture sur la culture du pavot, dit œillet ou oliette. In-8.° 15 pag.

94. Circulaire de la Société royale et centrale d'Agriculture, qui demande des renseignemens sur les travaux d'irrigation.

95. Programme de la Séance publique du dimanche 18 avril 1819. In-4.° 8 pag.

96. Rapport sur les travaux de la Société..... pendant l'année 1818. In-8.° 24 pag.

97. Rapport..... sur l'établissement rural de M. le baron Derval de Baronville. In-8.° 11 pag.

98. Rapport..... sur des expériences relatives à la charrue de M. Guillaume. in-8.° 14 pag.

99. Programme d'un prix pour la destruction de la Teigne ou Cuscute. In-8.° 4 pag.

100. Programme d'un concours pour la pratique de l'irrigation. In-8.° 8 pag.

101. Bulletin N.°<sup>s</sup> 1 et 2 de la Société d'Agriculture

---

(1) Dans cette partie on a omis de parler de la machine à vapeur de LEISTENSCHNEIDER, sur laquelle l'Académie de Dijon a fait plusieurs rapports. Voy. séance publique 1816.

ture , Arts et Commerce des Pyrénées Orientales. Perpignan , 1820. In-8.°

102. Mémoire sur la nécessité de transférer et reconstruire l'Hôtel-Dieu de Paris. 1785. In-4.° 44 pag. grav.

103. Supplément à ce mémoire..... Paris , 1786. In-4.° 63 pag. ( Par M. POYET. )

104. A MM. les Députés, sur un nouveau système de Pont. In-8.° 8 pag.

105. A Messieurs de l'Académie royale des Beaux-Arts, sur un nouveau système de Pont. In-8.° 9 pag.

106. Projet d'une nouvelle Salle d'Opéra. 1817. In-4.° 8 pag. avec le plan.

107. Circulaire de la Société libre d'Agriculture , Sciences et Arts de Provins.

108. Séance publique de la Société libre d'Agriculture , Sciences et Arts de Provins , département de Seine-et-Marne , tenue le 21 septembre 1813. Provins , 1814. In-8.° 79 pag.

109. De la pourriture sèche ( Dry rot ) qui détruit les bois employés pour la construction.....; par *Ambroise* BOWDEN..... Extrait et traduit de l'anglais par M. le Baron de PUYMAURIN , membre de la Chambre des Députés , directeur de la Monnoie royale des médailles , etc. Paris , 1819. 36 pag.

110. Choix des Poésies originales des Troubadours , par M. RAYNOUARD , membre de l'Institut royal de France ( Acad. franç. et Acad. des Inscript. et Belles-Lettres ) Officier de la Légion-d'Honneur. Paris , 1816-1818. 3 vol. grand in-8.° *Exempl. envoyé d'après les ordres de S. M.*

111. Les trois premiers livres des Métamorphoses d'Ovide , traduits en vers français ; par M. RICHEROLLE. Paris , 1818. In-12. 112 pag.

112. Ajax furieux, tragédie en trois actes et en vers, par M. RICHEROLLE d'Avallon. Paris, 1818. In-8.° 49 pag.

113. Astyanax, tragédie en cinq actes et en vers, par M. RICHEROLLE d'Avallon, représentée au Théâtre français le 20 mars 1789. Paris, 1818. In-8.° 68 pag.

114. Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts de Rouen, pendant l'année 1818. Rouen, 1819. In-8.° 192 pag.

115. Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, depuis sa fondation en 1744 jusqu'à l'époque de sa restauration le 29 juin 1803; par M. GOSSEAUME, D. M. Tom. 4. 1771-1780. Rouen, 1819. In-8.° 342 pag.

116. Programme des Prix proposés par l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pour être décernés dans ses séances publiques en 1820 et 1821.

117. Mémorial d'Agriculture et d'Industrie du département de la Seine-Inférieure, rédigé par des membres des Sociétés d'Agriculture et de l'Industrie établies à Rouen.

118. Séance publique de la Société d'émulation de Rouen, tenue le 9 juin 1819. Rouen, 1819. In-8.° 78 pag.

119. Bdellomètre du D<sup>r</sup>. SARLANDIÈRE. In-8.° 20 p. Une planche.

120. Su la Storia dei Greci Discorso di F. SALFI. Parigi, 1817. In-8.° 98 pag.

121. Voyage à Ermenonville.....; par A. THIÉBAUT DE BERNEAUD. Paris, 1819.

122. Réflexions sur le Courage et ses différens caractères ; par le même. In-8.° 16 pag.

123. Mémoire sur le Cactus Opuntia ; par le même. Paris, 1813. In-8.° 16 pag.

124. Mémoire sur le Cirier ou arbre à cire ; par le même. Paris, 1813. In-8.° 36 pag. fig.

125. Description de la Lemberline, machine à pétrir le pain ; par le même. Paris, 1813. In-8.° 36 pag. fig.

126. Lettre sur l'exécution juridique de deux tableaux ; par le même. In-8.° 8 pag.

127. Notes sur plusieurs tragédies intitulées : *Corradino* ; par le même ; In-8.° 4 pag.

128. Du Genêt, par le même. Paris, 1810. In-8.° 9<sup>e</sup> pag.

129. Mémoires sur la culture des Dahlies ; par le même. Paris, 1812. In-8.° 20 pag.

130. Journal des Bains de Rennes, connus anciennement sous le nom de Bains de Montferrand. N.° 1.<sup>er</sup> Toulouse, 1819. In-8.° 32 pag.

131. Recueil de l'Académie des Jeux floraux. 1818, 1919.

132. Recueil de l'Académie des Jeux floraux. 1820. Toulouse, in-8.° 10 pag. xxxix pag. 53 pag.

133. Quinzième année du Journal des Propriétaires ruraux pour le midi de la France, rédigé par les membres de la Société royale d'Agriculture de Toulouse.

134. Observations sur le *Xenopoma Thea imperialis*.

135. Précis de la Constitution médicale observée dans le département d'Indre-et-Loire pendant les quatre trimestres de 1819, publié par la Société médicale de Tours. In-8.° 24 pag.

136. Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise, publiés depuis sa séance publique du 28 juin 1818, jusqu'à celle du 4 juillet 1819. Versailles, 1819. In-8.º 151 pag.

137. Rapport fait à la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise à sa séance du 7 mars 1820, sur les pommes de terre cultivées en 1819.

138. Excursion agronomique en Auvergne, principalement aux environs du Puy-de-Dôme.... ; par J.-A. Victor YVART, membre de l'Institut. Paris, 1819. In-8.º 218 pag.

139. El Duelo juzgado an al Tribunal de la Razon y del Honor, escrito en frances por M. J. Lapanouze.... Traducido al español por D. Baltasar ZAPATA y Merino D.º en Sagrados Canones..... Madrid, en la Imprenta real año de 1807. Discurso del Traductor sobre el origen del Duelo, su forma, su duracion, y total extiuacion por las Leyes. In-12. 158 pag.

---

---

---

## RAPPORT

DU PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE ,

*Sur les Mémoires envoyés au concours pour  
la solution de la question du duel.*



MESSIEURS ,

Les discussions politiques furent toujours étrangères aux sociétés savantes ; elles ne peuvent se rattacher , ni à la carrière des sciences , ni à celle des lettres ; mais il n'en est pas de même des questions morales ; elles appartiennent de droit au domaine littéraire, et par leur influence plus ou moins active sur le bonheur de la société , elles appellent l'attention des compagnies savantes, et méritent toute leur sollicitude.

C'est donc une vraie satisfaction pour elles, que de pouvoir soumettre les questions de cette nature à la méditation de ces hommes estimables , qui , dans le calme de la solitude , dans le silence des passions , s'occupent des moyens de rendre les hommes heureux, et de mettre la civilisation en rapport

avec leur gouvernement et leurs mœurs, leur caractère et leurs passions.

Il ne s'agit point ici, Messieurs, de cette civilisation qui, portée trop loin, dépasse les bornes de la saine politique, et renverse toutes les idées sociales, en n'établissant presque aucune différence entre l'homme régi par des lois, et celui qui, abandonné à l'état de nature, ne connoît d'autre règle que ses besoins, d'autre loi que ses plaisirs.

Une telle civilisation, Messieurs, ne peut obtenir vos suffrages.

Ici, je veux parler de celle qui polit les mœurs, épure le langage, ennoblit le sentiment ; je veux parler de cette civilisation qui enlève à l'homme la rudesse de son caractère, la sévérité de sa franchise ; de cette civilisation qui lui donne cette politesse fine et délicate, cette élégante urbanité, ce tact des convenances, qui sont le plus bel apannage de l'esprit français ; enfin, de cette civilisation qui remplit l'homme d'égards pour la société, et ne laisse apercevoir en lui, que le consolateur de l'infortune, le soutien du malheur, et l'ami de son semblable.

Tels sont, Messieurs, ses véritables avantages ; son empire ne s'exerce pas avec moins

d'activité sur ces qualités grandes et généreuses , qui approchent l'homme de la perfection ; il lui doit l'élévation de ses sentimens , la grandeur de son caractère , l'amour du beau , et le désir du bien.

Que ne jouit-elle d'une semblable influence sur ces préjugés qui sont l'écueil de notre bonheur ; préjugés d'autant plus difficiles à éviter , qu'ils s'offrent à nous sous les couleurs les plus attrayantes , et qu'ils séduisent par le sentiment , en empruntant et ses traits et son langage.

Tel est , Messieurs , cet odieux préjugé , ce faux point d'honneur , qui désole la patrie et coûte tant de larmes à l'humanité ; préjugé féroce qui , pour me servir des expressions du célèbre Jean-Jacques , « met  
« toutes les vertus à la pointe d'une épée ,  
« et n'est propre qu'à faire de braves scélérats. »

Frapnée des maux qu'entraîne à sa suite le faux point d'honneur , et non moins jalouse de la félicité de l'homme que des progrès des sciences , l'Académie de Dijon avoit proposé , pour sujet de prix à décerner en 1820 , la question suivante :

*Quels seroient les moyens les plus efficaces*

*d'extirper du cœur des Français cette maladie morale, reste de la barbarie du moyen âge, ce faux point d'honneur, qui les porte à verser leur sang dans les duels au mépris des préceptes de la Religion et des lois de l'Etat.*

Nous avons reçu sur cet objet vingt mémoires, dont deux nous sont parvenus de l'étranger; un de Naples, et l'autre de Madrid.

Parmi ces mémoires, il en est plusieurs qui se lisent avec intérêt; mais ceux-là même remplissent trop foiblement les vues de l'Académie pour mériter les honneurs du triomphe.

Ces mémoires n'offrent rien de neuf, soit dans l'application des peines contre le duel, soit dans l'exposé des moyens préventifs.

Les peines que les concurrens proposent, étoient déjà connues, et celles ignorées antérieurement à l'envoi de leurs ouvrages ne sont point admissibles; je dis plus; elles doivent être rejetées, parce qu'elles ne sont en rapport, ni avec nos mœurs, ni avec nos opinions.

Quant aux moyens préventifs, qui ne sait qu'ils doivent être puisés dans la religion et dans l'instruction, soit paternelle, soit publique?

Les vérités saintes de la religion , en préconisant les bienfaits du pardon , apprennent à l'homme à mépriser l'offense et à éteindre son ressentiment dans l'esprit de charité qu'il doit à son semblable.

Si , de nos jours , les vérités religieuses et morales étoient mieux connues et plus répandues , sans doute nous serions agités par moins de troubles , déchirés par moins de divisions ; l'homme calculeroit davantage la brièveté d'une existence toujours prête à lui échapper ; et sa carrière , qui , avec une volonté bien prononcée , ne seroit tissée que de fleurs , ou du moins embellie du doux rayon de l'espoir , se termineroit rarement sans qu'il ait entrevu l'aurore d'un beau jour , sans qu'il ait goûté les douceurs de la paix , les charmes de l'union , et les délices du repos.

L'éducation , en développant dans l'ame naissante le principe du bien , l'éclaire sur ses premiers intérêts , sur ses véritables devoirs , et prépare l'opinion , qui peut seule , sinon extirper le duel , du moins en diminuer la fureur , et en détruire les abus.

Oui , Messieurs , dans cette circonstance , c'est de l'opinion seule que nous devons tout attendre et tout espérer.

En effet, n'est-il pas à craindre que les lois sur le duel soient toujours impuissantes, tant qu'elles auront à combattre l'opinion, cette reine du monde, souvent fille de l'erreur, presque toujours cause de nos divisions et de nos maux? Et ces craintes, ne sont-elles pas confirmées par la position difficile où se trouve placé l'homme qui se croit attaqué dans ce qu'il a de plus cher, dans le premier de tous les biens, l'honneur et la probité? il flotte alors entre deux écueils : d'un côté, la loi, qui le conduit à l'échafaud s'il sacrifie au faux point d'honneur ; de l'autre, l'opinion, qui l'éloigne de la société des hommes s'il obéit à la voix de la justice.

L'Académie, Messieurs, éprouve un vif regret de ne pouvoir couronner aucun des Mémoires qui lui sont parvenus ; mais, lorsqu'elle a mis cette question au concours, on auroit dû sentir qu'elle ne demandoit ni un code pénal, c'est l'ouvrage de la législation ; ni un récit des ordonnances rendues par nos rois, cette tâche est du ressort de l'histoire : l'Académie désiroit un ouvrage plutôt littéraire qu'historique, un ouvrage remarquable par la noblesse des sentimens, l'élévation des idées, la chaleur de l'éloquence, et la

force de l'imagination. Dans des discussions de cette nature, l'essentiel est d'entraîner et de convaincre.

On est toujours sûr de plaire par la justesse des pensées et le coloris du style.

O vous, jeunesse studieuse, qui êtes aujourd'hui l'espoir de la patrie, et qui serez dans peu son ornement et sa gloire, combien nous attachions de prix à pouvoir couronner un discours dont le mérite distingué vous eût prémunis contre l'empire du duel !

Heureusement nos regrets sont diminués par cette pensée rassurante, que vous en serez détournés, et par la pureté de vos principes, et par votre amour pour votre Roi et pour votre patrie.

Est-ce un acte de véritable courage, que celui de se battre contre un étourdi ou un spadassin ?

Le véritable courage, il existe dans la gloire de verser son sang pour défendre son pays et son Roi. J'en appellerois à ces guerriers distingués qui nous honorent de leur présence, si je ne craignois de blesser leur modestie.

Le véritable courage, on le retrouve encore dans l'ame de celui qui sait affronter

des dangers imminens, et hasarder sa vie pour sauver celle de ses concitoyens.

Sans doute, Messieurs, vous partagez ces maximes; et c'est avec raison que la patrie met en vous son plus cher espoir : elle regarde votre courage, votre bravoure, comme la sauve-garde de l'état; et une destination si glorieuse doit repousser le fer homicide dont vos bras seroient tentés de s'armer pour toute autre cause que pour le maintien de la couronne et la défense de votre pays.

Pourriez-vous, Messieurs, trahir de si belles espérances, démentir de si nobles sentimens, en vous livrant à un acte qui se rapproche plus de la fureur que du courage, à un acte dont les suites funestes, en vous causant des remords, pourroient troubler à jamais la sécurité de vos jours ?

Que ces vérités restent gravées dans vos cœurs, dans ce sanctuaire où, peut-être un jour, reposeront les destinées humaines, par suite du bien ou du mal qui peut en émaner ! que la voix de la persuasion soit la fidelle compagne de ces vérités ! et qu'en vous inspirant de l'horreur pour le duel, elles vous en fassent sentir l'abus et éviter le danger.

Je termine, Messieurs, en annonçant so-

Annuellement, puis - je me servir d'une autre expression lorsque je porte la parole en présence d'un auditoire recommandable et distingué, que l'Académie, désespérant d'obtenir sur le duel un Mémoire qui réponde à ses désirs, retire du concours la question proposée.

---

---

---

## SUR L'UTILITÉ DE LA RECHERCHE

ET DE LA CONSERVATION

*Des ouvrages qui appartiennent à l'antiquité.*



LES âges modernes doivent à l'antiquité la plus grande partie de leur éclat : les traditions qu'elle nous a transmises nous ont fait franchir, dans un brief intervalle de temps, l'espace immense qui sépare l'homme, dans l'enfance de la société, de celui qui est arrivé au plus haut degré de la civilisation.

Des bouleversemens produits par une suite de causes, dont les passions humaines forment malheureusement les plus nombreuses, ont, à diverses époques, presque éteint la vive lumière que la science avoit jetée sur quelques parties de la terre : c'est en recueillant les foibles rayons échappés à travers l'obscurcissement général, qu'on est parvenu à conserver le feu sacré et à rallumer le divin flambeau des connoissances. Mais, qui peut dire qu'aucun monument de la vénérable antiquité ne se soit jusqu'ici soustrait aux investigations des savans ? qu'aucun reste d'un haut intérêt, ne soit encore demeuré caché ?

On doit donc encourager et favoriser les recherches ayant pour but des découvertes dans le vaste champ qui appartient au domaine des temps antiques.

En effet, tout ce qui a rapport au grand ensemble des connoissances humaines, est embrassé par la science dont le sujet est l'antiquité toute entière; et détailler chacune de ses divisions, seroit présenter la matière de l'encyclopédie. Arrêtons cependant nos regards sur quelques-unes de ses parties les plus intéressantes.

L'histoire, en nous retraçant le tableau des évènements, nous fournit d'utiles leçons, dont nous n'avons pas toujours su profiter. Nous pouvons, par elle, et appuyés sur une expérience dont nous n'avons point fait les frais, déduire les conséquences naturelles et probables de tel principe émis et propagé, de telle situation politique : et, quoiqu'on puisse regarder comme un lieu commun ce qui vient d'être dit, il est bon néanmoins d'y insister, car on paroît l'avoir trop souvent perdu de vue.

La numismatique doit être considérée comme une branche essentielle de l'histoire. Les médailles viennent à l'appui de certains

faits historiques dont il auroit été , sans elles , difficile de prouver l'existence : elles sont , ainsi que les inscriptions , des monumens pour la grammaire et la paléographie , et ont encore le mérite de nous montrer l'état des arts du dessin au temps où elles furent gravées.

Les lois anciennes nous offrent des sources fécondes où l'on peut puiser des règles applicables à nos institutions , soit en les adoptant telles qu'elles existoient , soit en les modifiant selon que les circonstances l'exigent.

La morale se peut aussi recueillir dans les œuvres des siècles passés : on y retrouve de ces maximes de tous les temps et de tous les lieux , qui ont été constamment celles de l'honnête homme , à quelque pays et à quelque temps qu'il appartînt.

Si , de ces notions qui se rattachent aux principes constitutifs de la société , nous passons à celles qui contribuent à la maintenir heureuse et florissante , nous n'obtiendrons pas moins de secours des traditions antiques ; et pour commencer par l'agriculture , le plus nécessaire des arts , elle doit aux ouvrages des anciens une partie de ses préceptes ; et les noms d'Hésiode et de Vir-

gile, de Varron, de Pline, de Columelle, trouvent ici naturellement leur place.

Combien la médecine n'est-elle pas redevable au vieillard de Cos ! Ses Aphorismes, fruit de l'expérience et de la sagesse, jouissent toujours de l'estime singulière dont ils furent honorés par ses contemporains. Il est un autre objet qui a du rapport à la médecine, et dont la mémoire nous a été conservée ; je veux parler de la gymnastique, trop négligée parmi nous : ses exercices développoient la beauté des formes, et servoient puissamment à rendre les hommes vigoureux (1) : il ne suffit pas de cultiver les

(1) Il ne nous conviendrait pas d'adopter tous les exercices de l'ancienne gymnastique, dont quelques-uns étoient périlleux, tels que le pugilat et le pancrace ( composé de la lutte et du pugilat ) ; mais nous pourrions nous rendre propres ceux que comprenoit le pentathle, c'est-à-dire la lutte, la course, le saut, le disque et le javelot.

Ce que nous avons retenu de l'agonistique ne consiste guère que dans la course et la sphéristique ; et encore le premier de ces exercices est-il abandonné aux très jeunes gens, et le second en usage chez les personnes de distinction il y a quarante ans, commençant-il à tomber parmi les hommes faits, dans une désuétude complète.

facultés de l'esprit; il faut aussi soigner la santé du corps, sans laquelle nous parcourons péniblement la carrière de la vie.

Les sciences exactes, quoiqu'elles ne fussent pas parvenues chez les peuples de l'antiquité (du moins autant qu'il est permis de le présumer d'après ce que nous en connoissons) au point où nous les avons portées, avoient cependant été assez avancées pour qu'en profitant de ce qu'ils avoient découvert, nos travaux fussent abrégés d'un grand nombre de siècles; car ces sciences, une fois arrivées à un certain degré, peuvent être perfectionnées par la culture : mais peut-on déterminer le temps qui a été nécessaire au génie pour amener son œuvre à l'état dans lequel nous l'avons trouvé? J'ai principalement en vue, ici, les diverses parties des mathématiques, l'astronomie et la géographie. A l'égard de l'histoire naturelle, de la physique expérimentale et de la chimie, hommage doit être rendu aux modernes; ils doivent, pour ces connoissances, bien peu de choses à ceux qui les ont précédés.

Il n'en est pas de même de la littérature ancienne : quelle ample moisson elle nous présente! Si j'entrois dans quelques détails

sur les productions qu'elle nous a laissées, je m'éloignerois trop des bornes que j'ai dû me prescrire : disons seulement que les noms les plus révéérés s'y rattachent, et que nos efforts tendent sans cesse à approcher des modèles qu'elle nous offre.

Je ne m'étendrai pas non plus sur ce que nous avons emprunté à l'architecture des siècles reculés : les principaux monumens de cet art étant, par leur nature, d'une longue durée, nous ont procuré les moyens d'établir, d'après eux, des règles que nous avons appliquées à nos édifices. On trouve de très grandes beautés dans cette partie de l'art des anciens : j'ai eu occasion d'en traiter spécialement dans un précédent discours.

Les morceaux de sculpture qui nous ont été légués par l'antiquité, portent, pour la plupart, un caractère sublime qu'on ne se lasse point d'admirer. Les images des Dieux de la Grèce réalisent à nos yeux un beau idéal dans lequel l'art s'est montré supérieur à la nature même. Ce sont surtout ces chefs-d'œuvre qui ont hâté avec rapidité les progrès des arts du dessin, depuis leur renaissance, au 13.<sup>e</sup> siècle, jusqu'au commence-

ment du 16.<sup>e</sup>, où ils avoient atteint une perfection remarquable.

Ceux des arts industriels auxquels le dessin est utile, ont aussi retiré de très grands avantages des modèles que leur ont fournis les antiquités.

On a pu s'apercevoir qu'un art aimable, la musique, avoit été omis dans la mention qui vient d'être faite de plusieurs autres. Bien qu'il ne soit pas douteux que la musique n'ait été jadis cultivée avec succès, cependant, ce que nous nous sommes approprié de la musique des anciens, n'est pas déterminé avec assez de précision pour qu'on puisse en parler d'une manière certaine : on est encore occupé à débrouiller ce qui y a rapport, et qui étoit demeuré dans une grande obscurité : seulement les recherches faites jusqu'à présent paroissent démontrer que les Grecs ont connu le contre-point (1).

(1) La question de savoir si les Grecs ont connu le *contre-point*, a été un grand sujet de controverse parmi les érudits : il y eut de part et d'autre des savans recommandables.

J. J. Rousseau (Dict. de mus., art. *contre-point*) se déclare formellement pour la négative ; mais il convient lui-même dans la préface de son livre, qu'il a

En donnant plus d'étendue à ce tableau des avantages attachés à l'étude de l'antiquité, on le sortiroit des proportions qu'il doit conserver avec le cadre qui lui est destiné. Ce simple exposé suffit pour faire apprécier l'utilité qui est résultée de cette étude pour les modernes; et l'espoir fondé d'en obtenir encore quelque bénéfice, est un motif assez puissant pour la faire continuer avec zèle.

Il n'est donc pas possible de mettre en doute l'intérêt attaché aux recherches des productions de l'antiquité, à moins de douter

---

manqué des secours nécessaires pour le rédiger convenablement. D'Alembert ( *Éléments de musique* ) use de plus de réserve et s'abstient de prononcer. M. Ginguené ( *Encyclop. méth.*, art. *Contre-point* ) mentionne les principales autorités pour et contre; et malgré qu'il n'énonce pas positivement son opinion personnelle, il rapporte un extrait de l'éloquent plaidoyer de D. Eximeno ( *dell'origine et delle regole della musica* ) en faveur du *contre-point* chez les Grecs, qui fait présumer que M. Ginguené incline pour le même sentiment.

Aux autorités favorables aux anciens, j'en joindrai une que je regarde comme d'un grand poids, celle d'un compositeur justement célèbre, notre confrère Lesueur, avec qui j'ai eu l'avantage de conférer sur cet objet intéressant.

aussi des avantages qui doivent être pour l'homme le fruit d'une civilisation perfectionnée ; et quoiqu'une question relative à ce sujet, et proposée par l'Académie de Dijon, ait été résolue contre la science, l'écrivain célèbre (1) qui l'a traitée est trop connu par plus d'un autre paradoxe, pour qu'on doive accorder une créance aveugle à ses assertions.

Cependant, s'il importe d'acquérir des lumières, il y a quelquefois de l'inconvénient attaché à la communication de certaines connoissances. Tous les hommes (et c'est un fait incontestable), ne sont pas susceptibles d'un développement égal dans leurs facultés intellectuelles (2) ; et il eût souvent

(1) J. J. Rousseau.

(2) La différence dans l'aptitude des hommes est en partie la cause de l'inégalité sociale. Cette vérité rebattue n'a pas besoin de preuves. La seule égalité raisonnable qu'on puisse admettre est l'égalité devant la loi ; celle-ci est conforme aux règles que prescrit l'équité : une égalité absolue ne peut exister ; la croire possible me paroît absurde. Mais que dire à ceux qui la prêchent, et donnent pour la vérité ce qu'ils savent bien lui être opposé ? Quant à ceux qui sont de bonne foi, je me contenterai de les renvoyer à un apologue dont voici les derniers traits :

été plus heureux pour tel individu de faire usage des seules indications que fournit le sens commun , que de s'en rapporter à des connoissances incomplètes et mal digérées, qui conduisent infailliblement à l'erreur, et rendent celui qui agit d'après elles, victime de la confiance qu'il leur donne.

Ce fâcheux résultat d'une chose qui est bonne en soi, me ramène à mon sujet, et me conduit à parler de la philosophie ancienne, dont on n'a que trop souvent négligé les excellentes maximes pour s'emparer de quelques doctrines pernicieuses qui lui appartiennent aussi.

Socrate, Platon et tous les vrais sages, mettoient au premier rang parmi nos devoirs, la piété et le respect pour la religion, la probité et l'inviolabilité du serment, la soumission envers les supérieurs que la na-

Jupin pour chaque état mit deux tables au monde.

L'adroit, le vigilant et le fort sont assis

A la première; et les petits

Mangent leur reste à la seconde.

LA FONTAINE, *Fabl.* VII, liv. X.

Il y a plus de sens et de raison dans ces seuls mots de notre Fabuliste, que dans les volumes écrits par les prôneurs de l'égalité absolue.

ture ou les lois nous ont donnés : en un mot, leur morale étoit presqu'évangélique. Dans le siècle actuel, les soi-disant philosophes n'ont adopté des doctrines antiques, que celles qui étoient le fruit des écarts de l'imagination de quelques-uns des anciens.

Je terminerai cette esquisse de l'utilité des connoissances que nous devons à l'antiquité, par un juste hommage au Gouvernement, qui favorise en ce moment, d'une manière spéciale, la recherche des monumens antiques de tout genre.

Les mesures prises en dernier lieu pour cet objet, furent, dans le principe, provoquées par la Société royale des antiquaires de France, qui, sachant que des Mémoires sur les antiquités des départemens existoient au ministère de l'intérieur, en demanda la communication. La vue de ces Mémoires, à peu près oubliés dans les cartons qui les renfermoient, fixa l'attention sur l'intérêt qu'ils méritoient, et ils furent transmis à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France. Ce corps savant et illustre donna plus d'étendue à l'objet primitif des Mémoires, et, aidé par le Gouvernement, secondé par les antiquaires de toutes les parties de la France, mit à faire

rechercher les monumens, employa à éclaircir le résultat des investigations, tout le zèle et les lumières qui le caractérisent.

L'Académie de Dijon avoit depuis longtemps rassemblé, décrit et expliqué (autant que possible) les monumens qu'elle avoit pu recueillir. Une nouvelle impulsion vient d'être donnée à ses travaux sur les antiquités; des moyens plus efficaces que ceux dont elle pouvoit précédemment disposer, lui ont été fournis; et l'on peut espérer qu'avec ces secours, elle avancera plus rapidement une branche des sciences qui concourt avec toutes les autres à augmenter la somme de bien-être dont il nous est donné de jouir.

---

---

## R A P P O R T

*Sur les fouilles exécutées, au mois de juillet  
1819, dans la rue des Singes, à Dijon.*

PAR M. GIRAULT,

Président de la Commission permanente établie pour  
la recherche des antiquités du Département de la  
Côte-d'Or.

*Monumenta publica potiora testibus esse.*

L. 10, tit. 3, ff. 22.

---

LE père de notre histoire de France, Grégoire de Tours, dont les ancêtres habitoient Dijon, est le premier qui nous ait parlé du *Castrum Divionense* et des murs qui l'entouroient. Plusieurs dissertations ont fixé l'époque de ces premières fortifications sous le règne d'Aurélien (1). Une expérience de plusieurs siècles a fait reconnoître le circuit de cette enceinte, et Le Pautre l'a tracé sur le plan de Dijon, gravé en 1696.

---

(1) Postquam res Æduas, Samothisque evertere gentem  
Antiquam visum superis, ceciditque superbi  
Bibractis murus, nova protinus Aureliano  
Urbs caput erexit sub Cæsare nacta verendum  
Divio cognomen.

(Ladone, pag. 131.)

On étoit donc averti que l'emplacement sur lequel l'Autorité faisoit abattre des maisons pour l'élargissement de la rue de Route du Simplon, se trouvoit dans la ligne de la première enceinte de Dijon; on savoit que, sur ce local, à l'ouest de la rue des Singes (1), on avoit trouvé, un siècle auparavant, des fragmens d'antiquités qui furent incrustés, et se voient encore aujourd'hui dans les murs de clôture de la cour de la maison Baudot (2), à l'angle de la rue de l'Ecole de droit et de celle des Singes. On se ressouvenoit qu'en 1781, derrière le chœur de l'ancienne cathédrale Saint-Etienne, aujourd'hui la Halle au blé, on avoit trouvé de semblables fragmens d'antiquités, que M. le président de Ruffey

---

(1) Dans le XIII.<sup>e</sup> siècle, les prisons de la ville étoient dans cette rue; la ville fit placer au-dessus ses armoiries avec deux singes pour supports, et un troisième au bas enchaîné par la patte et courant après une pomme: ces trois magots firent appeler par le peuple cette rue, rue des Singes, dénomination qui lui est restée. On voit encore des singes gravés sur le support de la poulie au-dessus du puits public de cette rue.

(2) François Baudot, maître des comptes, maire de Dijon en 1694, mort en 1711, auteur de deux lettres sur l'antiquité des villes d'Antun et de Dijon.

Dijon 1710, in-12 avec gravures.

recueillit et fit inscrire dans les murs du jardin de son hôtel, à l'angle des rues Berbisey et du Chaignot. Or, c'étoit entre ces deux points que se trouvoit le local sur lequel on devoit faire des démolitions.

L'Autorité fut prévenue que ce sol devoit receler des antiquités; elle donna les ordres nécessaires pour que les démolitions fussent faites avec précaution, et que les fouilles fussent continuées tant que les terrains mis à découvert laisseroient apercevoir des indices de pierres antiques et des anciennes fortifications.

Dans les premières fouilles, on ne trouva qu'un fragment de tombeau : il consistoit en un bloc de pierre d'Asnières (4), long de 4 pieds 2, haut de 2 p. 7, large de 1 pied 10, lequel fut acheté, par la Commission des antiquités, sur les fonds mis à sa disposition

(1) La pierre d'Asnières, près Dijon, est très recherchée par les statuaires : l'habile sculpteur Dijonnois, JEAN DUBOIS, n'en employoit pas d'autre pour les nombreuses sculptures dont il a décoré plusieurs édifices de la province; et depuis un siècle et plus que les sculptures de cette pierre sont exposées à l'air et aux intempéries des saisons, elles se sont parfaitement conservées.

par le conseil général du département, sur la demande du Ministre de l'intérieur.

Sur l'une des faces de cette pierre, étoient sculptés à demi-bosse, deux personnages vêtus de robes drapées avec goût. L'un de ces personnages devoit être un homme; on le reconnoît au genre de vêtement (gaulois), se terminant un peu au-dessous du genou, et laissant les jambes à découvert; la main gauche qui pend le long du corps, tient trois cordons qui ont paru devoir être ceux d'une bourse ou escarcelle qui aura été brisée. La largeur de cette première figure est d'un pied.

La seconde figure de ce bloc représente une femme, si l'on en juge par la marque un peu visible des seins, par son vêtement, qui descend jusqu'à la cheville du pied, festonné à jour par le bas : cette femme a les mains croisées sur la poitrine, paroissant tenir de la droite le pied d'un gobelet, emblème qui se retrouve avec profusion sur les monumens de ce genre, et dont nous avons précédemment essayé de donner l'explication (1).

---

Voyez mon Mémoire à ce sujet, imprimé, tom. 2, p. 358 des Mém. de la Soc. roy. des antiquaires de France.

Cette seconde figure est large de 10 pouces; l'homme paroît avoir été taillé de plus haute stature que la femme : tous deux ont la tête tronquée près des épaules ; la partie supérieure où devoient être les deux têtes, n'a pas été retrouvée par la Commission.

Les draperies des vêtemens de ces deux personnages sont dans le genre gaulois, semblables à celles gravées dans les antiquités de Montfaucon (III-84), dans les antiquités de Dijon, par Legouz-Gerland (1771, in-4<sup>o</sup>), dans l'histoire de Beaune, par Gandelot (1772-in-4<sup>o</sup>), etc., etc. Ces vêtemens sont dessinés avec grâce ; les mains et les pieds ne sont pas du meilleur temps de l'art, mais ne sont pas non plus de l'époque de sa décadence : il faut d'ailleurs ne jamais perdre de vue que les plus habiles sculpteurs habitoient la capitale de l'empire, et non le fond des provinces, sur les confins des vastes contrées soumises à la domination du peuple romain.

Sur le côté brut de ce bloc, du côté de la femme, est gravée l'*ascia*, espèce d'herminette ou doloire. Plusieurs antiquaires ont disserté sur l'explication de cet emblème, et sur le sens des mots *sub ascia dedicavit*. M. de Caylus comptoit, de son temps, jus-

qu'à quinze opinions différentes à ce sujet ; le P. Montfaucon avoue qu'aucune d'elles ne l'a pleinement satisfait (1).

Quoi qu'il en soit de tant d'opinions, au fond, tous ces savans sont d'accord que cet emblème étoit un signe que le tombeau fut placé sous la protection des Dieux ; et c'est aussi l'explication la plus raisonnable, l'*as-*

---

(1) D. MABILLON pensoit que l'*Ascia* étoit la hache dont on menaçoit les violateurs des tombeaux ; MURATORI voyoit dans cet emblème une prière, censée adressée pour le défunt au propriétaire du champ, de sarcler autour du tombeau pour empêcher les ronces de l'obstruer, et afin que la terre remuée en devînt plus légère, *sit tibi terra levis* ; au contraire M. de CAYLUS y trouvoit une défense de cultiver à l'entour, l'*ascia* étant le signe que cet emplacement avoit été consacré aux dieux mânes, et représentant l'instrument aratoire qui avoit servi à dégager le terrain des épines et des broussailles, et pour ouvrir autour du tombeau une petite tranchée, cérémonie qui étoit accompagnée de vœux et de prières en faveur du défunt et d'imprécations contre les profanateurs.

Le P. MENETRIER ne vit dans cet outil qu'une gâche à détremper la chaux, et dit que celui qui vouloit consacrer un tombeau, prenant le premier du mortier pour sceller la première pierre, attestoit cette cérémonie par la figure de l'instrument dont il avoit fait usage ; D. MARTIN lui répond que le manche étoit trop court pour avoir pu servir à détremper la chaux, et s'appuyant

*cia* avertissant de cet acte de religion, tout impie profanateur des sépultures, et le menaçant de la colère des dieux conservateurs du respect des tombeaux.

Non loin de ce premier morceau, fut trouvé un tronc, brisé vers les épaules et vers les hanches, d'un homme ayant en main un goblet. Ce second bloc étoit trop mutilé pour

---

sur le 7.<sup>e</sup> verset du psaume 73, *In securi et ascia dejecerunt eam*, y voit la hoüe dont on se servoit pour creuser les sépultures sur un sol purifié par les lustrations et les sacrifices ; d'autres y ont vu la preuve qu'on ne s'étoit servi d'aucun outil pour creuser une fosse que les lois des Romains défendoient d'ouvrir avec aucun instrument de fer, suivant cette loi des XII tables, *Rogum ascia ne poleitod.*

Le P. OUDIN cherche l'origine de cet emblème dans les étymologies celtiques AS et SCI, qui signifient protection divine. Le P. LEMPEREUR répond que si le mot *ascia* étoit celtique, on ne l'eût pas mêlé avec des expressions latines : puis s'écartant lui-même de cette juste réflexion, il cherche l'origine de l'*ascia* dans la loi salique bien postérieure aux Celtes et aux Romains qui habitèrent les Gaules.

Un autre auteur en recherche l'étymologie dans la langue grecque ΑΣΚΙΟΣ, ΙΑ, ΙΟΝ, *umbrosus*, ce qui signifieroit que ce tombeau a été dédié aux dieux mânes à l'ombre d'un bois sacré ; autre erreur de vouloir trouver chez les Grecs la trace d'un usage des Celtes qui

pouvoir le conserver. On sortit aussi de la terre le fragment d'une forte guirlande en feuilles de laurier, ayant 7 pouces de diamètre dans sa partie la plus renflée : ce morceau indique un ornement d'une forte dimension, qui devoit par conséquent appartenir à quelque grand édifice. Nos neveux en retrouveront peut-être un jour de plus amples vestiges. Il étoit intéressant de leur conserver ce fragment, qui pourroit peut-être se coordonner avec ce qui viendrait à se découvrir par la suite.

Les fouilles eussent été arrêtées là, quoiqu'on aperçut encore à une très grande pro-

---

n'avoient rien de commun avec les peuples du Péloponèse. (MILLE, *Introd.* xxiv.)

PITISCUS se range à l'avis de ceux qui ont vu dans l'*ascia* le signe que le tombeau avoit été abrité par un auvent pour le garantir des intempéries des saisons, attendu que cet outil n'avoit d'autre destination que de tailler le bois et non la pierre : mais alors pourquoi trouveroit-on ce signe dans des tombeaux enterrés dans le principe, et que la main de l'homme, depuis quinze siècles, n'a pas encore remués?

L'abbé Le BOEUF, voit dans l'*ascia* une ancre, symbole du repos et de la tranquillité; MICHAULT, *Mél. philolog.*, 11—140, GROSLEY, *Éphém.*, 11—296, ont aussi disserté sur la formule *sub ascia*.

fondeur, enfouis dans la terre, le côté brut de gros blocs de pierre de même nature que les précédens : mais ils se trouvoient servir de fondation à un mur mitoyen destiné par les propriétaires à être conservé. Il fallut négocier pour obtenir que ce mur fût abattu ; un dédommagement fut convenu, et après la démolition, les fouilles recommencèrent.

On trouva d'abord une pierre sur laquelle étoient sculptés deux personnages de différens sexes, également mutilés près des épaules, mais tellement corrodés et abîmés par des infiltrations d'un sac de latrines voisin, que ce morceau de sculpture ne fut pas jugé devoir être conservé. Eût-il été intact, ce fragment n'offroit rien de plus que tous ceux dont *Baudot*, *Legouz-Gerland*, *Gandelot* et autres nous ont conservé les gravures, et par conséquent n'augmentoît pas la somme de nos connoissances archéologiques.

Le lendemain, on sortit de terre un bloc, toujours en pierre d'Asnières, de même hauteur, mais un peu moins large que les précédens, lequel se partagea en trois morceaux sous les leviers des travailleurs, également brisé vers le cou, et dont la partie conservée représentoit une femme vêtue d'une robe descendant jusqu'aux pieds, de laquelle les plis,

formant draperie, étoient plus profondément sculptés, et ont paru d'un goût un peu meilleur; mais la partie inférieure étoit absolument rongée par les eaux de la fosse d'aisance, à laquelle elle touchoit, de sorte qu'on n'a pu voir si ce vêtement étoit, comme celui du n.º 1.<sup>er</sup>, dentelé par le bas. L'intéressant de ce morceau étoit un enfant emmaillotté que cette femme portoit sur son bras gauche. La main qui soutient cet enfant est de fort bon style.

Cet enfant est très bien conservé : sa tête, de 4 pouces de dimension, est couverte d'un linceuil posé sur le sommet : les deux côtés de ce linge sont, par un pli, ramenés sur les joues, par un autre pli, sur les bras et sur le reste du corps. Ce linceuil étoit assujetti par une bandelette de 14 lignes de largeur, tournant autour du corps, dont le second tour se recouche un peu sur le premier, le troisième sur le second, et ainsi de suite jusqu'aux pieds, de la même manière dont le peuple de ces contrées emmaillotte encore aujourd'hui les enfans nouveaux-nés.

Sous ce rapport, ce fragment a été conservé, restauré, et placé, ainsi que plusieurs autres, sous un abri dans le jardin de l'Aca-

démie (1). Ce fragment a dû dépendre du tombeau d'une femme morte en couches, à laquelle son enfant n'aura pas survécu.

Déjà un monument analogue, décrit (p. 72 et suiv.) au rapport des travaux de l'Académie, pour l'année 1813, avoit été trouvé, en 1809, dans la démolition de la tour du petit Saint-Bénigne, qui date, comme on l'a dit, du temps des premières fortifications. Ce bloc représente d'un côté un buste de femme, et en retour, à gauche, un jeune enfant posé sur un lange qui fait draperie autour de lui : au-dessus de l'enfant, est suspendu par un ruban un *ascia* sculpté à demi-bosse. Cet *ascia* est pointu par le bas, du genre de celui

---

(1) Plusieurs autres fragmens de pierres sculptées trouvées dans la démolition de la tour du petit Saint-Bénigne en 1809, et dans les fouilles ouvertes pour la construction du nouveau théâtre en 1810, sont déposés dans les jardins de l'Académie : il seroit à désirer que ce local fût adopté comme dépôt central des monumens de ce genre qui, étant dispersés, finissent par se perdre : dès l'an XII (*Rapp. des trav.*, p. 39), l'Académie avoit formé ce projet ; s'il se réalise, nous aurons, au chef-lieu du département de la Côte-d'Or, un Muséum d'archéologie lithologique, dans le genre de celui que Lyon offre à la curiosité des savans étrangers.

gravé dans le recueil de Caylus, tom. 1.<sup>er</sup> (1) : L'enfant n'est point emmailloté, mais libre, posé sur son linge.

Nous avons vu dans le cabinet d'un amateur de cette ville, une petite figure en albâtre, ou pierre tendre, représentant une femme assise, dont la tête a été brisée, ayant sur chacun de ses bras un petit enfant emmailloté, duquel on ne voit que la tête; le reste se termine en une gaine formée par des bandelettes dont les enfans sont entourés jusqu'aux pieds compris : le derrière de ce petit groupe représente un tissu en osier, dans le genre de ceux gravés dans Montfaucon (V. pl. 136, et Suppl. V. pl. 61), à l'exception que dans les gravures de Montfaucon, les enfans ne sont point emmaillotés.

Ce mode d'entourer les enfans de bandelettes serrées, et de comprimer leurs membres délicats en les garottant par de fortes tresses de fil, n'étoit point particulier aux Gaulois : les Grecs et les Romains, ces peuples si éclairés, en faisoient usage ; et quoiqu'au moment de leur naissance, les Romains

---

(1) On a gravé des *ascia* de plusieurs formes, ce qui exclut l'idée que ce soit un instrument à tailler le bois, à détremper la chaux, ou à fouir la terre, et sert à confirmer l'opinion que ce n'est qu'un emblème religieux.

plaçassent leurs enfans dans de petites nacelles (*alvai*), et les fils des Césars dans des écailles de tortues (Montfaucon, Suppl. III-170), dès le lendemain on les emmaillotoit : nous en avons la preuve dans le revers d'une médaille(1) d'Antonin Pie, gravée par Seguin, fol. 12, lequel revers représente les couches de RHEA, dont l'enfant, élevé en l'air par une des femmes de la suite de la déesse, est entouré de bandelettes et emmailloté ; dans le bas-relief de Pergame, tiré du cabinet de Fabretti (Montfaucon, III, pl. xv, n.º 1, 6 et 7) ; dans ce que dit Philostrate, que Mercure étoit élevé et emmailloté par les heures.

Saint Jérôme, qui vivoit dans le 4.<sup>e</sup> siècle, dit (Ezech. 16) : *Tenera infantium corpora pannis involvuntur ; et ne corpus defluat pannis stringitur*. Le bloc de pierre dont nous parlons, est une nouvelle preuve à ajouter aux autorités que nous venons de citer. Il étoit intéressant de le conserver, puisqu'il atteste que l'usage du maillot étoit commun

---

(1) C'est ainsi que les médailles ne sont pas seulement de vains objets de curiosité ou de rareté, mais servent à prouver les faits, les mœurs et les usages, en même temps qu'elles sont l'histoire des progrès et de la décadence des arts.

aux Gaulois et aux Romains leurs vainqueurs ;

C'est donc sans fondement que le docteur Maret, dans son discours *de l'influence des mœurs des Français sur leur santé* (not. 32, p. 137), a prétendu que le maillot étoit une invention du 15.<sup>e</sup> ou 16.<sup>e</sup> siècle, fondé sur ce que, dans certaines provinces, on ne se sert pas de bandes pour envelopper les enfans ; il s'appuie de l'opinion du marquis de Thyard à ce sujet. Malgré le sentiment de ces deux savans académiciens, il est constant, d'après la médaille de *Rhœa* et le bas-relief *Fabretti*, d'après les paroles de l'érudit traducteur de la *Vulgate*, que le maillot étoit en usage chez les Grecs, chez les Romains, et dans les Gaules, tel qu'on le pratique encore aujourd'hui dans nos campagnes.

Un autre objet qui se présenta, fut, à neuf pieds de profondeur du sol actuel, un pavé en hérisson, reste d'une ancienne voie romaine : c'étoit en effet en cet endroit que devoit être la porte méridionale de l'ancien *Castrum divionense* ; celle occidentale ayant donné son nom à la rue *Portelle*, qui le conserve encore, il étoit facile d'assigner les quatre autres, puisqu'il est démontré que tous les camps romains avoient leurs portes

à l'aspect des quatre points cardinaux (1). Au-dessous de ce pavé, l'on trouva la terre vierge (2). On ne peut méconnoître, à cette profondeur, le sol primitif de Dijon, puisqu'à

---

(1) M. Legouz de Gerland, pag. 7, antiq. de Dijon, a dit, d'après *Végèce de re milit.* : Les camps romains étoient toujours de figure quarrée . . . . Il y avoit quatre portes ; la *prétorienne* ou *augustalis* située au levant, et qui conduisoit à la tente du général ; la porte *questorienne* ou *décumane* lui étoit opposée ; celle au nord étoit la porte *principale* ou *quintana* ; celle au midi appelé *principia* ou *principalis sinistra*, qui est celle dont nous parlons. C'est donc bien à tort qu'un critique a contesté ce que nous avons dit à cet égard dans les *Essais sur Dijon*.

Quinque erant viæ directæ et parallelæ quarum una media et latior à prætorio ad portam decumanam : duæ ab utraque parte 50 ped. latæ ; una transversa, *quintana* dicta ; ante castra legionum, alia via lata centum pedibus, *principia* dicta : in eâ sacra fiebant, aræ et altaria surgebant. Jul. Ces., édit. d'Achaintre et Le-maire. Paris, Didot, 1820 ; tom. 2, pag. 276.

(2) Pour asseoir les fondations de la maison qui fait l'angle de la rue Buffon et de celle des Singes, on a été obligé de creuser à la profondeur de six mètres pour trouver le sol primitif sur lequel on pût solidement asseoir les nouvelles constructions ; et comme ce local se trouve en dehors, mais contre les premières fortifications, il s'ensuit que ces murs primitifs étoient précédés d'un fossé très large et très profond.

pareille distance du sol actuel , dans les excavations faites pour les fondations de la nouvelle salle de spectacle sur l'emplacement nord du *Castrum divionense*, l'on trouva des tronçons de colonnes près d'un ancien cours d'eau très reconnoissable, des débris de moulin , des pierres chargées d'inscriptions hébraïques, etc. etc.

Non loin de ce pavé, se trouvèrent des morceaux de pilastres, de frises, de corniches, fragmens qui durent faire partie de quelque grand monument, et, sous ce rapport, méritoient d'être sauvés de la destruction, puisque ce fut par le raccord de cinq blocs anciennement découverts, qu'en l'an X, l'ingénieur Antoine parvint à recomposer l'arc de triomphe qui dut exister au lieu où en furent retrouvés les débris ; et par ce monument, dont il a donné la gravure (*Journ. des bâtim. an IX*), cet ingénieur a prouvé, mieux que par tous les raisonnemens, que la ville qui, dans les temps reculés, avoit déjà de tels édifices, dut être de quelque importance dans les Gaules.

Plus loin, on trouva le fragment inférieur d'un bas-relief de femme, dont le vêtement descendoit jusque sur les pieds : on y re-





marque encore la main gauche tenant une espèce de bourse ou escarcelle un peu renflée par le bas, et terminée par un gland.

Enfin, on découvrit un morceau intact : il représente un Gaulois vêtu de la *penula*, la tête nue, les cheveux crépus, tenant de la main droite un gobelet, de l'autre une large équerre, de la forme d'une petite chaise à dos sans pieds, dont la partie dorsale est d'un tiers plus longue que la partie du siège (du genre de celles qu'on voit gravées dans Montfaucon. III. pl. 56).

Nous ne nous flattons pas de pouvoir expliquer cet emblème, d'autant plus intéressant, que nous ne l'avons vu gravé nulle part. La savante Académie des inscriptions qui a daigné honorer notre travail de quelques éloges et des témoignages de sa satisfaction (1), a été consultée ; et nous appelons sur cet emblème toute l'attention des archéologues.

L'inscription gravée circulairement au-dessus de la tête de ce personnage, indique, par la forme des lettres, que cette sculpture

(1) Rapport fait à l'Institut par M. Mongez, à la séance du 10 mars 1820. *Moniteur* du 6 juin 1820.

doit se rapporter au temps de la domination des Romains dans les Gaules. Les lettres SACR. qui la commencent, indiquent assez que cette pierre faisoit partie d'un monument funéraire. Le milieu de l'inscription est brisé; mais, comme il ne devoit contenir qu'un nom propre d'homme, il est impossible de songer à le rétablir. Les lettres ANI qui en subsistent, terminent tant de noms romains, qu'on ne pourroit que tomber dans l'arbitraire en cherchant ce qui les précède: mais, quoi qu'il en soit, ce nom est au génitif; il est suivi d'un F., abrégé de *filius*: c'est donc un monument de piété filiale.

Les fouilles se sont terminées par l'extraction de ce bloc; mais les morceaux qu'elles ont mis à découvert; ceux précédemment trouvés dans l'emplacement de la maison Mielle, derrière le chœur de Saint-Etienne, sous la tour du petit Saint-Bénigne, dans le local des fondations du nouveau théâtre; ceux gravés dans Baudot et Legouz-Gerland; ceux incrustés dans les murs de clôture du jardin des Plantes, de celui de M. de Ruffey, et de tant de maisons particulières, ne peuvent laisser aucun doute sur l'existence d'une grande cité au confluent de l'Ouche et de

Susson , antérieurement à l'établissement du *Castrum divionense* ; car une telle réunion de monumens antiques et de débris de tous genres , dans un même local , indique forcément que ces fragmens y étoient employés. En effet , il seroit absurde de dire qu'on les y a conduits de quelque endroit éloigné , pour les faire servir de matériaux dans un lieu entouré de carrières ; c'étoit , au contraire , parce que ces débris se trouvoient tout portés , qu'on s'en sera servi de préférence , tant pour déblayer le local , que pour épargner les frais de transport , ne fût-ce qu'à la plus petite distance.

On a demandé si ces mutilations étoient le fait des Romains , voulant anéantir le culte des Druides , ou des ravages des Barbares , ou de l'intolérance du Christianisme ? Nous avons établi ailleurs (1) , que les fortifications sous lesquelles furent trouvés ces débris , ont été élevées sous le règne d'Aurélien , qui mourut l'an 275. Or , à cette époque , loin d'être dominant , le Christianisme étoit proscrit : les Romains n'avoient aboli du culte des Druides que les sacrifices hu-

---

(1) Essais sur Dijon , 3.<sup>e</sup> part. init. pag. 327.

main, puisque Aurélien lui-même consulta les Druidesses de la Gaule sur le sort de sa postérité.

Deux modernes ont imprimé, dans les premières années du 19.<sup>e</sup> siècle, que la construction de ces murailles étoit du temps d'Honorius, et que les débris de monumens sur lesquels ces murs sont élevés, sont l'effet du zèle des chrétiens à anéantir tout ce qui avoit appartenu au paganisme. On a bien senti que, voulant rejeter sur les chrétiens la destruction de tous les édifices des Gaules, il falloit renoncer au plan adopté par les meilleurs auteurs, puisque, sous Aurélien, le christianisme étoit persécuté; et l'on a été forcé de se reporter jusqu'au temps où les empereurs le favorisèrent. L'on cite une loi de kal. de nov. 397, portant que les débris des temples seront employés dans les murs des constructions publiques : mais nous en reviendrons toujours à dire que Grégoire de Tours, le premier de nos annalistes, mort en 595, n'a pas pu davantage se tromper sur un fait passé 320 ans ou 200 ans avant sa mort, que nous ne nous tromperions nous-mêmes aujourd'hui sur un événement qui seroit passé sous le règne de Louis XI, et que

nous transporterions à celui de Louis XIV : un historien respectable et judicieux ne fait pas de tels anachronismes, surtout en écrivant sur son pays, en parlant de la ville qui fut sa patrie d'origine. Toutes conjectures doivent donc céder à l'assertion de cet historien, à plus forte raison lorsque ces hypothèses sont un blâme contre les chrétiens : car l'on ne doit jamais se permettre une accusation contre un corps entier, sans en démontrer la vérité d'une manière évidente et certaine.

Reste donc, pour cause de tant de mutilations, les ravages des barbares, ayant *Croscus* à leur tête, et qu'Aurélien défit en 273. Lorsque nous voyons ces Vandales, la torche à la main, traverser les Gaules du Rhin à la Méditerranée, les couvrir de sang, de deuil et de larmes, aller exprès à Clermont pour détruire le célèbre temple de Mercure et cette belle statue de Zénodore, on ne peut croire qu'ils aient plus respecté des monumens qui se trouvoient précisément sur leur route ?

Ces peuples auront donc renversé les monumens de Dijon comme ceux de tant d'autres villes (1) ; et voilà pourquoi les fragmens

---

(1) *Cunctas aedes quae antiquitus fabricatae fuerant à fundamentis subvertit.* Greg. Tur.

d'antiquités des Gaules , découverts à toutes les époques , sont presque tous brisés et mutilés. Aurélien , vainqueur de ces barbares , ne trouvant plus que des ruines , les fit employer comme matériaux dans les fortifications qu'il élevoit pour protéger la Gaule contre une nouvelle irruption de ces peuples dévastateurs. Ainsi , les murs de Dijon , Auxerre , Langres et Périgueux , sont pareillement élevés sur des débris de monumens celtiques , tristes restes de la férocité des Vandales du 3.<sup>e</sup> siècle. Comme le remarque Grosley , on fit *de la terre le fossé : Tempus destruendi , tempus aedificandi*. C'est ainsi qu'après des temps pareils , et la retraite des Perses , les murs d'Athènes furent relevés par Thémistocle avec les débris des bâtimens renversés : *Qui fit ut muri Atheniensium ex sacellis sepulchrisque constarent* (Thucydide , lib. 1.)

Trebellius *Pollio* , historien latin , qui écrivoit sur la fin du III.<sup>e</sup> siècle , attribue la construction de ces murailles , comme objet de défense , à Lollien , qui ne régna que quelques mois , et fut massacré par ses propres soldats , murmurans contre les fatigues dont ils étoient excédés par ces travaux : cela ne s'éloigne que de trois ans de ce qu'écrivit Gré-

goire de Tours , que les fortifications de Dijon furent élevées sous Aurélien ; et l'on concevra aisément que l'enceinte d'une ville n'est pas l'ouvrage d'une année. L'on peut donc , avec de très grandes probabilités , accorder Pollio et l'évêque de Tours , en admettant que Lollien aura commencé ce qui n'aura été parachevé que trois ans après , sous le règne du libérateur des Gaules , *restitutor Galliarum* , auquel Besançon éleva cet arc de triomphe encore subsistant , et sur lequel sont gravés les hauts faits du vainqueur de Tetricus et de Zénobie ( Acad. Besançon , 1818 , p. 39 ).

Cependant Jean *Richard* , dans ses Antiquités de Dijon , et après lui , Fr. *Baudot* , *Garreau* , qui ont été suivis par les historiens du diocèse de Langres , *Vignier* , *Demaugin* et autres , ont avancé que Marc-Aurèle avoit fait élever les fortifications de Dijon : M. Legouz-Gerland ne partage point ce sentiment , et nous nous rangeons de préférence à son avis , d'après les motifs que nous allons succinctement développer.

D'abord , il faut poser en fait constant , que les fragmens de sculpture découverts à toutes les époques sur le sol de Dijon , sont du premier siècle de l'ère vulgaire , c'est-à-

dire , du temps de l'invasion des Romains dans les Gaules : tous les gens de l'art en conviennent ; tous les historiens en sont d'accord.

Il faut avouer aussi que ces débris sont forcément antérieurs au temps où ils ont été enfouis dans les fortifications , par conséquent antérieurs au règne de Marc-Aurèle , sous lequel on veut supposer que ces fortifications aient été élevées.

Il faut convenir encore que ce ne seroit ni les Gaulois , ni les Romains , qui auroient exercé tant de mutilations dans les pays qu'ils habitoient ensemble en paix et comme frères ; ils n'auroient pas détruit eux-mêmes ni les mausolées de leurs ancêtres , ni leurs édifices , ni leurs temples : il faut donc chercher dans l'intervalle d'Auguste à Marc-Aurèle , le passage de quelque peuple dévastateur ; et si l'histoire n'en signale aucun dans ces temps-là , il faudra forcément conclure que ce n'est point avant Marc-Aurèle que ces mutilations auront eu lieu ; dès-lors que ce n'est pas cet empereur qui aura fait élever la première enceinte de Dijon , dans laquelle se trouvent incrustés ces débris.

Et il ne faut pas dire avec le P. Vignier , qu'il y a mutation du mot *Aurelio* en celui

d'*Aureliano* ; les copies les plus authentiques de Grégoire de Tours consultées, sur notre demande, à la bibliothèque royale, par notre savant confrère, M. Leschevin, dans l'un de ses voyages à Paris, toutes les copies de cet historien portent, très lisiblement écrit, le mot AURELIANO. Et comment ce saint évêque auroit-il pu se tromper ? lui, originaire de Dijon, qui écrivoit ce qu'il avoit appris de la bouche de ses aïeux, personnages de grande considération dans le pays ; lui qui, ayant vécu 250 ans seulement après le règne d'Aurélien, avoit pu apprendre de ses ancêtres ce qu'ils avoient pu voir eux-mêmes. Certes, le témoignage d'un pareil personnage est du plus grand poids, et d'autant plus, que ce qu'il écrit se trouve d'accord avec tous les faits qui précèdent, c'est-à-dire, l'érection des monumens par les Gaulois Romains, et leur renversement, non pas seulement sur un point, mais sur toute la Gaule, Besançon, Langres, Troyes, Auxerre, Périgueux, etc., etc., par un peuple dévastateur par principe, et qui ne guerroyoit que pour détruire : car, s'il est vrai que Besançon, Langres, Auxerre, Périgueux et tant d'autres villes aient été renversées par les Vandales, et après fortifiées par Aurélien, on doit pré-

sumer qu'il en aura été de même de Dijon.

Ce système, que nous adoptons avec Legouz-Gerland et Grosley, ne fait point obstacle à ce que Dijon n'ait existé bien antérieurement à Marc - Aurèle , même sous Jules-César ; et si ce n'est que pour faire honneur à Dijon d'une plus haute antiquité, que Richard, Vignier et autres, ont préféré attribuer l'érection des fortifications de Dijon à Marc-Aurèle plutôt qu'à Aurélien , leur but est rempli, car le style des fragmens découverts atteste assez que les monumens auxquels ils appartenoient est le style du siècle qui a suivi immédiatement celui d'Auguste.

Ce système n'est point non plus en contradiction avec ce qu'on lit dans les actes du martyr de saint Bénigne , *ut videret novos muros quos illic contruxerant* ; car Marc-Aurèle (1) a pu se borner à faire bâtir quelques tours sur les retranchemens, au lieu de palissades en bois, et Aurélien les aura coordonnées dans l'enceinte totale qu'il faisoit élever, ainsi que l'observe très bien l'un

---

(1) Voy. ma dissertation sur l'époque précise du martyr de Saint Benigne et du séjour de Marc-Aurèle à Dijon. Mém. de l'Acad. de Dijon, 1817, pag. 48.

de nos devanciers (Legouz-Gerland, p. 11).

Ce n'est donc ni aux Gaulois, ni aux Romains, ni aux Chrétiens, qu'il faut reprocher ces mutilations ; elles appartiennent toutes aux Vandales, à ces peuples qui ont bien mérité que leur nom devînt

..... dans la race future ,  
Aux plus cruels brigands une cruelle injure.

---

---

# ANNONCE

## DES SUJETS DE PRIX

*Proposés par l'Académie de Dijon , dans  
sa séance publique du 30 mai 1820.*

~~~~~

MESSIEURS ,

Si le but des Académies est d'étendre l'empire des sciences, elles ne doivent négliger aucun des moyens qui peuvent les perfectionner, résoudre les questions indécises, et donner lieu à de nouvelles découvertes.

Fidelle à ce principe, l'Académie de Dijon, en ce jour consacré aux sciences, se fait un devoir de rappeler la question de prix qui doit être couronnée en l'an 1821.

« Jusqu'à quel point peut-on, dans l'état  
« actuel de la physique, expliquer les phé-  
« nomènes météorologiques aqueux? »

L'Académie propose pour sujet d'un prix extraordinaire, qu'elle a déjà fait connoître par la voie des journaux, et qui doit être décerné cette année, la veille de la Saint-

Louis, l'éloge d'un prince qui, par ses vertus éminentes et ses qualités distinguées, faisoit la gloire et l'ornement de la France.

Les témoignages d'amour et de dévouement qui lui furent donnés pendant sa vie, les marques de tristesse et de désolation qui ont annoncé sa mort, seront toujours son plus bel éloge. Peut-il y avoir de meilleur panégyrique que les larmes et les regrets d'un peuple entier? Eh! en faut-il davantage pour perpétuer sa mémoire, et la transmettre d'âge en âge, environnée de respect, et d'amour et d'admiration? Mais, animé de cette loyauté vraiment française qui devrait être la politique des grandes nations, comme elle est celle des grands cœurs; doué de toutes les qualités qui font chérir et vénérer, notre infortuné Prince fut accessible à tous les genres de gloire. De bonne heure il avoit jeté un regard favorable sur les lettres et les arts; ayant appris à les connoître, ayant su les apprécier, il en devint le protecteur et l'ami.

Les lettres et les arts, moins pour honorer sa mémoire que pour s'honorer eux-mêmes, lui doivent donc un tribut d'éloges et de reconnoissance. Cependant, quelque impérieux que soit ce motif, je dois le dire à la

louange de l'Académie; en proposant pour sujet de prix l'Eloge de SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC DE BERRY, cette société est moins dirigée par le sentiment du devoir, par l'usage des convenances, que par l'élan du cœur et le besoin d'exprimer son horreur pour ce crime, et sa profonde douleur.

S'exprimer ainsi, c'est indiquer aux concurrens le genre de discours que réclame l'Académie : le brillant des expressions, la justesse des pensées, la chaleur du sentiment, et surtout cette force d'éloquence qui émeut et entraîne, doivent en faire le principal mérite. Si l'auteur s'occupe de la cause de ce forfait exécrable, il doit faire connoître les moyens qui peuvent à jamais en garantir les états.

Il est également à désirer que ce discours soit embelli par le récit de ces faits éclatans, de ces actions grandes et généreuses, qui signalent l'héroïsme et la bonté des Bourbons, et que la postérité accueillera avec autant de respect que nos sentimens d'amour, de dévouement et de reconnoissance.

Puissent les éloges qui nous parviendront, être dignes du prince dont ils célébreront les vertus et l'héroïsme !

Puisse également le choix de ce sujet de prix , prouver aux Français que la philosophie des hommes qui s'occupent de lettres , n'est pas la philosophie que bien des gens leur attribuent , et que pour eux il n'en est point de plus réelle et de plus sacrée que celle qui repose sur le bonheur des peuples et sur la stabilité des légitimes monarques.

Le prix pour chaque question est une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Les Mémoires envoyés au concours, seront adressés , *francs de port* , au Secrétaire de l'Académie , avant le 1.<sup>er</sup> août prochain , pour l'éloge de S. A. R. Mg.<sup>r</sup> le Duc de Berry , et avant le 1.<sup>er</sup> mars 1821 , pour la question de Physique. Le terme est de rigueur.

Les concurrens ne se feront connoître , ni directement , ni indirectement ; ils joindront à leur Mémoire , un billet cacheté , contenant leurs noms , qualités et demeure , et portant la même épigraphe que celle mise en tête de la pièce.

Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire auquel il est joint , aura obtenu le prix ou l'accessit. Les billets cachetés joints aux autres Mémoires , sont brûlés immédiatement après le jugement sur le concours.

( CXXIV )

Les concurrens sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies , s'ils le désirent.

Les membres résidens de l'Académie ne sont point admis au concours.

*Signé DURANDE , Président.*

VALLOT , D. M.

*Membre de la Société de médecine  
de Londres , etc. Secrétaire.*

---

---

# ACADÉMIE

DES SCIENCES , ARTS ET BELLES-LETTRES  
DE DIJON.

---

---

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 24 AOÛT 1820,  
*Consacrée à la lecture du Discours qui a  
mérité le prix proposé par délibération  
de l'Académie , en date du 20 février  
1820 , pour l'Éloge historique de S. A. R.  
Mgr. le Duc DE BERRY.*

~~~~~

APRÈS avoir annoncé l'ouverture de la  
séance , M. DURANDE , chevalier des ordres  
de Saint-Michel et de la Légion d'honneur ,  
s'exprime en ces termes :

MESSIEURS ,

Trois fois , dans cette enceinte et dans un  
court espace de temps , nous avons déjà so-  
lennellement déploré la perte de grands  
princes non moins augustes par leurs vertus  
qu'intéressans par leurs malheurs.

Trois fois nous avons invoqué le génie  
des lettres pour célébrer la gloire de nos in-  
fortunés Bourbons , et répandre quelques

fleurs sur leurs tombes sacrées; et toujours, Messieurs, vous êtes venus partager notre deuil et notre affliction.

Mais lorsque le ciel sembloit las de tant de malheurs, lorsqu'enfin les rayons de l'espoir commençoient à luire sur notre malheureuse patrie, un exécrationnable assassinat nous a de nouveau plongés dans la plus profonde consternation. Quel sort nous est donc réservé? et faut-il encore des crimes inouis pour épuiser la colère du ciel?

Trois de nos princes, ceux qui avoient tant de titres à notre amour et à notre dévouement, sont tombés sous le fer parricide: un seul, celui qui nous honoroit de son auguste protection, celui dont le nom si révérend rappelle la victoire et les muses, lui seul à péri par l'effet de cette inévitable destinée qui veut que rien n'échappe à la faux du temps, pas même ceux qui sont sur la terre les images et les représentans de la Divinité.

La France n'aura-t-elle donc plus que des jours de pleurs et de désolation? et sommes-nous destinés à toujours vivre au milieu des assassinats et des conjurations?

Le ciel cessera-t-il enfin de nous écraser du poids de son courroux? Ah! sans doute, il est encore une espérance, et nous devons

P'attendre de cette fleur qui est au moment de naître , et dont le crime des crimes a détruit la principale tige.

Puisse-t-elle perpétuer cette auguste dynastie qui , pendant tant de siècles , a fait la gloire et le bonheur de la France ! Puisse-t-elle un jour nous offrir une fidelle image de ce bon CHARLES , de cet auguste prince qui , monté sur le trône , eût rappelé et fait renaître dans un seul règne les trois époques les plus glorieuses des annales de notre histoire , les règnes de Louis XII , d'Henri IV , et de Louis XIV !

Combien il est désirable que les destinées de la France soient enfin fixées et rendues dignes d'une si grande nation ! Sans doute les moyens d'y parvenir sont au pouvoir du Gouvernement ; mais les lettres peuvent-elles y contribuer par la pureté de leurs principes , par la noblesse de leurs écrits ? Eh ! Messieurs , quoi de plus ami d'un gouvernement fixe , quoi de plus essentiellement partisan de l'ordre et de la paix que les sciences et les lettres !

Elles fleurissent et prospèrent à l'ombre de l'olivier.

Elles fanent et se dessèchent au milieu des désordres et des convulsions politiques :

cependant *les lettres* n'admettent point d'esclavage , mais elles veulent une liberté sage , qui soit celle de tous.

*Les lettres* usent de la liberté d'écrire , mais elles ne la réclament que pour la gloire et l'honneur de leur pays ; elles proscrivent ces opinions erronées et systématiques , sans doute moins applicables à la civilisation qu'à l'état de nature , et toujours essentiellement subversives de tout gouvernement , de tout bonheur et de toute sécurité.

*Les lettres* sont pleines de respect pour la religion de nos pères , mais elles ne repoussent point la tolérance. Qui plus qu'elles sont convaincues de la nécessité impérieuse de la Religion sans laquelle il ne peut exister ni frein pour la perversité , ni consolation pour la misère , ni refuge pour l'infortune.

*Les lettres* se prononcent contre l'adulation , mais elles savent estimer les grands , ou par leurs propres services , ou par ceux qu'ont rendus leurs ancêtres ; c'est un hommage qu'elles aiment à leur rendre dans l'intérêt de la société : mais , lorsqu'ils veulent se prévaloir de ce qu'ils sont , elles les respectent de loin , et les abandonnent à leur propre grandeur.

*Les lettres* sont ennemies de l'orgueil et

des sottises prétentions , mais elles savent donner un juste tribut d'éloges au mérite modeste et aux talens utiles.

Elles savent dispenser à propos et l'estime et la considération.

Avec elles l'estime s'acquiert par raison et non par cabale.

Avec elles la considération se gradue par les services rendus , et jamais elles ne la font dépendre de cet éclat trompeur que n'environne aucun mérite , et qui pour lors devient la première cause de tous les maux et de tous les désordres.

Sans doute le plus beau titre de gloire des lettres sera toujours l'avantage de pouvoir préconiser les actions et les vertus des grands princes. Avec quelle satisfaction n'empruntent-elles pas l'organe de la renommée , lorsqu'elles voient dans un monarque le bonheur de tout un peuple , et dans un grand prince l'espoir des générations futures.

Consternée de douleur , et frappée des éminentes qualités de SON ALTESSE ROYALE LE DUC DE BERRY , l'Académie , dans sa séance du 20 février , proposa pour sujet d'un prix à décerner le 24 août 1820, l'Eloge de très haut , très puissant et très excellent

PRINCE CHARLES-FERDINAND D'ARTOIS, FILS  
DE FRANCE ET DUC DE BERRY.

Plusieurs écrivains se sont mis sur les rangs ; mais il étoit impossible que leurs généreux efforts fussent couronnés d'un égal succès. Sur treize mémoires qui sont parvenus à l'Académie, dont trois en vers, et notamment un poëme en quatre chants, deux seulement, écrits en prose, ont mérité et fixé d'une manière plus spéciale l'attention de l'Académie.

L'un de ces mémoires, n.° 8, et portant pour épigraphe : *Les indifférens même pleureront Germanicus*, est généralement bien écrit ; il est même quelques morceaux qu'on pourroit citer, et qui semblent dictés par une gracieuse éloquence ; mais le style en est quelquefois languissant et froid ; des longueurs et des inconvenances sont encore une tache à son ouvrage, dont le plus grand défaut est d'avoir gardé le silence sur les derniers instans du duc de Berry, qui cependant sont une vie toute entière pleine de grandeur d'ame et d'héroïsme, de vertus et de résignation.

Malgré cette omission, il est juste de dire que, jusqu'au moment de l'horrible assassinat, l'auteur n'a oublié aucune des

actions , aucun des faits qui valurent à CHARLES l'amour des Français : rien n'échappe à ses recherches ; on pourroit même lui reprocher d'entrer dans trop de détails ; et c'est peut-être pour avoir embrassé un cadre trop étendu , pour s'être livré à des discussions étrangères à son sujet , que son discours paroît quelquefois languir , ses couleurs perdre de leur vivacité , son pinceau de son énergie , de sorte qu'on ne retrouve pas dans cet écrit cette éloquence du cœur , cette beauté de détails , cette belle et noble simplicité , qui caractérisent le mémoire couronné : cependant , quoiqu'il lui soit de beaucoup inférieur , l'Académie a pensé à l'unanimité , qu'en raison de l'agrément de son style , de l'étendue de ses recherches , et des soins qu'il a donnés à son travail , ce mémoire méritoit une mention honorable.

Quant au discours couronné , je ne vous en présenterai point l'analyse ; je ne vous en ferai point connoître la marche et le plan ; ce seroit , je pense , Messieurs , chose superflue , puisque je vais avoir l'honneur de vous en donner lecture.

Peut-être même seroit-ce affoiblir l'intérêt en détruisant le plaisir de la surprise. Ainsi , Messieurs , je me bornerai à vous énoncer

seulement le sommaire de l'opinion de l'Académie, abandonnant les détails à vos lumières et à votre bon goût.

Un cadre heureux, un style simple et facile, des idées ingénieuses, des expressions bien choisies, caractérisent ce discours, qui se montre constamment sous les dehors d'une belle et noble simplicité.

Vous ne remarquerez point dans le cours de cet écrit cet appareil de style, ces phrases à prétention, ces exagérations outrées, plutôt faites pour en imposer et flatter l'oreille, que pour émouvoir et gagner le cœur.

Notre écrivain a sans doute pensé que ce qu'on aimoit sans feinte devoit être peint sans art; et de même l'Académie a senti que le discours qui devoit le mieux répondre à ses vues, étoit celui dont le style simple et entraînant, seroit recherché de tous et conçu par tous; car l'éloge de notre malheureux prince doit être dans toutes les bouches, comme son image est dans tous les cœurs.

Pénétrée de ces divers motifs, l'Académie de Dijon a décerné, à l'unanimité, le prix proposé, au Mémoire coté n.º 12.

Cependant, Messieurs, en parlant si avantageusement de ce discours, qu'on ne nous prête point la pensée d'avoir perdu de vue

l'éloquent éloge dont nous sommes redevables à l'auteur du *Génie du Christianisme*.

L'Académie saisit avec empressement cette circonstance pour rendre un hommage éclatant au génie et aux talens distingués de M. de Châteaubriand; et, après un si grand écrivain, présenter sur le même sujet un travail qui inspire quelque intérêt, ce sera sans doute pour notre auteur une de ses premières et plus douces récompenses.

Il est, Messieurs, des gloires qu'on ne sauroit rabaisser, comme il est des génies qu'on ne sauroit égaler.

M. DURANDE lit l'*Éloge de Son Altesse Royale Monseigneur le DUC DE BERRY, Fils de France, Prince de la Famille royale*, coté n.º 12, et portant pour épigraphe :

Laudent facta ejus. ( Prov. 31. 31. )

Deducant oculi nostri lacrymas. ( Jer. 9. 18. )

**A**PPELÉ, il y a trois ans, dans cette lice qui s'ouvre aujourd'hui de nouveau, nous avons disputé l'honneur d'attacher une palme funèbre au tombeau du dernier héritier des Condé. Le plus lâche attentat faisoit alors le sujet de notre indignation; une perte ir-

réparable étoit l'objet de nos regrets ; mais cette indignation et ces regrets affranchis par le temps de leur amertume , laissoient librement éclater des sentimens plus doux. Un sang fertile en héros avoit été tari dans une de ses plus nobles sources ; mais ce sang précieux couloit toujours avec vigueur dans les veines royales ; l'auguste famille , dépositaire du bonheur de la France , voyoit encore avec orgueil , et sur des degrés plus rapprochés du trône , des princes dignes de ses soins et de notre amour. Un hymen heureux , gage de notre félicité future , venoit de s'accomplir , et ne laissoit plus de bornes à nos espérances..... Vanité des vanités ! Le meurtre a dit avec une joie féroce : « je briserai ces « liens » ! et voilà qu'une main parricide , frappant le dernier rejeton de Louis XIV , nous plonge dans un deuil peut-être éternel , et nous force à reculer d'effroi devant notre avenir. Plus accablés du sort affreux qui menace la patrie , que soutenus par le fragile espoir qui lui reste , pouvons-nous nous abandonner sans réserve à ces entraînemens , à cet enthousiasme qu'excite l'héroïsme , ou nous élever à ces grandes pensées , seules interprètes des belles actions ? Nous demandons des expressions à la dou-

leur, et la douleur, sans voix, nous découvre son visage baigné de larmes ; nous demandons des images à l'éloquence, et l'éloquence nous répond avec Bossuet : *Que la gloire des ames extraordinaires ne peut être soutenue que par la seule simplicité d'un récit fidelle* (\*).

Je ferai donc un récit fidelle. Je vais dire ce que j'ai vu, rappeler ce que j'ai senti, rapporter ce que j'ai entendu touchant la vie et la mort de CHARLES-FERDINAND D'ARTOIS DUC DE BERRY, Prince de la famille royale de France.

Puisse ma foible voix trouver grâce devant mes juges ! puisse du moins cet humble et pur hommage n'être pas dédaigné par celui qui l'inspira ! J'ai vu le riche et le pauvre prosternés devant sa tombe, confondre leurs pleurs et leurs prières : remontée au Ciel sa première demeure, l'ame du juste accueilloit sans doute leurs vœux avec une égale bonté.

C'étoit le jour où la déponille mortelle d'un petit-fils de Henri IV devoit être transportée du palais de ses ancêtres à la dernière demeure des Rois. Saint-Denis avoit préparé ses ma-

---

(\*) Oraison funèbre du grand Condé.

gnificences funèbres ; l'airain des temples annonçoit au peuple la lugubre cérémonie, tandis que le rappel militaire rassembloit la milice nationale et l'armée. Soldat citoyen , je répons au signal ; je revêts à la hâte cet uniforme que je portois avec tant de joie lors de l'entrée du Prince dans la capitale ; je prends ces inutiles armes qui n'ont pu le défendre , et je cours vers ce Louvre où se presse une foule éplorée. Là gît le corps de la victime : c'est-là aussi que jadis , après avoir été frappé du poignard , fut exposé le GRAND, le bon HENRI. Je me joins à mes compagnons d'armes. Mais c'étoit peu pour moi de suivre pieusement de saintes reliques ; je voulois solenniser mes regrets , et leur élever un monument aussi durable que le souvenir des vertus du Prince. Jeune et déjà malheureux , puisant mon talent à la source de mes propres infortunes , j'allois sous les voûtes de Saint-Denis , parmi ses nombreux cerceils , chercher des inspirations , comme j'en avois recueilli près d'un tombeau solitaire , dans les remparts de Vincennes.

Un roulement sourd et prolongé annonce le départ , et le cortège franchit le seuil du Palais. Une brise légère agite les drapeaux

noirs ; les troupes marchent en silence , les armes baissées : par intervalles, un seul coup de tambour règle leurs pas.

Tour à tour passent devant mes yeux :

Ces cavaliers éprouvés aux combats et aux fatigues , fiers d'obéir au jeune héros qui grava sur sa bannière : *union et oubli* ;

Ces classeurs et ces lanciers que le second Fils de France commandoit avec tant d'éclat ;

Ces hussards qui reconnoissent pour chef le petit-fils de Penthièvre ;

Ces soldats d'Austerlitz et de la Vendée, réunis désormais par les mêmes sentimens sous l'étendard de la Garde royale.

J'ai reconnu l'uniforme que portoit Condé : voilà cette redoutable infanterie française dont les baïonnettes imposèrent tant de fois silence aux batteries ennemies.

A la vue d'un guerrier dont l'air abattu contraste avec les nobles cicatrices, la foule a nommé Oudinot, et ce nom glorieux a retenti dans nos rangs .

Après lui, Fitz-James, si digne de porter pour devise : *toujours et partout fidelle* , guide un escadron de dévoués citoyens ,

( CXL )

tout prêts dans le péril à se montrer intrépides soldats.

Ici, je vois les vétérans de l'honneur mutilés, mais fiers encore; là, une jeunesse brave et studieuse, l'espoir de la patrie.

Plus loin, portant le don de l'aumône, un flambeau dans la main, des pauvres marchent aux clartés funèbres.

Mais, quels saints concerts! quelle douce harmonie parvient à mon oreille! C'est la voix imposante des Ministres du Seigneur; c'est la voix pure des jeunes Lévites. Écoutez :

|                                                                                               |                       |                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Custos quid de nocte?<br>Custos quid de nocte?                                                | Isaïe. 21. 11.        | Sentinelle, qu'avez-vous vu cette nuit? Sentinelle, que s'est-il passé?                                           |
| Dixit custos.                                                                                 | Isaïe. 21. 12.        | La sentinelle a répondu:                                                                                          |
| Observavit peccator justum. Evaginavit gladium ut trucidet.                                   | Ps. 36. { 12.<br>14.  | Le méchant a épié le juste; — il a tiré son glaive pour frapper.                                                  |
| Ingemuerunt omnes qui lætabantur. — Cessavit gaudium tympanorum. — Conticuit dulcedo citharæ. | Isaïe. 24. { 7.<br>8. | Ils ont gémi ceux qui se réjouissoient. — Le bruit des instrumens a cessé, la douce mélodie des harpes s'est tue. |
| Justus periit.                                                                                | Isaïe. 17. 1.         | Le juste a succombé.                                                                                              |

En me retraçant une épouvantable histoire, ces paroles des livres saints redoublent ma douleur; la voix pure des jeunes Lévites vient ranimer mes espérances.

|                                                        |                |                                                           |
|--------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------|
| Lætaminè cum Jerusale-<br>m, qui lugetis super<br>eam. | Isaïe. 66. 10. | Consolez-vous avec Jérusalem, vous qui pleuriez sur elle. |
|--------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------|

( C X L I )

|                                                                      |               |                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Quia hæc dicit Domi-<br>nus domini Israël.                           | Amos. 5. 4.   | Car voici ce que dit le Sei-<br>gneur à la maison d'Israël.                        |
| Egredietur virga de ra-<br>dice, et flos de radice<br>ejus ascendet. | Isaïe. 11. 1. | De la souche il doit sor-<br>tir un rejeton ; une fleur<br>va s'élever de la tige. |
| Florebit quasi lili-<br>um.                                          | Ec. 39. 19.   | Elle s'épanouira comme<br>un jeune lis.                                            |

Ici, les encensoirs sont légèrement balan-  
cés, et l'air est embaumé de parfums ; toutes  
les voix ensemble reprennent :

|                                     |              |                                                                               |
|-------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Domus Israël speravit<br>in Domino. | Ps. 113. 19. | La maison d'Israël a mis<br>sa confiance dans les pro-<br>messes du Seigneur. |
|-------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------|

Les chants ne se font plus entendre, et  
j'écoute encore, tout rempli que je suis de  
la parole divine.

Mais le mouvement du lugubre cortège a  
ramené sur la terre mon ame élancée vers les  
cieux. Dans ces voitures drapées de noir, j'ai  
vu les dévoués serviteurs du Prince, ceux  
qu'il chargeoit avec tant de confiance, au  
milieu des combats, de ses ordres périlleux,  
ou dont il invoquoit les sages conseils dans  
les affaires difficiles.

J'ai vu le saint Évêque, gardien d'un dé-  
pôt sacré que plus tard, par ordre de l'au-  
guste veuve, il doit confier aux paisibles  
retraites de Rosny. Le cœur d'un Prince qui  
connoissoit le prix du dévouement, reposera  
dans la demeure d'un loyal serviteur, d'un  
ami de Henri IV, tandis que ses entrailles

seront portées aux habitans d'une cité fidelle , pour accomplir cette promesse du Béarnois, renouvelée par le duc de Berry : *Lillois, désormais entre nous , c'est à la vie et à la mort.*

Le char funèbre s'avance..... le cheval de bataille suit tristement le cercueil de son maître.

Enfin , notre troupe prend son rang dans cette marche. Après nous viennent encore différens détachemens, puis une foule d'artisans et d'ouvriers pleurant leur bienfaiteur.

Cependant la pompe guerrière et religieuse se développe sur les rives de la Seine, laissant à sa droite le monument consacré au meilleur des Rois par l'amour et la piété d'une grande nation ; après avoir traversé la place où ce Prince trop populaire tomba sous le couteau d'un fanatique, elle s'arrête un moment sous l'arc de triomphe élevé à la gloire de Louis XIV. C'est devant ce magnifique témoignage de grandeurs qui ne sont plus, que passèrent, il y a quatre ans, deux nouveaux époux accompagnés d'une cour brillante. Ivres d'amour et de plaisirs, ils répondoient par leurs regards animés aux acclamations universelles. Pouvoit-on alors penser que le char

funéraire succéderoit sitôt au char de l'hymen , et qu'un chemin parsemé de fleurs seroit si promptement arrosé de larmes !

Bientôt apparoissent les clochers de St.-Denis ; de leurs flèches ébranlées s'élancent et se répandent dans les airs les sons des funérailles. Une foule immense , accourue de toutes parts , borde les rangs du cortège. J'aperçois alors un vieillard courbé et qui marchoit avec peine ; il portoit l'habit des anciens militaires , et la décoration récompense des longs services. Je m'empressai de lui offrir mon aide : mon action le toucha : « Il est , me dit-il , digne d'un jeune volon-  
« taire de la garde citoyenne , de soutenir  
« les pas chancelans d'un vieux soldat de  
« l'armée de Condé. » Ce nom de Condé fit battre mon cœur. J'osai interroger le vieillard , et j'appris qu'après avoir long-temps combattu pour la cause royale aux côtés du duc de Berry, il n'avoit revu sa patrie qu'avec ce Prince auquel il devoit toute son existence. Instruit du dessein où j'étois de célébrer une mémoire si chère , le guerrier ne se contente pas de m'encourager ; il promet de me confier , sur la vie du Prince , des souvenirs pré-

cieux ; « souvenirs , ajoute-t-il , maintenant  
« ma seule et dernière consolation. »

Le cortège s'arrêta aux portes de l'église, et fit une halte. Pendant que les troupes forment les armes en faisceaux, je conduis le vieux guerrier, non loin de la basilique, dans un lieu ombragé de quelques cyprès. Là avoit été marquée la dernière des stations de Philippe III, roi de France, lorsqu'il porta sur ses épaules, de Notre-Dame à St.-Denis, les ossemens de St. Louis, son père, enlevés d'une terre infidelle. Nous nous assîmes sur la pierre où le fils du saint roi s'étoit reposé ; et supplié par moi d'accomplir sa promesse, le soldat de Condé commença ainsi :

1778. « J'ai vu sourire à sa naissance celui qui fait aujourd'hui le sujet de nos larmes(\*) ; j'ai vu la joie de sa famille et celle de tout un peuple. La France jouissoit alors des derniers momens de son bonheur ; la cour jetoit aussi son dernier éclat. La religion et la bienfaisance, veillant pour ainsi dire au berceau du duc de Berry, avoient guidé les premiers pas du

---

(1) Le Duc de Berry naquit à Versailles le 24 Janvier 1778.

royal enfant ; la sagesse et l'instruction alloient lui ouvrir la vaste carrière du monde. Un homme du plus rare mérite, M. de Serrent, fut choisi pour diriger cette éducation : il étoit déjà chargé d'élever M. le duc d'Angoulême, plus âgé de deux ans que son frère. 1786. Cet habile gouverneur se retira avec ses élèves, loin du monde et de la cour, dans la retraite de Beauregard ; et si cette solitude et ce recueillement ne gênèrent en rien l'heureux essor des aimables qualités du Prince que nous avons perdu, ils donnèrent au Prince qui reste notre espoir, l'habitude de ces hautes pensées, de ces profondes méditations qui, dans la vie privée, font les philosophes, et sur le trône, les grands rois.

« Mais l'enfance des deux Princes s'écoula avec les plaisirs et le bonheur de leur âge ; l'histoire des grands hommes de leur pays vient réveiller en eux l'amour de la gloire. C'est l'image des combats qu'ils cherchent dans leurs jeux ; il semble qu'un secret instinct les avertisse qu'ils doivent passer leur vie dans le tumulte et dans les camps.

« La révolution éclata. Les Princes s'éloignèrent, et je les suivis. Les deux frères pleuroient en quittant la France. Arrivés à Turin, M. de Serrent leur fit reprendre des

Juillet

1789.

études qu'il dirigea plus spécialement vers l'art de la guerre. Pour procurer à ses élèves un délassement analogue à leur vocation, il les faisoit assister aux évolutions et aux grandes manœuvres des troupes que le roi de Sardaigne venoit de rassembler.

« A ces jeux guerriers succédèrent bientôt de véritables combats : la campagne de 1792 s'ouvrit. Le duc de Berry avoit alors treize ans, et venoit d'adresser à M. le comte d'Artois une lettre telle que l'auroit écrite Henri IV enfant, demandant à faire ses premières armes : cette lettre lui valut la permission de continuer dans les camps son éducation militaire : rude et sévère apprentissage ! car

21 janv. 1793. l'armée royale ne fut point heureuse. Une épouvantable catastrophe mit le comble aux malheurs de la campagne. La plus ancienne monarchie du monde s'écroula, et de ses débris, il ne resta qu'un testament de mort qui devoit être pour la France un signe de rédemption. Comme les premiers chrétiens, les royalistes confessèrent leur foi au milieu des supplices; d'augustes martyrs leur avoient montré le chemin de l'échafaud devenu pour lors une école de bien mourir. Chaque jour, nous avons à gémir sur de nouveaux faits, nous avons à admirer de nouvelles

vertus. Cependant le jeune duc, condamné à l'inaction dans le château de Ham, apprend les merveilles de Weissembourg et de Bertshheim , et la gloire des trois Condés. Craignant déjà que les lauriers ne manquent à son courage , il sollicite avec instance , il obtient enfin de partager de si nobles périls , et rejoint à l'armée le duc d'Enghien dont il vouloit devenir l'émule. Une vive amitié unit aussitôt les deux Princes ; leurs belles ames étoient dignes l'une de l'autre , et M. le Prince de Condé acquit un fils de plus. »

Juin  
1794.

« La campagne fut mêlée de succès et de revers ; mais la véritable valeur trouve à s'illustrer et dans les revers et dans les succès. Le duc de Berry, fidelle à sa maxime favorite , prouvoit , en chaque occasion , *qu'un Fils de France vole au-devant de la gloire sans l'attendre*. A ceux qui lui représentoient que la vie d'un prince de la famille royale devoit être épargnée, il répondoit que, *pour l'honneur du corps , il falloit qu'un prince de cette famille se fît tuer les armes à la main*. A dix-sept ans , ces idées chevaleresques étoient excusables ; elles n'empêchoient pas , d'ailleurs , le Prince de se

soumettre à la discipline , et de montrer déjà ce qu'il pouvoit devenir un jour.

« Au milieu des vicissitudes de la guerre , la désunion commence à s'emparer des armées coalisées. Le duc de Berry et le duc d'Enghien gémissent vainement de cette mé-sintelligence ; fuyant le tourbillon des intrigues politiques , ils se réfugient pour ainsi dire dans la gloire d'un ennemi qu'ils combattent à regret. Tout Français , sans distinction de parti , est l'objet de leur bienfaisance et de leur humanité ; souvent on les voit prêter une oreille attentive au récit d'un prisonnier , applaudir à des triomphes qui leur fermoient le chemin d'une patrie , unique objet de leurs vœux , et dont ils étoient si durement repoussés. Que de fois , assis sur les bords du Rhin , les yeux attachés sur l'autre rive , n'ont-ils pas versé des larmes comme ces Hébreux exilés. Ils savoient que leur pays n'avoit plus pour eux d'asile , et que la haine peut-être les y attendoit ; mais ce pays s'appeloit la France : ils ne demandoient qu'à mourir sur son sol , pour être au moins couverts de la terre de la patrie.

« En 1797, le duc de Berry assista au siège de Kell : c'est là que le général Marceau trouva la mort à dix-neuf ans. Kell se ren-

dit; mais ce succès fut balancé par de grandes pertes ; et le prince Charles d'Autriche , séduit , comme tant d'autres , par le prestige qui s'attachoit au nom français , consentit à un armistice , prélude de la paix de Campo-Formio. L'armée de Condé accepta du service auprès du Czar , afin de se rapprocher du Roi Louis XVIII , alors retiré en Russie. Avant le départ , le duc de Berry reçut une lettre de Sa Majesté qui lui ordonnoit de témoigner à l'armée sa satisfaction royale. La lettre fut lue à l'ordre du jour. On ajouta quelques rubans , on accorda quelques grades honorifiques ; le Monarque ne pouvoit rien de plus ; chacun fut satisfait , et nous prîmes gaîment à travers l'Allemagne la route de la Wolhinie , emportant dans un havresac nos dieux pénates et tous nos biens.

Octobre  
1797.

« Le Prince rejoignit quelque temps après le Roi à Blackembourg , où il lui fut permis de faire à cœur ouvert l'éloge de ses compagnons d'armes ; il y mit cette vivacité , ce feu qui lui étoient naturels : « Mon neveu , lui dit le Roi , « vous oubliez de me parler « d'un brave officier , vous ne me dites rien « du duc de Berry » ; et le duc se jeta dans les bras que lui tendoit le Monarque.

1798. « Chargé, en l'absence de son frère, du commandement des chasseurs nobles, le duc de Berry sut maintenir dans ce corps une sévère discipline dont il étoit lui-même le plus rigoureux observateur. Vif, quelquefois même au-delà des bornes, il réparoit ses torts avec tant de grandeur d'ame, en toute autre occasion il se monroit si doux et si généreux, qu'il étoit impossible de garder envers lui le moindre ressentiment.

« En 1799, l'armée de Wolhinie fut dirigée sur Constance : jeux bizarres de la fortune ! singuliers spectacles !

« Un des héritiers de Robert-le-Fort traversoit les forêts de l'Allemagne à la tête des descendans des D'Armagnac, des Montmorency, des Bouillon, des Latremoille, pour replacer sa dynastie sur le trône des Francs, pendant qu'un autre héritier des Robert unissant ses malheurs aux infortunes de la fille des Césars, renouoit en Courlande les liens de cette même dynastie. C'étoit à six cents lieues de Versailles, que les enfans de Louis XIV, ne possédant plus que leurs nobles cœurs, venoient se jurer une mutuelle foi, et comme deux lys penchés par l'orage, se prêter un mutuel appui.

« Après avoir défendu Constance, l'armée de Condé forcée de céder au nombre, s'étoit repliée en bon ordre. Il survint une trêve, durant laquelle le duc de Berry obtint la permission de se rendre à Clagenfurth auprès de son auguste mère. Madame la comtesse d'Artois goûta une joie bien pure en revoyant un fils si digne de son amour. Elle découvroit en lui mille nouvelles qualités; elle s'étonnoit toujours qu'un Prince qui passoit sa jeunesse dans les armées et dans les voyages, et dont par fois le caractère n'étoit pas exempt de mouvemens impétueux, eût cependant acquis tant de douceur et de grâce, et n'eût rien perdu de cette galanterie délicate qui ne se cultive que dans l'habitude continuelle des Cours. Madame fut surtout charmée de voir que le Prince avoit conservé la même franchise et la même rectitude de cœur, dons naturels que cette Princesse judicieuse préféroit aux plus aimables qualités. Obligé bientôt de s'arracher à ses tendres soins, le Duc de Berry partit pour Naples; il passa ensuite à Rome, cet éternel rendez-vous de toutes les célébrités, où les jeunes talens viennent puiser le génie, où viennent aussi soupirer les gran-

Mars  
1800.

des infortunes. Ce Prince enthousiaste des arts , eut à peine le temps de contenter son ardente curiosité. Tandis qu'il méditoit sur les tombeaux des Scipions , il apprend que les hostilités sont recommencées. Aussitôt il écrit au duc d'Angoulême , chargé du commandement d'un corps à l'armée de Condé , qu'il veut servir sous ses ordres , comme simple volontaire , et le lendemain , il s'éloigne rapidement de Rome , où il laissoit tant de regrets.

« Le duc de Berry donne lui-même dans une lettre qui m'a été communiquée , les motifs d'un si prompt départ. « La noblesse  
 « fidelle , écrivoit-il , avec laquelle j'ai fait  
 « huit campagnes , n'avoit jamais vu tirer  
 « un coup de fusil que je ne fusse à sa tête ;  
 « au moment où mon frère venoit de la  
 « joindre , il me mandoit : nous attaquons  
 « le 15 septembre , et le 15 septembre j'étois  
 « arrivé. »

« Comme toutes les précédentes , la campagne mal combinée par les alliés , ne fut pour les armées républicaines qu'une suite de triomphes , depuis la victoire de Marengo , achetée par la mort de Desaix , jusqu'à celle de Hohenlinden , illustrée par le nom de

Moreau. L'armée autrichienne croyoit remédier à ses défaites par des armistices ; et le corps de Condé , obligé sans cesse de réparer des fautes ou de protéger des retraites , prodiguoit inutilement son courage. Fort de 10,000 hommes à son départ de Russie , il ne comptoit plus alors que 3000 combattans.

« Pour couronner cette suite d'opérations extravagantes , le Cabinet de Vienne signa le traité de Lunéville. On licencia l'armée de Condé. Des hommes qui depuis dix ans partageoient le même pain , les mêmes périls et les mêmes privations , qui couchoient sous la même tente , et qui n'aspiroient qu'au même genre de mort et à la même tombe , reçurent ordre de se séparer. Ils obéirent ; rentrés en France , la plupart reprirent du service ; heureux de n'avoir plus à combattre des Français , ils se précipitèrent avec plus d'ardeur encore au milieu des dangers ; pour nous étroitement attachés à la mauvaise fortune de nos Maîtres , nous jurâmes de suivre partout leurs pas , et de partager constamment leur exil.

« Les Bourbons acceptèrent l'asyle que leur offroit l'Angleterre. Le duc d'Enghien seul resta sur les bords du Rhin , pour ne point perdre de vue la terre natale. « Mon fils ,

Avril  
1801.

« lui écrivoit son père, que faites-vous si  
 « près de votre ennemi ; au nom de Dieu  
 « éloignez-vous ! » Le jeune Condé trop ma-  
 guanime pour être défiant, différoit de se  
 rendre à ces invitations réitérées. Tout à-coup  
 un bruit court à Londres que le duc d'Enghien  
 arraché de sa retraite, vient d'être conduit  
 en France. Ce bruit, tout incertain qu'il  
 paroît, nous glace cependant d'effroi. On  
 fait partir des émissaires ; déjà l'on cherche  
 les moyens de délivrer l'illustre prisonnier.  
 Il n'étoit plus temps ; la vérité, l'affreuse  
 vérité fut connue le lendemain.

Mars  
1804.

« Au reste, il n'avoit pas dépendu du  
 meurtrier du duc d'Enghien, que le sort des  
 deux frères d'armes ne fût exactement sem-  
 blable. Trompé par des avis perfides, le  
 duc de Berry devoit descendre sur les côtes  
 de Bretagne, où il pensoit être attendu par  
 un grand nombre de royalistes. Il mandoit à  
 M. de la Feronnaye : « Puisque les royalistes  
 « se décident à reprendre les armes, je com-  
 « battraï à leur tête, et mon sang versé au  
 « champ d'honneur, rappellera du moins  
 « à la France qu'il existe des Bourbons.  
 « Mon vieux Nantouillet et toi, mon ami,  
 « vous partagerez mon sort. » Le Prince  
 alloit se perdre lorsqu'il fut averti. Mais M.

1809.

Armand de Chateaubriand , chargé des ordres du Roi , fut arrêté en Normandie et fusillé dans la plaine de Grenelle. L'illustre auteur du Génie du Christianisme n'obtint que la cruelle faveur de le suivre jusqu'au lieu du supplice.

« Une victime abusée n'a souvent d'autre ressource que de partager le sort de son corrupteur ; ainsi la France s'enchaîna aux destinées de celui qui l'avoit séduite. Au faite de la gloire elle oublia sa servitude. Mais le malheur alloit éprouver cet enfant ingrat , et lui faire sentir le besoin de se jeter dans le sein d'un père. Profitant enfin des fautes de leur ennemi, et d'un regard de la victoire, les nations de l'Europe débordent comme un torrent sur nos belles contrées. La France étoit perdue, la légitimité la sauva. Quelle est donc cette inconcevable puissance ? Des armées avides , innombrables , se sont emparées du plus riche royaume de la terre ; elles ont à venger des injures, à exercer des représailles : il leur faut du butin et du sang.... Un homme vieilli dans l'exil se présente : c'est le successeur d'un monarque enfant ; il réclame ses droits. Aussitôt les épées prêtes à frapper, rentrent dans le fourreau ; deux cents mille prisonniers sont rendus sans rançons ; une

couronne qu'on alloit briser , est placée sur la tête du sage libérateur , que tout un peuple salue Roi.

1814. « La France revit enfin ses Bourbons. Le comte d'Artois traversoit la Franche-Comté sans autre garde que la fidélité de ses habitans. Le duc d'Angoulême reçu avec transport dans Bordeaux , ville qui la première avoit secoué le joug , s'avançoit au milieu d'une population affamée de le voir ; la famille d'Orléans arrivoit en Provence avec une Princesse de Sicile. *Louis-le-Désiré* ramenant avec lui la fille de Louis XVI , et ce qui restoit de la race des Condé , prenoit à Calais possession de son royaume ; enfin le duc de Berry entroit dans le port de Cherbourg. France ! France ! s'écrie-t-il en mettant le pied sur la terre natale. C'étoit le cri du cœur : c'est le seul qu'il put prononcer. »

Ici le vieux guerrier suspendit sa narration. Cependant sa voix avoit été entendue, et le nom du Prince , prononcé par lui avec enthousiasme , avoit attiré l'attention de plusieurs personnes qui s'approchèrent ; un cercle se forma autour de nous. Après un moment de repos , le soldat de Condé reprit son récit d'une voix plus élevée.

« De Cherbourg à Paris , le voyage du duc de Berry fut un véritable triomphe. Touché de tant d'amour , le Prince répétoit sans cesse , « *J'en mourrai de joie* ». Le voyant pour la première fois entouré d'une si grande affluence , les personnes de sa suite avoient peine à dissimuler leurs craintes. « *Soyez tranquilles* , leur disoit le Duc , *je puis trouver des ennemis parmi les Français , mais jamais un assassin.* » Partout sur son passage , il laisse pour souvenir , ou des bonnes actions , ou des mots charmans , qui partent du cœur et qui vont au cœur. A Caën il fait mettre en liberté trois cents malheureux conscrits. A Bayeux , il entend un enfant crier au milieu de la foule , et se plaindre de la perte d'un de ses sabots : « *Messieurs* , dit le Duc , avec une bonhomie qui rappeloit celle du Béarnois , *cherchons le sabot de ce pauvre enfant ; il ne faut pas que ma présence cause ici le moindre sujet d'affliction* » et la chaussure rustique est retrouvée. Une mémoire heureuse rappelle au Prince , et toujours à propos , ou les blessures de ses vieux compagnons d'armes , ou le dévouement de ses anciens serviteurs. Il suffit de le voir pour l'aimer : c'est ainsi

que son air brave et ses manières franches changèrent en peu d'heures l'esprit du premier régiment qu'il rencontra sur sa route. Il revit enfin le palais de ses ancêtres, où M. le comte d'Artois l'attendoit, et ne quitta les bras paternels que pour presser sur son sein les Maréchaux de France, prouvant ainsi qu'il plaçoit l'amour de la gloire à côté des plus tendres sentimens.

« Après vingt-deux ans de guerres successives, la France va goûter les douceurs de la paix. Les partis ont paru se rallier autour du Souverain légitime; une Charte, œuvre des profondes méditations du Monarque, assure les droits de tous, et proclame de bonne foi des libertés dont jusqu'alors on n'a possédé que les vaines images. Mais à peine les Bourbons ont-ils le temps de calculer le nombre des infortunes qu'ils sont venus réparer ou adoucir; à peine ont-ils commencé d'exercer, suivant l'heureuse expression du duc de Berry, *leur droit le plus cher, celui de nous rendre heureux*, que le trône de Saint-Louis est ébranlé une seconde fois.

« Tandis que le duc d'Angoulême montrant dans le midi, le panache blanc de Henri IV, guidoit encore quelques soldats

Français, au chemin de l'honneur, et que la petite-fille de Marie-Thérèse essayoit dans les murs de Bordeaux de ranimer le feu mourant de la fidélité, leur digne frère désespéré de ne pouvoir mourir en sauvant la patrie, recevoit l'ordre de marcher à la tête de la maison du Roi, et de protéger sa retraite. Grand dans le malheur, imposant aux rebelles par son courage, consolant les malheureux par sa résignation, pardonnant à des factieux qu'il pouvoit écraser, et respecté encore au milieu de la révolte, le duc de Berry passa la frontière.

« La puissance orgueilleuse trouva son tombeau, non loin des plaines de Fleurus où le courage avoit triomphé vingt - un ans auparavant. Il ne restoit plus que les victimes d'un héroïsme, digne sans doute d'une meilleure cause, et le duc de Berry ne cessa de gémir sur leur destin que pour voler à leur secours. Le prince ne prend aucun repos qu'il n'ait vu soulager la plus grande partie des blessés; il est par-tout, par-tout il donne l'exemple de l'humanité. »

— « En voici la preuve, dit alors un vieux grenadier, dont le visage basané et le triple chevron annonçoient les services, « voyez

« le mouchoir dont il enveloppa ma blessure à Mont-saint-Jean ; il est là , ajoute-t-il , en découvrant sa poitrine sillonnée de cicatrices ; je le porterai toujours , et je le défendrai jusqu'au dernier soupir , comme je défendois mon drapeau. »

L'accent de ce brave soldat redoubla l'émotion des auditeurs. Le guerrier de Condé le regardant d'un air attendri , continua :

1815. « Rentré en France le duc de Berry voulut ignorer tout ce que ses ennemis avoient fait pour lui aliéner le cœur des militaires qu'il aimoit de prédilection. Il opposa le silence à la calomnie , et retourna avec joie aux occupations chéries de sa retraite. C'est là qu'il songea à consolider notre repos en assurant son bonheur. Une Princesse du sang des Bourbons fut choisie pour en être le gage. Cette princesse élevée aussi à l'école de l'adversité , issue de Henri IV , au même degré que le prince qu'elle alloit recevoir pour époux , partageoit son penchant à la bienfaisance. On sut qu'à son départ de Palerme , la jeune fiancée avoit fondé une institution pour l'éducation des orphelines et distribué d'immenses secours ; que pendant son séjour à Naples , les mêmes bienfaits avoient été répandus. Ce fut le seul plaisir qu'elle se permit de goûter au

milieu des fêtes somptueuses d'un mariage qui devoit l'éloigner des objets de ses premières affections. La nouvelle Duchesse de Berry s'arrache enfin avec douleur des bras d'une tendre famille; elle quitte Naples et aborde aux côtes de Provence : c'est là que s'exhale le dernier soupir pour sa patrie. « *Parlez-moi Français*, dit-elle avec une grâce char-  
« mante au duc d'Havré, qui la recevoit sur  
« le rivage; *parlez-moi Français, je ne sais*  
« *plus d'autre langue.* »

« Aux fêtes et aux témoignages d'amour et 1816.  
de respect qui firent éprouver aux deux époux des émotions si bien partagées, succédèrent des plaisirs moins éclatans mais aussi doux. C'est à l'Élisée-Bourbon, que l'aimable couple trouva le vrai bonheur. Modeste et naïve dans ses amusemens comme dans ses goûts, la jeune Duchesse aimoit à se livrer à des jeux et à des exercices, doux souvenirs de ses premières années et de sa première patrie. Le duc de Berry redevenoit enfant pour lui plaire; et l'entourant de soins et de prévenances, s'associoit à sa simplicité, comme il s'étoit uni à sa vertu.

« Adorés dans leur intérieur, tous deux étoient chéris au dehors. Aussi que d'occa-

sions pour eux de faire le bien. Arrivoit-il quelque malheur, survenoit-il quelque fléau, le lendemain tout étoit réparé, comme par une main céleste. Le bienfait ne se faisoit jamais attendre, et prévenoit souvent la demande. Quelquefois, sans suite, ces heureux époux assistoient dans les campagnes, à une cérémonie religieuse, à une bénédiction nuptiale, au couronnement d'une rosière, et se mêloient aux danses et aux jeux du village. Echapant au respect ils jouissoient ainsi du plaisir de surprendre et de conquérir les cœurs.

« L'ordre le plus admirable régnoit dans la maison de l'Élisée : le Prince trouvoit d'immenses ressources dans l'économie qu'il appeloit le discernement de la bienfaisance. Il écrivoit un jour à M. Despallières consul de France à Anvers, qui l'avertissoit de la vente d'une très belle collection de tableaux : « dans  
« un temps où les pauvres réclament ma sol-  
« licitude, je me reprocherois d'acheter si  
« cher un plaisir dont je puis me passer.

« Le duc de Berry consacroit des sommes considérables aux besoins de la société philanthropique ; il se plaisoit à en présider les assemblées. Depuis la mort de son protecteur, cette société a laissé vide et couvert d'un

crêpe le fauteuil où le Prince venoit siéger au milieu d'elle.

« Le duc cultivoit au surplus toutes les branches de la bienfaisance. Il récompensoit magnifiquement les gens de lettres et les artistes, et leur adressoit de ces paroles flatteuses auxquelles ils attachent tant de prix ; il visitoit les manufactures autant pour honorer l'industrie que pour la secourir. Lorsque , par une intrépidité mise souvent à l'épreuve , il n'avoit pu préserver de malheureux incendiés de la perte de leurs biens, il faisoit tout ce qui dépendoit de lui pour réparer leur désastre , et son exemple excitoit la charité publique. Il ne se bornoit pas à vouloir être exactement informé ; il voyoit par ses propres yeux. Il parcouroit à pied et en tout sens cette capitale qui réunit tant de luxe et de misère , et il étoit rare que le prince rentrât dans son palais sans avoir fait une bonne action. Delà cette foule prodigieuse qui s'est trouvée au passage du convoi, et ce cortège touchant de charbonniers qui l'a suivi jusqu'ici dans un pieux recueillement. Le prince avoit sauvé un de leurs camarades. Ces hommes pauvres, mais bons, s'en sont souvenus. Ils ont quitté spontanément

ment leurs travaux , pour payer au prince un dernier tribut de gratitude.

« La reconnoissance avoit de droit une place parmi les vertus de M. le duc de Berry. Son premier soin en arrivant de la terre d'exil, fut de concert avec son frère d'élever un monument à la mémoire de l'abbé Guénée, leur précepteur. Le Duc conservoit à M. de Serrent son ancien gouverneur toute l'amitié d'un fils. Il avoit la plus grande vénération  
 1818. pour M. le prince de Condé, son maître dans l'art de la guerre. Par un testament fait en Angleterre, le héros de Bertsheim avoit légué ses compagnons d'armes à son cher élève. Le prince de Condé mourut, et le duc de Berry le remplaça dans la présidence de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis. Il nous dit à cette occasion, « *Messieurs, nous avons perdu*  
 « *notre vieux drapeau blanc.* » Pensée profonde, qu'il voulut cacher sous la forme d'un mot ingénieux.

« Quel bon prince ; mais quel excellent père ! » *Ne vous désolez point*, dit-il à Madame la duchesse de Berry, qui à l'occasion de la naissance de Mademoiselle, se  
 1819. plaignoit de n'avoir pas donné le jour à un

prince. « *Ne vous désolez point ; si c'étoit  
« un garçon , les méchans supposeroient  
« qu'il n'est point à nous , tandis que per-  
« sonne ne nous disputera cette chère petite  
« fille. »*

« Le Béarnais eût ainsi parlé.

« Rien ne manquoit au duc de Berry pour ressembler à son ayeul , pas même un Ravillac.

« Comme Henri IV, le prince eut des sentimens de sa fin tragique : il en parloit souvent. On le conjuroit alors de permettre qu'on veillât davantage à sa sùteté ; il répondoit : « *Que voulez-vous que je fasse. Si  
« quelqu'un a fait le sacrifice de sa vie  
« pour avoir la mienne , il parviendra à  
« exécuter son projet un jour ou l'autre ,  
« malgré toutes mes précautions. Dans le  
« cas contraire , je me serai rendu malheu-  
« reux inutilement. »*

« Il n'y a pas long-temps que chassant dans le bois de Mendon , le duc de Berry s'apprêtoit à tirer un pièce de gibier réfugiée derrière un épais feuillage , quand tout à coup , il en vit sortir un homme à figure sinistre. « *Malheureux ! s'écrie le duc , que  
« faisiez-vous là , j'aurois pu vous tuer ! »*  
L'homme avoit la main cachée dans son sein ;

il regarda le prince avec hésitation, vit accourir d'autres chasseurs et disparut dans le bois. Quel étoit cet homme ? On l'ignore.

« Cependant le Ravallac moderne a déclaré qu'il suivoit le prince à toutes les chasses. Étrange rapprochement ! le monstre épioit sans doute, cherchant une occasion que chaque fois sa foiblesse l'empêchoit de saisir après l'avoir rencontrée. Il remettoit au lendemain l'accomplissement de son infernal projet ; et pendant les intervalles de ses vaines tentatives, se nourrissant du poison des doctrines régicides, il s'exaltoit la tête, et cherchoit à se donner cette fermeté d'un moment qui lui manquoit pour l'exécution. Représentez-vous cet homme occupant ses longues insomnies par d'affreuses lectures. L'apologie du crime excite son horrible sourire : il se lève et marche à grands pas. D'une main tenant le libelle, de l'autre, il a saisi le poignard : il s'exerce à frapper. Mais le jour fatal le surprend dans ce délire frénétique.....ce jour est le 13 février !!! »

1820.

« C'étoit une époque consacrée par l'usage à la joie et aux plaisirs ; le duc de Berry commença la journée par une bonne action. Cela porte bonheur, répétoit-il d'un air

content. On avoit remarqué que le prince attachoit à plusieurs reprises avec attendrissement les yeux sur son épouse : on ignoroit alors une heureuse circonstance qui fut révélée plus tard. Le soir, les deux époux se rendent à l'Opéra. L'assassin déjà à son poste, mais n'ayant pas le temps de consommer son crime, entend donner l'ordre de venir reprendre le prince à onze heures et se retire. Il étoit huit heures : le monstre avoit encore pour se repentir trois heures qu'il emploie à se fortifier dans son exécrationnable dessein. A onze heures, au moment où le duc de Berry après avoir reconduit son épouse à sa voiture, se retournoit pour rentrer dans la salle, l'assassin se précipite sur lui et lui enfonce tout entier un poignard dans la poitrine. Le duc s'écrie, retire le fer et tombe. Madame la duchesse, éperdue, s'est élancée de sa voiture : elle soutient son époux mourant qui demande sur-le-champ un prêtre. « *Venez ma femme, ajoute-t-il, venez, que je meure dans vos bras.* » J'apprends l'affreuse nouvelle, et je vole au lieu de l'événement. Quand j'arrivai, le prince étoit déjà placé sur un lit dressé à la hâte. A son chevet, une jeune femme en habits de fête, et couverte de sang, observoit, avec inquiétude, ses mou-

des mouvemens. Il y avoit dans ses yeux un feu qui pénétoit; sa voix imposante, son air et son attitude me laissèrent un moment douter si c'étoit Madame la duchesse de Berry que je voyois devant moi. Le bandeau qui retenoit ses cheveux, la ceinture qui serroit sa taille avoient servi, à défaut de bandelettes, à contenir l'appareil mis sur l'horrible blessure. Je ne vous retracerai ni la douleur d'un père, ni la douleur d'une épouse. M. le duc d'Angoulême tenoit la main de son frère et l'encourageoit en soldat et en chrétien; Madame la Duchesse d'Angoulême, accoutumée à tout souffrir et à ne rien craindre, attachoit cependant tour-à-tour, avec douleur, avec effroi, les yeux sur son frère et sur son époux, comme si elle eût prévu que le mal étoit sans remède, comme si elle eût redouté qu'un second coup ne vînt mettre le comble à ses infortunes. Madame la duchesse d'Orléans, oubliant sa famille et son propre bonheur, se désoloit sur la destinée de sa nièce. M. le duc de Bourbon que rien n'attachoit plus à la terre, se demandoit pourquoi la mort avoit choisi cette jeune victime que tant de liens y retenoient. Toute la cour dans la consternation assistoit à cet affreux spectacle. De minute

en minute, on interrogeoit les hommes de l'art dont le découragement devenoit visible. L'un d'eux (1) a sucé la plaie, « *Que faites-vous, mon ami, dit le prince, le poignard étoit peut-être empoisonné.* » Malgré le soulagement momentané que procure ce zèle généreux, il survient un état plus alarmant. Sur les deux heures, une opération douloureuse, jugée nécessaire par le célèbre Dupuytren est proposée au prince qui s'y soumet. On veut éloigner la princesse. « *Ne me repoussez pas, s'écrie-t-elle, employez-moi, je vous promets d'être courageuse.* » Et elle saisit le bras de son époux. Un seul instant, elle sent ce bras céder à l'impulsion de la douleur, et tout près de lui échapper : elle le retient avec plus de force, et d'un accent impossible à rendre : *Charles ! Charles ! c'est pour vous soulager ; si vous m'aimez, vous vous laisserez faire.* Le prince se résigne et dominant ses propres souffrances, ne paraît plus occupé que de la cruelle position de son épouse. Il la conjure de se retirer : elle résiste ; il laisse alors entendre ces mots : « *ménagez-vous, ma chère Caro-*

---

(1) Le docteur Bougon,

*line, songez à l'enfant que vous portez dans votre sein. »*

« A cette voix mourante, *interprète de la vie*, la duchesse s'anime et pâlit aussitôt; sans doute elle a senti tressaillir dans ses entrailles l'espoir de la patrie. Un sentiment d'étonnement mêlé d'admiration et de douleur se peint un moment sur tous les visages; mais l'opération s'achève : elle ne retarde la mort que pour la rendre plus cruelle. Le blessé a la conscience de son état; il répète sans cesse à ceux qui l'entourent : « *Je suis touché de vos soins, mais ma blessure est mortelle, je le sens, elle va au cœur.* » Il prie l'évêque de Chartres de recevoir sa confession, et il fait publiquement l'aveu de ses fautes. Que l'homme est grand quand il s'humilie devant Dieu ! quelle ame mondaine n'a été convertie par cet exemple ! quelle ame pieuse n'en a été édifiée ! et cependant le martyr doute encore de son salut. On amène *Mademoiselle* ; son père étend sur elle ses mains défaillantes. « *Puisse-tu, chère enfant, être plus heureuse que ceux de ta famille.* »

« Le prince apprend que son assassin est arrêté. « *Je l'avois peut-être offensé ? —*

*Non, mon fils, répond M. le comte d'Artois; cet homme n'avoit contre vous aucun motif personnel. — C'est donc un insensé, dit le duc. Un moment après, il ajoute : « Que je voudrois voir le Roi pour lui demander la grâce de l'homme,... promettez-moi, mon père, mon frère, promettez-moi de demander au moins la grâce de la vie. »*

« En voyant l'affliction des généraux, il exprime le regret de n'avoir pu verser son sang pour la patrie au milieu d'eux.... et surtout de mourir de la main d'un Français... il se montre vivement impatient de voir le Roi; il répète plusieurs fois d'une voix affoiblie, *aurai-je le temps de lui demander la grâce,* et cette idée paroît le dominer entièrement.

« A cinq heures du matin, les douleurs augmentent; le prince pressent qu'elles vont redoubler, et priver son ame de ses facultés: il se hâte d'en faire un dernier usage. Il adresse à sa famille les adieux les plus déchirans; il recommande à son père et à M. le duc d'Angoulême les personnes attachées au service de sa maison et celles qu'il honoroit de son amitié: Il nous cherche des yeux. Il nommoit souvent M. de Nantouillet qui, debout, immobile, étoit comme anéanti par son dé-

sespoir. « *Viens, mon vieil ami, lui disoit-il, viens que je t'embrasse encore une fois.* » Le Roi arrive pour présider cette assemblée de douleurs. Du plus loin que le mourant aperçoit le monarque, « *grâce! grâce! s'écrie-t-il, pour la vie de l'homme.* » — *Mon fils*, lui répond S. M., *nous songerons à cette demande lorsque vous serez guéri.* — *Le Roi ne dit pas oui*, ajoute tristement le prince.... *La grâce de la vie de l'homme eût pourtant adouci l'amertume de mes derniers momens.* Sa voix maîtrisée par la douleur, ne se fit plus entendre que par intervalles. Nous recueillîmes ces mots entrecoupés. « *Ah!... du moins si.... j'emportoï l'idée..... que le sang d'un homme.... ne coulera pas à mon sujet.... après ma mort.* Puis sa bouche murmura quelques mots dont le sens fut perdu pour nous.

« Cependant tout le monde est à genoux, le Roi seul est debout et pleure.... On a lu sur le visage des médecins l'annonce du fatal moment. Il est six heures et demie : encore quelques minutes.... On cherche à entraîner l'épouse dont le veuvage approche. Elle s'arrache des bras qui la retiennent, et se précipite sur son époux-mourant. Alors il règne une

sorte de confusion, on se trouble, on se presse, on entoure le héros chrétien. Ici tout devient sublime. Le lit de douleurs rayonne tout à coup des clartés de la foi; les yeux du martyr sont levés avec ferveur vers le ciel qui va s'ouvrir pour lui. Ses premières pensées ont été des pensées d'humilité et de repentir; ses dernières paroles sont des paroles de résignation et de miséricorde. Il n'entend, il ne voit plus que Dieu. Mais l'expression de la souffrance a disparu de son visage, ses traits ont repris leur sérénité : c'est comme un doux sommeil. Le Roi s'approche et ferme les paupières du prince. « *Cher enfant, dors en paix*, dit le monarque.... tout étoit fini! »

Le vieux guerrier cessa de parler, et cachant sa tête dans ses mains, il fondit en larmes. A son discours succède d'abord un silence entrecoupé de sanglots; puis il s'élève comme un murmure confus de louanges et de regrets, d'espérances et de douleurs; l'on interrompt et l'on reprend sans cesse des entretiens dont la tristesse a je ne sais quel charme. Au milieu de ces épanchemens, mon cœur est serré, ma bouche est muette; mais mon oreille attentive recueille avec avidité des récits touchans où se révèlent les vertus du prince. Ce sont des

émigrés qu'il a soutenus, des militaires égarrés qu'il a ramenés, des citoyens auxquels il a fait rendre justice, des paysans dont il a relevé la cabane ou racheté l'héritage, des ouvriers qui lui doivent leur état et leur industrie, des pères de famille qu'il a préservés de leur ruine, de petits enfans même, qu'il se plaisoit à combler de ses bienfaits. Il m'a sauvé, il m'a consolé, il m'a vêtu, il m'a nourri : voilà ce qu'on entend rappeler de toutes parts.

En ce moment un roulement prolongé sur toute la ligne, et le cri *aux armes* nous annoncèrent que la halte étoit levée. Je quittai le soldat de Condé après lui avoir exprimé toute ma reconnoissance, et je suivis le cortège dans l'antique église consacrée à la sépulture de nos Rois. C'est là que trois races royales avoient dormi paisiblement pendant douze siècles, et que, tout à coup, arrachées de leurs somptueux cercueils par des mains sacrilèges, elles avoient été confondues dans une commune tombe et couvertes de la même poussière. A l'époque de la restauration des trônes, les tombeaux furent aussi relevés. Ils étoient vides, la mort infatigable les repeupla bientôt. Les

cloches sonnoient encore la venue d'un nouvel hôte.

Cependant les divins mystères s'accomplissent et la cérémonie s'achève. Les gardes enlèvent le corps pour le déposer au milieu d'une chapelle ardente, en attendant le moment où il doit prendre place parmi les martyrs de la famille royale. Nous entourons le cercueil de douze drapeaux noirs, symbole du deuil des douze légions citoyennes; le cortège défile en silence, et le peuple descend lentement les marches du temple, abandonnant la nef à sa religieuse solitude.

La pompe des funérailles a succédé à la solennité que je viens de décrire. L'auguste famille est venue dire un dernier adieu à son bien-aimé, et chercher des consolations dans l'éloge de ses vertus. Sous ces voûtes qui tant de fois retentirent du récit de brillantes actions et de trépas glorieux, l'éloquence a tracé le tableau d'une vie bienfaisante et d'une mort chrétienne : de cette vie elle a tiré de grands exemples, et de cette mort de hautes leçons. Ensuite les redoutables caveaux ont reçu le dépôt précieux : les portes se sont solennellement refermées. Moins malheureux que ses pères, puisse le prince reposer en paix!

La mort du moins ne l'aura pas dévoré tout entier. Une sorte de prophétie échappée au milieu des douleurs est prête à s'accomplir. Le moment approche qui doit réaliser nos espérances.

« C'est à toi, objet de tant de vœux, mais  
 « qu'un voile impénétrable dérobe encore à  
 « nos ardenssouhais : c'est à toi que je consac-  
 « re cette esquisse, hélas trop imparfaite ! des  
 « traits d'un père qui ne doivent plus s'animer.  
 « Le marbre et la toile t'en retraceront sans  
 « doute plus fidèlement l'image, et l'histoire  
 « te dira bien mieux tout ce que la grande ame  
 « de cet excellent prince renfermoit de  
 « nobles pensées, tout ce que son cœur con-  
 « tenoit de sentimens généreux. L'art et le  
 « zèle ne peuvent davantage.... tes yeux du  
 « moins verront ta mère ; tes innocentes ca-  
 « resses ramèneront quelquefois le sourire  
 « sur les lèvres de l'inconsolable veuve, et  
 « peut-être un jour adouciras-tu son afflic-  
 « tion profonde. Mais quel que soit le sort  
 « auquel la Providence te destine, Ah ! n'en  
 « doute pas, ta naissance sera toujours une  
 « preuve certaine que la faveur divine ne  
 « nous a point abandonnés. Le sang du  
 « magnanime Henri parvenu jusqu'à toi par  
 « deux sources aussi pures, se conservera

« sans mélange. Si, regardant enfin nos  
 « malheurs en pitié, le ciel te confie le soin  
 « d'apaiser tant de haines, de fermer tant  
 « de cicatrices, et de sécher tant de larmes,  
 « nous entourerons ton trône légitime de  
 « tout l'amour et de tout le dévouement  
 « que nous portions à ton malheureux père ;  
 « si, n'exauçant qu'une partie de nos sou-  
 « haits, et néanmoins toujours miséricor-  
 « dieux, ce même ciel donne une nouvelle  
 « protectrice aux infortunés, une nouvelle  
 « mère aux orphelins, nous le bénirons en-  
 « core.... Il nous restera des Bourbons, et  
 « nous aurons un ange de plus. »

Le Président termine la séance en ouvrant le billet cacheté joint au Mémoire dont il vient de faire lecture, et proclame le nom de M. *Antoine-Nicolas-François MAQUART*, employé au Ministère de la Marine, à Paris; auteur de l'Éloge de Monseigneur le DUC D'ENGHEN, déjà couronné en 1817 par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

L'Académie s'étant fait une loi de n'ouvrir que les billets joints aux Mémoires qui ont obtenu le prix ou l'accessit, et de brûler les

( CLXXVIII )

autres, ne peut indiquer le nom de l'auteur  
du Mémoire n.º 8.

*Signé DURANDE, Président.  
VALLOT, D. M., Secrétaire,  
Membre de plusieurs sociétés savantes,  
nationales et étrangères.*

---

---

# TABLE

## DES MATIÈRES.

---

|                                 |       |
|---------------------------------|-------|
| Ouverture de la séance. . . . . | p. v. |
| Compte rendu . . . . .          | vi    |

### AGRICULTURE.

|                                                |         |
|------------------------------------------------|---------|
| Manière d'employer le Plâtre comme engrais .   | viii    |
| Emploi de la Poudrette . . . . .               | ix      |
| Sur la Carie et le Charbon . . . . .           | ix      |
| Sur le Méteil. . . . .                         | xi      |
| Sur le Mal noir du bétail rouge. . . . .       | xii     |
| Sur la Galle des moutons. . . . .              | xiii    |
| Sur les Bergeries . . . . .                    | xiii    |
| Sur une maladie des moutons . . . . .          | xiv     |
| Sur l'Incision annulaire de la vigne . . . . . | xv      |
| Culture du Pavot. . . . .                      | xvi     |
| Amélioration d'une ferme. . . . .              | xvi     |
| Envoi de graines par M. Thouin . . . . .       | xvi bis |
| Établissement de M. Daigney. . . . .           | xvi ter |
| Lien originaire du Maïs . . . . .              | xvi ter |
| Sur l'Amellus de Virgile. . . . .              | xvii    |

### MÉDECINE.

|                                               |       |
|-----------------------------------------------|-------|
| Ophthalmie épidémique. . . . .                | xviii |
| Inflammation aphtheuse de la membrane buccale | xviii |
| Phlyctènes gangréneuses. . . . .              | xviii |
| Danger des œufs de barbeau . . . . .          | xix   |

### HISTOIRE.

|                                        |    |
|----------------------------------------|----|
| Passage des Alpes par Annibal. . . . . | xx |
|----------------------------------------|----|

### PHYSIQUE.

|                                                |     |
|------------------------------------------------|-----|
| Sondes du lac de Genève et du lac de Neuchâtel | xxi |
|------------------------------------------------|-----|

( CXXVI )

|                                                  |          |
|--------------------------------------------------|----------|
| Thermo-Baromètre . . . . .                       | p. XXIII |
| Pompe aspirante, foulante et élévatoire. . . . . | XXIII    |

ANTIQUITÉS.

|                                    |        |
|------------------------------------|--------|
| Tombeau près Beaune . . . . .      | XXIII  |
| Fouilles du Mont-Auxois. . . . .   | XXV    |
| Rapport à l'Institut. . . . .      | XXV    |
| Charrue gauloise . . . . .         | XXXI   |
| Fer d'un animal de labour. . . . . | XXXIV  |
| Pierres antiques . . . . .         | XXXVII |
| Petite statue de Mercure. . . . .  | XXXIX  |

LITTÉRATURE.

|                                                        |      |
|--------------------------------------------------------|------|
| Traits d'Histoire . . . . .                            | XL   |
| Recherches sur le Virgile virai en Borguignon. . . . . | XLI  |
| La veille de la bataille de Pultava . . . . .          | XLII |

|                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| Dons faits à l'Académie . . . . . | XLIII |
|-----------------------------------|-------|

NÉCROLOGIE.

|                                                                                                                     |        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Notice sur M. Dezé. . . . .                                                                                         | XLVII  |
| Sur M. Grivaud . . . . .                                                                                            | XLVIII |
| Sur M. Roze . . . . .                                                                                               | XLIX   |
| Sur M. Gattey. . . . .                                                                                              | LI     |
| Sur M. Delandine . . . . .                                                                                          | LIII   |
| Nominations . . . . .                                                                                               | LIV    |
| Ouvrages imprimés envoyés à l'Académie. . . . .                                                                     | LVI    |
| Rapport sur le concours. . . . .                                                                                    | LXXII  |
| Sur l'utilité de la recherche et de la conserva-<br>tion des ouvrages qui appartiennent à l'anti-<br>quité. . . . . | LXXXI  |
| Sur les fouilles de la rue des Singes . . . . .                                                                     | XCIII  |
| Programme des prix . . . . .                                                                                        | CXX    |





